EXERCICES ET MANŒUVRES

DE L'INFANTERIE.

cole du Soldat.—Ecole de Peloton.—
Ecole des Guides.—Service des
places.—Service en campagne.

NOUVELLE-ORLÉANS.

L. Marchand, Imprimeur, 35, rue Jefferson.

1861.

structeur lui fera quelquefois marcher le pas en arrière; à cet effet il commandera :

1. *Peloton en arrière.*
2. MARCHE.

43. Au commandement de *marche*, les soldats retireront vivement le pied gauche en arrière, et le porteront à la distance de trente-trois centimètres (un pied), à compter d'un talon à l'autre, et ainsi de suite jusqu'au commandement de *halte* qui sera toujours précédé de celui de *peloton*. Les soldats s'arrêteront à ce commandement, en rapportant le pied qui est en avant à côté de l'autre sans frapper.

44. L'instructeur veillera à ce que les hommes ne s'appuient pas sur leurs voisins, qu'ils se portent droit en arrière, et que l'aplomb, ainsi que la position du corps, soit toujonrs conservé. La cadence de ce pas sera la même que celle du pas ordinaire.

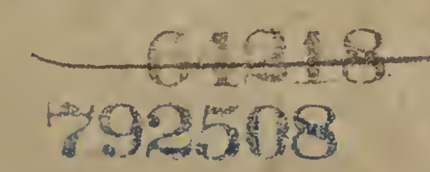
CINQUIÈME LEÇON.

Principes du pas accéléré.

45. Les principes du pas accéléré sont les mêmes que ceux du pas ordinaire, mais sa vitesse est de *cent dix* par minute. Les hommes de recrue étant de pied ferme, l'instructeur commandera :

1. *Peloton, en avant.*
2. *Pas accéléré.*
3. MARCHE.

46. Lorsque l'instructeur voudra arrêter le peloton marchant au pas accéléré, il commandera :



1. *Peloton.*
2. HALTE.

Le commandement de *halte* sera fait indistinctement sur l'un ou l'autre pied, mais un moment avant qu'il ne soit prêt à poser à terre.

Observations générales relatives au pas direct.

47. Pour juger si la position du corps est conforme aux principes qui ont été prescrits, si le pas se forme régulièrement, et si le poids du corps se porte sur le pied qui pose à terre, l'instructeur se placera souvent à dix ou douze pas en avant, et face à l'homme de recrue; si, alors, il n'aperçoit pas la semelle des souliers lorsque le soldat lève et pose les pieds, s'il ne remarque ni mouvement dans les épaules, ni balancement dans le haut du corps, il pourra être assuré que les principes sont bien observés.

48 Lorsqu'on montrera les principes du pas à deux ou quatre hommes à la fois, on n'exigera point qu'ils s'occupent de l'allignement, pour ne pas trop partager leur attention; d'ailleurs lorsqu'ils auront contracté l'habitude de faire des pas égaux en longueur et en vitesse, ils auront acquit le vrai moyen de conserver l'alignement.

49. L'instructeur doit observer aussi, dans le même cas de la réunion de deux ou quatre hommes, de les placer à un pas l'un de l'autre, pour empêcher qu'ils ne prennent la mauvaise habitude d'écarter les coudes ou de s'appuyer sur l'homme qui est à côté d'eux.

SECONDE PARTIE.

Règles Générales.

50. L'instructeur ne fera passer les hommes de recrues à cette seconde partie, que lorsqu'il seront bien affermis dans la position du corps et la formation du pas.

51. L'instructeur réunira alors deux ou quatre hommes qu'il placera sur un rang, coude à coude ; il leur montrera le port d'armes ainsi qu'il suit :

PREMIÈRE LEÇON.

Principes du Port d'Armes.

52. L'homme de recrue étant placé comme il a été prescrit dans la première leçon de la première partie, l'instructeur lui fera relever la main gauche sans plier le poignet, et ne faisant agir que l'avant-bras gauche. L'instructeur élèvera le fusil perpendiculairement, et le placera de la manière suivante.

53. L'arme dans la main gauche, le bras très-peu ployé, le coude en arrière et joint au corps sans le serrer, la paume de la main serrée contre le plat extérieur de la crosse, son tranchant extérieur dans la première articulation des doigts, le talon de la crosse entre le premier et le second doigt, le pouce sur la vis, les deux derniers doigts sous la crosse qui sera appuyée plus ou moins en arrière suivant la conformation de l'homme, de manière que l'arme, vue de face, reste toujours perpendiculaire, et que le mouvement de la cuisse en marchant ne puisse la faire lever ni vaciller, la baguette au défaut de l'épaule, le bras droit pendant naturellement, comme il a été prescrit dans la première leçon de la première partie.

Observations relatives au port d'armes.

54. On rencontre souvent des hommes de recrue qui ont des défauts naturels dans la conformation des épaules, de la poitrine et des hanches, l'instructeur doit s'efforcer de corriger, autant que possible, ces défauts, avant de faire porter l'arme au soldat, et doit avoir ensuite une attention suivie à régler le port d'armes, suivant ces défauts de conformation, de manière que le coup d'œil général en soit uniforme, sans que les hommes soient gênés dans leurs positions.

55. Il observera que les hommes de recrue, lorsqu'ils commencent à porter l'arme, sont sujets à déranger la position du corps et surtout à renverser les épaules, ce qui fait que l'arme manquant de point d'appui, ils descendent la main gauche pour empêcher que l'arme ne tombe, baissent l'épaule gauche, creusent le flanc, ouvrent les coudes, afin de reprendre l'équilibre, etc.

56. L'instructeur aura intention de corriger tous ces défauts, et de rectifier continuellement la position des hommes; il leur ôtera quelquefois l'arme pour la replacer ensuite, évitera de les fatiguer dans les commencements, et s'attachera à leur rendre peu à peu cette position si naturelle et si facile, qu'ils puissent la conserver longtemps sans fatigue.

57. Enfin l'instructeur doit apporter beaucoup d'attention à ce que le port d'armes ne soit ni trop haut ni trop bas; s'il était trop haut, il ferait ouvrir le coude gauche, le soldat occuperait par là trop d'espace dans le rang et l'arme serait chancelante; s'il était trop bas, les files se trouveraient trop serrées,

le soldat n'aurait pas l'espace nécessaire pour manier son arme avec facilité, le bras gauche fatiguerait trop, entraînerait l'épaule, etc.

58. L'instructeur, avant de passer à la seconde leçon, fera répéter les mouvements de *tête à droite* et de *tête à gauche*, ainsi que les *à-droite*, les *à-gauche*, et les *demi-tour à droite.*

DEUXIÈME LEÇON.

Maniement des Armes.

59. Le maniement des armes sera montré aux deux ou quatre hommes placés d'abord sur un rang, coude à coude, et ensuite sur une ou deux files.

60. L'exécution de chaque commandement ne formera qu'un temps; mais ce temps sera divisé en mouvements, afin d'en faire mieux connaître le mécanisme aux soldats.

61. La vitesse de chacun des mouvements du maniement des armes, sauf les exceptions indiquées ci-après, est fixée à un quatre-vingt-dixième de minute; mais, afin de ne pas fatiguer l'attention des hommes de recrue, on ne s'attachera d'abord qu'à l'exécution des mouvements, sans exiger qu'ils s'occupent de la cadence, à laquelle on ne les astreindra que progressivement, et lorsqu'ils seront familiarisés avec le maniement de leur arme.

62. Les mouvements relatifs à la capsule, à la cartouche, à la baguette et au placement et déplacement de la bayonnette, ne peuvent pas être exécutés avec la vitesse qui vient d'être prescrite, ni même avec une vitesse uniforme. Ils ne seront donc point soumis à cette cadence. L'instructeur s'attachera à

faire exécuter ces mouvements avec promptitude, et surtout avec régularité.

63. Dans tous les autres temps du maniement des armes qui se composent de trois ou de quatre mouvements, on précipitera les deux premiers, excepté dans les premier, cinquième, neuvième et onzième temps de la charge et dans le temps d'inspection des armes.

64. La dernière syllabe du commandement décidera l'exécution brusque et vive du premier mouvement de chaque temps; les commandements de *deux*, de *trois* et de *quatre* décideront celle des autres mouvements. Dès que le soldat connaîtra bien la position des divers mouvements d'un temps, on lui montrera à l'exécuter sans s'arrêter sur ces mouvements, mais il en observera le mécanisme, afin d'assurer l'arme et d'éviter les inconvenients qui résultent de ce qu'on appelle *escamoter l'arme.*

65. Le maniement des armes sera montré dans la progression suivante. L'instructeur commandera:

L'arme—AU BRAS.

Un temps et trois mouvements.

Premier mouvement.

66. Empoigner brusquement l'arme à 11 centimètres (4 pouces) au-dessous de la platine, sans tourner l'arme et l'élevant un peu.

Deuxième mouvement.

67. Quitter la crosse de la main gauche, placer l'avant-bras gauche étendu sur la poitrine contre le chien, la main sur le têton droit.

Troisième mouvement.

68. Laisser tomber vivement la main droite à sa position.

69. Les soldats étant l'arme au bras, si l'instructeur veut les faire reposer, il commandera :

Repos.

70. A ce commandement, les soldats porteront vivement la main droite à la poignée de l'arme, et ne seront plus tenus à garder l'immobilité ni la position.

71. Lorsque l'instructeur voudra faire passer les soldats de l'état de repos à celui de l'immobilité, il commandera :

1. *Garde à vous.*
2. Peloton.

72. Au second commandement, les soldats reprendront la position du troisième mouvement de *l'arme au bras.*

Portez — vos armes.

Un temps et trois mouvements.

Premier mouvement.

73. Porter brusquement la main droite à la poignée de l'arme.

Deuxième mouvement.

74. Placer brusquement la main gauche sous la crosse.

Troisième mouvement.

75. Laisser tomber vivement la main droite à sa

position, descendre en même temps l'arme avec la main gauche à la position du port d'armes.

Présentez — VOS ARMES.

Un temps et deux mouvements.

Premier mouvement.

76. Tourner l'arme avec la main gauche, la platine en dessus, et saisir en même temps la poignée du fusil avec la main droite, l'arme d'aplomb et détachée de l'épaule ; laisser la main gauche sous la crosse.

Deuxième mouvement.

77. Achever de tourner l'arme avec la main droite pour l'apporter d'aplomb vis-à-vis le milieu du corps, la baguette en avant, la main droite restant au-dessous et contre la sous-garde ; l'empoigner en même temps brusquement avec la main gauche, le petit doigt joignant l'évidement du bois en avant de la platine, le pouce allongé le long du canon contre la monture, l'avant-bras collé au corps sans être gêné, la main à hauteur du coude.

Portez — VOS ARMES.

Un temps et deux mouvements.

Premier mouvement.

78. Tourner l'arme avec la main droite, le canon en dehors, l'élever et la placer contre l'épaule gauche avec la main droite, descendre la main gauche sous la crosse, la main droite restant libre à la poignée.

Deuxième mouvement.

79. Laisser tomber vivement la main droite à sa position.

Reposez-vous — SUR VOS ARMES.

Un temps et deux mouvements.

Premier mouvement

80. Descendre l'arme en allongeant vivement le bras gauche, la saisir en même temps avec la main droite au-dessus et près de la capucine, lâcher l'arme de la main gauche, et la porter vivement vis-à-vis l'épaule droite, la baguette en avant, le petit doigt derrière le canon, la main droite appuyée à la hanche, la crosse à environ 8 centimètres (3 pouces) de terre, l'arme d'aplomb, la main gauche pendant sur le côté.

Deuxième mouvement.

81. Laisser glisser l'arme dans la main, poser la crosse à terre sans frapper, et prendre la position qui va être indiquée.

Position du soldat reposé sur l'arme.

82. La main basse, le canon entre le pouce et le premier doigt allongé le long de la monture, les trois autres doigts allongés, et joints, le bout du canon à environ 5 centimètres (2 pouces) de l'épaule droite, la baguette en avant, le talon de la crosse à côté et contre la pointe du pied droit, l'arme d'aplomb.

83. Lorsque l'instructeur voudra faire reposer dans cette position, il commandera :

REPOS.

84. A ce commandement les soldats passeront la main droite étendue sur la baguette et appuieront le bout du canon contre l'épaule droite.

85. Lorsque l'instructeur voudra faire passer les soldats de l'état de repos à celui de l'immobilité, il commandera :

1. *Garde à vous.*
2. PELOTON.

86. Au second commandement, les hommes reprendront la position du soldat reposé sur l'arme.

Portez—VOS ARMES.

Un temps et deux mouvements.

Premier mouvement.

87. Élever vivement l'arme de la main droite, la porter contre l'épaule gauche, en la faisant tourner pour que le canon se trouve en dehors ; placer en même temps la main gauche sous la crosse, et descendre la main droite contre le chien.

Deuxième mouvement.

88. Laisser tomber vivement la main droite à sa position.

Croisez la bayonnette.

Un temps et deux mouvements.

Premier mouvement.

89. Faire un demi-à-droite sur le talon gauche, placer en même temps le pied droit en équerre derrière le talon gauche le milieu du pied vis-à-vis et à

8 centimètres (3 pouces) du talon; tourner l'arme avec la main gauche, la platine en dessus, et la saisir en même temps à la poignée avec la main droite, l'arme d'aplomb et détachée de l'épaule; laisser la main gauche sous la crosse.

Deuxième mouvement.

90. Abattre l'arme avec la main droite dans la main gauche, qui la saisira un peu en avant de la capucine, le pouce par dessus le canon, le coude gauche près du corps, la main droite appuyée contre la hanche droite, la pointe de la bayonnette à hauteur de l'œil; les hommes du second rang auront attention que la pointe de leurs bayonnettes ne touche pas leurs chefs de file.

Portez—VOS ARMES.

Un temps et deux mouvements.

Premier mouvement.

91. Tourner sur le talon gauche pour se remettre face en tête, rapporter le talon droit à côté du gauche, redresser en même temps l'arme de la main droite, la porter à l'épaule gauche, et placer la main gauche sous la crosse.

Deuxième mouvement.

92. Laisser tomber vivement la main droite à sa position.

Charge en douze temps.

1. *Chargez*—VOS ARMES.

Un temps et quatre mouvements.

Premier mouvement.

93. Faire un demi-tour à droite sur le talon gauche, appuyer en même temps le milieu du pied droit contre le talon gauche, tourner l'arme avec la main gauche, la platine en dessus, et la saisir en même temps à la poignée avec la main droite, l'arme d'aplomb et détachée de l'épaule ; laisser la main gauche sous la crosse.

Deuxième mouvement.

94. Abattre l'arme avec la main droite dans la main gauche qui viendra en même temps la saisir à la capucine, le pouce allongé le long du bois, la crosse sous l'avant-bras droit, la poignée du fusil contre le corps à environ 7 centimètres au-dessous du têton droit, le bout du canon à hauteur de l'œil.

Troisième mouvement.

95. Saisir la crête du chien avec la première phalange du pouce de la main droite, les autres doigts embrassant la poignée en arrière de la sous-garde, le coude légèrement levé.

Quatrième mouvement.

96. Faire effort avec le pouce sur la crête du chien, en rabattant le coude, les autres doigts servant d'appui ; mettre le chien au cran du repos sans brusquerie, en faisant sonner distinctement le cran de la noix ; porter la main droite à la poche aux capsules, et l'ouvrir.

2. *Prenez*—LA CAPSULE.

Un temps et un mouvement.

97. Prendre la capsule entre le pouce et l'index, les autres doigts presque fermés, la porter près de la cheminée, les ongles renversés, le coude le long de la crosse.

3. AMORCEZ

Un temps et un mouvement.

98. Baisser la tête, fixer les yeux sur la cheminée, y placer la capsule, appuyer fortement dessus avec le pouce pour l'enfoncer entièrement, les autres doigts fermés, porter ensuite le pouce en travers sur le chien, le premier doigt sur la détente, les autres embrassant la poignée de l'arme et contre la sous-garde.

4. *Couvrez*—LA CAPSULE.

Un temps et un mouvement.

99. Dégager avec le pouce le chien du cran du repos, en pressant légèrement la détente avec le premier doigt, conduire le chien à l'abattu en le soutenant de manière à ne pas écraser la capsule, porter le pouce derrière la crête du chien, l'ongle en l'air, les autres doigts presque fermés, la main tombante, l'avant-bras serré le long de la crosse, appuyer avec force sur la crête du chien avec le pouce de la main droite en résistant de la main gauche, saisir ensuite l'arme à la poignée avec la main droite, le coude en arrière et un peu détaché du corps.

5. *L'arme à gauche.*

Un temps et trois mouvements.

Premier mouvement.

100. Passer l'arme le long de la cuisse gauche, en la redressant près du corps; à cet effet, appuyer fortement sur la crosse en étendant vivement le bras droit sans baisser l'épaule droite; tourner en même temps la baguette vers le corps, ouvrir la main gauche et laisser glisser l'arme dans cette main jusqu'au dessous de la grenadière, le coude restant près du corps, le chien portant sur le pouce de la main droite; faire en même temps face en tète, en tournant sur le talon gauche, et porter le pied droit en avant, le talon contre le milieu du pied gauche.

Deuxième mouvement.

101. Lâcher le fusil de la main droite, descendre l'arme avec la main gauche le long et près du corps, remonter en même temps la main droite à hauteur et près du bout du canon, les quatre doigts réunis snr la douille de la bayonnette, le pouce sur la baguette; poser la crosse à terre sans frapper, la main gauche appuyée au corps, l'arme touchant la cuisse gauche, le bout du canon vis-à-vis le milieu du corps.

Troisième mouvement.

102. Passer rapidement la main le long et près du corps pour ouvrir la giberne.

6. *Prenez*—LA CARTOUCHE.

Un temps et un mouvement.

103. Prendre la cartouche entre le pouce et les deux premiers doigts, et la porter entre les dents, le coude au corps.

7. *Déchirez*—LA CARTOUCHE.

Un temps et un mouvement.

104. Déchirez la cartouche jusqu'à la poudre, la fermer à l'ouverture avec le pouce et les deux premiers doigts, porter la main droite à la hauteur et près du bout du canon.

8. *Cartouche*—DANS LE CANON.

Un temps et un mouvement.

105. Porter l'œil sur le bout du canon, tourner brusquement le dessus de la main droite vers le corps, pour renverser la poudre dans le canon, en élevant le coude à hauteur du poignet. Secouer la cartouche, retourner la main, la paume vers le corps, placer la balle dans le canon, l'enfoncer avec le pouce, déchirer le papier et saisir la baguette avec le pouce et le premier doigt ployé, les autres fermés, le coude abattu.

9. *Tirez*—LA BAGUETTE.

Un temps et trois mouvements.

Premier mouvement.

106. Tirez vivement la baguette en allongeant le bras de toute sa longueur; la ressaisir par le milieu entre le pouce et le premier doigt, la main renversée, la paume en avant, les ongles en l'air, les yeux suivant le mouvement de la main; dégager la baguette du tenon en allongeant de nouveau le bras.

Deuxième mouvement.

107. Tourner rapidement la baguette entre la

bayonnette et le visage, en fermant les doigts, les baguettes des hommes du second rang rasant l'épaule droite de l'homme qui est immédiatement devant eux dans leur file, la baguette droite et parallèle à la bayonnette, le bras tendu, le gros bout de la baguette vis-à-vis l'embouchure du canon, sans y être engagé, les yeux fixés sur cette embouchure.

Troisième mouvement.

108. Mettre le gros bout de la baguette dans le canon et l'y enfoncer jusqu'à la main.

10. BOURREZ.

Un temps et un mouvement.

109. Remonter la main droite en étendant le bras pour saisir à pleine main la baguette par l'extremité ; achever d'enfoncer la balle jusqu'au fond du canon ; saisir ensuite la baguette par le petit bout avec le pouce allongé et le premier doigt ployé, les autres fermés ; la chasser avec force deux fois de suite dans le canon en allongeant le bras de toute sa longueur, la ressaisir par le petit bout entre le pouce et le premier doigt ployé, les autres fermés, le coude droit joint au corps.

11. *Remettez*—LA BAGUETTE.

Un temps et trois mouvements.

Premier mouvement.

110. Tirer vivement la baguette, la ressaisir par le milieu entre le pouce et le premier doigt, la main renversée, la paume de la main en avant, les ongles en l'air, les yeux suivant le mouvement de la main ;

dégager la baguette du canon en allongeant le bras.

Deuxième mouvement.

111. Tourner rapidement la baguette entre la bayonnette et le visage, en fermant les doigts, les baguettes des hommes du second rang rasant l'épaule droite de l'homme qui est immédiatement devant eux dans leur file, la baguette droite et parallèle à la bayonnette, le bras tendu, le petit bout de la baguette vis-à-vis l'entrée du tenon, sans y être engagé, les yeux fixés sur cette entrée.

Troisième mouvement.

112. Engager le petit bout dans le tenon et faire glisser la baguette avec le pouce, qui l'accompagnera jusqu'à la grenadière; remonter vivement la main un peu ployée, mettre le petit doigt sur le gros bout de la baguette, afin d'achever de l'enfoncer; descendre la main gauche le long du canon, en allongeant le bras de toute sa longueur, sans baisser l'épaule.

12. *Portez*—VOS ARMES.

Un temps et trois mouvements.

Premier mouvement.

113. Elever l'arme avec la main gauche le long du corps, la main à hauteur du menton, l'avant-bras joint à l'arme, le canon en dehors; descendre en même temps la main droite pour saisir l'arme au-dessus de la poignée, le premier doigt touchant le chien et le pouce sur la contre-platine.

Deuxième mouvement.

114. Elever l'arme de la main droite, descendre

la main gauche et la porter sous la crosse, reporter le talon droit à côté du gauche et sur le même alignement, appuyer l'arme avec la main droite contre l'épaule, dans la position indiquée pour le port d'armes, la main droite restant à l'arme sans la serrer.

Troisième mouvement.

115. Laisser tomber vivement la main droite le long de la cuisse dans la position prescrite.

Apprêtez vos armes.

Un temps et quatre mouvements.

Position du Premier Rang.

Premier mouvement.

116. Comme le premier mouvement du premier temps de la charge.

Deuxième mouvement.

117. Apporter l'arme avec la main droite au milieu du corps : placer la main gauche, le petit doigt joignant l'évidement du bois en avant de la platine, le pouce allongé le long du bois à hauteur du menton, la contre-platine tournée presque vers le corps, la baguette vers le front du bataillon.

Troisième mouvement.

118. Porter le pouce de la main droite sur la crête du chien, le premier doigt au-dessous et contre la sous-garde, les trois autres doigts joints au premiers, le coude à hauteur de la main.

Quatrième mouvement.

119. Fermer lentement le coude en appuyant sur

la crête du chien avec le pouce de la main droite pour armer, mais progressivement et sans secousses, saisir l'arme à la poignée, la descendre le long du corps en la laissant glisser jusqu'à la capucine dans la main gauche qui restera à hauteur de l'épaule.

Position du deuxième rang.

120. Les quatre mouvements comme ceux du premier rang.

JOUE.

Un temps et un mouvement.

121. Abaisser vivement le bout du canon, la main gauche restant à la capucine, appuyer la crosse contre l'épaule, les coudes abattus sans être serrés au corps; fermer l'œil gauche, abaisser la tête sur la crosse pour ajuster, diriger l'œil droit le long du canon, le rayon visuel passant par le cran pratiqué dans la partie supérieure de la hausse, et placer le premier doigt sur la détente.

Les hommes du deuxième rang porteront en même temps le pied droit à 22 centimètres (8 pouces) sur la droite, vers le talon gauche de l'homme qui est à côté d'eux.

FEU.

Un temps et un mouvement.

122. Appuyer avec force le premier doigt sur la détente, sans baisser davantage la tête ni la détourner, et rester dans cette position.

CHARGEZ.

Un temps et trois mouvements.

Premier mouvement.

123. Retirer brusquement l'arme et prendre la position du deuxième mouvement du premier temps de la charge. Le deuxième rang rapportera en même temps le pied droit derrière le gauche.

Deuxième mouvement.

124. Comme le troisième mouvement du premier temps de la charge.

Troisième mouvement.

125. Comme le quatrième mouvement du premier temps de la charge.

Lorsque après avoir tiré, l'instructeur, au lieu de faire charger les armes, voudra les faire porter, il commandera :

Portez vos armes.

Un temps et un mouvement.

126. Au commandement de *portez*, prendre la position du deuxième mouvement du premier temps de la charge ; au commandement de *vos armes*, porter vivement les armes, en se remettant face en tête.

Les soldats étant dans la position de *joue*, lorsque l'instructeur voudra leur faire redresser les armes, il commandera :

Redressez vos armes.

Un temps et un mouvement.

127. Au commandement de *redressez*, retirer le doigt de dessus la détente ; au commandement de *vos armes*, redresser fortement l'arme et reprendre la

position du quatrième mouvement du temps *apprêtez vos armes;* les soldats étant dans la position du temps d'*apprêtez vos armes*, si l'instructeur veut leur faire porter l'arme, il commandera:

Portez vos armes.

128. Au commandement de *portez*, les deux rangs reviendront face en tête et rapporteront l'arme au milieu du corps, la baguette en avant, le pouce de la main gauche à hauteur du menton et le petit doigt touchant l'évidement du bois en avant de la platine; placer ensuite le pouce de la main droite sur la crête du ehien, appuyer le premier doigt sur la détente, soutenir en même temps le chien en le laissant descendre pour couvrir la capsule et saisir l'arme à la poignée avec la main droite. Au commandement de *vos armes* porter vivement l'arme à l'épaule et reprendre la position du port d'armes.

129. Les soldats étant au port d'armes, lorsque l'instructeur voudra leur faire remettre la bayonnette, il commandera:

Remettez la bayonnette.

Un temps et quatre mouvements.

Premier mouvement.

130. Descendre l'arme en allongeant vivement le bras gauche, la saisir avec la main droite au-dessus et près de la capucine.

Deuxième mouvement.

131. Descendre l'arme de la main droite le long de

la cuisse gauche, la saisir de la main gauche au-dessus de la droite, le bras droit presque allongé.

Troisième mouvement.

132. Allonger le bras gauche, poser la crosse à terre sans frapper, l'arme touchant la cuisse gauche, le bout du canon vis-à-vis le milieu du corps; porter en même temps la main droite à la bayonnette en la saisissant par la douille et la branche.

Quatrième mouvement.

133. Oter la bayonnette et la remettre dans le fourreau; à cet effet, laisser tomber l'arme dans la saignée du bras droit, saisir le fourreau de la bayonnette de la main gauche, baisser la tête, fixer les yeux sur l'entrée du fourreau, y introduire la bayonnette; saisir l'arme de la main gauche au-dessous de la grenadière pour la replacer le long de la cuisse gauche; porter ensuite le petit doigt de la main droite sur le gros bout de la baguette, les autres doigts ployés et joints, descendre en même temps la main gauche le long du canon en allongeant le bras sans baisser l'épaule.

Portez vos armes.

134. Comme au douzième temps de la charge.

L'arme sous le bras gauche.

Un temps et deux mouvements.

Premier mouvement.

135. Saisir brusquement l'arme avec la main droite, le pouce sur la contre-platine, le premier doigt contre le chien; détacher en même temps l'arme de l'é-

paule, le canon en dehors, sans que le bec de la crosse change de place, la saisir avec la main gauche à la capucine, le pouce allongé sur la baguette, l'arme d'aplomb vis-à-vis l'épaule, le coude gauche joint à l'arme.

Deuxième mouvement.

136. Renverser l'arme, la passer sous le bras gauche, la main gauche restant à la capucine, le pouce appuyé sur la baguette pour l'empêcher de glisser, le petit doigt appuyé à la hanche, la main droite tombant en même temps à sa position.

Portez vos armes.

Un temps et deux mouvements.

Premier mouvement.

137. Relever l'arme de la main gauche sans trop brusquer le mouvement, pour empêcher que la baguette ne s'échappe des tenons ; la saisir de la main droite à la poignée pour l'appuyer contre l'épaule ; quitter en même temps l'arme de la main gauche, et placer brusquement cette main sous la crosse.

Deuxième mouvement.

138. Laisser tomber vivement la main droite à sa position ; descendre en même temps l'arme avec la main gauche à la position du port d'armes.

Bayonnette au canon.

Un temps et quatre mouvements.

Premier et deuxième mouvement.

139. Comme le premier et le second mouvement de *remettez la bayonnette.*

Troisième mouvement.

140. Allonger le bras gauche, poser la crosse à terre sans frapper, laisser tomber l'arme dans la saignée du bras droit; saisir le fourreau de la bayonnette de la main gauche et porter la main droite à la bayonnette, de manière que l'extrémité de la douille dépasse le talon de la main de deux centimètres (un pouce), et qu'en la tirant, le pouce s'allonge sur la lame.

Quatrième mouvement.

141. Arracher la bayonnette du fourreau, ressaisir l'arme de la main gauche au-dessous de la grenadière pour la replacer le long de la cuisse gauche, comme au deuxième mouvement, porter la bayonnette et la fixer au bout du canon, placer ensuite le petit doigt de la main droite sur le gros bout de la baguette, les autres doigts ployés et joints, descendre la main gauche le long du canon, en allongeant le bras sans baisser l'épaule.

Portez vos armes.

142. Comme au douzième temps de la charge.

Descendez vos armes.

Un temps et deux mouvements.

Premier mouvement.

143. Comme le premier mouvement de *reposez-vous sur vos armes.*

Deuxième mouvement.

144. Incliner le bout du canon en avant, la crosse en arrière et à environ 8 centimètres (3 pouces) de terre ; la main droite appuyée à la hanche contiendra l'arme de manière que les hommes du second rang ne touchent pas avec leurs bayonnettes ceux qui sont devant eux.

Portez vos armes.

145. Au commandement de *portez*, redresser l'arme perpendiculairement dans la main droite ; au commandement de *vos armes*, exécuter ce qui a été prescrit pour les porter, en partant de la position du soldat reposé sur l'arme.

L'arme sur l'épaule droite.

Un temps et un mouvement.

146. Tourner l'arme avec la main gauche, la platine en dessus ; la saisir en même temps avec la main droite à la poignée, la porter sur l'épaule droite, la main gauche ne quittant pas la crosse, le chien en dessus, le bout du canon en l'air ; contenir l'arme dans cette position, en plaçant la main droite sur le plat de la crosse, de manière que le bec se trouve entre les deux premiers doigts, et que les autres doigts soient sous la crosse ; laisser tomber la main gauche dans le rang.

Portez vos armes.

147. Redressez l'arme en allongeant le bras droit, la saisir avec la main gauche au-dessus de la platine, la rapporter contre l'épaule gauche, en tournant le canon en dehors ; la main droite étant à la poignée,

placer la main gauche sous la crosse et laisser tomber la main droite dans le rang.

L'arme à volonté.

Un temps et un mouvement.

148. Porter l'arme indifféremment sur l'une ou l'autre épaule, d'une ou de deux mains, l'extrémité du canon en l'air.

Portez vos armes.

149. Reprendre vivement la position du port d'armes.

150. Les soldats étant reposés sur les armes, lorsque l'instructeur voudra faire mettre les armes à terre, il commandera :

Vos armes à terre.

Un temps et deux mouvements.

Premier mouvement.

151. Tourner l'arme de la main droite, la contreplatine en avant, courber le corps brusquement, avancer le pied gauche, le talon vis-à-vis la capucine ; poser l'arme à terre droit devant soi avec la main droite, le talon de la crosse restant toujours à hauteur de la pointe du pied droit, le jarret droit un peu ployé, le talon droit élevé.

Deuxième mouvement.

152. Se relever, rapporter le pied gauche à côté du droit et laisser tomber les deux mains à leur position.

Relevez vos armes.

Un temps et deux mouvements.

Premier mouvément.

153. Courber le corps brusquement, avancer le pied gauche, le talon vis-à-vis la capucine, le jarret droit un peu ployé, le talon droit élevé, et saisir l'arme avec la main droite.

Deuxième mouvement.

154. Relever l'arme, rapporter le pied gauche à côté du droit, retourner aussitôt l'arme avec la main droite, la baguette en avant et laisser tomber la main gauche à sa position.

Inspection des Armes.

155. Les soldats étant reposés sur les armes et ayant la bayonnette dans le fourreau, si l'instructeur veut faire l'inspection des armes, il commandera:

Inspection—DES ARMES.

Un temps et trois mouvements.

Premier mouvement.

156. Faire un à-droite et demi sur le talon gauche en portant le pied droit à 16 centimètres (6 pouces) du gauche, perpendiculairement en arrière à l'alignement, les pieds en équerre ; saisir brusquement l'arme de la main gauche un peu au-dessus de la grenadière, incliner le bout du canon en arrière sans que la crosse bouge, la baguette tournée vers le corps, laisser tomber l'arme dans la saignée du bras droit, porter en même temps la main droite à la bayonnette, et la saisir par la douille et la branche de manière que l'extrémité de la douille dépasse le talon de la

main de 2 centimètres (1 pouce), et qu'en la tirant le pouce s'allonge sur la lame.

Deuxième mouvement.

157. Arracher la bayonnette du fourreau, la porter et la fixer au bout du canon, saisir ensuite la baguette, la tirer comme il est expliqué à la charge en douze temps, et la laisser glisser dans le canon.

Troisième mouvement.

158. Se mettre vivement face en tête, en saisissant l'arme avec la main droite, et prendre la position du soldat reposé sur les armes.

159. L'instructeur inspectera ensuite successivement l'arme de chaque soldat, en passant devant le rang. Chaque soldat, à mesure que l'instructeur passera devant lui, élèvera vivement son arme de la main droite, la saisira avec la main gauche entre la capucine et la hausse, la platine en dehors, la main gauche à hauteur du menton, l'arme vis-à-vis l'œil gauche; l'instructeur la prendra et la lui rendra après l'avoir examinée; le soldat la reprendra de la main droite et la replacera à la position du soldat reposé sur l'arme.

160. Lorsque l'instructeur l'aura déposée, chaque soldat reprendra la position prescrite au commandement d'*inspection des armes*, et remettra la baguette; après quoi il reviendra face en tête.

161. Si, au lieu de faire l'inspection des armes, l'instructeur veut seulement faire mettre la bayonnette au canon, il commandera :

Bayonnette—AU CANON.

162. Prendre la position indiquée ci-dessus, No. 156, mettre la bayonnette au canon comme il a été expliqué, et revenir aussitôt face en tête.

163. La bayonnette étant au bout dn canon, si l'instructeur veut faire mettre la baguette dans le canon, pour faire l'inspection des armes, après avoir tiré il commandera:

Baguette dans le canon.

164. Mettre la baguette dans le canon, comme il a été expliqué ci-dessus, et faire aussitôt face en tête.

165. L'instructeur voulant seulement examiner si l'arme n'est pas chargée, pourra, pour s'en assurer, prendre la baguette par le petit bout et la faire sauter dans le canon.

166. Chaque soldat, à mesure que l'instructeur l'aura dépassé, reprendra la position prescrite au commandement de *baguette dans le canon*, remettra la baguette et reviendra face en tête.

Observations relatives au maniement des armes.

167. Le maniement des armes déforme souvent, chez les hommes de recrue, la position du corps, quand elle n'est pas encore parfaitement assurée. Il est donc nécessaire que l'instructeur les ramène souvent à la régularité de la position et du port d'armes dans le cours des leçons.

168. Les hommes de recrue sont aussi fort sujets à creuser les reins et à renverser le corps, surtout au premier temps de la charge lorsqu'on les y tient trop longtemps: aussi l'instructeur doit éviter de trop les arrêter dans cette position.

TROISIÈME LEÇON.

Charge en quatre temps.

169. L'objet de cette charge est de préparer les soldats à la charge à volonté, et de leur faire distinguer les temps qui exigent le plus de régularité et d'attention, telles que ceux d'*amorcer de mettre la cartouche dans le canon* et *bourrer*; cette charge sera divisée ainsi qu'il suit :

170. Le premier temps s'exécutera à la fin du commandement, les trois autres aux commandements de *deux*, *trois* et *quatre*.

171. L'instructeur commandera :

1. *Charge en quatre temps.*
2. *Chargez*—VOS ARMES.

172. Exécuter le premier temps de la charge, prendre la capsule, amorcer, couvrir la capsule, saisir l'arme à la poignée.

Deux.

173. Passer l'arme à gauche, prendre la cartouche, la déchirer, la mettre dans le canon, la secouer et l'enfoncer, saisir la baguette par le gros bout.

Trois.

174. Tirer la baguette, la faire entrer dans le canon jusqu'à la main, achever d'enfoncer la balle et bourrer deux coups.

Quatre.

175. Remettre la baguette et porter l'arme.

Charge à volonté.

176. L'instructeur enseignera ensuite la charge à

volonté, qui s'exécutera comme la charge en quatre temps, mais de suite, et sans s'arrêter sur aucun temps ; l'instructeur commandera :

1. *Charge à volonté.*

2. *Chargez*—VOS ARMES.

Observations relatives aux charges.

177. L'instructeur observera que les soldats, qui sans se presser en apparence, chargent avec calme et sangfroid, sont ceux qui chargent le mieux et le plus promptement, parce qu'ils tournent la baguette sans accrocher celles des hommes qui sont à côté ou devant eux ; qu'ils ne manquent ni l'embouchure du canon, ni celle du tenon ; qu'ils bourrent mieux, et ne laissent pas tomber les cartouches en les prenant dans la giberne ; objets essentiels, auxquels l'instructeur obligera les soldats à donner la plus grande attention.

178. L'instructeur exigera de la régularité dans l'exécution des temps et dans les positions, sans quoi les soldats se gêneraient et s'embarrasseraient réciproquement ; il les habituera progressivement à charger leurs armes le plus promptement possible, sans se régler sur leurs voisins et surtout sans les attendre.

179. La cadence prescrite au No. 61 n'est pas applicable aux mouvements dont se composent la charge en quatre temps et à volonté.

QUATRIÈME LEÇON.

Feux.

180. Les feux seront directs ou obliques et s'exécuteront ainsi qu'il va être expliqué.

Feu direct.

181. L'instructeur fera les commandements suivants :

1. *Feu de peloton.*
2. *Peloton.*
3. ARMES.
4. JOUE.
5. FEU.
6. CHARGEZ.

182. Ces divers commandements seront exécutés comme il a été prescrit au maniement des armes. Au troisième, les hommes prendront la position qui a été indiquée suivant le rang dans lequel ils se trouvent. Après le sixième commandement, ils chargeront leurs armes et les porteront.

Feux obliques.

183. Les feux obliques s'exécuteront à droite et à gauche et par les mêmes commandements que le feu direct, avec cette différence que le commandement de *joue* sera précédé chaque fois par le commandement de *oblique à droite* ou *oblique à gauche*, qui sera fait après celui d'*armes*.

Position des deux rangs dans les feux obliques à droite.

184. Au commandement d'*armes*, les deux rangs exécuteront ce qui leur a été prescrit pour le feu direct.

185. Au commandement d'avertissement de *oblique à droite*, les deux rangs effaceront l'épaule droite et regarderont fixement l'objet sur lequel ils doivent tirer. Dans cette position, le second rang sera prêt à mettre en joue dans le même créneau que dans le feu direct, quoique dans une direction oblique.

186. Au commandement de *joue*, le premier rang dirigera le bout du canon à droite, sans déranger les pieds; le second rang avancera le pied gauche d'environ 16 centimètres (6 pouces) vers la pointe du pied droit de l'homme du premier rang de sa file, portera le haut du corps en avant en ployant un peu le genou gauche, et dirigera le bout du canon à droite.

187. Au commandement de *chargez*, les deux rangs reprendront la position qui leur a été prescrite dans le feu direct; le second rang rapportera le talon gauche vis-à-vis le milieu du pied droit en retirant l'arme.

Position des deux rangs dans les feux obliques à gauche.

188. Au commandement d'*armes*, les deux rangs exécuteront ce qui leur a été prescrit pour le feu direct.

189. Au commandement d'avertissement de *oblique à gauche*, les deux rangs effaceront l'épaule gauche et regarderont fixement l'objet sur lequel ils doivent tirer. Dans cette position, les hommes du second rang seront prêts à mettre en joue dans le créneau à gauche de leur chef de file et dans une direction oblique.

190. Au commandement de *joue*, le premier rang dirigera le bout du canon à gauche sans déranger les pieds, les hommes du second rang mettront en joue dans le créneau à gauche de leur chef de file ; chaque homme de ce rang avancera le pied gauche d'environ 16 centimètres (6 pouces) vers le talon droit de l'homme du premier rang de sa file, portera le haut du corps en avant en ployant un peu le genou gauche, et en dirigeant le bout du canon à gauche.

191. Au commandement de *chargez*, les deux rangs retireront leurs armes dans la position oblique où elles se trouvent, et amorceront dans cette position. Le second rang rapportera le talon gauche vis-à-vis et contre le milieu du pied droit; en passant l'arme à gauche, les deux rangs prendront la même position que dans le feu direct.

Observations relatives aux feux obliques.

192. Effacer une épaule en mettant en joue, afin de pouvoir diriger le bout du canon plus ou moins obliquement, selon la position de l'objet auquel on visera.

L'instructeur rendra ce principe sensible aux hommes de recrue, en plaçant un homme en avant, plus ou moins vers la droite ou vers la gauche pour figu-

rer cet objet, lorsqu'ils connaîtront bien l'emboîtement des feux obliques.

Porter le pied gauche à I6 centimètres (6 pouces) en avant, et faire avancer le haut du corps au deuxième rang :

Afin d'éviter les accidents, parce que, sans cette précaution, les armes du deuxième rang ne déborderaient pas suffisamment le premier rang dans la position oblique où elles se trouvent.

Dans le feu oblique à gauche, retirer les armes et amorcer dans la position oblique où elles se trouvent :

Parce que si l'on voulait reprendre la même position que dans les feux directs, en retirant l'arme pour amorcer, il faudrait la passer par-dessus la tête de l'homme qui est devant soi.

Feux de deux rangs.

193. Le feu de deux rangs s'exécutera par les deux rangs dont les files tireront successivement, sans se régler les unes sur les autres, excepté pour le premier feu.

194. L'instructeur fera les commandements suivants :

1. *Feux de deux rangs.*
2. *Peloton.*
3. ARMES.
5. COMMENCEZ LE FEU.

195. Au troisième commandement, les deux rangs prendront la position prescrite pour les feux de peloton directs et armeront.

196. Au quatrième commandement, l'homme de droite du premier rang et celui du deuxième rang mettront en joue ensemble et feront feu. Celui du second rang en mettant en joue portera le pied droit à 22 centimètres (8 pouces) sur la droite vers le talon gauche de l'homme qui est à côté de lui, et fera feu dans cette position.

197. Après avoir fait feu, ils retireront vivement leurs armes, les chargeront et tireront de nouveau sans s'attendre puis rechargeront, feront feu et ainsi de suite.

198. La seconde file mettra en joue à son tour au moment où la première file retirera ses armes, fera feu et se conformera à ce qui vient d'être prescrit pour la première file.

199. Après le premier feu, l'homme du premier et celui du second rang ne s'astreindront plus à mettre en joue en même temps.

200. Les deux rangs feront toujours face en tête en passant l'arme à gauche. Après avoir remis la baguette, ils prendront vivement la position du deuxième mouvement du temps d'*apprêtez vos armes*, No 117 ; à cet effet, chaque homme ayant remis la baguette élèvera vivement son arme de la main gauche, la faisant glisser dans cette main qui se placera contre l'évidement du bois en avant de la platine, à hauteur du menton, la contre-platine tournée presque vers le corps, en même temps qu'il fera un demi-à-droite pour revenir à la position prescrite, et que le pouce de la main droite se placera sur la crête du chien pour armer, le premier doigt au-dessous et

contre la sous-garde. Après avoir armé, les deux rangs prendront la position indiquée au No 119.

201. Lorsque l'instructeur voudra faire cesser le feu, il commandera :

Roulement.

202. A ce commandement le soldat ne tirera plus ; chaque homme mettra son arme au repos, la chargera, ou achèvera de la charger, si elle ne l'est pas, et la portera.

Observations générales relatives aux feux.

203. Lorsqu'on exécutera les feux à poudre, on recommandera aux soldats d'être attentifs à observer, en découvrant la cheminée, si la fumée s'en échappe, ce qui est une indication sûre que le coup est parti ; si la fumée ne sortait pas, le soldat, au lieu de charger, épinglerait et amorcerait de nouveau. Si le soldat, croyant le coup parti, avait mis une seconde charge, il devrait du moins s'en apercevoir en bourrant, par la hauteur de la charge, et il serait très punissable s'il en mettait une troisième. L'instructeur fera donc toujours l'inspection des armes après les feux à poudre, afin de vérifier si quelque soldat a fait la faute de mettre trois charges dans son fusil.

Il arrive quelquefois qu'après un raté de capsule, la cheminée se trouve bouchée par une poussière blanche et très dure ; dans ce cas, le soldat ne doit pas épingler, il suffit de mettre une nouvelle capsule.

204. L'instructeur doit apporter aussi beaucoup d'attention à ce que le soldat, après avoir mis la

capsule, conduise le chien à l'abattut et le soutienne du pouce de la main droite, afin qu'il ne puisse s'abattre sur la capsule.

Observations relatives à la seconde partie de l'Ecole du Soldat.

205. Lorsqu'après quelques jours d'exercice de la leçon du maniement des armes, les hommes seront affermis dans le port d'armes, l'instructeur terminera toujours la leçon par les faire marcher pendant quelque temps sur un rang et à un pas l'un de l'autre, afin de les affermir de plus en plus dans ce mécanisme du pas direct. Il leur montrera aussi à marquer et à changer le pas, ce qui s'exécutera de la manière suivante :

Marquez le pas.

206. Les hommes étant en marche au pas ordinaire, l'instructeur commandera :

1. *Marquez le pas.*
2. MARCHE.

207. Au second commandement, qui sera fait à l'instant où le pied va poser à terre, les soldats simuleront le pas, en rapportant les talons à côté l'un de l'autre, sans avancer et en observant la cadence du pas.

208. Lorsque l'instructeur voudra faire reprendre le pas ordinaire, il commandera :

1. *En avant.*
2. MARCHE.

209. Au second commandement, qui sera fait

comme il est prescrit ci-dessus, les soldats reprendront le pas de 65 centimètres (2 pieds).

Changez le pas.

210. Les soldats étant en marche au pas ordinaire, l'instructeur commandera :

1. *Changez le pas.*
2. MARCHE.

211. Au second commandement, qui sera fait à l'instant où le pied va poser à terre, les soldats rapporteront vivement le pied qui est derrière à côté de celui qui vient de poser à terre et repartiront de ce dernier pied. Lorsque les soldats marcheront au pas accéléré, le commandement de *marche* sera prononcé un instant avant que le pied ne soit prêt à poser à terre.

CINQUIÈME LEÇON.

Escrime à la bayonnette.

212. Les hommes seront placés sur un rang, à quatre pas d'intervalle les uns des autres, afin qu'ils ne puissent se rencontrer dans les voltes ; ils porteront l'arme dans le bras droit, comme les sous-officiers, position qu'on devra leur enseigner avant de commencer cette leçon.

213. Le soldat étant placé au port d'armes des sous-officiers, l'instructeur commandera :

1. *Garde contre l'infanterie.*
2. *Assurez*—GARDE.

Un temps et deux mouvements.

Premier mouvement.

214. Faire un demi-à-droite en tournant sur les deux talons, les pieds en équerre ; élever en même temps un peu l'arme, la saisir avec la main gauche au-dessous et près de la grenadière.

Deuxième mouvement.

215. Se fendre perpendiculairement en arrière de la partie droite, à cinquante centimètres, le talon droit sur le prolongement du gauche, les jarrets un peu ployés, le poids du corps portant également sur les deux jambes; abattre l'arme avec les deux mains, le canon en-dessus, le coude gauche appuyé au corps; empoigner en même temps l'arme au-dessous de la sous-garde avec la main droite, les bras pendant naturellement, la bayonnette légèrement élevée.

Portez—VOS ARMES.

216. Redresser l'arme avec la main gauche, la placer contre l'épaule droite, et rapporter en même temps le talon droit sur l'alignement du gauche, en revenant face en tête.

Garde contre la cavalerie.

Un temps et deux mouvements.

217. Premier et deuxième mouvements comme la garde contre l'infanterie, à l'exception que la main droite sera fixée à la hanche, et la bayonnette à la hauteur de l'œil, comme dans le mouvement de *croisez la bayonnette.*

218. Les hommes placés dans l'une des deux posi-

tions indiquées ci-dessus, exécuteront les mouvements suivants :

1. *Face à droite* (ou *à gauche*).

2. A DROITE (OU A GAUCHE).

219. Tourner sur le talon gauche, en élevant la pointe du pied, faire face à droite (ou à gauche); porter en même temps le pied droit en arrière à cinquante centimètres.

1. *Demi-tour à droite.*

2. A DROITE.

219. Au deuxième commandement, tourner à droite sur le talon gauche, en élevant un peu la pointe du pied ; faire face en arrière, sans déranger la position de l'arme, et rapporter le pied droit en arrière, et à cinquante centimètres du gauche.

1. *Demi-tour à gauche.*

2. A GAUCHE.

220. Tourner à gauche sur le talon gauche, à l'inverse de ce qui est prescrit ci-dessus.

1. *Un pas en avant.*

2. MARCHE.

221. Marcher du pied gauche cinquante centimètre en avant; faire suivre aussitôt le droit à sa distance.

1. *Un pas en arrière.*

2. MARCHE.

222. Rompre du pied droit cinquante centimètres

en arrière; ramener aussitôt le pied gauche à cinquante centimètres du droit.

1. *Un pas à droite.*

2. Marche.

223. Jeter le pied droit à cinquante centimètres à droite dans la même direction; porter aussitôt le pied gauche devant, à sa distance et ä sa position.

1. *Un pas à gauche.*

2. Marche.

224. Jeter le pied gauche à cinquante centimètres à gauche; ramener aussitôt le pied droit à sa distance et à sa position.

1. *Double passe en avant.*

2. Marche.

225. Jeter le pied droit à cinquante centimètres en avant du gauche, rapporter vivement le pied gauche à cinquante centimètres en avant et conserver sa garde.

1. *Double passe en arrière.*

2. Marche.

226. Jeter le pied gauche à trente-trois centimètres en arrière du droit; rapporter vivement le pied droit à cinquante centimètres en arrière du gauche, en conservant sa garde.

1. *Volte-face à droite.*

2. Marche.

227. Rapprocher l'arme du corps avec la main gau-

che, le canon vis-à-vis l'épaule gauche, sans déranger la main droite. Tourner à droite sur la pointe du pied droit, jeter le pied gauche perpendiculairement en arrière à cinquante centimètres, achever la volte sur la pointe du pied gauche, et rapporter le pied droit en arrière et à sa distance ; se mettre en même temps en garde.

1. *Volte-face à gauche.*

2. Marche.

228. Tourner à gauche sur la pointe du picd droit porter le pied gauche perpendiculairement en arrière à cinquante centimères, et achever la volte à l'inverse de ce qui est prescrit-ci-dessus.

229. Quand les tirailleurs, affermis dans les diverses positions, exécuteront avec précision et légèreté les divers pas et voltes, on leur apprendra à se servir du jeu de leur arme pour l'attaque et la défense.

1. -*En quarte parez.*
2. Arme.

230. Au deuxième commandement, élever le bout du canon de trente-trois centimètres avec la main gauche sans déranger la droite ; faire en même temps une opposition de fer à gauche d'environ seize centimètres, et rester dans cette position.

Reprenez garde.

231. Baisser vivement la main gauche sans déranger la droite, et ramener l'arme à la position de la garde.

232. Chaque fois que l'instructeur fera exécuter

les parades et les pointes, il fera toujours reprendre la garde à la fin de chaque mouvement, par le commandement de *reprenez garde.*

1. *En tierce parez*

2. Arme.

233. Elever vivement l'arme de trente-trois centimètres avec la main gauche, sans déranger la droite ; faire en même temps une opposition de fer de seize centimètres à droite.

1. *En prime parez.*

2. Arme.

234. Elever l'arme des deux mains, les bras allongés de toute leur longueur, l'arme couvrant la tête, la platine tonrnée vers le corps, la bayonnette menaçante, quoique légèrement inclinée à gauche, la capucine à hauteur du sommet de la coiffure.

1. *En prime à droite* (ou *à gauche*) *parez.*

2. Arme.

235 Avancer l'épaule gauche (ou l'épaule droite) et parer à droite (ou à gauche).

1. *En quarte pointez.*

2. Arme.

236. Au deuxième commandement, porter le poids du corps en avant, ployer le jarret gauche et tendre le droit, allonger le bras gauche de toute sa longueur, les doigts de la main gauche ouverts et soutenant l'arme, la crosse devant le téton gauche,

la platine en dessous, et rester dans cette position jusqu'au commandement de *reprenez garde.*

1. *En tierce pointez.*
2. ARME.

237. Porter le haut du corps en avant, tendre le jarret droit et ployer le gauche, allonger le bras gauche de toute sa longueur, les doigts de la main gauche ouverts et soutenant l'arme, tourner la platine en dessus, la crosse devant le téton droit.

1. *En prime pointez.*
2. ARME.

238. Élever l'arme des deux mains, les bras allongés, la sous-garde en-dessus, le canon entre les doigts de la main gauche ; ployer le jarret gauche et tendre le droit, lancer en même temps l'arme à son adversaire, en pointant à la hauteur d'un homme à cheval.

En prime à droite (ou *à gauche*)

2. *Pointez.*
3. ARME.

239. Avancer l'épaule gauche (ou l'épaule droite), et pointer à droite (ou à gauche).

1. *Coup lancé.*
2. *Lancez*—ARME.

240. Au deuxiéme commandement, jeter le haut du corps en avant, en ployant sur le jarret gauche et tendant le droit, lancer rapidement l'arme à son adversaire de toute la longueur du bras droit, l'aban-

donner de la main gauche en pointant, et reprendre la garde.

241. Chaque fois que les soldats seront en garde contre l'infanterie, ils pointeront à hauteur de la poitrine ; en garde contre la cavalerie, ils dirigeront leur coup à hauteur de la tête du cheval ou vers les flancs du cavalier.

242. Quand les soldats connaîtront parfaitement les divers pas, les parades et les pointés, on les leur fera réunir au commandement de *marche*, exemple :

1. *Double passe en avant, en prime parez et pointez.*
2. MARCHE.

243. Au deuxième commandement, le soldat exécutera la double passe, parera et pointera prime.

244. Comme on doit supposer le cas où un soldat sera forcé de se défendre à la fois contre deux ou trois hommes, on fera exécuter des doubles mouvements et des doubles pointés, ce qui ajoutera considérablement à l'adresse et à l'agilité du soldat, exemple :

1. *Un pas en avant, coup lancé, volte-face à gauche, en quarte parez et pointez..*
2. MARCHE.

245. Au deuxième commandement, marcher en avant, lancer le coup, exécuter la volte-face, parer et pointer quarte.

TROISIEME PARTIE.

Règles Générales.

246. Lorsque les hommes de recrue seront bien

affermis dans les principes et le mécanisme du pas, la position du corps et le port d'armes, l'instructeur réunira huit hommes au moins, ou au plus douze, pour leur apprendre les principes d'alignement, celui du tact des coudes en marchant de front, le pas accéléré, les principes de la marche de flanc, les conversions de pied ferme, les conversions en marchant et les changements de direction du côté du guide ; il les placera sur un rang coude à coude, et les numérotera de la droite à la gauche.

PREMIÈRE LEÇON.

Alignement.

247. L'instructeur exercera d'abord les soldats de recrue à s'aligner homme par homme. afin de leur faire mieux comprendre les principes d'alignement ; à cet effet, il commandera aux deux premiers hommes de l'aile droite de marcher deux pas en avant, et les ayant alignés, il avertira successivement chaque homme, en le désignant pai son numéro, de se porter sur l'alignement des deux premiers.

248. Chaque soldat, à l'avertissement qui lui sera fait par l'instructeur de se porter sur l'alignement, tournera la tête et les yeux à droite dans la position prescrite à la première leçon de la première partie, marchera, dans la cadence du pas ordinaire, deux pas en avant, en racourcissant le dernier, de manière à se trouver à environ 16 centimètres (6 pouces) en arrière du nouvel alignement, qu'il ne doit jamais dépasser ; il se portera ensuite, par petits pas, les jarrets tendus, tranquillement et sans sac-

cade, à côté de l'homme auquel il doit appuyer, de manière que sans déranger la position de sa tête, la ligne de ses yeux, ainsi que celle de ses épaules, se trouve dans la direction de celle de son voisin, et qu'il sente légèrement le coude de ce dernier, sans ouvrir le sien.

249. L'instructeur voyant les soldats alignés, commandera :

Fixe.

250. A ce commandement les soldats replaceront la tête dans la position directe.

251. L'alignement à gauche se prendra d'après les mêmes principes.

252. Lorsque les hommes de recrue auront ainsi appris à s'aligner, homme par homme, correctement et sans tâtonner, l'instructeur fera aligner le rang entier à la fois, par le commandement suivant :

A droite (ou *à gauche*) *alignement.*

253. A ce commandement, le rang, à l'exception des deux hommes placés d'avance pour servir de base d'alignement, se portera au pas ordinaire sur la nouvelle ligne, et s'y placera d'après les principes prescrits ci-dessus, No. 248.

254. L'instructeur, placé à cinq ou six pas en avant et faisant face au rang, veillera à l'observation des principes, et se portera ensuite à l'aile qui a servi de base d'alignement pour le vérifier.

255. L'instructeur, voyant le plus grand nombre des soldats alignés, commandera :

Fixe.

256. L'instructeur commandera ensuite aux hommes qui ne seraient pas alignés, *telle file* ou *telles files*, *rentrez* ou *sortez*, en les désignant par leurs numéros. La file ou les files désignées tourneront légèrement la tête du côté de l'alignement, pour juger de combien elles doivent avancer ou reculer, se porteront tranquillement sur la ligne, et replaceront ensuite la tête dans la position directe.

257. Les alignements en arrière se prendront d'après les mêmes principes; les soldats se porteront un peu en arrière de la ligne et s'y replaceront ensuite par de petits mouvements en avant, conformément à ce qui a été prescrit au No. 248; l'instructeur commandera:

En arrière à droite (ou *à gauche*) *alignement.*

Observations relatives aux principes d'alignement.

258. L'instructeur s'attachera à faire observer les principes suivants:

Que le soldat arrive tranquillement sur la ligne,

Parce que la précipitation est contraire au bon ordre et même à la promptitude dans l'exécution qu'on n'obtient qu'en habituant le soldat à faire tous les mouvements avec calme, sang-froid et précision;

Qu'il ne penche pas le corps en arrière, ni la tête en avant,

Parce que ce n'est que par la régularité de la position qu'on apprend à s'aligner;

Qu'il ne tourne la tête que le moins possible, seulement de manière à voir la ligne des yeux et à

apercevoir légèrement la poitrine du deuxième homme du côté de l'alignement.

Afin d'éviter que la tête n'entraîne l'épaule hors du rang, et que la fausse position d'un seul homme n'induise en erreur tous ceux qui sont au-delà.

Qu'il ne dépasse jamais l'alignement,

Parce que, si un soldat dépassait l'alignement, il serait ensuite obligé de reculer pour se replacer sur la véritable ligne; sa faute se propagerait, les hommes qui sont au-delà seraient obligés de reculer à leur tour, ce qu'il faut éviter avec d'autant plus de soin, qu'outre la perte de temps qui en résulterait, il est plus difficile de s'aligner en arrière qu'en avant;

Qu'au commandement de *fixe*, le soldat cesse tout mouvement, quand même il ne serait pas aligné,

Afin de lui faire contracter l'habitude de juger son alignement promptement, et de s'y placer sans tâtonner;

Qu'au commandement de *telle file* ou *telles files*, *rentrez* ou *sortez*, celles qui n'auront pas été désignées ne bougent.

Afin de ne pas déranger les files qui sont alignées;

Que, dans les alignements en arrière, le soldat dépasse un peu la ligne en reculant,

Afin de se placer sur la ligne par un petit mouvement en avant, parce que ce n'est que de cette manière qu'il peut bien juger de l'alignement.

Observation relative à la première leçon.

259. Après chaque alignement, l'instructeur examinera la position des hommes et fera ensuite répo-

ser le rang sur les armes pour empêcher que les soldats ne se fatiguent et ne se négligent sur le port d'armes qui, dans les commencements surtout, doit toujours être régulier.

DEUXIÈME LEÇON.

Marche de front.

260. Le rang étant correctement aligné, lorsque l'instructeur voudra le faire marcher en avant, il placera un homme bien dressé à la droite ou à la gauche, selon le côté où il voudra que soit le guide et commandera :

1. *Peloton en avant.*
2. *Guide à droite* (ou *à gauche*).
3. *Pas ordinaire*—MARCHE.

261. Au commandement de *marche*, le rang partira vivement du pied gauche ; le guide aura soin de marcher droit devant lui et de maintenir toujours ses épaules carrément.

262. L'instructeur fera observer les règles suivantes :

Tenir légèrement au coude de son voisin du côté du guide,

Parce qu'en tenant ainsi coude à coude à son voisin, on sera à peu près aligné, et qu'il ne se formera pas d'ouvertures entre les files. Si, au lieu de tenir légèrement au coude de son voisin, on s'appuyait sur lui, on l'obligerait à appuyer à son tour du côté du guide, et on repousserait par là ce dernier hors de la direction.

Ne point ouvrir le coude gauche ni le bras droit,

Afin que le soldat ne pousse pas son voisin et n'occupe dans le rang que l'espace qu'il doit y tenir ;

Céder à la pression qui vient du côté du guide, et résister à celle qui vient du côté opposé,

Pour éviter de rejeter le guide en dehors de la direction.

Ne rejoindre qu'insensiblement le coude de son voisin du côté du guide, s'il venait à s'éloigner, ou si l'on s'en était soi-même écarté,

Parce qu'li peut arriver que le voisin se jette mal à propos à droite ou à gauche. Si, dans ce cas, l'homme qui est à côté de lui, et successivement ceux qui suivent, se conformaient brusquement à ce faux mouvement, il en résulterait que la faute d'un seul homme se propagerait, et lorsqu'ensuite l'homme où la faute aurait commencé voudrait la réparer, il serait obligé de repousser son voisin, celui-ci l'homme suivant, et ainsi de suite ; ce qui occasionnerait un flottement continuel dans la marche. Si, au contraire, chaque homme observe le principe de ne se conformer que peu à peu au mouvement de son voisin, ce dernier aura le temps de réparer sa faute, s'il en a fait une ; son erreur ne se propagera pas, et le flottement n'aura pas lieu ;

Conserver toujours la tête droite, de quelque côté que le guide soit indiqué.

Parce que, si les soldats tournaient la tête du côté du guide, elle entraînerait l'épaule opposée, ce qui donnerait une fausse direction au rang, causerait une pression continuelle vers le guide, et par conséquent du flottement ;

Si l'on s'aperçoit qu'on est soi-même trop en avant ou trop en arrière, ne se remettre que peu à peu sur l'alignement, en allongeant ou en raccourcissant le pas d'une manière presque insensible,

Parce que les mouvements brusques, en marchant, tendent toujours à désunir une troupe, à y causer du flottement, et font perdre la cadence ; car un homme ne saurait faire un pas de deux pieds et demi dans le même espace de temps que son voisin en fait un de deux pieds, sans que le mouvement du premier fût plus vif que celui du second, au lieu qu'on peut allonger le pas d'un ou de deux pouces sans qu'il en résulte une accélération sensible dans le mouvement.

263. L'instructeur s'attachera à faire comprendre aux hommes de recrue que l'alignement ne peut se conserver, en marchant, que par la régularité du pas, par le tact des coudes, et qu'autant que les épaules seront maintenues carrément. Que si, par exemple, ils faisaient des pas plus grands les uns que les autres, ou s'ils marchaient les uns plus vite, les autres plus lentement, ils se désuniraient nécessairement ; que si, devant avoir la tête directe, ils n'observaient pas le tact des coudes, il leur serait impossible de juger s'ils marchent à même hauteur que leur voisin, et s'il ne se forme pas entre eux des ouvertures.

264. Les soldats étant affermis dans les principes de la marche directe, l'instructeur les exercera à marcher obliquement. A cet effet, le rang étant en marche, il commandera :

1. *Oblique à droite* (ou *à gauche.*)

2. Marche.

265. Au second commandement qui sera fait au moment où le pied gauche va poser à terre, si l'on doit obliquer à droite, et le pied droit, si l'on doit obliquer à gauche, chaque homme fera un demi-à-droite ou un demi-à-gauche et marchera ensuite droit devant lui dans la nouvelle direction; les hommes n'ayant plus le tact des coudes, donneront un coup d'œil sur la ligne des épaules de leurs voisins du côté vers lequel on oblique, et régleront leurs pas de manière que leur épaule soit toujours en arrière de celle de leur voisin de ce côté, et que sa tête leur cache celles des autres hommes du rang. Les hommes devront, en outre, conserver l'égalité du pas et le même degré d'obliquité.

266. L'instructeur voulant faire reprendre la direction primitive, il commandera :

1. *En avant.*

2. Marche.

267. Au second commandement qui sera fait conformément à ce qui est prescrit No 265, chaque soldat exécutera un demi-à-gauche ou un demi-à-droite, tous marcheront ensuite droit devant eux, en se conformant aux principes de la marche directe et en sentant le coude de leur voisin du côté du guide.

268. Lorsque ces divers principes seront devenus familiers aux hommes de recrue, et qu'ils seront bien affermis dans la position du corps, le port d'armes, le mécanisme, la longueur et la vitesse du pas ordi-

naire, l'instructeur les fera passer du pas ordinaire au pas accéléré et du pas accéléré au pas ordinaire, en observant de ne les faire marcher obliquement au pas accéléré que quand ils seront bien affermis dans la cadence de ce pas.

269. Le rang étant en marche au pas ordinaire, l'instructeur commandera :

1. *Pas accéléré.*

2. MARCHE.

270. Au commandement de *marche*, qui sera fait sur l'un ou l'autre pied, indistinctement, le rang prendra le pas accéléré.

271. Lorsque l'instructeur voudra faire reprendre le pas ordinaire, il commandera :

1. *Pas ordinaire.*

2. MARCHE.

272. Au commandement de *marche*, qui sera fait sur l'un ou l'autre pied, indistinctement, le rang reprendra le pas ordinaire.

273. Le rang étant en marche, l'instructeur l'arrêtera par les commandements et les moyens prescrits aux Nos 37 et 38.

274. Si le rang marche au pas accéléré, le commandement de *halte* sera fait un instant avant que le pied soit prêt à poser à terre.

275. Le rang étant en marche au pas accéléré, l'instructeur lui fera quelquefois *marquer et changer le pas* : il le fera également passer de la marche directe à la marche oblique, et réciproquement, en se con-

formant à ce qui a été prescrit aux Nos 265 et suivants.

276. La marche au pas accéléré s'exécutera d'après les mêmes principes qu'au pas ordinaire ; mais, l'impulsion du pas accéléré disposant le soldat à s'abandonner, l'instructeur s'attachera à bien régler la cadence de ce pas, et à habituer les soldats à conserver toujours l'aplomb du corps ainsi que la régularité du pas.

277. Le rang étant en marche au pas ordinaire ou au pas accéléré, l'instructeur voulant lui faire faire demi-tour pour marcher en arrière sans arrêter, commandera :

1. *Peloton à demi-tour à droite.*
2. MARCHE.

278. Au second commandement, qui sera fait à l'instant où le pied gauche arrive près de terre, le soldat posera le pied à terre, fera face en arrière en tournant sur ce pied, placera le pied droit dans la nouvelle direction et repartira du pied gauche.

279. Le rang étant de pied ferme, l'instructeur lui fera marcher le pas en arrière ; à cet effet, il commandera :

1. *Peloton en arrière.*
2. *Guide à gauche* (ou *à droite*).
3. MARCHE.

280. Au commandement de *marche*, les soldats se porteront en arrière, en se conformant aux principes prescrits aux Nos. 42 et 43 de la première partie.

Observations relatives à la deuxième leçon.

281. Cette leçon devant être exécutée au port d'armes, l'instructeur, afin de ne pas trop fatiguer les soldats, et pour les empêcher de se négliger sur la position, fera arrêter le rang de temps à autre, et le fera reposer sur les armes.

TROISIÈME LEÇON.

Marche de flanc.

282. Le rang étant de pied ferme et correctement aligné, l'instructeur fera les commandements suivants :

1. *Peloton par le flanc droit.*
2. A DROITE.
3. *Peloton en avant.*
4. *Pas ordinaire*—MARCHE.

283. Au second commandement, le rang fera à-droite, les numéros pairs, en faisant à-droite, se porteront vivement à hauteur et à la droite des numéros impairs, de manière qu'après l'exécution du mouvement, les files se trouveront formées de deux hommes coude à coude.

284. Au quatrième commandement, le peloton partira vivement du pied gauche, les files resteront alignées et conserveront leurs distances.

285. L'instructeur fera marcher par le flanc gauche par les mêmes commandements prescrits au No. 282, en substituant l'indication de *gauche* à celle de *droite*, et par les moyens inverses. Ainsi les numéros pairs feront à-gauche sur place et les nu-

méros impairs se placeront à la gauche des numéros pairs.

286. L'instructeur placera un homme bien dressé à côte dn soldat qui est en tête du rang doublé pour régler son pas et le conduire, et il sera recommandé à ce soldat de marcher exactement coude à coude avec l'homme qui doit le diriger.

287. L'instructeur fera observer les règles suivantes:

Que le pas s'exécute d'après les principes prescrits. ;

Parce que ces principes, sans lesquels les hommes placés à côté les uns des autres sur un même rang, ne sauraient conserver de. l'ensemble en marchant, sont encore plus indispensables à observer lorsqu'on marche par file.

Que la tête de l'homme que précède immédiatement chaque soldat lui cache celle de tous ceux qui sont devant lui.

Parce que c'est la règle la plus sûre qu'on puisse donner pour se maintenir exactement derrière son chef de file.

L'instructeur se placera habituellement à cinq ou six pas sur le flanc des hommes qu'il instruit, pour veiller à l'observation des principes prescrits ci-dessus; il se portera aussi quelquefois derrière le rang doublé, s'arrêtera et lui laissera parcourir quinze ou vingt pas, afin d'observer si les hommes se maintiennent exactement derrière leurs chefs de file.

288. Lorsque l'instructeur voudra arrêter le rang

marchant par le flanc et le remettre en face, il commandera :

1. *Peloton.*

2. Halte.

3. Front.

289. Au second commandement, le peloton s'arrêtera, et aucun homme ne bougera plus, quand même il aurait perdu sa distance. Cette attention est nécessaire pour habituer les soldats à toujours la conserver.

290. Au troisième commandement, chaque homme se remettra face en tête par un *à-gouche* si l'on a marché par le flanc droit, et par un *à-droite* si l'on a marché par le flanc gauche. Les hommes qui se trouvent derrière leurs voisins habituels dédoubleront en même temps pour se porter vivement à leurs places dans le rang.

291. Lorsque les hommes auront acquis l'habitude de la marche de flanc, l'instructeur les exercera à changer de direction par file ; à cet effet, il commandera :

1. *Par file à gauche* (ou *à droite.*)

2. Marche.

292. Au commandement de *marche*, la première file changera de direction à gauche ou à droite, en décrivant un petit arc de cercle et marchera ensuite droit devant elle. Les deux hommes de cette file resteront coude à coude. Celui qui se trouve du côté où l'on tourne raccourcira les trois ou quatre premiers pas, afin de donner le temps à l'homme du deuxième

rang de se conformer à son mouvement. Chaque file viendra successivement changer de direction à la même place que celle qui précède.

293. L'instructenr fera aussi exécuter les *à-droite* et les *à-gauche* en marchant ; à cet effet, il commandera :

1. *Peloton par le flanc droit* (ou le *flanc gauche*)
2. MARCHE.

294. Au second commandement qui sera fait un peu avant que le pied gauche (ou le pied droit) ne soit prêt à poser à terre, suivant qu'on devra faire *à-droite* ou *à-gauche*, les soldats tourneront le corps, porteront le pied qui est levé dans la nouvelle direction, et repartiront de l'autre pied sans altérer la cadence, les files doubleront ou dédoubleront rapidement.

295. Si en exécutant un *à-droite* ou un *à-gauche* le rang fait face en arrière, les files dédoubleront d'après le principe fixé au No 290. Ainsi ce seront toujours les hommes qui se trouvent derrière leurs voisins habituels qui dédoubleront de manière à ne pas intervertir l'ordre des numéros dans le rang.

296. Le rang étant face en arrière lorsque l'instructeur le remettra de flanc par un *à-gauche*, les numéros pairs doubleront à gauche des numéros impairs. Si c'est par un *à-droite*, les numéros impairs doubleront à droite des numéros pairs.

297. Les mouvements qui précèdent devront être faits au port d'armes, mais lorsque l'instructeur voudra reposer les soldats, il leur fera porter l'arme au bras, et il exigera que dans cette position ils mar-

chent avec autant de régularité qu'au port d'armes. Le soldat conservera en marchant la main droite à la poignée de l'arme.

Observations relatives à la troisième leçon.

298. L'instructeur exercera quelquefois le rang à marcher sans doubler les files, les principes de cette marche seront les mêmes.

L'instructeur fera les commandements prescrits au No. 282. Mais il aura soin de prévenir les hommes qu'ils ne doubleront pas les files.

L'instructeur veillera à ce que les soldats ne ployent pas les genoux pour éviter de marcher sur les talons de l'homme qui les précède, et que la cadence et les distances ne se perdent pas.

On exécutera sur un rang les divers mouvements prescrits dans cette leçon. Dans les changements de direction par file, le premier homme du rang changera de direction sans altérer la longueur ni la cadence du pas.

L'instructeur rappellera également aux hommes, dans l'exécution des *à-droite* et des *à-gauche*, qu'ils ne doivent pas doubler les files.

QUATRIÈME LEÇON.

CONVERSIONS.

Principes généraux des conversions.

299. Les conversions sont de deux espèces: les *conversions de pied ferme* et les *conversions en marchant.*

300. Les *conversions de pied ferme* ont lieu pour faire passer une troupe de l'ordre en bataille à l'ordre

en colonne, ou de l'ordre en colonne à l'ordre en bataille.

301. Les *conversions en marchant* ont lieu dans les changements de direction en colonne, toutes les fois que ce mouvement s'exécute du côté opposé au guide.

302. Dans les *conversions de pied ferme*, l'homme qui est au pivot de la conversion ne fait tourner sur place, sans avancer ni reculer.

303. Dans les *conversions en marchant*, l'homme qui est au pivot fait le pas de 22 centimètres (8 pouces), afin de dégager le point de la conversion, ce qui est nécessaire pour que les subdivisions d'une colonne puissent changer de direction sans perdre leurs distances, ainsi qu'il sera expliqué à l'école de peloton.

304. Dans l'un et l'autre cas l'homme qui est à l'aile marchante doit toujours faire le pas de deux pieds.

305. Le mouvement de *tourner à droite* ou *à gauche* n'a lieu que dans les changements de direction en colonne du côté du guide, et il faut bien se garder de confondre ce mouvement avec les conversions en marchant.

Conversion de pied ferme.

306. Le rang étant de pied ferme, l'instructeur placera un homme bien dressé à l'aile qui devra marcher, pour !a conduire et la diriger, et commandera:

1. *Par peloton à droite.*
2. *Pas ordinaire*—MARCHE.

307. Au second commandement, les soldats parti-

ront du pied gauche et tourneront en même temps la tête un peu à gauche, les yeux fixés sur la ligne des yeux des hommes qui sont à leur gauche. L'homme qui est au pivot ne fera que marquer le pas, en se conformant au mouvement de l'aile marchante, l'homme qui conduit cette aile marchera le pas de deux pieds, avancera un peu l'épaule gauche dès le premier pas et jettera de temps en temps les yeux sur le rang et sentira toujours le coude de l'homme qui est à côté de lui, mais légèrement et sans jamais le pousser.

308. Les autres soldats sentiront légèrement le coude de leur voisin du côté du pivot, résisteront à la pression qui vient du côté opposé, et se conformeront au mouvement de l'aile marchante, en faisant le pas d'autant plus petit qu'ils seront plus près du pivot.

309. L'instructeur fera parcourir une ou deux fois le tour du cercle avant d'arrêter le rang, afin de faire mieux sentir les principes, il veillera avec soin à ce que le centre ne crève pas.

310. Il fera converser *à gauche* d'après les mêmes principes.

311. Lorsque l'instructeur voudra arrêter la conversion, il fera les commandements suivants :

1. *Peloton.*

2. HALTE.

312. Au commandement de *halte*, le rang s'arrêtera, et aucun homme ne bougera plus. L'instructeur, se portant à l'aile opposée au pivot, placera les deux premiers hommes de cette aile dans la direc-

tion qu'il voudra donner au rang, ayant soin de ne laisser entre eux et le pivot que l'espace nécessaire pour y encadrer tous les autres. Il commandera ensuite :

A gauche (ou *à droite*) *alignement.*

313. A ce commandement, le rang se placera sur l'alignement des deux hommes qui doivent servir de base, en se conformant aux principes prescrits.

314. L'instructeur commandera ensuite *fixe*, ce qui s'exécutera comme il est prescrit au No. 253.

Observations relatives aux principes de conversions de pied ferme.

315. Tourner un peu la tête du côté de l'aile marchante, et fixer les yeux sur la ligne des yeux des hommes qui sont de ce côté,

Parce que sans cette attention, il serait impossible au soldat de régler la longueur de son pas de manière à se conformer au mouvement de l'aile marchante.

Tenir légèrement au coude de son voisin du côté du pivot ;

Afin que les files ne s'ouvrent pas en conversant.

Résister à la pression qui vient du côté de l'aile marchante ;

Parce que, si l'on négligeait ce principe, le pivot qui doit être un point fixe, dans les conversions de pied ferme, pourrait être rejeté hors de sa place par la pression.

Conversion en marchant.

316. Lorsque les hommes de recrue exécuteront

bien les conversions de pied ferme, on les exercera à converser en marchant.

317. A cet effet, le rang étant en marche, lorsque l'instructeur voudra lui faire changer de direction du côté opposé au guide, il fera les commandements suivants :

1. *A droite* (ou *à gauche*) *conversion.*

2. MARCHE.

318. Le premier commandement sera fait lorque le rang sera à quatre pas du point de conversion.

319. Au second commandement, la conversion s'exécutera de la même manière que de pied ferme, excepté que le tact des coudes restera du côté du guide, au lieu de se prendre du côté du pivot ; que l'homme qui est au pivot, au lieu de tourner sur place, se conformera au mouvement de l'aile marchante, sentira légèrement le coude de son voisin, fera le pas de 22 centimètres (8 pouces), et gagnera ainsi du terrain en avant, en décrivant une petite courbe de manière à dégager le point de conversion ; le milieu du rang cintrera un peu en arrière. Aussitôt que le mouvement commencera, l'homme qui conduit l'aile marchante jettera les yeux sur le terrain qu'il doit parcourir.

320. La conversion étant achevée, l'instructeur commandera :

1. *En avant.*

2. MARCHE.

321. Le premier commandement sera fait lors-

qu'il restera quatre pas à faire pour que la conversion soit achevée.

322. Au commandement de *marche*, qui sera fait à l'instant où la conversion sera achevée, l'homme qui conduit l'aile marchante se dirigera droit en avant, l'homme qui est au pivot et tout le rang reprendront le pas de deux pieds, et replaceront la tête directe.

Changer de direction du côté du guide.

323. Les changements de direction du côté du guide s'exécuteront ainsi qu'il suit: l'instructeur commandera :

1. *Tournez à gauche* (ou *à droite*).
2. Marche.

324. Le premier commandement sera fait lorsque le rang sera à quatre pas du point où il doit changer de direction ;

325. Au commandement de *marche*, qui sera prononcé à l'instant où le rang devra tourner, le guide fera à-gauche ou à-droite en marchant, et se prolongera dans la nouvelle direction sans ralentir ni accélérer la cadence, sans allonger ni raccourcir la mesure du pas. Tout le rang se conformera promptement, mais sans courir à la nouvelle direction ; à cet effet, chaque homme avancera l'épaule opposé au guide, prendra le pas accéléré pour se porter dans la nouvelle direction, tournera la tête et les yeux du côté du guide et joindra le coude de son voisin du même côté en se plaçant sur l'alignement du guide dont il prendra le pas ; il replacera ensuite la tête et les

yeux dans la position directe ; chaque homme arrivera ainsi successivement sur l'alignement du guide ; dans le cas où le peloton marcherait au pas accéléré, les hommes, pour se porter dans la nouvelle direction, précipiteront un peu la cadence en allongeant la mesure du pas.

Observations relatives à la quatrième leçon.

326. L'instructeur, afin de ne pas fatiguer les soldats et de ne pas diviser leur attention, leur fera exécuter sans armes les divers mouvements dont cette leçon se compose, jusqu'à ce qu'ils en connaissent bien le mécanisme.

CINQUIÈME LEÇON.

Former les faisceaux.

327. Les hommes étant sur deux rangs, l'instructeur les fera reposer sur les armes, puis il commandera :

Formez—LES FAISCEAUX.

328. L'homme du premier rang de chaque file paire passera son arme devant lui, la saisissant avec la main gauche au-dessus de la grenadière, et la placera la crosse en arrière et près du pied droit de l'homme qui est à sa gauche, le canon tourné en avant ; l'homme du premier rang de chaque file impaire passera son arme à l'homme de la file paire qui est à sa gauche, qui la saisira avec la main droite à 5 centimètres (2 pouces) au-dessus de la grenadière, portera la crosse à 82 centimètres (2 pieds 6 pouces) en avant du premier rang, vis-à-vis son épaule droi-

te, inclinant vers soi le bout du canon, et croisera la bayonnette des deux armes. L'homme du deuxième rang de la file paire, penchant son arme en avant, introduira la bayonnette entre celles des deux autres armes. L'homme du premier rang la saisira avec la main droite au-dessous de la grenadière, la passera en avant du rang en soulevant le faisceau avec la main gauche, et placera la crosse entre les pieds de l'homme qni est à sa droite.

Le faisceau formé, l'homme du second rang de la file impaire passera son arme dans la main gauche, le canon en avant et la placera sur le faisceau en l'inclinant.

329. Les deux rangs ayant pris la position du soldat sans armes, en arrière des faisceaux, l'instructeur commandera :

1. *Rompez vos rangs.*
2. MARCHE.

Rompre les faisceaux.

330. Les rangs s'étant reformés en arrière de leurs faisceaux, l'instructeur commandera :

Rompez—LES FAISCEAUX.

331. Lorsqu'on devra rompre les faisceaux, l'homme du second rang de chaque file impaire retirera son arme du faisceau ; celui du premier rang de la file paire saisira la sienne avec la main gauche, et celle de l'homme du premier rang de la file impaire avec la main droite; l'homme du second rang de la file paire prendra son arme de la main droite à la grenadière, ces deux hommes soulèveront le faisceau

pour le rompre; l'homme du premier rang de la file impaire reprendra son arme de la main de son voisin de gauche, et les quatre hommes prendront la position du soldat reposé sur les armes.

FIN DE L'ÉCOLE DU SOLDAT.

ÉCOLE DE PELOTON.

RÈGLES GÉNÉRALES

et Division de l'Ecole de Peloton.

1. L'instruction par peloton devant toujours précéder celle par bataillon, et ayant pour objet d'y préparer les soldats, on se conformera dans les exercices de détail des compagnies à la progression et aux principes qui vont être prescrits ci-après :

2. On se conformera de même à ces principes pour le peloton de l'école des recrues. On y attachera un chef de peloton, un sous-officier de remplacement et des serre-files qui seront placés comme il a été prescrit dans la *formation en bataille.*

3. Il y aura en outre un officier chargé d'exercer ce peloton, il sera désigné sous le nom d'*instructeur.*

4. L'école de peloton sera divisée en six leçons, et chaque leçon comprendra cinq articles, ainsi qu'il suit :

Première leçon.

Art. 1. Ouvrir les rangs.
2. Alignement à rangs ouverts.
3. Maniement des armes.
4. Serrer les rangs.
5. Alignement et maniement des armes à rangs serrés.

Deuxième leçon.

Art. 1. Charge en quatre temps et à volonte.
2. Feu de peloton.
3. Feu de deux rangs.
4. Feu par rang.
5. Feu par le deuxième rang.

Troisième leçon.

Art. 1. Marche en bataille en avant.
2. Arrêter le peloton marchant en bataille et l'aligner.
3. Marche oblique en bataille.
4. Marquer le pas, marcher le pas acceleré et le pas en arrière.
5. Marcher en bataille en retraite.

Quatrième leçon.

Art. 1. Marcher par le flanc.
2. Changer de direction par file.
3. Arrêter le peloton marchant par le flanc et le remettre face en tête.
4. Le peloton étant en marche par le flanc, le former sur la droite ou sur la gauche par file en bataille.
5. Le peloton étant en marche par le flanc, le former par peloton ou par section en ligne et lui faire exécuter les à-droite et les à-gauche en marchant.

Cinquième leçon.

Art. 1. Rompre en colonnes par section, de pied ferme et pour continuer à marcher.

2. Marcher en colonne.
3. Changer de direction.
4. Arrêter la colonne.
5. Etant en colonne par section, la former à gauche ou à droite en bataille, de pied ferme ou en marchant.

Sixième leçon.

Art. 1. Rompre et former le peloton.
2. Mettre des files en arrière et les faire rentrer en ligne.
3. Marcher en colonne de route et exécuter les divers mouvements qui en dépendent.
4. Contre-marche.
5. Etant en colonne par section, se former sur la droite ou sur la gauche en bataille.

5. L'instructeur numérotera les files de la droite à la gauche, de manière que chaque homme connaisse son numéro dans son rang, il fera aussi marquer les sections et les demi-sections, en observant que la première section soit composée d'un nombre pair de files.

6. L'instructeur sera le plus clair et le plus concis qu'il lui sera possible dans ses explications; il fera rectifier les fautes de détail qui concernent les soldats par le chef de peloton à qui il les indiquera, s'il ne les avait pas remarquées, et ne les rectifiera lui-même que lorsque le chef de peloton n'aura pas bien compris ou qu'il aura mal rempli ses intentions.

7. Le calme et le sang-froid de celui qui commande et de ceux qui exécutent étant le premier moyen d'ordre dans une troupe, l'instructeur s'attachera à y

habituer celle qu'il exerce et à en donner lui-même l'exemple.

PREMIÈRE LEÇON.

ARTICLE PREMIER.

Ouvrir les rangs.

8. Le peloton étant reposé sur les armes et aligne, ainsi que les serre-files, lorsque l'instructeur voudra faire ouvrir les rangs, il fera placer le serre-file le plus près de la gauche à la gauche du premier rang ; ce qui étant exécuté, il commandera :

1. *Garde à vous.*
2. *Peloton.*
3. *Portez*—VOS ARMES.
4. *En arrière ouvrez vos rangs.*

9. Au quatrième commandement, le sous-officier de remplacement et le serre-file placé à la gauche du premier rang se porteront légèrement en arrière, à quatre pas du premier rang, pour tracer l'alignement où devra se placer le second rang. Ils jugeront cette distance à l'œil sans compter les pas.

10. L'instructeur, se portant en même temps sur le flanc droit, vérifiera si ces deux sous-officiers sont placés parallèlement au premier rang. Il rectifiera promptement, s'il est nécessaire, leur position et commandera ensuite :

5. MARCHE.

11. A ce commandement, le premier rang du peloton ne bougera pas.

12. Le deuxième rang marchera en arrière, au pas ordinaire, sans compter les pas, et se placera sur l'alignement déterminé pour ce rang, en se conformant à ce qui a été prescrit à l'école du soldat, No. 257.

13. Le sous-officier de remplacement alignera le second rang sur le serre-file qui ferme la gauche de ce rang.

14. Les serre-files marcheront en arrière en même temps que le second rang, et se placeront à deux pas de ce rang lorsqu'il aura été aligné.

15. L'instructeur voyant le second rang aligné commandera :

6. Fixe.

16. A ce commandement le serre-file placé à la gauche du second rang reprendra sa place de bataille en serre-file.

17. Le second rang étant aligné, l'instructeur chargera le chef de peloton et le sous-officier de remplacement d'examiner la position et le port d'armes des hommes de leur rang respectif.

ARTICLE II.

Alignements à rangs ouverts.

18. Les rangs étant ouverts, l'instructeur fera prendre, dans les premiers exercices, quelques alignemens homme par homme, pour mieux faire observer les principes.

19. Il fera marcher, à cet effet, les trois hommes de la droite ou de la gauche de chaque rang, trois pas en avant, et après les avoir alignés, il commandera :

Par file à droite (ou *à gauche*)—ALIGNEMENT.

20. A ce commandement les soldats de chaque rang se porteront successivement sur l'alignement, chacun d'eux se laissant précéder de deux pas par son voisin du côté de l'alignement.

21. Les alignements successifs ayant habitué les soldats à s'aligner correctement, l'instructeur fera aligner les rangs entiers à la fois, en avant et en arrière dans des directions parallèles et obliques, en donnant toujours trois hommes pour base d'alignement à chaque rang ; à cet effet, il commandera :

A droite. (ou *à gauche*)—ALIGNEMENT.

ou bien

En arrière à droite (ou *en arrière à gauche.*)

ALIGNEMENT.

22. Dans les alignements obliques, à rangs ouverts, les hommes du second rang ne chercheront pas à se mettre à leur chef de file, puisqu'il ne s'agit dans cette instruction que d'exercer les soldats à s'aligner correctement dans leurs rangs respectifs, dans toute espèce de directions.

23. Dans ces divers alignements, le chef de peloton en surveillera l'exécution au premier rang, le sous-officier de remplacement au second, ils se placeront, à cet effet, du côté de l'alignement.

24. Dans les alignements obliques, les soldats conformeront la ligne de leurs épaules à la nouvelle direction de leurs rangs, et se placeront sur l'alignement comme il a été prescrit à l'école du soldat, No. 252 ou No 257, selon que la nouvelle direction sera

en avant ou en arrière de la position primitive de leurs rangs.

25. Après chaque alignement, le chef de peloton et le sous-officier de remplacement examineront, en passant devant le rang, la position et le port d'armes, afin d'habituer les soldats à ne pas se négliger sur ces objets.

ARTICLE III.

Maniement des Armes.

26. Les rangs étant ouverts, l'instructeur se placera de manière à voir les deux rangs et commandera le maniement des armes dans l'ordre qui suit :

Présenter les armes.......... *porter les armes.*
Reposer sur les armes...... ...
Poser les armes à terre.......
Relever les armes.............. *porter les armes.*
L'arme au bras................. *porter les armes.*
Remettre la bayonnette....... *porter les armes.*
Passer l'arme sous le bras gauche *porter les armes.*
Bayonnette au canon...... ... *porter les armes.*
Croiser la bayonnette......... *portar les armes.*
Descendre les armes............. *porter les armes.*
Charge en douze temps......

27. L'instructeur veillera à ce que la position des pieds, du corps et de l'arme soit toujours exacts ; que les temps s'exécutent vivement et près du corps. Le chef de peloton surveillera le premier rang et le sous-officier de remplacement le deuxième.

ARTICLE IV.

Serrer les rangs.

28. Le maniement des armes étant achevé, l'instructeur fera serrer les rangs ; à cet effet, il commandera :

1. *Serrez vos rangs.*

2. MARCHE.

29. Au commandement de *marche*, le second rang serrera au pas ordinaire, chaque homme se dirigeant sur son chef de file. Les serres-files serreront à leur distance en même temps que le second rang.

ARTICLE V.

Alignements et maniements des armes à rangs serrés.

30. Les rangs étant serrés, l'instructeur fera prendre des alignements parallèles et obliques à droite et à gauche, en avant et en arrière, en observant de placer toujours d'avance trois files pour servir de base et d'alignement. L'instructeur fera les commandements prescrits ci-dessus, No. 21.

31. Dans les alignements à rangs serrés, le chef de peloton surveillera l'alignement du premier rang, et le sous-officier de remplacement celui du second rang ; ils s'habitueront à le juger par la ligne des yeux et des épaules, en jetant un coup d'œil par devant et par derrière le rang.

32. Dès que le chef de peloton verra le plus grand nombre des hommes du premier rang alignés, il commandera *fixe* et rectifiera ensuite, s'il y a lieu, l'ali-

gnement des autres hommes par les moyens prescrits dans l'école du soldat, No. 256. Le second rang se conformera à l'alignement du premier, et le sous-officier de remplacement y veillera.

33. Les rangs étant immobiles, l'instructeur se portera sur le flanc pour vérifier l'alignement des deux rangs: il observera ensuite si les hommes du second rang se sont placés correctement à leur chef de file.

34. Dans les alignements obliques, l'instructeur fera observer ce qui a été prescrit ci-dessus, No. 24.

35. Dans tous les alignements, les serre-files se placeront à deux pas en arrière du second rang.

36. Les alignements étant terminés, l'instructeur fera exécuter le *maniement des armes.*

37. L'instructeur voulant faire reposer les soldats sans déranger l'alignement, fera d'abord porter l'arme au bras ou reposer sur les armes, et commandera:

En place—REPOS.

38. A ce commandement les soldats ne seront plus astreints à garder l'immobilité, mais ils conserveront toujours l'un ou l'autre talon en place.

39. Si, au contraire, l'instructeur veut faire reposer les soldats, sans les astreindre à conserver l'alignement, il commandera:

REPOS.

40. A ce commandement les soldats ne seront plus tenus à garder l'immobilité ni la position.

41. L'instructeur pourra aussi, quand il le jugera convenable, faire former les faisceaux, ce qui s'exé-

cutera par les commandements et les moyens prescrits à l'école du soldat.

DEUXIÈME LEÇON.

42. L'instructeur, voulant faire passer à la deuxième leçon, fera rompre les faisceaux, s'ils ont été formés, et commandera :

1. *Garde à vous.*
2. *Peloton.*
3. *Portez*—VOS ARMES.

43. L'instructeur fera ensuite exécuter les charges et les feux dans l'ordre suivant:

ARTICLE PREMIER.

Charge en quatre temps.

44. La charge en quatre temps sera commandée et exécutée comme il a été prescrit à l'ecole du soldat, Nos. 169 et suivants. L'instructeur la fera exécuter plusieurs fois dé suite avant de passer à la charge à volonté.

Charge à volonté.

45. La charge à volonté sera commandée et exécutée comme il a été prescrit à l'école du soldat, No. 176.

46. Au premier temps de la charge en quatre temps ou de la charge à volonté, le chef de peloton et le sous-officier de remplacement feront un demi à-droite comme les soldats, et se remettront face en tête lorsque le soldat qui est à côté d'eux passera l'arme à gauche.

47. L'instructeur s'attachera avec le plus grand soin à ce que, dans l'exécution des charges, les soldats se conforment aux principes prescrits à l'école du soldat, Nos. 177, 178 et 199.

48. La charge à volonté étant la charge du combat, et par conséquent celle qu'il importe le plus de rendre familière aux soldats, on s'y attachera de préférence, dès qu'ils seront affermis dans les principes.

ARTICLE II.

Feu de peloton.

49. L'instructeur, voulant faire exécuter le feu de peloton, commandera:

1. *Feu de peloton.*
2. *Commencez le feu.*

50. Au premier commandement, le chef de peloton se portera vivement derrière le centre de son peloton, à quatre pas des serre-files; le sous-officier de remplacement reculera sur l'alignement des serre-files, vis-à-vis son créneau. Cette règle est générale dans tous les feux.

51. Au deuxième commandement, le chef de peloton commandera :

1. *Peloton.*
2. ARMES.
3. JOUE.
4. FEU.
5. CHARGEZ.

52. Au commandement de *chargez*, les soldats retireront leurs armes, les chargeront et les porteront. Le chef de peloton fera aussitôt recommencer le feu

par les mèmes commandements, et le feu continuera ainsi jusqù'au roulement.

53. Le chef de peloton fera quelquefois tirer obliquement à droite et à gauche, en observant seulement de prononcer chaque fois l'avertissement de *oblique à droite* ou *oblique à gauche*, après le commandement de *armes* et avant celui de *joue*. Il fera aussi quelquefois le commandement de *redressez vcs armes* après celui de *joue*, afin d'habituer les soldats au calme et au sang-froid, et de les rendre attentifs au commandement.

ARTICLE III.

Feu de deux rangs.

54. L'instructeur, voulant faire exécuter le feu de deux rangs, commandera :

1. *Feu de deux rangs.*
2. *Peloton.*
3. ARMES.
4. *Commencez le feu.*

55. Les troisième et quatrième commandements seront exécutés comme il a été prescrit à l'école du soldat, Nos. 195 et suivants.

56. Le feu commencera par la file de droite du peloton ; la file suivante ne mettra en joue qu'au moment où celle qui vient de faire feu retirera son arme pour recharger, et ainsi de suite jusqu'à la gauche. Mais cette progression n'aura lieu que pour le premier feu seulement, chaque homme devant ensuite charger et tirer sans se régler sur les autres, en se conformant

à ce qui a été prescrit à l'école du soldat, Nos. 199 et 200.

ARTICLE IV.

Feu par rang.

57. L'instructeur, voulant faire exécuter le feu par rang, commandera :

1. *Feu par rang.*
2. *Peloton.*
3. Armes.
4. *Second rang*—joue.
5. Feu.
6. Chargez.

58. Au troisième commandement les deux rangs prendront la position prescrite pour les feux.

59. Au quatrième commandement le deuxième rang mettra en joue en portant le pied droit à 22 centimètres (8 pouces) sur la droite et vers le talon gauche de l'homme qui est à côté de lui, conformément aux principes prescrits No. 121 de l'école du soldat.

Les cinquième et sixième commandements seront exécutés comme il est indiqué aux Nos. 122, 123 et 200 de l'école du soldat.

60. Lorsque l'instructeur verra quelques armes apprêtées dans le deuxième rang, il commandera :

1. *Premier rang.*
2. Joue.
3. Feu.
4. Chargez.

61. Le premier rang mettra en joue sans bouger

les pieds et le feu continuera ainsi alternativement par le second et le premier rang, en suivant la même progression jusqu'au roulement.

62. L'instructeur fera quelquefois tirer obliquement à droite ou à gauche en se conformant à ce qui a été prescrit No. 53 de l'école de peloton.

63. L'instructeur fera cesser le feu, soit de peloton, soit de deux rangs, soit par rang, par un roulement, et à l'instant où le roulement commencera, les soldats cesseront de tirer.

S'ils avaient fait feu, ils chargeraient leurs armes et les porteraient; s'ils se trouvaient dans la position d'*apprêtez—vos armes*, ils feraient *front*, remettraient le chien à l'abattu et porteraient les armes. S'ils se trouvaient dans la position de *joue*, ils exécuteraient d'eux-mêmes le temps de *redressez—vos armes*, feraient *front*, remettraient le chien à l'abattu et porteraient les armes.

64. Le roulement sera toujours suivi d'un coup de baguette; à ce signal, le chef de peloton et le sous-officier de remplacement reprendront vivement leurs places de bataille et rectifieront, s'il y a lieu, l'alignement des rangs.

Observations.

65. Dans cette école, hors le cas où l'on tirerait à poudre, le roulement sera indiqué par le commandement de *roulement* que prononcera l'instructeur lorsqu'il voudra faire cesser le feu.

66. Le coup de baguette pour faire rentrer le chef de peloton et le sous-officier de remplacement à leurs

places de bataille sera également indiqué par le commandement de *coup de baguette* que prononcera l'instructeur lorsqu'il verra les armes portées.

67. Le feu de deux rangs étant celui qui s'emploie le plus souvent à la guerre, il importe de le rendre très-familier aux troupes; l'instructeur s'y attachera de préférence; il veillera à ce qu'il s'exécute avec la plus grande régularité, ce moyen étant le plus sûr pour amener les soldats à charger et à tirer avec la précision et la vitesse désirables.

ARTICLE V.

Feu par le deuxième rang.

68. L'instructeur fera exécuter les feux par le deuxième rang; à cet effet il commandera :

1. *Face par le deuxième rang.*
2. *Peloton.*
3. *Demi-tour*—A DROITE.

69. Au premier commandement, le chef de peloton, sortant de son créneau, se placera face et contre la file de droite de son peloton, le sous-officier de remplacement et les serre-files traverseront légèrement par le créneau du chef de peloton, et se placeront face en arrière, le sous-officier de remplacement à un pas derrière le chef de peloton, les serre-files à deux pas du premier rang, vis-à-vis leurs places de bataille, en passant par derrière le sous-officier de remplacement.

70. Au troisième commandement, qui sera fait de manière que le peloton se trouve face en arrière au moment où le dernier serre-file aura traversé le cré-

neau, le peloton fera demi-tour à droite, le chef de peloton se portera dans son créneau au deuxième rang devenu premier, et le sous-officier de remplacement se placera derrière le chef de peloton, au premier rang devenu deuxième.

71. Le peloton faisant ainsi face par le deuxième rang, l'instructeur fera exécuter le feu de peloton direct et oblique, le feu de deux rangs et le feu par rang, par les commandements prescrits dans les articles précédents; le chef de peloton, le sous-officier de remplacement et les soldats se conformeront de même à ce qui est expliqué.

72. Le feu de deux rangs commencera par la gauche du peloton devenu droite. Dans le feu par rang, les rangs conserveront leur dénomination et le feu commencera par le premier rang devenu deuxième.

73. Pour remettre le peloton face par le premier rang, l'instructeur commandera:

1. *Face par le premier rang.*
2. *Peloton.*
3. *Demi-tour*—A DROITE.

74. Au premier commandement, le chef de peloton, le sous-officier de remplacement et les serre-files se conformeront à ce qui est prescrit Nos. 69 et 70.

75. Au troisième commandement, le peloton ayant fait demi-tour à droite, le chef de peloton et le sous-officier de remplacement reprendront leurs places de bataille.

Observations relatives aux feux.

76. L'instructeur recommandera au chef de pelo-

ton de mettre assez d'intervalle entre les commandements de *joue* et de *feu* pour laisser aux soldats le temps de viser.

77. L'instructeur se placera de manière à voir les deux rangs, afin de pouvoir remarquer les fautes; il chargera le chef de peloton et les serre-files d'y veiller également et de lui en rendre compte dans le repos. Il renverra à l'instruction individuelle les hommes qui chargeraient mal.

78. L'instructeur recommandera aux soldats le plus grand calme et le plus grand sang-froid dans les feux, sans que cela nuise à la vivacité de leur exécution; il ne négligera rien pour les y habituer.

79. Il donnera pour principe général aux soldats d'être attentifs à conserver dans le feu direct le talon gauche en place, afin que l'alignement des rangs et des files ne puisse pas se déranger, et il vérifiera après le feu en examinant l'alignement si ce principe a été observé.

80. L'instructeur ajoutera à ces observations toutes celles qui ont été prescrites à l'école du soldat, Nos. 203 et 204.

81. Lorsqu'on exécutera les feux à poudre, l'instructeur fera quelquefois reposer sur les armes et mettre la baguette dans le canon, sans ouvrir les rangs, afin de vérifier si quelque soldat n'a pas fait la faute de mettre trois charges dans son fusil, et dans ce cas il ferait décharger l'arme avec un tire-bourre.

TROISIÈME LEÇON.

ARTICLE PREMIER.

Marche en bataille en avant.

82. Le peloton étant en bataille et correctement aligné, lorsque l'instructeur voudra l'exercer à la marche en bataille, il s'assurera que le chef de peloton et le sous-officier de remplacement aient leurs épaules parfaitement dans la direction de leurs rangs respectifs, et qu'ils soient correctement placés l'un derrière l'autre, il se portera ensuite à vingt-cinq ou trente pas en avant d'eux, fera face en arrière, et se placera exactement sur leur prolongement.

83. L'instructeur étant aligné sur la file de direction commandera:

Peloton en avant.

84. A ce commandement, un des sous-officiers de serre-file, désigné d'avance, se portera à six pas en avant du chef de peloton en partant de sa droite. L'instructeur, placé comme il vient d'être prescrit, alignera correctement ce sous-officier sur le prolongement de la file de direction.

85. Le serre-file placé à six pas devant le chef de peloton, devant être chargé de la direction, prendra, dès que sa position sera assurée, deux points à terre dans la ligne droite qui, partant de lui, irait passer entre les talons de l'instructeur.

86. Ces dispositions étant faites, l'instructeur se retirera et commandera:

Pas ordinaire—MARCHE.

87. A ce commandement le peloton partira vivement. Le sous-officier chargé de la direction observera, avec la plus grande précision, la longueur et la cadence du pas, marchera dans la direction des deux points qu'il aura choisis entre lui et l'instructeur, prendra, à mesure qu'il avancera, et toujours avant d'arriver au point le plus près de lui, de nouveaux points en avant qui soient exactement dans le prolongement des deux premiers, et à quinze ou vingt pas l'un de l'autre. Le chef de peloton marchera constamment dans les traces du sous-officier chargé de la direction, et se maintiendra toujours à six pas de lui ; les soldats auront la tête directe, sentiront légèrement le coude de leurs voisins du côté de la file de direction, et se conformeront aux principes prescrits à l'école du soldat pour la marche de front.

88. L'homme placé à côté du chef de peloton aura une attention particulière à ne jamais le dépasser ; à cet effet, il tiendra toujours la ligne de ses épaules un peu en arrière, mais dans la même direction que celle du chef de peloton.

89. Les serre-files marcheront à deux pas en arrière du second rang.

90. Si les soldats perdaient le pas, l'instructeur commanderait :

Au pas.

91. A ce commandement, les soldats jetteraient un coup d'œil sur le sous-officier chargé de la direction, reprendraient le pas de ce sous-officier et replaceraient la tête directe.

Observations relatives à la marche en bataille.

92. L'instructeur fera placer le chef de peloton et le sous-officier de remplacement tantôt à la droite et tantôt à la gauche du peloton.

93. Le sous-officier chargé de la direction ayant la plus grande influence sur la marche du peloton, l'instructeur le choisira toujours parmi ceux qui ne laisseront rien à désirer, soit pour la précision du pas, soit pour l'habitude de maintenir les épaules carrément, et de se prolonger sans varier dans une direction donnée.

94. Si le sous-officier chargé de la direction n'observait pas ces principes, le peloton flotterait nécessairement; les soldats ne pourraient contracter l'habitude de faire des pas égaux en longueur et en vitesse, et de maintenir les épaules carrément, seuls moyens d'arriver à la perfection de la marche en bataille.

95. L'instructeur, afin de mieux affermir les soldats dans la longueur et la cadence du pas et dans les principes de la marche en bataille, fera marcher le peloton trois ou quatre cents pas de suite sans l'arrêter, lorsque le terrain le permettra. Dans les premiers exercices, il fera marcher à rangs ouverts pour mieux surveiller la marche du deuxième rang.

96. L'instructeur veillera avec le plus grand soin à l'observation de tous les principes de la marche en bataille, il se tiendra le plus souvent sur le flanc du côté de la direction, de manière à voir les deux rangs et à remarquer toutes les fautes; il se placera aussi quelquefois en arrière de la file de direction,

s'y arrêtera pendant vingt ou trente pas de suite, pour observer si le sous-officier chargé de la direction s'écarte de la perpendiculaire.

ARTICLE II.

Arrêter le peloton marchant en bataille et l'aligner.

97. L'instructeur, voulant arrêter le peloton, commandera :

1. *Peloton.*
2. HALTE.

98. Au commandement de *halte*, le peloton s'arrêtera, le sous-officier chargé de la direction restera devant le peloton, à moins que l'instructeur, ne voulant plus faire marcher en avant, ne lui commande de reprendre sa place de bataille.

99. Le peloton étant arrêté, l'instructeur pourra faire avancer les trois premières files du côté de la direction et aligner le peloton sur cette base, ou bien il pourra se borner à faire rectifier l'alignement; dans ce dernier cas, il commandera : *chef de peloton, rectifiez l'alignement.* Le chef de peloton portera aussitôt les yeux sur le rang et rectifiera l'alignement, en se conformant à ce qui a été prescrit à l'école du soldat, No. 256

ARTICLE III.

Marche oblique en bataille.

100. Le peloton étant en marche directe, lorsque l'instructeur voudra le faire marcher obliquement, il commandera :

1. *Oblique à droite* (ou *à gauche*).
2. MARCHE.

101. Au commandement de *marche*, le peloton prendra la marche oblique en faisant un demi à-droite ou un demi à-gauche. Les hommes observeront exactement les principes prescrits à l'école du soldat, Nos. 264 et suivants, ceux du second rang se maintiendront à leurs distances et dans la direction de l'homme placé à côté de leur chef de file habituel.

102. Lorsque l'instructeur voudra faire reprendre la marche directe, il commandera :

1. *En avant.*
2. MARCHE.

103. Au commandement de *marche*, le peloton reprendra la marche directe en se conformant aux principes prescrits à l'école du soldat, No. 267 ; l'instructeur se portera à vingt pas en avant du chef de peloton, fera face en arrière, se placera correctement sur le prolongement du chef de peloton et du sous-officier de remplacement, et y placera, par un signe, le sous-officier chargé de la direction, s'il n'était pas sur cette ligne. Ce sous-officier prendra aussitôt deux points à terre entre lui et l'instructeur, et en prendra ensuite deux nouveaux à mesure qu'il avancera, comme il a été expliqué au No. 88.

Observations relatives à la marche oblique.

104. Dans la marche oblique les hommes n'ayant pas le tact des coudes, la direction sera toujours du côté vers lequel on oblique, sans que l'indication en

soit faite, et lorsqu'on reprendra la marche directe, elle reviendra également sans indication du côté où elle était précédemment.

105. L'instructeur fera d'abord obliquer du côté de la direction, jusqu'à ce que les hommes aient contracté l'habitude de cette marche ; il recommandera alors au chef de peloton d'avoir l'œil sur le sous-officier chargé de la direction, afin de se maintenir à sa hauteur, en suivant une direction parallèle.

106. L'instructeur veillera pendant toute la durée de la marche à ce que les hommes suivent des directions parallèles, en se conformant aux principes prescrits à l'école du soldat, pour conserver l'alignement général. Dans le cas où les soldats viendront à perdre l'alignement, il aura soin qu'ils le reprennent en allongeant ou en raccourcissant le pas et sans altérer la cadence et sans changer la direction.

107. L'instructeur se tiendra en avant et face au peloton, de manière à pouvoir régler la marche du sous-officier chargé de la direction, ou celle de l'homme qui est à l'aile du côté vers lequel on oblique, et à veiller à l'observation des principes et à ce que les fiesl ne se serrent pas.

ARTICLE IV.

Marquer le pas, marcher le pas accéléré et le pas en arrière.

108. Le peloton étant en marche directe et au pas ordinaire, l'instructeur fera marquer le pas ; à cet effet il commandera :

1. *Marquez le pas.*
2. MARCHE.

109. Pour remettre le peloton en marche, il commandera :

1. *En avant.*

2. MARCHE.

110. Pour faire marcher au pas accéléré, l'instructeur commandera :

1. *Pas accéléré.*

2. MARCHE.

111. Le commandement de *marche* sera prononcé à l'instant où le pied va poser à terre et sur le pied droit ou le pied gauche indistinctement.

112. Pour faire reprendre le pas ordinaire, l'instructeur commandera :

1. *Pas ordinaire.*

2. MARCHE.

113. Le commandement de *marche* sera prononcé à l'instant où le pied va poser à terre sur l'un ou l'autre pied indifféremment.

114. Le peloton étant arrêté, l'instructeur pourra faire marcher le pas en arrière ; à cet effet il commandera :

1. *Peloton en arrière.*

2. MARCHE.

115. Le pas en arrière s'exécutera d'après les principes prescrits à l'école du soldat, No. 43, mais l'usage en étant peu fréquent, l'instructeur ne le fera marcher que dix ou douze pas de suite, et seulement de temps à autre.

Observations relatives au pas accéléré.

116. L'instructeur ne devra exercer le peloton au pas accéléré que lorsque les soldats seront solidement affermis dans la longueur et la cadence du pas ordinaire; il s'attachera alors à leur rendre facile et familière la cadence de cent-dix pas par minute, et à leur faire observer le même aplomb du corps, et le même calme que dans la marche au pas ordinaire.

117. Lorsque le peloton sera affermi dans la cadence du pas accéléré direct, l'instructeur le fera marcher le pas obliquement à droite et à gauche, ce qui s'exécutera comme il a été prescrit aux Nos. 101 et suivants.

118. Lorsqu'une subdivision, marchant au pas accéléré, devra tourner ou se former en ligne, les soldats accélèreront le pas jusqu'à cent-trente par minute; on fera le pas de la même vitesse dans la charge, et en général dans toutes les circonstances qui exigent une grande célérité; mais comme une troupe ne saurait marcher longtemps une allure aussi accélérée sans se désunir, le pas n'a pas dû être fixé à cette vitesse dans les principes de la marche; en conséquence, les troupes ne seront exercées habituellement qu'au pas accéléré de cent-dix par minute.

ARTICLE V.

Marche en bataille en retraite.

119. Le peloton étant arrêté et correctement aligné, lorsque l'instructeur voudra le faire marcher en bataille en retraite, il commandera:

1. *Peloton.*

2. *Demi-tour*—A DROITE.

120. Le peloton ayant fait demi-tour à droite, l'instructeur se portera vivement en avant de la file de direction en se conformant à ce qui a été prescrit ci-dessus, No 82.

121. L'instructeur s'étant établi correctement sur le prolongement de la file de direction commandera :

3. *Peloton en avant.*

122. A ce commandemant le sous-officier désigné pour être chargé de la direction se conformera à ce qui a été prescrit ci-dessus No 84, avec cette différence qu'il se placera à six pas en avant des serre-files.

123. Le sous-officier de remplacement se portera sur l'alignement des serre-files, en avant de son créneau, et le chef de peloton le remplacera au deuxième rang devenu premier.

124. Cette dlsposition étant faite, l'instructeur commandera :

4. MARCHE.

125. A ce commandement le sous-officier chargé de la direction, le chef de peloton et les soldats se conformeront à ce quî a été prescrit ci-dessus, Nos. 87 et suivants.

126. L'instructeur fera exécuter, en marchant en bataille en retraite, tout ce qui a été prescrit ci-dessus pour la marche en bataille en avant ; les commandements et les moyens d'exécution seront les mêmes.

127. L'instructeur ayant arrêté le peloton, lorsqu'il voudra le remettre face en tête, il fera les commandements prescrits ci-dessus No 119; le chef de peloton, le sous-officier de remplacement et le sous-officier chargé de la direction reprendront leurs places de bataille dès qu'ils auront fait demi-tour à droite.

128. Si le peleton est en marche par le premier rang et que l'instructeur veuille le faire marcher en retraite sans l'arrêter, il lui fera faire le demi-tour en marchant, à cet effet, il commandera:

1. *Peloton.*
2. *Demi-tour*—A DROITE.
3. MARCHE.

129. Au troisième commandement le peloton fera vivement face en arrière, conformément à l'article 278 de l'école du soldat, et il continuera la marche par le deuxième rang.

130. Le sous-officier chargé de la direction fera face en arrière en même temps que le peloton et il se portera rapidement à six pas en avant des serre-files sur le prolongement de la file de direction. L'instructeur l'assurera sur la direction par les moyens indiqués No 84. Le sous-officier de remplacement, le chef de peloton et les soldats se conformeront aux principes de la marche en retraite.

131. Lorsque l'instructeur voudra faire marcher le peloton en avant, il fera les mêmes commandements et assurera la direction par les mêmes moyens.

Observations générales.

132. Lorsqu'on portera l'arme sur l'épaule droite, au pas accéléré, la distance entre les rangs sera de 41 centimètres (15 pouces). Ainsi quand on fera passer le peloton du port d'armes à cette position, le dernier rang raccourcira un peu le premier pas, afin de se trouver à la distance prescrite et l'allongera, au contraire, pour la resserrer, lorsqu'on lui fera porter l'arme.

133. Toutes les fois qu'une troupe en marchant autrement qu'au port d'armes s'arrêtera, elle portera les armes au commandement de *halte*, le dernier rang serrera à sa distance. Ce principe est général.

134. L'instructeur pourra faire exécuter au pas accéléré les 3e 4e 5e et 6e leçons de cette école, à l'exception du pas en arrière, lorsque les hommes seront bien affermis dans la cadence du pas ordinaire ; il fera les mêmes commandements en observant d'ajouter celui de *pas accéléré,* avant le commandement de marche, au lieu de *pas ordinaire.*

QUATRIÈME LEÇON.

ARTICLE I.

Marche par le flanc.

135. Le peloton étant en bataille de pied ferme lorsque l'instructeur voudra le faire marcher par le flanc droit, il commandera :

1. *Peloton par le flanc droit.*
2. A DROITE.
3. *Peloton en avant.*
4. *Pas ordinaire.* — MARCHE.

136. Au deuxième commandement, le peloton fera à-droite, le sous-officier de remplacement se portera devant l'homme de droite du premier rang, le chef de peloton se placera à un pas en dehors du premier rang, de manière à se trouver à côté et à gauche du sous-officier de remplacement. Le premier rang doublera comme il a été prescrit à l'école du soldat, No 283 ; le second rang déboîtera un pas à droite et doublera de la même manière. Ainsi, le mouvement exécuté, les files se trouveront formées de quatre hommes alignés coude à coude.

137. Les serre-files appuieront à droite, de manière à se trouver à deux pas en dehors des files doublées.

138. Au commandement de *marche*, le peloton partira vivement au pas ordinaire, le sous-officier de remplacement placé devant l'homme de droite du premier rang et le chef de peloton placé à côté de ce sous-officier, se dirigeront droit en avant ; les hommes, dans chaque file doublée, marcheront à hauteur de leur chef de file, en conservant la tête directe. Les serre-files marcheront à hauteur de leurs places de bataille.

139. L'instructeur veillera à l'exécution des principes de la marche de flanc, en se plaçant pendant la marche comme il a été prescrit à l'école de soldat, No 287.

140. L'instructeur fera marcher par le flanc gauche par les commandements prescrits pour faire marcher par le flanc droit, en substituant l'indication de *gauche* à celle de *droite* ; les rangs doubleront comme

il a été prescrit à l'école du soldat, No 283. Le second rang déboîtera un pas à gauche.

141. A l'instant où le peloton fera à-gauche, le serre-file le plus près de la gauche se portera devant l'homme de gauche du premier rang ; le chef de peloton, se portant vivement à la gauche, se placera à côté de ce serre–file et à sa droite ; le sous-officier de remplacement se placera au premier rang à l'instant où le chef de peloton se portera à la gauche.

ARTICLE II

Changer de direction par file.

142. Le peloton étant par le flanc et de pied ferme ou en marche, lorsque l'instructeur voudra faire converser par file, il commandera :

1. *Par file à gauche* (ou *à droite*).

2. Marche.

143. Au commandement de *marche*, la première conversera ; si c'est du côté du premier rang, l'homme de cette file, qui est au premier rang, aura soin de ne pas tourner tout à coup, mais de décrire un petit arc de cercle, en raccourcissant un peu les cinq ou six premiers pas, pour donner au quatrième homme de cette file le temps de se conformer à son mouvement. Si c'est du côté opposé, l'homme du premier rang conversera en marchant le pas de 65 centimètres, et le quatrième homme se conformera à son mouvement en décrivant un petit arc de cercle comme il vient d'être expliqué. Chaque file viendra successivement converser à la même place que celle qui précède.

144. L'instructeur veillera à ce que la conversion s'exécute d'après ces principes, afin que la distance entre les files soit toujours conservée, et qu'il n'y ait ni temps d'arrêt ni à-coup dans la marche.

ARTICLE III.

Arrêter le peloton marchant par le flanc et le remettre face en tête.

145. Lorsque l'instructeur voudra arrêter le peloton et le remettre face en tête, il commandera :

1. *Peloton.*
2. HALTE.
3. FRONT.

146. Les deuxième et troisième commandements s'exécuteront comme il a été prescrit à l'école du soldat, No 289 et 290. Le second rang serrera à sa distance, le chef de peloton et le sous-officier de remplacement, ainsi que le guide de gauche, si le peloton est par le flanc gauche, reprendront leurs places de bataille à l'instant où le peloton fera front.

147. L'instructeur pourra alors faire aligner le peloton par l'un des moyens indiqués Nos. 248 et 253.

ARTICLE IV.

Le peloton étant en marche par le flanc, le former sur la droite (ou sur la gauche) par file en bataille.

148. Le peloton étant en marche par le flanc droit, lorsque l'instructeur voudra le former sur la droite par file en bataille, il commandera :

1. *Sur la droite par file en bataille.*
2. MARCHE.

149. Au commandement de *marche*, les hommes du second rang doublé marqueront le pas ; le chef de peloton et le sous-officier de remplacement tourneront à droite, marcheront ensuite droit devant eux, et seront arrêtés par l'instructeur lorsqu'ils auront dépassé de six pas au moins le rang des serre-files ; le chef de peloton se placera correctement sur la ligne de bataille, et dirigera l'alignement à mesure que les hommes du premier rang arriveront sur cette ligne ; le sous-officier de remplacement se placera derrière le chef de peloton à sa place de bataille ; les deux hommes de droite du premier rang doublé continueront à marcher, passeront derrière le sous-officier de remplacement et le chef de peloton, et tourneront à droite dès qu'ils les auront dépassés ; ils resteront coude et coude et se dirigeront vers la ligne de bataille.

Arrivés à deux pas de cette ligne, le numéro pair raccourcira le pas et se laissera précéder par le numéro impair qui viendra se placer à la gauche et à côté du chef de peloton ; le numéro pair obliquera ensuite à gauche et se portera vivement à la gauche du numéro impair sur le même alignement ; les deux hommes du premier rang doublé de la deuxième file passeront de même derrière les deux premiers, tourneront ensuite à droite et viendront se placer à leur gauche, et à côté d'eux, d'après les mêmes moyens, et ainsi de suite, jusqu'à la dernière file de ce rang doublé. Le second rang doublé exécutera le mouvement de la même manière que le premier ; mais il ne commencera que l'orsqu'il y aura quatre hommes de ce rang déjà formés sur la

ligne de bataille ; les hommes du second rang se placeront correctement derrière leurs chefs de files, à mesure qu'ils se formeront sur cette ligne.

150. Si le peloton marche par le flanc gauche, l'instructeur le fera former sur la gauche par file en bataille d'après les mêmes principes et par les commandements prescrits ci-dessus, No 148, en substituant l'indication de gauche à celle de droite. Le chef de peloton, placé à la gauche du premier rang, et le guide de gauche se reporteront à leurs places de bataille, dès que l'instructeur, voyant le peloton formé et aligné, leur en donnera l'ordre.

151. Pour mieux faire sentir aux soldats le mécanisme de ce mouvement, l'instructeur le fera d'abord exécuter séparément par chaque rang doublé, et ensuite par les deux rangs doublés et réunis.

152. L'instructeur, placé sur la ligne de bataille en dehors du point où doit appuyer la droite ou la gauche du peloton, assurera la direction de la base d'alignement, et suivra ensuite le mouvement pour s'assurer que chaque file se conforme à ce qui a été prescrit No. 140.

ARTICLE V.

Le peloton étant en marche par le flanc, le former par peloton ou par section en ligne, et lui faire exécuter les à-droite et les à-gauche en marchant.

153. Le peloton étant en marche par le flanc droit, l'instructeur ordonnera au chef de peloton de le faire former en ligne ; le chef de peloton commandera aussitôt :

1. *Par peloton en ligne.*

2. MARCHE.

154. Au commandement de *marche*, le sous-officier de remplacement continuera à marcher droit devant lui; les soldats avanceront l'épaule droite, prendront le pas accéléré et se porteront en ligne par le chemin le plus court, en observant de dédoubler les files et de n'y entrer que l'un après l'autre et sans courir.

155. A mesure que les soldats arriveront en ligne, ils prendront le pas du sous-officier de remplacement.

156. Les hommes du second rang se conformeront au mouvement de leur chef de file; mais sans chercher à arriver en ligne en même temps qu'eux.

157. A l'instant où le mouvement commencera, le chef de peloton fera face à son peloton pour en surveiller l'exécution; dès que le peloton sera formé, il commandera *guide à gauche*, se portera à deux pas devant le centre de son peloton, fera face en tête, et prendra le pas du peloton.

158. Au commandement de *guide à gauche* du chef de peloton, le serre-file le plus près de la gauche se portera sur le flanc gauche, au premier rang, pour servir de guide. Le sous-officier de remplacement qui est à l'aile opposée y restera.

159. Lorsque le peloton marchera par le flanc gauche, ce mouvement s'exécutera par les mêmes commandements et d'après les mêmes principes.

Le peloton étant formé, le chef de peloton commandera *guide à droite* et se portera devant le centre du peloton. Le sous-officier de remplacement, qui

est à la droite du premier rang, servira de guide, et le serre-file placé au flanc gauche y restera.

160. Ainsi, dans une colonne par peloton, la droite ou la gauche en tête, le sous-officier de remplacement et le serre-file le plus près de la gauche de chaque peloton seront toujours placés, le premier à la droite, et le second à gauche du premier rang. Ils seront dénommés *guide de droite* et *guide de gauche* du peloton, et l'un d'eux sera chargé de la direction.

161. Le peloton étant en marche par le flanc, si l'instructeur veut faire former les sections en ligne, il en donnera l'ordre au chef de peloton, qui commandera :

1. *Par section en ligne.*
2. MARCHE.

162. Le mouvement s'exécutera dans chaque section d'après les mêmes principes Le chef de peloton se portera devant le centre de la première section, le chef de la seconde section se portera devant le centre de cette section, en passant par l'ouverture qui se fait au centre du peloton, si l'on marche par le flanc droit, et par la gauche de la section, si l'on marche par le flanc gauche. Dans ce dernier cas, le chef de peloton laissera filer la seconde section pour se placer ensuite devant le centre de la première. Les chefs de peloton ou de section commanderont *guide à gauche* ou *guide à droite* à l'instant où leurs subdivisions seront formées.

163. Au commandement de *guide à gauche* ou de *guide à droite* fait par le chef de chaque section, le

guide de chacune d'elles se portera au flanc gauche ou au flanc droit, s'il n'y est déjà.

164. Le guide de droite du peloton servira toujours de guide de droite et de guide de gauche à la première section, et le guide de gauche du peloton servira également de guide de droite et de guide de gauche à la seconde section.

165. D'après ce principe, il n'y aura jamais dans une colonne par section qu'un seul guide sur le flanc de chaque section, il sera toujours placé sur le flanc gauche si la droite est en tête, et sur le flanc droit si la gauche est en tête.

166. Dans ces divers mouvements les serre-files suivront la section à laquelle ils sont attachés.

167. L'instructeur pourra faire former le peloton ou les sections en ligne à son commandement. Dans ce cas, il fera les commandements prescrits pour le chef de peloton No 153 et 161.

168. L'instructeur exercera le peloton à passer, sans s'arrêter, de la marche de front à la marche de flanc et réciproquement. Dans l'un ou l'autre cas, il emploiera les commandements prescrits No 293 de l'école du soldat. Le peloton fera à droite ou à gauche en marchant, et le chef de peloton, les guides, les serre-files et les soldats se conformeront à ce qui leur est prescrit pour la marche de flanc ou pour la marche de front d'un peloton supposé faire partie d'une colonne.

169. Si, après avoir fait à droite ou à gauche en marchant, le peloton se trouve par le deuxième rang, le chef de peloton se placera à deux pas derrière le

centre du premier rang, les guides passeront au deuxième rang et les serre-files marcheront devant ce rang. [*]

Observation relative à la quatrième leçon.

170. L'instructeur, pour éviter de fatiguer les soldats et les empêcher de se négliger sur le port d'armes qui doit toujours être régulier, leur fera quelquefois mettre l'arme au bras, lorsqu'ils marcheront par le flanc, et il leur fera porter l'arme sur l'épaule droite, quand ils marcheront de front.

CINQUIÈME LEÇON.

ARTICLE PREMIER.

Rompre en colonne par section, de pied ferme et pour continuer à marcher.

171. L'instructeur, voulant faire rompre par section à droite, de pied ferme, commandera :

1. *Par section à droite.*
2. *Pas ordinaire*—MARCHE.

172. Au premier commandement, les chefs de section se porteront à deux pas devant le centre de leurs sections, celui de la seconde section passant à cet effet par le flanc gauche du peloton. Ils ne s'occuperont pas de s'aligner l'un sur l'autre, il leur suffira de se placer à deux pas devant le premier rang.

[*] Ces mouvements de doubler et dédoubler les files en passant de la marche de flanc à la marche de front ne devront pas être trop précipités afin d'éviter de la confusion.

Le sous-officier de remplacement prendra la place du chef de peloton au premier rang.

173. Au commandement de *marche*, l'homme de droite du premier rang de chaque section fera à-droite, le sous-officier de remplacement ne bougera pas, le chef de chaque section se portera vivement par la ligne la plus courte, en dehors du point où devra appuyer l'aile marchante, et se placera de manière que la ligne qu'il forme avec l'homme de droite du premier rang soit perpendiculairement à celle qu'occupait le peloton en bataille; les sections converseront par les principes de conversion de pied ferme, et lorsque l'homme qui conduit l'aile marchante sera prêt d'arriver sur la perpendiculaire, le chef de chaque section commandera:

1. *Section.*
2. HALTE.

174. Au commandement de *halte*, qui sera fait à l'instant où l'homme qui conduit l'aile marchante sera arrivé à trois pas de la perpendiculaire, la section s'arrêtera; le sous-officier de remplacement se portera au point où devra appuyer la gauche de la première section, passant à cet effet par devant le premier rang; le serre-file le plus près de la gauche du peloton se portera au point où devra appuyer la gauche de la deuxième section. Ils observeront, l'un et l'autre, de laisser entre eux et l'homme de droite de leur section l'espace nécessaire pour contenir le front de la section. Le chef de peloton et le chef de la seconde section y veilleront, et auront soin de les

aligner entre eux et l'homme de leur section qui aura fait à droite.

175. Le guide de chaque section étant ainsi établi sur la perpendiculaire, les chefs de section se placeront à deux pas en dehors de leurs guides, et commanderont :

3. *A gauche*—ALIGNEMENT.

176. L'alignement étant achevé, chaque chef de section commandera *fixe* et se portera à deux pas devant le centre de la section.

177. Les serre-files se conformeront au mouvement de leurs sections respectives, et se placeront à deux pas derrière le second rang.

178. On rompra à gauche d'après les mêmes principes, l'instructeur commandera :

1. *Par section à gauche.*

2. *Pas ordinaire*—MARCHE.

179. Le premier commandement s'exécutera de la même manière que pour rompre par section à droite.

180. Au commandement de *marche*, l'homme de gauche du premier rang de chaque section fera à gauche, et les sections converseront à gauche d'après les principes de conversion de pied ferme. Les chefs de section se conformeront à ce qui a été prescrit ci-dessus, Nos. 172 et 173.

181. Au commandement de *halte* le chef de chaque section, le sous-officier de remplacement placé à la droite du premier rang de la première section, et le

serre-file le plus près de la gauche de la seconde section se porteront au point où doit appuyer la droite de chacune de ces sections. Les chefs de section les aligneront entre eux et l'homme de gauche du premier rang de leurs sections respectives, et commanderont :

A droite—ALIGNEMENT.

182. Les sections étant alignées, chaque chef de section commandera *fixe* et se portera devant le centre de sa section.

183. L'instructeur voulant faire rompre par section à droite et porter la colonne en avant, de suite après la conversion, commandera :

1. *Sections à droite.*
2. *Pas ordinaire*—MARCHE.

184. Au premier commandement, les chefs de section se porteront rapidement à deux pas devant le centre de leurs sections, en se conformant à ce qui a été prescrit No. 171, et préviendront leurs sections qu'après avoir conversé elles doivent se porter en avant, pour continuer à marcher. Ils y resteront pendant toute la durée du mouvement de conversion. Le sous-officier de remplacement prendra la place du chef de peloton au premier rang.

185. Au commandement de *marche*, les sections converseront à droite, par les principes des conversions de pied ferme ; l'homme qui est au pivot ne fera pas à droite, il marquera le pas, en se conformant au mouvement de l'aile marchante ; lorsque l'homme qui conduit cette aile sera près d'arriver sur la perpendiculaire, l'instructeur commandera :

3. *En avant.*

4. MARCHE.

5. *Guide à gauche.*

186. Au quatrième commandement, qui sera fait à l'instant où la conversion sera achevée, les sections se porteront en avant, faisant le pas de 65 centimètres (2 pieds). Le sous-officier de remplacement et le serre-file le plus près de la gauche du peloton se porteront rapidement à la gauche de leurs sections, le premier en passant devant le premier rang. Le guide de la tête prendra aussitôt des points à terre dans la direction que lui indiquera l'instructeur.

187. Au cinquième commandement, les soldats prendront le tact des coudes à gauche.

188. Le guide de la seconde section se conformera aux principes qui sont prescrits Nos. 201 et 202, s'il n'a pas sa distance, ou s'il se trouve en dedans ou en dehors de la direction.

189. On fera rompre à gauche d'après les mêmes principes et les moyens inverses, l'instructeur fera les commandements prescrits Nos. 182 et 184, en substituant l'indication de gauche à celle de droite.

190. Les mouvements indiqués Nos. 182 et suivants ne s'exécuteront que lorsque le peloton sera affermi dans les principes de la marche en colonne, articles 2 et 3, et comme préparation aux mouvements analogues dans l'école de bataillon.

Observations.

191. L'instructeur placé en avant du peloton observera si le mouvement s'exécute d'après les prin-

cipes prescrits ci-dessus, si les sections après avoir rompu en colonne sont placés perpendiculairement à la ligne qu'occupait le peloton en bataille et si le guide, qui s'est porté au point où devra aboutir l'aile de sa section, a laissé entre lui et l'homme de droite (ou de gauche) du premier rang l'espace nécessaire pour contenir le front de la section.

192. Les sections ayant rompu, si le guide de la dernière ne couvrait pas exactement le guide qui le précède, il ne chercherait à reprendre la direction que lorsque la colonne se mettrait en marche, à moins que l'instructeur, voulant remettre le peloton immédiatement en bataille, ne jugeât nécessaire de rectifier la direction des guides; ce qui s'exécuterait comme il sera expliqué ci-après, dans l'article 5 de cette leçon.

195. L'instructeur observera que l'homme de droite (ou l'homme de gauche) de chaque section qui, au commandement de *marche*, aura fait à droite ou à gauche, étant le véritable pivot de la conversion, l'homme du premier rang placé à côté de lui doit gagner un peu de terrain en avant en conversant, de manière à demasquer le pivot.

ARTICLE II.

Marcher en colonne.

194. Le peloton étant rompu par section, la droite en tête, lorsque l'instructeur voudra faire marcher la colonne, il se portera à vingt-cinq ou trente pas en avant de la tête, fera face aux guides, se placera correctement sur leur direction, et avertira celui de la tête de prendre des points à terre.

195. L'instructeur étant ainsi placé, le guide de la première section prendra deux points à terre sur la ligne droite qui, partant de lui, irait passer entre les talons de l'instructeur.

196. Ces dispositions étant faites, l'instructeur se retirera et commandera :

1. *Colonne en avant.*
2. *Guide à gauche.*
3. *Pas ordinaire*—MARCHE.

197. Au commandement de *marche*, qui sera vivement répété par les chefs de section, les chefs de section et les guides enlèveront, par un pas décidé, la marche de leurs sections, afin qu'elles partent vivement et au même instant.

198. Les soldats sentiront légèrement le coude de leurs voisins du côté du guide, et se conformeront en marchant aux principes prescrits à l'école du soldat, No. 262. L'homme de chaque section placé à côté du guide observera de ne jamais le déborder, et se tiendra toujours à 16 centimètres (6 pouces) de lui, pour éviter de le pousser hors de la direction.

199. Le guide de la tête observera, avec la plus grande précision, la longueur et la cadence du pas, et assurera la direction de sa marche par les moyens prescrits ci-dessus, No 87.

200. Le guide suivant marchera exactement dans la trace du guide de la tête, en conservant entre ce guide et lui une distauce exactement égale à l'étendue du front de sa section, et en marchant le même pas que ce guide.

201. Si le guide de la seconde section perd sa distance (ce qui ne pourra arriver que par sa faute), il ne doit la reprendre que peu à peu, soit en allongeant, soit en raccourcissant insensiblement le pas, afin qu'il n'y ait ni temps d'arrêt, ni à-coup dans la marche.

202. Si le guide de la seconde section, ayant négligé de marcher exactement dans la trace du guide qui le précède, s'est jeté sensiblement en dehors de la direction, il remédiera à cette faute en avançant plus ou moins l'épaule gauche, de manière à regagner peu à peu la direction.

Si, au contraire, le guide s'est jeté sensiblement en dedans de la direction, il y remédiera par les moyens inverses. Dans l'une ou l'autre supposition, le chef de section veillera à ce que les soldats se conforment au mouvement du guide.

203. Si le peloton avait rompu par section à gauche, l'instructeur, pour mettre la colonne en marche, commanderait :

1. *Colonne en avant.*
2. *Guide à droite.*
3. *Pas ordinaire*—MARCHE.

Observations relatives à la marche en colonne.

204. Si les chefs de section et les guides négligeaient d'enlever vivement leurs sections et de décider la marche dès le premier pas, la marche commencerait par être incertaine, le pas et les distances se perdraient.

205. Si le guide de la tête ne marchait point un pas égal, la marche de sa section et de celle qui la suit

serait incertaine ; il y aurait du flottement, des temps d'arrêt et des à-coup.

206. Si le guide de la tête n'était pas habitué à se prolonger sans varier sur une direction donnée, il décrirait dans sa marche une ligne courbe, et la colonne serpenterait.

207. Si le guide suivant n'était pas habitué à marcher dans la trace de celui qui le précède, il perdrait à tout moment sa distance, dont la conservation est le principe le plus important de la marche en colonne.

208. Le guide de chaque section sera responsable de la distance, de la direction et du pas ; le chef de section le sera de l'ordre et de l'ensemble de sa section, en conséquence, il se retournera souvent pour y veiller.

209. L'instructeur, placé sur le flanc du côté du guide, veillera à l'exécution de tous les principes prescrits ; il se placera aussi quelquefois en arrière des guides, s'alignera correctement sur eux, et laissera marcher la colonne vingt ou trente pas de suite, pour vérifier si le guide de la tête ne s'écarte pas de la direction, et si le guide suivant marche exactement dans la trace du premier.

210. Toutes les fois qu'on sera rompu en colonne, les chefs des subdivisions répèteront les commandements de *marche* et de *halte* de l'instructeur à l'instant même où ils leur parviendront, et sans se régler l'un sur l'autre ; ils ne répèteront aucun autre commandement, et avertiront seulement leurs subdivisions du mouvement qu'elles devront exécuter.

ARTICLE III.

Changer de direction.

211. La colonne étant en marche, la droite en tête, si l'instructeur veut lui faire changer de direction à gauche, il en donnera l'ordre au chef de la première section, et se portera aussitôt de sa personne ou enverra un jalonneur au point où le mouvement devra commencer ; l'instructeur ou le jalonneur s'y placera sur la direction des guides, de manière à présenter la poitrine au flanc de la colonne.

212. Le guide de la tête se dirigera sur l'instructeur ou le jalonneur placé au point où l'on doit changer de direction, de manière que son bras gauche rase la surface de la poitrine de ce jalonneur; et lorsqu'il sera près d'arriver à sa hauteur, le chef de section commandera :

1. *Tournez à gauche.*

2. MARCHE.

213. Le premier commandement sera fait lorsque la section sera à quatre pas du jalonneur.

214. Au commandement de *marche*, qui sera prononcé à l'instant où le guide arrivera à hauteur du jalonneur, le guide et la section tourneront à gauche, en se conformant à ce qui est prescrit à l'école du soldat, No. 325.

215. Le guide de la première section ayant tourné, prendra des points à terre dans la nouvelle direction, afin de mieux assurer sa marche.

216. La seconde section continuera à marcher droit devant elle, son guide se dirigeant de manière à

raser la surface de la poitrine de l'instructeur ou du jalonneur placé au point où l'on doit changer de direction; arrivé à hauteur de ce dernier, la seconde section tournera à gauche, par les mêmes commandements, et d'après les mêmes principes que la première.

217. Lorsque l'instructeur voudra faire changer de direction du côté opposé au guide, il en donnera l'ordre au chef de la première section, et ira aussitôt de sa personne ou enverra un jalonneur au point où le changement de direction devra s'exécuter; ce jalonneur s'y placera comme il a été expliqué pour changer de direction du côté du guide.

218. Le guide de la première section se dirigera comme il a été prescrit ci-dessus No. 211, et lorsqu'il sera arrivé à quatre pas du point où l'on doit converser, le chef de section commandera:

1. *A droite conversion.*

2. MARCHE.

219. Au commandement de *marche*, qui sera prononcé à l'instant où le guide arrivera au point de conversion, la section conversera à droite, en se conformant à ce qui a été prescrit à l'école du soldat, No. 319.

220. La conversion étant achevée, le chef de section commandera:

3. *En avant.*

4. MARCHE.

221. Ces commandements seront prononcés et

exécutés comme il a été prescrit à l'école du soldat, Nos. 321 et 322.

222. La seconde section continuera à marcher droit devant elle, le guide de cette section ayant attention de se diriger sur l'instructeur ou le jalonneur; cette section conversera à droite à la même place et par les mêmes commandements et les mêmes moyens que la première section, elle reprendra de même la marche directe.

223. Les changements de direction dans une colonne la gauche en tête s'exécuteront d'après les mêmes principes et par les moyens inverses.

Observations relatives aux changements de direction en colonne.

224. Il est très important, pour la conservation des distances et de la direction, que toutes les subdivisions exécutent leur changement de direction précisément à la même place que la première; c'est pour cette raison que l'instructeur doit se porter (*ou envoyer un jalonneur*) un peu d'avance au point où l'on doit changer de direction, et qu'il a été prescrit aux guides de se diriger sur lui, et aux chefs de subdivision de ne faire commencer le mouvement qu'à l'instant où le guide rase la surface de la poitrine de l'instructeur ou du jalonneur.

225. Le chef de chaque subdivision aura soin de la faire arriver carrément sur le terrain où elle devra changer de direction; à cet effet, il se tournera face à sa subdivision, lorsque celle qui le prééède commencera à tourner ou à converser, afin de veiller à

ce qu'elle continue à marcher carrément jusqu'au point où elle devra changer de direction.

226. Si, dans les changements de direction du côté opposé au guide, le pivot de la subdivision qui converse ne dégageait pas le point de conversion, la subdivision suivante serait arrêtée, et les distances se perdraient; car, le guide qui conduit l'aile marchante ayant à parcourir une fois et demie l'étendue du front de la subdivision, celle qui suit immédiatement serait déjà arrivée au point où elle devra converser, tandis que la subdivision qui converse aurait encore à parcourir la moitié de l'étendue de son front, et serait obligé de marquer le pas jusqu'à ce que la subdivision qui la précède ait achevé sa conversion; cette dernière parcourant ensuite en avant une fois et demie l'étendue de son front, pendant que celle qui la suit exécuterait sa conversion, il en résulterait, si le pivot était fixe, qu'il y aurait autant de temps d'arrêt successifs, moins un, que de subdivisions dans la colonne, et que la dernière subdivision se trouverait, au moment où elle aurait achevé sa conversion, trop éloignée de celle de la tête, de la moitié de l'étendue du front qu'occuperait la colonne en bataille, moins le front de la première subdivision; c'est pour remédier à ces inconvénients qu'on a prescrit au pivot de faire le pas de 22 centimètres (8 pouces), afin de ne pas arrêter la subdivision suivante.

Les chefs de subdivision, devant veiller avec le plus grand soin à l'exécution de ce principe, se tourneront face à leurs subdivisions, et avertiront le pivot d'allonger ou de raccourcir le pas, selon qu'ils le jugeront nécessaire; par la nature de ce mouvement,

le centre de la subdivision doit cintrer un peu en arrière.

227. Les guides ne doivent jamais altérer la longueur ni la cadence du pas, soit que le changement de direction ait lieu du côté du guide ou bien du côté opposé.

228. Le jalonneur, placé au point de conversion, présentera toujours la poitrine au flanc gauche de la colonne, si elle a la droite en tête, et au flanc droit, si la gauche est en tête. L'instructeur veillera avec le plus grand soin à l'observation de tous les principes prescrits ci-dessus ; à ce que chaque subdivision ne commence son mouvement qu'à l'instant où le guide, rasant la surface de la poitrine du jalonneur, sera près de le dépasser, et à ce que, dans les changements de direction du côté opposé au guide, l'aile marchante ne décrive pas un trop grand arc de cercle, afin de ne pas se jeter en dehors de la nouvelle direction.

ARTICLE IV.

Arrêter la colonne.

229. La colonne étant en marche, lorsque l'instructeur voudra l'arrêter, il commandera :

1. *Colonne.*
2. HALTE.

230. Au commandement de *halte*, vivement répété par les chefs de section, la colonne s'arrêtera, les guides ne bougeront plus, quand même ils n'auraient pas leurs distances et ne se trouveraient pas sur la direction.

Observations relatives à ce qui est prescrit pour arrêter la colonne.

231. Si le commandement de *halte* n'était pas répété avec la plus grande vivacité et exécnté au même instant, les distances se perdraient.

232. Si un guide, ayant perdu sa distance, cherchait à la reprendre après le commandement de *halte*, il ne ferait par là que rejeter sa faute sur le guide suivant qui, s'il a bien marché, se tronverait alors n'avoir plus de distance ; si ce dernier voulait à son tour reprendre la sienne, le même mouvement se propagerait successivement jusqu'à la queue de la colonne.

ARTICLE V.

Etant en colonne par section, se former à gauche ou à droite en bataille de pied ferme et en marchant.

233. L'instructeur ayant arrêté la colonne supposée avoir la droite en tête, et voulant la former en bataille, se portera aussitôt à distance de section en avant du guide de la tête, lui fera face et rectifiera. s'il y a lieu, la position du guide suivant ; ce qui étant exécuté, il commandera :

A gauche—ALIGNEMEMT.

234. A ce commandement, qui ne sera point répété par les chefs de section, chacun d'eux se portera vivement à deux pas en dehors de son guide, et dirigera l'alignement de sa section, perpendiculairement à la direction de la colonne.

235. Les chefs de section ayant aligné leurs sections respectives, commanderont *fixe* et se porteront légèrement devant le centre de leurs sections.

236. Cette disposition faite, l'instructeur commandera :

1. *A gauche en bataille.*
2. *Pas ordinaire*—MARCHE.

237. Au commandement de *marche*, vivement répété par les chefs de section, l'homme de gauche du premier rang de chaque section fera à gauche, appuiera légèrement sa poitrine contre le bras droit du guide placé à côté de lui, lequel ne bougera pas ; les sections converseront à gauche, par les principes de conversion de pied ferme, et en se conformant à ce qui a été prescrit No. 192. Chaque chef de section se tournera face à sa section pour y veiller ; et lorsque la droite de la section sera près d'arriver sur la ligne de bataille, il commandera :

1. *Section.*
2. HALTE.

238. Le commandement de *halte* sera fait de manière à arrêter la section lorsque son guide arrivera à trois pas de la ligne de bataille.

239. Le chef de la seconde section, ayant arrêté sa section, se portera en serre-file en passant par la gauche de sa subdivision.

240. Le chef de la première section, ayant arrêté la première section, se portera légèrement sur la ligne de bataille, au point où devra appuyer la droite du peloton, et commandera :

A droite—ALIGNEMENT.

241. A ce commandement, les deux sections se porteront sur l'alignement; l'homme de droite de la première, qui correspond à l'instructeur établi sur la direction des guides, appuiera légèrement sa poitrine contre le bras gauche de ce dernier; le chef de peloton dirigera l'alignement sur l'homme de gauche du peloton.

242. Le peloton étant aligné, le chef de peloton commandera:

FIXE.

243. L'instructeur voyant le peloton en bataille commandera:

Guide—A VOS PLACES.

244. A ce commandement, le sous-officier de remplacement se portera derrière le chef de peloton, et le guide de la seconde section se portera en serre-file.

245. La colonne ayant la gauche en tête, lorsque l'instructeur voudra la former à droite en bataille, il se placera à distance de section en avant et face au guide de la tête, et rectifiera, s'il le juge nécessaire, la position du guide suivant, ce qui étant exécuté, il commandera:

1. *A droite en bataille.*
2. *Pas ordinaire*—MARCHE.

246. Au commandement de *marche*, l'homme de droite du premier rang de chaque section fera à-droite et appuiera légèrement sa poitrine contre le bras gauche du guide placé à côté de lui, lequel ne

bougera pas ; chaque section conversera à droite et sera arrêtée par son chef, lorsque l'aile marchante sera près d'arriver sur la ligne de bataille ; à cet effet, les chefs de section commanderont :

Section—HALTE.

247. Le commandement de *halte* sera fait de manière à arrêter la section lorsque son guide arrivera à trois pas de la ligne de bataille.

248. Le chef de la seconde section ayant arrêté sa section, se portera en serre-file, comme il a été prescrit.

249. Le chef de peloton, ayant arrêté la première section, se portera légèrement à la gauche du peloton, observant de s'y placer sur la ligne de bataille au point où devra appuyer l'homme de gauche et commandera :

A gauche—ALIGNEMENT.

250. A ce commandement. les deux sections se placeront sur l'alignement, l'homme de gauche de la seconde section qui correspond à l'instructeur, appuiera légèrement sa poitrine contre son bras droit, et le chef de peloton dirigera l'alignement sur l'homme de droite du peloton.

251. Le peloton étant aligné, le chef de peloton commandera :

FIXE.

252. L'instructeur commandera ensuite :

Guides—A VOS PLACES.

253. A ce commandement, le chef de peloton se portera à la droite de son peloton, le sous-officier de

remplacement derriere le chef de peloton au second rang, et le guide de la seconde section en serre-file.

254. Si la colonne est en marche la droite en tête, et que l'instructeur veuille la former en bataille sans l'arrêter, il fera les commandements prescrits No. 235, et se portera rapidemont à distance de section, en avant du guide de la tête.

255. Au commandement de *marche*, vivement répété par les chefs de section, les guides de gauche s'arrêteront court, l'instructeur, les chefs de section et les sections se conformeront à ce qui est prescrit Nos. 236 et suivants.

256. Si la colonne a la gauche en tête, cette formation se fera d'après les mêmes principes et les moyens inverses.

Observations relatives au mouvement de se former à gauche ou à droite en bataille.

257. L'instructeur pourra se dispenser de faire le commandement de *à gauche* ou *à droite alignement*, avant de commander *à gauche* ou *à droite en bataille*, à moins que, par la rectification des guides, il ne soit devenu nêcessaire que les sections appuient à droite ou à gauche.

258. L'instructeur, avant de commander *à gauche* ou *à droite en bataille*, doit s'assurer que la dernière section ait exactement sa distance. Cette attention est importante, pour habituer les guides à ne jamais se négliger sur ce point essentiel.

SIXIÈME LEÇON.

ARTICLE PREMIER.

Rompre et former le peloton.

ROMPRE LE PELOTON.

259. Le peloton étant en marche au pas cadencé et supposé faire partie d'une colonne la droite en tête, lorsque l'instructeur voudra le faire rompre par section, il en donnera l'ordre au chef de peloton qui commandera :

1. *Rompez le peloton.*

Et se portera aussitôt devant le centre de la première section, en la prévenant qu'elle doit continuer à marcher droit devant elle.

260. Au commandement de *rompez le peloton*, le chef de la seconde section se portera devant le centre de sa section, en passant par la gauche, et commandera :

2. *Marquez le pas.*

261. Le chef de peloton commandera ensuite :

3. MARCHE.

262. La première section continuera à marcher droit devant elle ; le sous-officier de remplacement se portera au flanc gauche de cette section, en passant par devant le premier rang.

263. Au commandement de *marche* du chef de peloton, la seconde section marquera le pas ; le chef de cette section commandera aussitôt :

1. *Oblique à droite.*
2. MARCHE.

Le dernier commandement sera fait de manière que la seconde section commence à obliquer dès qu'elle aura été dépassée par le rang des serres-files.

264. Le guide de la seconde section étant près d'arriver dans la direction de celui de la première, le chef de la seconde section fera le commandement de *en avant* et celui de *marche*, à l'instant où le guide de la section couvrira celui de la première.

265. Dans une colonne la gauche en tête, on rompra le peloton par les moyens inverses, en appliquant à la première section tout ce qui a été prescrit pour la seconde et reciproquement.

266. Dans cette supposition, le guide de gauche du peloton se portera au flanc droit de la seconde section; le sous-officier de remplacement, placé au flanc droit de la première section, y restera.

FORMER LE PELOTON.

267. La colonne étant en marche par section, la droite en tête, lorsque l'instructeur voudra faire former le peloton, il en donnera l'ordre au chef de peloton qui commandera :

Formez le peloton.

268. Après avoir fait ce commandement, le chef de peloton commandera aussitôt ;

1. *Première section.*
2. *Oblique à droite.*

269. Le chef de la seconde section la préviendra

qu'elle devra continuer à marcher droit devant elle.

270. Le chef de peloton commandera ensuite :

3. MARCHE.

271. A ce commandement, répété par le chef de la seconde section, la première obliquera à droite pour démasquer la seconde ; le sous-officier de remplacement, placé au flanc gauche de cette section, se portera au flanc droit en passant par devant le premier rang.

272. Lorsque la première section sera près de démasquer la seconde, le chef de peloton commandera :

1. *Marquez le pas.*

Et à l'instant où elle l'aura démasquée, il commandera :

2. MARCHE.

La première section, cessant alors d'obliquer, marquera le pas.

273. Pendant ce temps la seconde section continuera de marcher droit en avant et, lorsqu'elle sera près d'arriver à hauteur de la première, le chef de peloton commandera :

En avant.

Et à l'instant où les deux sections se réuniront il commandera :

MARCHE.

La première section cessera alors de marquer le pas.

274. Dans une colonne la gauche en tête, on for-

mera le peloton par les moyens inverses, en appliquant à la seconde section ce qui a été prescrit pour la première, et réciproquement.

275. Le guide de la deuxième section, placé au flanc droit de cette section, se portera au flanc gauche dès qu'elle commencera à obliquer; le guide de la première, placé au flanc droit de cette section, y restera.

276. L'instructeur fera aussi quelquefois rompre et former le peloton à son commandement. Il fera alors les commandements :

1. *Rompez* ou *formez le peloton.*

2. MARCHE.

Observations relatives au mouvement de rompre et former le pelon.

277. Si, en rompant le peloton, la section qui doit rompre marquait le pas trop longtemps, elle pourrait arrêter la marche du peloton suivant, ce qui ferait allonger la colonne.

278. En rompant et en formant le peloton, il est nécessaire que les sections obliquent de manière à ne pas perdre leur distance. Les chefs de section y veilleront avec attention, en se retournant face à leurs sections.

279. Si en rompant ou en formant le peloton, les sections obliquaient trop longtemps, elles seraient obligées d'obliquer ensuite en sens contraire pour réparer cette faute, et par là le peloton suivant pourrait ête arrêté dans sa marche.

280. Lorsque, dans une colonne de plusieurs pelotons, on rompra les pelotons successivement, il est de la plus grande importance que chaque peloton continue à marcher le même pas, sans le raccourcir ni le ralentir, pendant que celui qui le précède rompt, quand même il serait obligé de serrer entièrement sur ce dernier ; cette attention est indispensable pour prévenir l'allongement de la colonne.

281. Des fautes, peu sensibles dans une colonne d'un petit nombre de pelotons, auraient des inconvénients graves dans une colonne de plusieurs bataillons : ainsi l'instructeur doit veiller avec le plus grand soin à l'observation des principes prescrits ; à cet effet il se placera sur le flanc du côté de la direction d'où il pourra le mieux apercevoir tous les mouvements.

ARTICLE II.

Etant en colonne, mettre des files en arrière et les faire rentrer en ligne.

282. Le pelon étant en marche et supposé faire partie d'une colonne, lorsque l'instructeur voudra faire mettre des files en arrière, il en donnera l'ordre au chef de peloton, qui se retournera aussitôt face à son peloton, et commandera :

1. *Deux files de gauche* (ou *de droite*) *en arrière.*
2. MARCHE.

283. Au commandement de *marche*, les deux premières files de gauche (ou de droite) du peloton marqueront le pas, et les autres continueront à marcher en avant.

Les deux hommes du second rang de ces files, aussitôt que le deuxième rang du peloton les aura dépassés, se porteront en avançant l'épaule extérieure à droite, si ce sont des files de gauche ; le numéro impair se placera derrière la troisième file de ce côté, le numéro pair derrière la quatrième, en passant à cet effet derrière le numéro impair.

Les deux hommes du premier rang se porteront de même à droite, à l'instant où le second rang les dépassera ; le numéro impair se placera derrière la première file, le numéro pair derrière la deuxième en passant derrière le numéro impair ; si ce sont des files de droite, les hommes se porteront à gauche en avançant l'épaule extérieure, le numéro pair du second rang se placera derrière la troisième file, le numéro impair du même rang derrière la quatrième ; le numéro pair du premier rang se placera derrière la première file, le numéro impair du même rang derrière la deuxième, les numéros impairs passant à cet effet derrière les numéros pairs.

Les hommes auront la plus grande attention à ne pas perdre de distance et à marcher alignés.

284. L'instructeur voulant faire rompre encore deux files du même côté, en donnera l'ordre au chef de peloton ; ce dernier fera les commandements indiqués ci-dessus.

285. Au commandement de *marche*, fait par le chef de peloton, les files déjà rompues, avançant un peu l'épaule extérieure gagneront l'espace de deux files à droite, si ce sont des files de gauche, et à gauche, si ce sont des files de droite, en raccourcissant

le pas, afin de faire place entre elles et le deuxième rang du peloton aux deux files qui doivent se porter en arrière ; celles-ci rompront de la même manière que les premières.

Les hommes qui doivent doubler allongeront le pas en doublant, afin que les distances ne se perdent pas.

286. L'instructeur fera diminuer aiusi successivement le front du peloton de tel nombre de groupes de deux files qu'il voudra, en faisant toujours rompre de nouveaux groupes du même côté.

287. Lorsque l'instructeur voudra faire rentrer des files en ligne, il en donnera l'ordre au chef de peloton qui commandera aussitôt :

1. *Deux files de gauche* (ou *de droite*) *en ligne.*

2. MARCHE.

288. Au commandement de *marche*, les deux premières files de celles qui marchent par le flanc rentreront vivement en ligne, et les files suivantes gagneront, à gauche, en avançant l'épaule droite, l'espace de deux files, si c'est par la gauche qu'on a mis les files en arrière ; ou à droite, en avançant l'épaule gauche, si c'est par la droite qu'on a mis les files en arrière.

289. Le chef de peloton, faisant face à son peloton, veillera à l'observation des principes qui viennent d'être prescrits.

290. L'instructeur ayant fait rompre des groupes de deux files l'un après l'autre, et les ayant fait rentrer en ligne de même, fera rompre deux ou trois groupes ensemble ; à cet effet, il commandera :

1. *Quatre ou six files de gauche* (ou *de droite*) *en arrière.*
2. MARCHE.

Les files désignées marqueront le pas, chaque rang avancera un peu l'épaule extérieure à mesure que le second rang du peloton l'aura dépassé, obliquera à la fois, et chaque groupe se placera derrière les quatre files voisines, comme si le mouvement s'était exécuté groupe par groupe, en observant de ne pas perdre de distance.

291. L'instructeur ordonnera ensuite au chef de peloton de faire rentrer en ligne deux ou trois groupes à la fois ; les files désignées se porteront vivement en ligne par le chemin le plus court.

292. Toutes les fois qu'on mettra des files en arrière, le guide qui est au flanc du peloton appuiera à droite ou à gauche, à mesure que le front diminuera, de manière à se trouver toujours à côté du premier homme de ceux qui marchent de front ; il appuiera en sens contraire, à mesure qu'on fera rentrer des files en ligne.

Observations relatives au mouvement de faire mettre des files en arrière et de les faire rentrer en ligne.

293. Les files qui marchent en arrière sont disposées dans l'ordre suivant : les files de gauche, comme si le peloton marchait par le flanc droit, et les files de droite, comme s'il marchait par le flanc gauche. En conséquence, toutes les fois qu'il se trouvera à la droite ou à la gauche d'une subdivision une file qui ne fera pas partie d'un groupe, elle rompra seule.

294. Il est nécessaire, pour la conservation des distances dans les colonnes, d'habituer les soldats, dans les écoles de détail, à exécuter ces mouvements avec précision.

295. Si, lorsqu'on fait rompre de nouvelles files, elles n'allongaient pas bien le pas en obliquant et surtout en doublant les files; si lorsqu'on fait rentrer des files en ligne, elles ne s'y portaient pas vivement, elles arrêteraient dans l'un et l'autre cas les files suivantes, ce qui ferait perdre la distance et occasionnerait par là l'allongement de la colonne.

296. L'instructeur se placera sur le flanc du peloton, du côté où ces mouvements s'exécuteront, pour s'assurer de l'exacte observation des principes.

297. On ne fera mettre des files en arrière que du côté de la direction, afin que le peloton puisse passer facilement de la marche de front à celle de flanc.

ARTICLE III.

Marcher en colonne de route et exécuter les mouvements qui en dépendent.

298. La vitesse du pas de route sera de cent dix pas par minute. Cette vitesse devra être habituellement celle des colonnes en route, lorsque la nature des pays et des chemins le permettra.

299. Le peloton étant de pied ferme et supposé faire partie d'une colonne, lorsque l'instructeur voudra le mettre en marche au pas de route, il commandera :

1. *Colonne en avant.*
2. *Guide à gauche.*
3. *Pas de route.*
4. MARCHE.

300. Au commandement de *marche*, répété par le chef de peloton, les deux rangs partiront ensemble ; le second prendra en marchant environ 70 centimètres (26 pouces) de distance entre lui et celui qui le précède ; cette distance sera mesurée de la poitrine des hommes du second rang au havre-sac des hommes du premier rang. Les soldats mettront ensuite d'eux-mêmes l'arme à volonté, de la manière indiquée à l'école du soldat, No 148 ; ils ne seront plus tenus à marcher du même pied, ni à observer le silence ; les files marcheront à l'aise, mais on aura attention que les rangs ne se confondent pas, que les hommes du premier rang ne dépassent jamais le guide, et que le dernier rang ne prenne pas trop de distance.

301. Le peloton étant en marche au pas de route, l'instructeur lui fera changer de direction du côté du guide et du côté opposé, ce qui s'exécutera sans commandement et à l'avertissemment seulement du chef de peloton. Le second rang viendra changer de direction à la même place que le premier ; chaque rang se conformera, quoique au pas de route, aux principes qui ont été prescrits pour changer de direction à rangs serrés, avec cette seule différence que dans les changements de direction du côté opposé au guide, l'homme qui est au pivot, au lieu de faire le pas de 22 centimètres (8 pouces), le fera de 33 cen-

timètres (1 pied), afin de dégager le point de conversion.

302. Le peloton étant au pas de route, lorsque l'instructeur voudra le faire marcher au pas cadencé, il lui fera porter l'arme sur l'épaule droite, et commandera :

1. *Pas accéléré.*

2. MARCHE.

303. Au second commandement, les soldats prendront le pas cadencé et serreront de manière à avoir 41 centimètres (15 pouces) de distance entre chaque rang.

304. Le peloton marchant au pas cadencé, lorsque l'instructeur voudra le faire marcher au pas de route, il commandera :

1. *Pas de route.*

2. MARCHE.

305. Au commandement de *marche*, le premier rang continuera à marcher le pas de 65 centimètres (2 pieds) ; le second rang prendra, en racourcissant un peu le pas, la distance de 70 centimètres (26 pouces) qui doit le séparer du premier rang, et les soldats porteront l'arme à volonté.

306. Le peloton étant en marche au pas de route, l'instructeur, supposant la nécessité de le faire marcher par le flanc dans la même direction, lui fera porter les armes, prendre le pas cadencé, et il commandera :

1. *Peloton par le flanc droit* (ou *à gauche*).
2. *Par file à gauche* (ou *à droite*).
3. MARCHE.

307. Au commandement de *marche*, le peloton fera à droite ou à gauche; le chef de peloton se portera à côté de celui des deux guides qui doit se trouver en tête du peloton; le guide conversera aussitôt à gauche ou à droite; toutes les files viendront successivement converser à la même place que le guide; et, s'il se trouvait des files en arrière, elles converseraient de manière à suivre le mouvement du peloton. L'instructeur fera ensuite mettre l'arme au bras ou sur l'épaule droite.

308. L'instructeur ayant fait reformer le peloton en ligne, et lui ayant fait reprendre le pas de route par les commandements prescrits ci-dessus No. 304, l'exercera à se rompre et à se former, ce qui s'exécutera par les mêmes commandements et les mêmes moyens qu'au pas cadencé. Lorsque le peloton sera rompu, les chefs de section se porteront au flanc de leurs sections, à la place du guide qui reculera au second rang.

309. Le peloton étant supposé marcher au pas de route par section, l'instructeur pourra faire rompre et former les sections, si elles sont de douze files et au-dessus; car, si elles étaient plus faibles, la colonne ne pourrait marcher au pas de route par demi-section sans s'allonger.

310. On rompra et on formera les sections d'après les principes indiqués pour rompre et former le peloton; les demi-sections de droite seront commandées

par le chef de peloton et par le chef de section ; les demi-sections de gauche par le sous-lieutenant et le sergent-major et, à leur défaut, par les guides de peloton.

311. Lorsque l'instructeur voudra faire rompre les sections, il en donnera l'ordre au chef de peloton, qui fera porter les armes, prendre le pas cadencé, et commandera ensuite :

1. *Rompez les sections.*

2. MARCHE.

312. Aussitôt que les sections seront rompues, les chefs des demi-sections se porteront au flanc de leurs demi-sections, du côté de la direction, au premier rang ; les guides qui s'y trouvent reculeront au deuxième rang ; les serre-files serreront à un pas de ce rang ; l'instructeur fera prendre le pas de route aussitôt que les sections seront rompues.

313. On ne rompra les sections que dans la colonne en route, ce mouvement ne devant jamais être exécutés, dans les manœuvres, quelle que soit la forme des pelotons.

314. Lorsque l'instructeur voudra faire reformer les sections, il en donnera l'ordre au chef de peloton, qui fera porter les armes, prendre le pas cadencé, et commandera ensuite :

1. *Formez les sections.*

2. MARCHE.

315. Au premier commandement, les chefs des demi-sections se porteront devant le centre de leurs subdivisions et les guides au premier rang. Au com-

mandement de *marche*, le mouvement s'exécutera comme il a été prescrit pour former le peloton, No. 308. Aussitôt que les sections seront formées, les chefs de demi-sections de gauche se porteront en serre-files, et ceux–ci reprendront leurs distances.

316. L'instructeur fera aussi exécuter les divers mouvements de files prescrits dans l'article précédent et de la même manière; lorsqu'on sera rompu par demi-sections, on ne pourra réduire les subdivisions qu'à six de front non compris le chef de demi-section.

317. Le peloton étant rompu par section ou par demi-section, l'instructeur le fera marcher par le flanc dans la même direction par les commandements indiqués Nos. 306 et 307. Au moment où les subdivisions feront à gauche ou à droite, la première file de chacune d'elles conversera à droite ou à gauche pour se placer à la suite de la subdivision qui la précède immédiatement. Le sous-lieutenant et le sergent-major se porteront à leurs places de bataille avant que les subdivisions soient réunies.

318. Le peloton étant en marche par le flanc droit, l'instructeur supposera quelquefois la nécessité de dédoubler les files ; il en avertira le chef de peloton qui fera mettre l'arme au bras ou porter les armes, prendre le pas cadencé, et commandera :

1. *Dédoublez les files.*

2. Marche.

319. Au deuxième commandement, les numéros impairs continueront à marcher devant eux, les nu-

méros pairs raccourciront le pas, obliqueront à gauche et se placeront vivement derrière les numéros impairs ; le second rang appuiera d'un pas à gauche, pour reprendre le tact des coudes du côté du premier rang.

320. Si le peloton marche par le flanc gauche, ce sont les numéros pairs qui continueront à marcher, et les numéros impairs qui dédoubleront.

321. Lorsque l'instructeur voudra faire doubler les files, il en donnera l'ordre au chef de peloton qui commandera:

1. *Doublez les files.*
2. MARCHE.

322. Aux deuxième commandement, les files doubleront comme il est expliqué quand le peloton fait à droite ou à gauche. L'instructeur fera ensuite reprendre le pas de route.

323. Lorsque le peloton marchant au pas de route s'arrêtera, le dernier rang serrera au commandement de *halte*, et les soldats porteront les armes.

ARTICLE IV.

Contre-marche.

324. Le peloton étant de pied ferme et supposé faire partie d'une colonne la droite en tête, lorsque l'instructeur voudra lui faire exécuter la contre-marche, il commandera :

1. *Contre-marche.*
2. *Peloton par le flanc droit.*
3. *A droite.*
4. *Par file à gauche.*
5. *Pas ordinaire*—MARCHE.

325. Au troisième commandement, le peloton fera à droite, les deux guides feront demi-tour à-droite, le chef de peloton se portera à la droite de son peloton, fera déboîter en arrière les deux premières files, et se placera à côté de l'homme de droite du premier rang pour le conduire.

326. Au commandement de *marche*, les deux guides ne bougeront pas, le peloton partira vivement, la première file conduite par le chef de peloton conversera autour du guide de droite et se dirigera, en passant par devant le premier rang, de manière à arriver à deux pas en arrière du guide de gauche : chaque file viendra converser successivement à la même place que la première. La première file étant arrivée à hauteur du guide de gauche, le chef de peloton commandera :

1. *Peloton.*
2. HALTE.
3. FRONT.
4. *A droite* — ALIGNEMENT.

327. Le premier commandement sera fait à quatre pas du point où le peloton devra s'arrêter.

328. Au deuxième, le peloton s'arrêtera.

329. Au troisièmé, le peloton fera face par le premier rang.

330. Au quatrième commandement, le peloton s'alignera à droite, le chef de peloton, se portant à deux pas en dehors du guide de gauche qui se trouve à la droite du peloton, dirigera l'alignement de manière que le premier rang soit encadré entre les

deux guides; le peloton étant aligné, il commandera *fixe* et se portera devant le centre du peloton. Les deux guides, passant par devant le front du peloton, iront reprendre leurs places à la droite et à la gauche du premier rang.

331. Dans une colonne par section, la contre-marche s'exécutera par les mêmes commandements et d'après les mêmes principes; le guide de chaque section fera demi-tour à droite et le chef de la section se placera à côté de la file de droite pour la conduire.

332. Dans une colonne la gauche en tête, la contre-marche s'exécutera par les commandements et les moyens inverses, mais d'après les mêmes principes. Ainsi, le mouvement se fera par le flanc droit des subdivisions si la droite est en tête, et par le flanc gauche si la gauche est en tête. Dans l'un et l'autre cas, les subdivisions converseront par file du côté du premier rang.

ARTICLE V.

Etant en colonne par section, se former sur la droite ou sur la gauche en bataille.

333. La colonne étant en marche par section, la droite en tête, lorsque l'instructeur voudra la former sur la droite en bataille, il commandera:

1. *Sur la droite en bataille.*
2. *Guide à droite.*

334. Au second commandement, le guide de chaque section se portera légèrement sur le flanc droit de la section, et les soldats prendront le tact des coudes à droite, la colonne continuera à marcher droit devant elle.

335. L'instructeur ayant fait son second commandement, se portera légèrement au point où il voudra appuyer la droite du peloton formé en bataille, et s'y placera face au point de direction de gauche qu'il choisira.

336. La ligne de bataille devra être telle que le guide de chaque section, après avoir tourné à droite, ait au moins dix pas à faire pour y arriver.

337. La tête de la colonne étant près d'arriver à hauteur de l'instructeur placé au point d'appui, le chef de la première section commandera :

1. *Tournez à droite.*

Et lorsqu'elle sera vis-à-vis l'instructeur, il commandera :

2. MARCHE.

338. Au commandement de *marche*, la première section tournera à droite en se couformant à ce qui a été prescrit à l'école du soldat, No 325. Le guide se dirigera de manière que l'homme du premier rang placé à côté de lui arrive vis-à-vis l'instructeur, le chef de peloton marchera devant le centre de la première section, et, lorsque le guide sera près d'arriver sur la ligne de bataille, il commandera :

1. *Section.*

2. HALTE.

339. Au commandement de *halte*, qui sera fait au moment où la droite de la section arrivera à trois pas de la ligne de bataille, la section s'arrêtera ; les files qui ne seraient pas encore en ligne s'y porteront promptement. Le guide ira se placer sur la ligne de

bataille, vis-à-vis l'une des trois files de gauche de sa section, et fera face à l'instructeur, qui l'alignera sur le point de direction de gauche ; le chef de peloton se portera en même temps au point où devra appuyer la droite du peloton ; et aussitôt que toutes les files seront arrivées en ligne, il commandera :

3. *A droite*—ALIGNEMENT.

340. A ce commandement, la première section s'alignera ; l'homme du premier rang qui correspond au guide appuiera légèrement sa poitrine contre le bras droit de ce guide, et le chef de la première section en dirigera l'alignement sur cet homme.

341. La seconde section continuera à marcher droit devant elle, jusqu'à ce que le guide arrive à hauteur de la file de gauche de la première ; elle tournera alors à droite au commandement de son chef, et se portera ensuite vers la ligne de bataille, ce guide se dirigeant sur la file de gauche de la première section.

342. Le guide étant arrivé à trois pas de la ligne de bataille, cette section sera arrêtée comme il a été prescrit pour la première ; à l'instant où elle s'arrêtera, le guide se portera légèrement sur la ligne à hauteur de l'une des trois files de gauche de sa section, et y sera assuré par l'instructeur.

343. Le chef de la seconde section, voyant toutes les files entrées en ligne et son guide établi sur la direction, commandera :

A droite—ALIGNEMENT.

344. Le chef de la seconde section, ayant fait ce

commandement, ira se placer en serre-file en passant par la gauche; la seconde section se portera sur l'alignement de la première, et lorsqu'elle y sera établie, le chef de peloton commandera:

FIXE.

345. Le mouvement étant terminé, l'instructeur commandera :

Guides—A VOS PLACES.

346. A ce commandement, le sous-officier de remplacement se portera derrière le chef de peloton, et le guide de la seconde section en serre-file.

347. Une colonne par section, la gauche en tête, se formera sur la gauche en bataille d'après les mêmes principes; l'instructeur commandera :

1. *Sur la gauche en bataille.*

2. *Guide à gauche.*

348. Au second commandement, le guide de chaque section se portera légèrement au flanc gauche de sa section; les soldats prendront le tact des coudes à gauche, et la colonne continuera à marcher droit devant elle.

349. L'instructeur ayant fait son second commandement se portera légèrement au point où il voudra appuyer le flanc gauche du peloton en bataille, et s'y placera face au point de direction de droite qu'il choisira.

350. L'instructeur observera de se placer de manière que le guide de chaque section, après avoir tourné pour se porter sur la ligne de bataille, ait au moins dix pas à faire pour arriver sur cette ligne.

351. La tête de la colonne étant près d'arriver vis-à-vis l'instructeur placé au point d'appui, le chef de la seconde section commandera :

1. *Tournez à gauche.*

Et lorsqu'elle sera arrivée vis-à-vis l'instructeur, il commandera :

2. MARCHE.

352. Au commandement de *marche*, la seconde section tournera à gauche ; le guide se dirigera de manière que l'homme du premier rang placé à côté de lui arrive vis-à-vis l'instructeur ; le chef de section marchera devant le centre de sa section, et lorsque le guide sera près d'arriver sur la ligne de bataille, il commandera :

1. *Section.*

2. HALTE.

353. Au commandement de *halte*, qui sera fait à l'instant où la gauche de la section arrivera à trois pas de la ligne de bataille, la section s'arrêtera, et les files qui ne seraient pas encoore en ligne s'y porteront promptement. Le guide ira se placer sur la ligne de bataille, vis-à-vis l'une des trois files de droite de sa section, et fera face à l'instructeur, qui l'alignera sur le point de direction de droite ; le chef de la seconde section se portera en même temps au point où devra appuyer la gauche du peloton, et, aussitôt que toutes les files seront entrées en ligne, il commandera :

A gauche—ALIGNEMENT.

354. A ce commandement, la seconde section s'alignera ; l'homme du premier rang qui correspond au guide appuiera légérement sa poitrine contre le bras gauche de ce guide, et le chef de la seconde section en dirigera l'alignement sur cet homme.

355. La première section continuera à marcher droit devant elle, jusqu'à ce que le guide soit arrivé à hauteur de la file de droite de la seconde ; alors elle tournera à gauche au commandement de son chef; le guide se dirigera sur la file de droite de la seconde section.

356. Le guide étant arrivé à trois pas de la ligne de bataille, cette section sera arrêtée comme il a été prescrit pour la seconde ; à l'instant où elle s'arrêtera, le guide se portera légèrement sur la ligne, à hauteur de l'une des trois files de droite de sa section, et y sera assuré par l'instructeur ; le chef de peloton se portera en même temps à la gauche du peloton, à la place du chef de la seconde section, qui ira se placer en serre-file.

357. Le chef de peloton s'étant placé à la gauche de son peloton, et toutes les files étant entrées en ligne, il commandera :

A gauche—ALIGNEMENT.

358. A ce commandement la première section se portera sur la ligne ; le chef de peloton en dirigera l'alignement sur l'homme de droite qui correspond au guide de cette section, et commandera ensuite :

FIXE.

359. Le mouvement étant achevé, l'instructeur commandera :

Guides—A VOS PLACES.

360. A ce commandement, le chef de peloton se portera à la droite de son peloton, le sous-officier de remplacement derrière lui, et le guide de la seconde section en serre-file.

Observations générales relatives à l'Ecole de peloton.

361. La troisième leçon sera toujours exécutée au port d'armes, seule position qui puisse amener les recrues à marcher correctement en bataille. L'instructeur s'appliquera donc à leur en faire contracter l'habitude, mais, comme elle est fatiguante, surtout dans les commencements, il aura soin d'arrêter souvent le peloton, et de le faire reposer sur les armes.

362. Dans les trois dernières leçons, l'instructeur, pour éviter de fatiguer les soldats et les empêcher de se négliger sur le port d'armes, qui doit toujours être régulier, leur fera mettre quelquefois l'arme au bras ou l'arme sur l'épaule droite lorsqu'ils marcheront par le flanc, et il leur fera porter l'arme sur l'épaule droite quand ils marcheront de front.

363. Lorsqu'on portera l'arme sur l'épaule droite, la distance entre les rangs sera de 41 centimètres (15 pouces); ainsi, quand on fera passer le peloton du port d'armes à cette position, le dernier rang raccourcira un peu le premier pas, afin de se trouver à la distance prescrite, et il l'allongera au contraire pour la resserrer lorsqu'on fera porter l'arme.

334. Lorsqu'on marchera au pas de route le sol-

dat portera son arme de la manière qu'il trouvera le plus commode, ayant seulement attention que le bout du fusil soit assez élevé pour prévenir les accidents.

365. Toutes les fois qu'une troupe, marchant autrement qu'au port d'armes, s'arrêtera, elle portera les armes au commandement de *halte.* Ce principe est général.

366. Lorsque les compagnies devront être exercées en détail à l'Ecole de peloton, le commandant du régiment indiquera la leçon ou les leçons qu'elles devront exécuter. Un roulement servira toujours de signal pour commencer et finir toutes ensemble.

Formation d'un peloton de deux rangs sur un et réciproquement.

367. Le peloton étant formé sur deux rangs, de la manière indiquée au No 9 du titre Ier, et supposé faire partie d'une colonne, la droite ou la gauche en tête, lorsque l'instructeur voudra le former sur un rang, il commandera :

1. *Sur un rang formez le peloton.*
2. MARCHE.

368. Au premier commandement le guide fera à droite.

369. Au second commandement, le guide de droite se mettra en marche, et se dirigera sur le prolongement du premier rang.

370. La première file se mettra en marche en même temps que le guide; l'homme du premier

rang tournera à droite dès le premier pas, suivra le guide et sera suivi lui-même par l'homme du second rang de sa file, qui viendra tourner à la même place que lui. La seconde file et successivement toutes les autres se mettront en marche comme il a été prescrit pour la première, de manière que l'homme du premier rang suive immédiatement l'homme du second rang de la file qui se trouve à sa droite. Le chef de peloton verra filer son peloton, et lorsque le dernier homme se mettra en marche, il arrêtera son peloton et lui fera faire front.

371. Les serre-files prendront leurs nouvelles places de bataille à deux pas derrière le rang.

372. Le peloton étant sur un rang, lorsque l'instructeur voudra le former sur deux, il commandera :

1. *Sur deux rangs formez le peloton.*
2. *Peloton par le flanc droit.*
3. A DROITE.

373. Au troisième commandement, le peloton fera à droite ; le guide et l'homme de droite resteront seuls face en tête.

374. Au commandement de *marche*, les hommes qui ont fait à droite se mettront en marche, et fermeront les files de la manière suivante : le deuxième homme du rang se placera derrière le premier pour former la première file ; le troisième se placera à côté du premier, au premier rang ; le quatrième derrière le troisième au second rang.

Tous les autres viendront se placer de la même manière, alternativement au premier et au second

rang, et formeront ainsi des files de deux hommes à la gauche de celles déjà établies.

Observations.

375. Les formations ci-dessus décrites s'exécuteront habituellement par la droite du peloton ; mais lorsque l'instructeur voudra les faire exécuter par la gauche, il fera faire demi-tour au peloton et fera porter les guides au deuxième rang.

376. La formation s'exécutera ensuite par les mêmes commandements et d'après les mêmes principes que par le premier rang ; le mouvement commencera par la file de gauche devenue file de droite, et dans chaque file, par l'homme du dernier rang devenu premier. Le guide de gauche se conformera à ce qui a été prescrit pour le guide de droite.

377. La formation étant achevée, l'instructeur remettra le peloton face en tête.

378. Lorsqu'un bataillon en bataille devra exécuter l'une des formations qui viennent d'être décrites, le chef de bataillon le fera rompre par peloton en arrière à droite ou à gauche, ce qui étant exécuté, il fera les commandements prescrits par l'instructeur. Chaque peloton exécutera son mouvement comme s'il était isolé.

FIN DE L'ÉCOLE DE PELOTON.

ÉCOLE DES GUIDES,

D'après L'instruction de 1860.

ÉCOLE DE BATAILLON.

Notions préliminaires.

Le premier soin d'un sous-officier attaché à un peloton comme sous-officier de remplacement est de le former par rang de taille, le numéroter de la droite à la gauche, le diviser, marquer les sections et les demi-sections, en observant que la première section soit composée d'un nombre pair de files, encadrer ces sections par des caporaux et calculer combien de pas occupe l'étendue du front de son peloton.

Le guide de gauche s'occupe de faire couvrir les files et de calculer combien de pas occupe l'étendue du front de son peloton.

On calcule l'étendue du front d'un peloton d'après le nombre de ses files.

1. Un homme occupant dans le rang un pied et demi environ, je prends d'abord le nombre de files, j'y ajoute la moitié de ce même nombre et j'ai le nombre de pieds qu'occupe le front du peloton ; en prenant la moitié de ce total, j'ai le nombre de pas de deux pieds ; enfin, j'ajoute au résultat un pas pour le chef de peloton.

Ainsi pour un poloton de 20 files, je dis : 20 et 10 font 30 ; la moitié de 30 est de 15 et un pas pour le chef de peloton font 16 pas qu'occupera le front de mon peloton et ainsi de suite.

Si j'avais un nombre impair de files, j'ajouterai de suite le chef de peloton et non à la fin. Soit un peloton de 19 files avec le chef de peloton que j'ajoute, j'ai 20 ; et je fais mon calcul sur ce chiffre ; 20 plus 10 font 30, dont la moitié est 15 qui représente le nombre de pas cherché.

2. On peut encore obtenir le même résultat en se basant sur ce qu'un homme occupe dans le rang 50 centimètres ou $\frac{3}{4}$ de pas. Soit un peloton de 20 files, je prends la $\frac{1}{2}$ ou 10, plus la $\frac{1}{2}$ de cette moitié 5 ; j'ajoute ces deux nombres et j'ai 15, en ajoutant 1 pas pour le chef de peloton j'ai 16, le nombre de pas cherché.

Si j'avais un nombre impair de files, j'ajouterais de suite le chef de peloton et j'achèverais mon calcul. Exemple : un peloton de 19 files plus le chef de peloton font 20 files ; la $\frac{1}{2}$ de 20 est de 10, la $\frac{1}{2}$ de 10 est de 5, j'ajoute les résultats et j'ai 15 pour le nombre de pas cherché.

Naturellement l'étendue du front d'une division sera double de celle d'un peloton.

Règles générales.

L'école de bataillon sera habituellement exécutée au pas accéléré ; lorsque, pour des motifs particuliers ou d'instruction, on devra faire marcher à une autre cadence, alors un autre commandement d'avertissement l'énoncera.

OUVRIR ET SERRER LES RANGS.

1. *Garde à vous pour ouvrir vos rangs.*
2. *En arrière ouvrez vos rangs.*
3. MARCHE.
4. FIXE.

Au second commandement, les sous-officiers de remplacement et le sergent qui ferme la gauche du bataillon au premier rang se porteront légèrement à quatre pas en arrière du premier rang, vis-à-vis leurs créneaux, pour aller tracer l'allignement sur lequel devra se placer le deuxième rang ; ils seront alignés par l'adjudant sur le sous-officier qui ferme la gauche du second rang du bataillon, lequel aura soin de se placer exactement à quatre pas en arrière du premier rang, et d'élever son arme verticalement entre les yeux et la crosse en l'air, afin d'indiquer à l'adjudant la direction qu'il devra donner aux sous-officiers de remplacement.

Au commandement de *marche*, le second rang du bataillon et le rang des serre-files se porteront en arrière sans compter les pas ; les soldats dépasseront un peu la ligne tracée pour le rang, s'arrêteront et se placeront d'eux-mêmes sur l'alignement des sous-officiers de remplacement qui auront soin de les encadrer correctement dans leurs intervalles.

Le rang des serre-files se portera à deux pas en arrière du deuxième rang du bataillon et s'alignera à droite ; l'adjudant-major en dirigera l'alignement sur le serre-file de gauche qui aura soin de se placer exactement à deux pas en arrière du deuxième rang

et d'elever son arme verticalement entre les yeux et la crosse en l'air.

Au commandement de *fixe*, le sergent d'encadrement reprendra sa place au premier rang.

On fera serrer les rangs comme il est prescrit à l'École de peloton, No 28.

Maniement des armes.

Les sous-officiers placés dans le rang resteront face en tête pendant le maniement des armes, les sous-officiers en serre-files prendront la position du soldat reposé sur les armes.

Charge à volonté et feux.

Les sous-officiers placés dans le rang feront un demi à-droite au premier temps de la charge, comme les soldats, et se remettront face en tête, lorsque le soldat de leurs pelotons, qui est à côté d'eux, passera l'arme à gauche ; les sous-officiers en serre-files resteront à la position du soldat reposé sur les armes.

La garde du drapeau ne tirera point ; elle doit réserver son feu pour la défense du drapeau.

Au premier commandement (*feu de peloton de demi bataillon*, etc.), les sous-officiers de remplacement se porteront aux places qui leur sont indiquées à l'Ecole de peloton, No 50.

Le drapeau et sa garde reculeront de manière que le premier rang de cette garde se trouve à hauteur du deuxième rang du bataillon ; cette règle est générale pour tous les feux.

Au signal du coup de baguette, les sous-officiers de remplacement et la garde du drapeau reprendront

vivement leurs places de bataille ; cette règle est générale pour tousles feux.

Au commandement de *face par le deuxième rang*, les sous-officiers de remplacement et les serre-files exécuteront ce qui a été prescrit à l'École de peloton, No 69. Le porte-drapeau passera au deuxième rang ; le caporal de sa file s'effacera pour le laisser passer, et se placera ensuite au premier rang. Le sous-officier qui ferme la gauche du bataillon se placera au deuxième rang.

Au commandement de *demi-tour à droite*, les sous-officiers de remplacement se conformeront à ce qui est prescrit à l'École de peloton, No 70.

Dans les feux par le deuxième rang, les sous-officiers de remplacement et la garde du drapeau prendront les places qui leur sont indiquées dans les feux par le premier rang, et s'y porteront au premier commandement du chef de bataillon.

Dans les carrés, le drapeau seul reculera sur l'alignement des serre-files, sa garde fera feu comme les soldats du peloton dont elle fait partie.

Rompre à droite ou à gauche.

1. *Par peloton à droite.*
2. MARCHE.

Au premier commandement, les sous-officiers de remplacement se portéront à la place de leur chef de peloton, au premier rang.

Au commandement de *marche*, les sous-officiers de remplacement ne bougeront pas ; les guides de gauche, aussitôt qu'ils pourront passer, se porteront à la

gauche du premier rang, pour conduire l'aile marchante.

Chaque chef de peloton ayant commandé, *tel peloton, halte*, le sous-officier de remplacement se portera à la droite du premier homme, le guide de gauche se portera en même temps à hauteur du chef de peloton et observera de laisser entre lui et l'homme de droite l'espace nécessaire pour contenir le front du peloton, sans s'occuper de la direction qui ne sera prise que lorsque la colonne se mettra en marche.

Les chefs de peloton ayant commandé *fixe*, aucun guide ne bougera plus, quand même il ne serait pas dans la direction des guides qui le précèdent, afin que l'erreur d'un peloton, qui aurait trop ou trop peu conversé, ne puisse pas se propager ; les guides qui ne seraient pas dans la direction ne s'y placeront que lorsque la colonne se mettra en marche.

Lorsqu'on rompra *par peloton à gauche*, le sous-officier de remplacement conduira l'aile marchante, et le guide de gauche se portera à la gauche du peloton au moment où le peloton s'arrêtera.

Lorsqu'on rompra par division, le guide de droite du peloton impair et le guide de gauche du peloton pair seront l'un guide de droite, l'autre guide de gauche de la division.

Lorsque le chef de bataillon voudra passer de l'ordre en bataille à l'ordre en colonne sans arrêter, il commandera :

1. *Pelotons à droite.*
2. Marche.
3. *En avant.*
4. Marche.
5. *Guide à gauche.*

Au deuxième commandement, les guides de gauche, aussitôt qu'ils pourront passer. se porteront à la gauche du premier rang pour conduire l'aile marchante. Au troisième commandement, les sous-officiers de remplacement se placeront à la droite de l'homme de droite du premier rang.

Au quatrième commandement, le guide de la tête marchera sur la direction que lui indiquera l'adjudant-major ; les autres guides se conformeront aussitôt aux principes de la marche en colonne, Nos 194 et suivants de l'Ecole de peloton.

On rompra par peloton à gauche d'après les principes et par les moyens inverses; le sous-officier de remplacement conduira l'aile marchante, et le guide de gauche se portera à la gauche du peloton au commandement *en avant.*

Si le bataillon marche en bataille et qu'on rompe sans arrêter, il n'y a rien de changé.

Rompre en arrière à droite ou à gauche.

1. *Par peloton en arrière à droite.*
2. *Bataillon*—A DROITE.
3. MARCHE.

Au premier commandement, le sous-officier de remplacement se portera à la place du chef de peloton, au premier rang.

Au second commandement, les sous-officiers de remplacement déboîteront en arrière en même temps que les files de droite, et se placeront devant l'homme du premier rang de la première file pour la conduire.

Au commandement de *marche*, chaque sous-officier de remplacement conduira son peloton bien perpendiculairement en arrière, et lorsque le peloton fera front, les guides de gauche iront appuyer le bras gauche contre la poitrine de leur chef de peloton.

Lorsqu'on rompra *par peloton en arrière à gauche*, les sous-officiers de remplacement se conformeront à ce qui a été dit pour les guides de gauche, et les guides de gauche à ce qui a été dit pour les sous-officiers de remplacement.

Quand on rompra par division à droite ou à gauche, le remplacement du peloton pair se portera au premier rang.

Le bataillon marchant en bataille, lorsque le chef de bataillon voudra faire rompre par peloton en arrière à droite sans arrêter, il commandera :

1. *Peloton en arrière à droite.*
2. *Bataillon par le flanc droit.*
3. MARCHE.
4. *Bataillon par le flanc gauche.*—MARCHE.
5. *Guides à gauche.*

Au troisième commandement le sous-officier de remplacement placé devant la première file la conduira perpendiculairement en arrière.

Au cinquième commandement, les guides se conformeront aux principes de la marche en colonne; celui de la tête marchera sur la direction que lui indiquera l'adjudant-major.

Pour rompre en arrière à gauche, le guide de gauche se placera promptement devant la file de gauche pour la conduire perpendiculairement en arrière.

Ployer le bataillon en colonne serrée.

1. *Colonne serrée par peloton.*
2. *Sur le premier peloton la droite en tête en colonne.*
3. *Bataillon*—A DROITE.
4. MARCHE.

Toutes les fois qu'une colonne sera formée à demi-distance ou en masse, les serre-files doivent être à un pas du deuxième rang.

Au second commandement, les sous-officiers de remplacement se porteront à la place des chefs de peloton, au premier rang. Le chef du premier peloton l'avertira de ne pas bouger.

Au troisième commandement, le guide de droite déboîtera en arrière en même temps que les deux premières files, et se placera devant l'homme du premier rang de la première file pour le conduire.

Au commandement de *marche*, les serre-files appuieront du côté du deuxième rang, de manière à serrer à un pas de ce rang.

Au commandement du chef de la première subdivision, le guide de gauche du premier peloton se portera à la gauche de son peloton aussitôt que le mouvement du second peloton le lui permettra.

A mesure que chaque peloton sera entré dans la colonne, et que son chef l'aura arrêté, le guide de gauche se placera promptement sur la direction, à six pas du guide qui le précède.

Lorsqu'on ploiera le bataillon en avant du premier peloton, ce mouvement aura lieu d'après les

mêmes principes; chaque chef de peloton ayant arrêté son peloton dans la colonne, le guide de droite fera face en arrière, se placera à six pas du guide qui le précède, le couvrira exactement, et ne se remettra face en tête qu'au commandement du chef de bataillon.

Si l'on veut ployer le bataillon en avant ou en arrière du huitième peloton, le mouvement s'exécutera d'après les mêmes principes et les moyens inverses.

Si le mouvement se fait sur un peloton de l'intérieur, les guides des pelotons subordonnés feront face du côté de la direction, et ne se remettront face en tête qu'au commandement du chef de bataillon.

Si le mouvement se fait par division, les indications faites se rapportent aux guides de droite et de gauche des divisions.

Quand ce mouvement se fera, le bataillon étant en marche, le chef de bataillon commandera:

1. *Colonne serrée par peloton.*
2. *Sur le premier peloton, la droite en tête en colonne.*
3. *Bataillon par le flanc droit.*
4. MARCHE.

Au quatrième commandement, le chef de la première subdivision commandera: *Guide à gauche.* A ce commandement, le guide de gauche se portera au flanc gauche du peloton et se dirigera sur le point indiqué.

Le porte-drapeau et les guides généraux reprendront leurs places dans la colonne.

Quand les chefs des autres subdivisions commanderont: 1. *Tel peloton par le flanc gauche*—MARCHE. 2. *Guide à gauche*, les guides de gauche marcheront dans les traces de celui qui les précède.

Marcher en colonne avec distance entière.

Dans la marche en colonne, il y a trois manières de donner la direction au guide de la tête:

1o On lui indiquera deux objets saillants ou distincts en avant de lui sur la ligne qu'il devra suivre. Ce guide y fera face aussitôt, prendra pour point de direction celui des deux objets qui est le plus éloigné, et pour intermédiaire celui qui est le plus près de lui.

2o Si le terrain n'offre qu'un seul objet saillant ou distinct dans la direction que devra suivre le premier guide, ce guide y fera également face dès qu'il lui aura été indiqué, et il choisira aussitôt à terre un point intermédiaire.

3o A défaut d'objet saillant ou distinct, l'adjudant-major ira se placer à quarante pas en avant, face à la colonne, le chef de bataillon placera cet officier, par un signe de son épée, sur la direction que devra suivre le premier guide; l'adjudant-major étant ainsi placé, le premier guide lui fera face aussitôt et prendra deux points à terre en se conformant à ce qui est prescrit au No. 85 de l'école de peloton.

Le premier guide pourra toujours se maintenir correctement sur la direction, en marchant sur le prolongement des deux points en avant qu'on lui aura indiqués ou qu'il aura choisis; si ces points sont des objets élevés au-dessus du sol, il sera assuré d'être

sur la vraie direction toutes les fois que le point le plus rapproché lui masquera celui qui est le plus éloigné.

Les guides suivants conserveront exactement le pas et la distance ; chacun d'eux marchera dans la trace du guide qui le précède immédiatement, sans s'occuper de la direction générale.

Dans les conversions en marchant, le guide qui est au pivot fera le pas de huit pouces, en ayant soin de décrire une petite courbe, de manière à dégager le point de la conversion ; il n'allongera ou raccourcira le pas que sur l'ordre du chef de la subdivision.

Lorsqu'une colonne sera formée à demi-distance, en masse, ou marchera le pas de route, le guide qui est au pivot fera le pas d'un pied au lieu de le faire de huit pouces, il n'allongera ou raccourcira le pas que sur l'ordre du chef de la subdivision.

Dans une colonne par section, il n'y aura jamais qu'un seul guide sur le flanc de chacune d'elles ; il sera placé sur le flanc gauche si la droite est en tête, et sur le flanc droit si la gauche est en tête.

Dans une colonne par peloton ou par division, il y aura toujours un guide sur chaque flanc de la colonne ; ils seront dénommés guide de droite et guide de gauche, et l'un d'eux sera toujours chargés de la direction.

Le premier devoir d'un guide est de se bien pénétrer de l'étendue du front de la subdivision qu'il doit conduire, afin de bien garder la distance de section, peloton ou division, selon les formations qui pourront avoir lieu pendant les manœuvres.

Il doit ensuite se bien pénétrer qu'il est chargé de conduire sa subdivision, et non de se laisser conduire par elle, comme cela arrive fréquemment avec des guides inexpérimentés ; on ne saurait trop leur recommander de ne point se mêler de leur subdivision, mais de bien se conformer aux mouvements du guide qui les précède, de suivre ses traces, de marcher son pas, de conserver la distance de sa subdivision entre lui et ce guide, de passer par tous les points où il passera, sans s'occuper de la direction générale, qui ne regarde que celui qui est à la tête de la colonne.

Un guide ne doit jamais altérer ni la longueur ni la cadence du pas. D'après ce principe, quand par exemple une subdivision qui devait être arrêtée à trois pas de la ligne de bataille, aurait dépassée cette ligne, si le guide a bien marché, la faute doit retomber sur le chef de subdivision qui n'aurait pas fait à propos les commandements, soit d'avertissement, soit d'exécution.

Un guide est responsable de la distance, de la direction et du pas.

Lorsqu'un guide perd sa distance, il doit la reprendre peu à peu, soit en allongeant ou en raccourcissant le pas de un ou deux pouces, afin qu'il n'y ait ni temps d'arrêt ni à-coup dans la marche.

Si un guide ayant négligé de marcher dans la trace de celui qui le précède s'est jeté sensiblement en dehors ou en dedans de la direction, il remédiera à cette faute en avançant plus ou moins l'épaule gauche ou l'épaule droite, de manière à gagner peu à peu la direction, afin d'éviter l'inconvénient du pas oblique qui ferait perdre la distance.

Lorsqu'on arrête une colonne, les guides ne doivent plus bouger, quand même ils n'auraient pas leur distance et ne se trouveraient pas sur la direction.

Il est de la plus grande importance, pour la régularité de la marche en colonne, que chaque guide suive exactement la trace de celui qui le précède, sans s'occuper de la direction générale. Si ce principe est constamment observé, les guides se trouveront alignés, pourvu que celui de la tête marche exactement dans la direction qui lui aura été indiquée; et, si quelque accident de terrain le force à s'en écarter momentanément, la direction de la colonne ne changegera pas pour cela. Si, au contraire, les guides qui le suivent voulaient se conformer aussitôt à tous ses mouvements, et se couvrir constamment, ces changements produiraient dans la marche en colonne un flottement continuel qui en romprait nécessairement l'ensemble et rendrait la conservation des distances entièrement difficile.

Par suite de ce principe, si pendant que la colonne est en marche, le chef de bataillon donne un nouveau point de direction trop peu distant du premier pour nécessiter un changement de direction, le guide de la tête, avançant l'une ou l'autre épaule, se dirigera aussitôt sur ce point; et les autres guides ne se conformeront à son mouvement qu'à mesure qu'ils arriveront au point où il l'aura lui-même exécuté.

Lorsque dans une colonne de plusieurs pelotons, on rompra les pelotons successivement, il est de la plus grande importance que chaque guide continue à marcher le même pas sans le raccourcir ni le ralentir, pendant que le peloton qui le précède rompt, quand

même il serait obligé de serrer entièrement sur ce dernier; cette attention est indispensable pour prévenir l'allongement de la colonne.

Dans une colonne en route, une subdivision ne doit jamais laisser trop de distance entre elle et la subdivision qui la précède ; mais il est quelquefois nécessaire qu'elle resserre cette distance pour ne pas retarder la marche. Ainsi lorsque la tête d'une colonne rencontrera un obstacle qui l'obligera de ralentir son mouvement, toutes les subdivisions suivantes conserveront leur allure, et serreront entièrement, s'il est nécessaire, sur la subdivision la plus voisine de l'obstacle.

Remarques pour l'ordre en colonne.

Les guides sont chargés de la direction, de la distance et du pas.

Il y a trois manières, qui ont été indiquées, d'assurer la direction que doit suivre le guide de la tête.

Les guides des autres subdivisions conservent la direction en marchant constamment dans la trace du guide qui les précède immédiatement.

Marcher dans la trace d'un guide, c'est poser les pieds aux mêmes endroits où les a posés le guide précédent; en sorte qu'un nombre quelconque de guides marchant sur le sable ne devraient y tracer qu'un seul sentier.

Si en observant rigoureusement ce principe, un guide s'aperçoit qu'il ne couvre pas sur ceux qui le précèdent, cela ne le regarde pas ; il doit se borner, à marcher dans la trace de celui qui le précède im-

médiatement, sans jamais s'occuper de la direction générale de la colonne.

Si les guides cherchaient à couvrir pendant la marche, il y aurait un inconvénient, c'est qu'ils seraient obligés de repousser leur peloton ou de s'en éloigner très-souvent, ce qui causerait un flottement continuel dans les subdivisions et particulièrement dans les dernières subdivisions de la colonne.

Si le guide de la tête avance l'une ou l'autre épaule, le second guide et successivement ceux qui suivent, viendront avancer la même épaule au même endroit que le premier.

Ainsi, pour conserver la direction, un guide doit fixer les yeux à terre.

Un guide étant chargé en second lieu de la distance, s'assurera qu'il la conserve exactement, en fixant constamment les yeux sur l'emplacement où le guide qui le précède pose le pied et en comptant en même temps le nombre de pas qui existe entre lui et cet emplacement.

Si en arrivant à cet emplacement, il s'aperçoit, d'après le nombre de pas qu'il vient de compter, qu'il a une distance trop grande ou trop petite, il la rétablit en allongeant ou en raccourcissant d'une manière presqu'insensible son pas, afin que son peloton puisse se conformer à son mouvement sans qu'il y ait de temps d'arrêt ou d'à-coup dans la marche.

Ainsi, pour veiller à la conservation de sa distance, un guide doit fixer les yeux à terre.

Un guide conserve invariablement le pas en posant le pied à terre en même temps que le guide qui le précède.

Ainsi, pour conserver le pas, un guide doit avoir les yeux fixés à terre.

En conséquence, si on demande : quand un guide doit-il lever les yeux de terre pendant la marche en colonne ? on répondra : jamais.

Pendant la marche en colonne, si un guide s'aperçoit qu'il se commet quelque faute dans son peloton, cela ne le regarde pas, il doit manœuvrer comme s'il était isolé, s'occupant constamment et uniquement de la conservation de la direction, de la distance et du pas.

En tournant ou en conversant, chaque guide doit avoir l'attention de conserver impertubablement la longueur et la cadence du pas, attendu que c'est particulièrement dans l'exécution de ces mouvements qu'elles s'altèrent.

Lorsque les drapeaux et les guides généraux sont sur le flanc de la colonne en marche :

1o Le guide général de la tête conserve la direction en marchant sur l'objet saillant le plus éloigné, de manière à ce quil soit constamment couvert par l'objet saillant intermédiaire comme il a été prescrit ci-dessus.

2o Le porte-drapeau est assuré de se maintenir sur la ligne de bataille en couvrant constamment sur le guide général qui le précède et sur le point saillant qui lui aura été indiqué en avant du guide général. Il devra en outre porter son drapeau au milieu du corps et marcher à hauteur de sa subdivision.

3o Le guide général de gauche se maintient sur la ligne de bataille en couvrant exactement sur le drapeau et le guide général de la tête. Il doit, en outre,

se maintenir à hauteur de la subdivision de la queue.

Si la colonne arrive par devant ou par derrière la ligne de bataille, et que les guides généraux et le porte-drapeau doivent se prolonger sur cette ligne, les sous-officiers qui remplissent ces diverses fonctions doivent à l'avertissement de l'adjudant-major, se porter d'avance sur la ligne de bataille et se prolonger sur cette ligne à mesure que leur subdivision tourne ou a conversé, en se conformant aux principes qui viennent d'être expliqués pour les guides généraux et le porte-drapeau.

Lorsque le porte-drapeau et les guides généraux marchent sur le flanc de la colonne, le guide de la première subdivision marche toujours à hauteur du guide général et à environ quatre pas en dedans de lui; chacun des guides des subdivisions suivantes marche dans la trace du guide qui le précède, ainsi qu'il a été prescrit, sans s'occuper du porte-drapeau ou des guides généraux.

Si un guide n'a pas sa distance au commandement de *halte*, il ne doit pas bouger, attendu qu'il ne ferait que rejeter sa faute sur le guide suivant.

Au commandement de *Guides à vos chefs de file*, les guides doivent prendre exactement leur distance, s'ils ne l'ont pas, et couvrir exactement sur les guides qui les précèdent.

Un guide est assuré qu'il couvre bien en se plaçant de manière que la tête du guide qui le précède immédiatement lui cache celle de tous ceux qui sont au-delà et qu'il n'aperçoive pas plus leurs épaulettes, leur fourreau d'habit, leur sac, etc., d'un côté que de l'autre.

Si les drapeaux et les guides généraux sont sur le flanc de la colonne, quand on commande: *Guides sur la ligne*, les guides des subdivisions se portent sur la ligne des guides généraux et du porte-drapeau, faisant face vers la tête de la colonne, couvrent et prennent leur distance entre eux et le guide de la subdivision qui les précède.

La colonne arrivant par devant ou par derrière la ligne de bataille ou par une de ses extrémités, la prolonger sur cette ligne.

Le guide général de la tête se dirigera sur les deux points qu'on lui indiquera sur la ligne de bataille, sans se régler sur la marche de la colonne.

Le porte-drapeau et le guide général de la queue marcheront à haureur de leurs subdivisions respectives, et se maintiendront sur la ligne en se dirigeant, le premier sur le guide général de la tête et un point de direction en avant, le second sur le porte-drapeau et le guide général de la tête.

Le premier guide marchera à hauteur du guide général de droite et à environ quatre pas de lui ; les guides suivants marcheront dans les traces du guide qui les précède, et auront soin de conserver le pas et la cadence sans s'occuper de la direction générale.

Une colonne étant de pied ferme, la porter en arrière à une distance peu considérable.

Le chef de bataillon fera faire demi-tour à droite, les serre-files resteront en avant du deuxième rang, et les guides se porteront à hauteur du deuxième rang.

Dans une colonne par division, le sous-officier de remplacement, placé dans le créneau, se portera dans le rang des serre-files.

Mêmes prescriptions quand ce mouvement se fait sans arrêter la colonne.

Dans une colonne par division, le sous-officier de remplacement, placé dans le créneau, se portera sur le rang des serre-files.

Changements de direction.

Tête de colonne à gauche (ou à droite).

Le guide de chaque subdivision se dirigera de manière à raser la poitrine du jalonneur.

Dès que le premier guide aura tourné ou conversé il aura soin de se diriger aussitôt sur les deux points qu'on lui indiquera.

Dans les conversions, le guide de chaque subdivision aura soin de ne pas se jeter ni en dehors ni en dedans, et de passer par tous les points de l'arc de cercle qu'il doit décrire.

Toutes les fois qu'il ne s'offrira pas, dans la nouvelle direction, d'objet saillant ou distinct, l'adjudant-major s'y portera d'avance à trente ou quarante pas, et sera assuré dans cette direction par le chef de bataillon ; le premier guide prendra, dès qu'il aura tourné, deux points à terre dans la ligne droite qui, partant de lui, irait passer entre les talons de l'adjudant-major, et il en prendra de nouveaux à mesure qu'il avancera.

Plus une colonne sera profonde, plus il sera important dans les changements de direction que le guide de chaque subdivision, placé du côté de la

direction, n'allonge ni ne raccourcisse son pas en tournant, parce qu'une faute, peu sensible à la tête, le deviendrait infiniment si elle se propageait jusqu'à la queue d'une colonne profonde.

Lorsqu'une subdivision marchant au pas accéléré devra tourner ou se former en ligne, les soldats accéléreront le pas jusqu'à 130 par minute.

Arrêter la colonne.

1. *Colonne.*

2 Halte.

Au commandement de *halte*, aucun guide ne bougera plus, quand même il n'aurait pas sa distance ou qu'il ne se trouverait pas sur la direction des guides qui le précèdent.

Si un guide, ayant perdu sa distance, cherchait à la reprendre après le commandement de *halte*, il ne ferait par là que rejeter sa faute sur le guide suivant qui, s'il a bien marché, se trouverait alors n'avoir plus sa distance; si ce dernier voulait à son tour reprendre la sienne, le même mouvement se propagerait successivement jusqu'à la queue de la colonne.

Rectifier la direction des guides d'une colonne avant de la former en bataille.

Trois cas.

1o Si le chef de bataillon veut donner une direction générale, il placera les deux premiers guides sur la direction qu'il voudra donner à la ligne de bataille, et commandera:

Guides à vos chefs de file.

A ce commandement les guides suivants se placeront légèrement sur la direction des deux premiers, en laissant exactement une distance de subdivision de l'un à l'autre.

2o Si le chef de bataillon ne juge pas nécessaire de donner une direction générale aux guides de la colonne, il se bornera à rectifier la position de ceux qui se trouveront trop en dehors ou trop en dedans par le commandement de :

Guide de tel peloton (ou *guides de tels pelotons*) *sortez* ou *rentrez.*

A ce commandement, les guides désignés se placeront sur la direction, les autres ne bougeront pas.

3o Enfin. si les guides généraux marchent sur le flanc de la colonne, le chef de bataillon les ayant assurés sur la direction, s'ils n'y étaient pas, il commandera :

Guides sur la ligne.

A ce commandement, le guide placé sur le flanc de chaque subdivision, du côté de la direction, se portera légèrement sur la direction des guides généraux et fera face vers la tête de la colonne ; l'adjudant-major et l'adjudant les aligneront promptement.

Serrer la colonne en masse sur la tête.

1. *En masse serrer la colonne.*

2. MARCHE.

Au commandement de *marche*, les serre-files de la première subdivision serreront à un pas.

Il en sera de même pour les autres subdivisions quand elles seront arrêtées.

Chaque guide marchera dans les traces de celui qui le précède et se placera ensuite légèrement sur la direction, à six pas de distance de ce guide, ayant soin de fixer les yeux sur l'adjudant-major qui sera à la tête, afin d'appuyer à droite ou à gauche sur un signe de cet officier, si cela était nécessaire.

Un guide sera assuré qu'il est sur la direction toutes les fois que le guide qui le précède lui masquera les suivants, et qu'il n'apercevra pas plus leur étui d'habit, leurs épaulettes, etc., d'un côté que de l'autre ; il aura soin de conserver la tête directe pour se placer sur la direction.

Mêmes prescriptions pour serrer à demi-distance.

Serrer la colonne en masse sur la queue.

1. *Sur le* 8me *peloton en masse serrez la colonne.*
2. *Bataillon demi-tour*—A DROITE.
3. *Colonne en avant.*
4. *Guide à droite.*
5. MARCHE.

Mêmes observations.

Le bataillon ayant fait demi-tour, les guides resteront au premier rang.

Au moment où chaque peloton sera arrêté, le guide de gauche, restant face en arrière, se placera légèrement sur la direction des guides déjà établis.

Quand chaque peloton sera aligné, les serre-files serreront à un pas du deuxième rang.

Les guides ne se remettront face en tête qu'au commandement du chef de bataillon.

Mêmes prescriptions si le mouvement se fait la colonne étant en marche.

Pour serrer à demi-distance, le mouvement s'exécutera d'après les mêmes principes.

Règles générales.

Les guides doivent bien se pénétrer que dans tous les mouvements, soit en colonne, soit en bataille, ils doivent toujours faire face du côté de la direction pour jalonner, et ne pas tourner le dos au point sur lequel ils doivent s'aligner, comme font souvent les guides qui ne connaissent pas leurs fonctions.

Prendre les distances sur la tête de la colonne.

1. *Sur le premier peloton, prenez les distances.*
2. *Bataillon demi-tour*—A DROITE.
3. *Colonne en avant.*
4. *Guide à droite.*
5. MARCHE.

Avant que le mouvement ne commence, le guide général de gauche se portera rapidement en arrière, un peu au-delà du point où devra arriver la queue de la colonne, et se placera correctement sur le prolongement des deux jalonneurs placés l'un à hauteur du premier peloton et l'autre à distance de peloton en arrière du premier.

Le bataillon ayant fait demi-tour, les guides resteront au premier rang devenu deuxième.

Le chef du premier peloton ayant aligné son peloton et commandé *fixe*, le jalonneur se retirera, et le

guide de gauche qui s'est porté au second rang prendra sa place au premier rang.

Il en sera de même dans le second peloton.

Le guide du dernier peloton se dirigera un peu en dedans du guide général de gauche.

A mesure que les pelotons seront arrêtés, les guides feront face en tête, et se placeront promptement à leur distance et sur la direction.

Prendre les distances sur la queue.

1. *Sur le 8me peloton prenez les distances.*
2. *Colonne en avant.*
3. *Guide à gauche.*
4. MARCHE.

Avant que le mouvement ne commence, les deux jalonneurs seront placés à la gauche, d'après les mêmes principes que pour prendre les distances sur la tête, et le guide général de droite ira se placer au-delà du point où devra arriver la tête de la colonne, comme il a été dit pour celui de gauche.

Au commandement de *marche*, le huitième peloton sera aligné à gauche sur le jalonneur. Au commandement de *fixe*, le jalonneur se retirera et le guide de gauche, qui s'est porté au second rang, prendra sa place au premier rang.

Le guide du premier peloton se dirigera un peu en dedans du guide général de droite.

Le septiéme peloton sera aligné comme le huitième.

Dans chacun des autres pelotons, quand chacun de

leurs chefs les arrêtera, le guide faisant face en arrière, se placera promptement sur la direction.

Le chef de bataillon fera faire demi-tour aux guides.

Changement de direction d'une colonne serrée en masse.

De pied ferme.

1. *Changement de direction par le flanc droit.*
2. *Bataillon*—A DROITE.
3. MARCHE.

Au commandement de *marche*, le guide de droite de la subdivision de la tête se dirigera dès son premier pas parallèlement aux jalonneurs placés d'avance sur la nouvelle direction.

Le guide de droite de chacune des subdivisions suivantes se conformera à la direction du guide de droite de la subdivision qui précède la sienne dans la colonne, de manière à entrer sur la nouvelle direction parallèlement à cette subdivision et à quatre pas de distance de son dernier rang.

Les guides de gauche, à mesure que les subdivisions seront arrêtées, se placeront sur la direction et à six pas de distance.

Mêmes principes pour un changement de direction par le flanc gauche.

En marchant.

Ce mouvement se fait toujours par les principes des conversions.

1. *Bataillon à droite conversion.*
2. Marche.
3. *En avant.*
4. Marche.

Au second commandement, le mouvement commencera ; la première division conversera comme si elle faisait partie d'une colonne à demi-distance ; le guide qui conduit l'aile marchante aura soin de ne pas se jeter en dedans de l'arc du cercle qu'il doit parcourir.

Dès que cette division commencera à converser, les autres se conformeront à son mouvement : à cet effet, le guide de gauche de chacune d'elles avançant un peu l'épaule gauche et allongeant un peu le pas, appuiera à gauche en obliquant et observera de gagner en même temps assez de terrain en avant, pour qu'il y ait constamment quatre pas de distance entre sa division et celle qui la précède, et aussitôt qu'il couvrira le guide de cette division, il cessera d'obliquer et marchera exactement dans ses traces. Les guides de l'aile marchante des trois dernières divisions ne se conformeront que peu à peu aux mouvements de ceux qui les précèdent.

Chaque guide de droite maintiendra entre sa division et celle qui la précède, la même distance qu'à l'aile marchante.

Au quatrième commandement, les divisions devant prendre la marche directe, si quelque guide ne se trouvait pas à son chef de file, il s'y mettrait peu à peu en avançant l'épaule droite.

Il est essentiel que le guide placé à l'aile marchante de chacune des trois dernières divisions ne se conforme que peu à peu au mouvement de celui qui le précède ; car s'il voulait gagner trop de distance en obliquant, il ne pourrait plus en gagner assez en avant pour conserver sa distance.

Le guide qui est au pivot doit se tenir constamment à six pas environ de celui qui le précède ; si cette distance n'était pas exactement observée, les divisions qui n'ont entre elles que quatre pas se confondraient nécessairement, ce qu'il faut soigneusement éviter.

Mêmes prescriptions pour une colonne par peloton serrée en masse, changeant de direction en marchant.

Mêmes principes pour changer de direction à gauche.

La contre-marche.

Soit que l'on ait la droite ou la gauche en tête, que l'on soit à distance entière, à demi-distance ou en masse, les deux guides font à-droite lorsque les subdivisions font à droite ou à gauche, et ils reprennent leurs places de bataille, dès que chaque chef de subdivision, après l'avoir conduite et alignée, a commandé *Fixe.*

En colonne, par peloton, serrée en masse de pied ferme, former les divisions.

1. *Formez les divisions.*
2. *Pelotons pairs*—A GAUCHE.
3. MARCHE.
4. *Guides*—A VOS PLACES.

Au second commandement, les guides de droite et de gauche des pelotons impairs se placeront devant la file qui est à côté d'eux, faisant face à droite et appuieront légèrement le bras droit contre la poitrine de l'homme du premier rang de cette file pour jalonner la direction.

Au commandement de *marche*, les pelotons pairs seront conduits par leur guide de gauche.

Les chefs des pelotons pairs ayant arrêté leurs pelotons et ayant fait faire *front*, chaque guide de gauche se portera promptement en avant, fera face à droite, se placera correctement sur la direction des guides du peloton impair de sa division, et de manière à correspondre à l'une des trois dernières files de son peloton.

Au quatrième commandement, les guides qui ont jalonné le front des divisions, reprendront vivement leurs places de colonne ; le guide de gauche des pelotons impairs passera par le créneau qui sépare les deux pelotons.

Etant à distance entière ou demi-distance.

Les divisions se formeront de la même manière, mais les chefs des pelotons pairs, après les avoir arrêtés et commandé *front*, les porteront en avant pour les aligner sur les pelotons impairs, et les arrêteront de nouveau, de manière que le premier rang de leur peloton soit à gauche du deuxième rang du peloton impair ; c'est alors que les guides de gauche des pelotons pairs se portent sur la ligne pour jalonner.

Le guide de droite de chaque peloton pair se diri-

gera de manière à arriver à côté de l'homme de gauche du peloton impair.

On formera les divisions la gauche en tête d'après les mêmes principes, en appliquant aux pelotons pairs ce qui a été prescrit pour les pelotons impairs ; les jalonneurs feront face à gauche.

Toutes les fois qu'un guide se portera devant sa subdivision pour jalonner la direction, il aura la plus grande attention de se placer de manière à correspondre à l'une des trois files extérieures de la subdivision alignée ; s'il prenait trop de distance et qu'aucune file de la subdivision ne lui correspondît, le chef de la subdivision n'aurait pas de point assuré pour en diriger l'alignement.

A gauche ou à droite en bataille.

1. *A gauche en bataille.*
2. MARCHE.
3. *Guides*—A VOS PLACES.

Au premier commandement, le guide de droite du premier peloton se portera vivement sur la direction des guides de gauche de la colonne, leur fera face et se placera de manière à correspondre à l'une des trois files de son peloton en bataille.

Au second commandement, les guides de gauche ne bougeront pas.

Au troisième commandement, les guides reprendront leurs places de bataille en passant par le créneau du chef de peloton le plus près d'eux, et, afin de leur donner passage, le chef de peloton se placera devant la première file de son peloton, et le sous-

officier de remplacement derrière cette même file ; cette règle est générale pour toutes les formations en bataille.

Dans toutes les formations en bataille, les serre-files se placeront exactement à deux pas du dernier rang.

Dans une colonne la gauche en tête, le guide de gauche du huitième peloton se portera au premier commandement sur la direction des guides de droite, et les guides de droite se conformeront à ce qui a été dit pour les guides de gauche.

Si la colonne est formée par division, on emploiera les mêmes moyens, mais en observant ce qui suit : si elle a la droite en tête, au commandement de *halte* fait par les chefs de division, le guide de gauche de chaque peloton impair se portera sur la ligne à hauteur d'une des trois files de gauche de son peloton ; celui du premier peloton sera assuré sur la direction par l'adjudant-major ; les autres s'aligneront correctement sur les guides des divisions qui, à cet effet, porteront leur arme verticalement devant le milieu du corps, la crosse en l'air, au commandement de *à gauche en bataille.* Si la colonne a la gauche en tête, les guides de droite des pelotons pairs se conformeront à ce qui vient d'être prescrit pour les guides de gauche des pelotons impairs, et se porteront sur la ligne à hauteur de l'une des trois files de droite de leurs pelotons.

Une colonne en marche pourra être formée en bataille sans qu'il soit nécessaire de l'arrêter par les mêmes commandements et par les mêmes moyens. Au

commandement de *marche*, les guides s'arrêteront court.

Mêmes prescriptions pour se former par inversion à droite ou à gauche en bataille, de pied ferme ou en marchant.

FORMATIONS SUCCESSIVES.

On comprend sous la dénomination de formations successives toutes les formations où les diverses subdivisions d'une colonne arrivent l'une après l'autre sur la ligne de bataille ; telles sont les formations sur la droite, sur la gauche, en avant et face en arrière en bataille, ainsi que le déploiement des colonnes serrées.

Colonne à distance entière sur la droite ou sur la gauche en bataille.

1. *Sur la droite en bataille.*
2. *Bataillon, guide à droite.*
3. *Guides*—A VOS PLACES.

Au second commandement, la direction se prendra à droite.

Le guide de droite du peloton de la tête marchera droit devant lui jusqu'au point où ce peloton devra tourner à droite, et chacun des guides suivants marchera dans la trace du guide qui le précède.

Le premier peloton ayant tourné à droite, le guide de droite se dirigera de manière à faire arriver le soldat qui est à côté de lui vis-à-vis le jalonneur de droite, le peloton ayant été arrêté, le guide de gauche rentrera en serre-file.

Chaque guide de droite des pelotons suivants,

après avoir tourné pour se porter sur la ligne de bataille, se dirigera de manière à arriver à côté de l'homme de gauche du peloton qui le précède, et au fur et à mesure que ces pelotons seront arrêtés, chaque guide de gauche se portera en avant de l'une des trois files de gauche de son peloton, faisant face à droite, et se placera correctement sur la direction.

Au commandement de *guides à vos places*, les guides rentreront à leurs places de bataille, et les jalonneurs placés devant le premier peloton se retireront.

Mêmes principes pour se former sur la gauche en bataille.

Lorsque, pour exécuter la formation ci-dessus, le bataillon au lieu d'être à distance entière ou à demi-distance se trouvera en colonne serrée, les guides éviteront avec le plus grand soin de raccourcir le pas en tournant pour éviter d'arrêter la marche de la colonne.

Lorsqu'en exécutant les formations successives, le chef de bataillon voudra faire commencer le feu (on exécute toujours le feu de deux rangs), voici ce que les guides auront à faire; je suppose le mouvement ci-dessus:

Au commandement de *feu de deux rangs* du chef du premier peloton, le jalonneur placé devant la droite du premier peloton se retirera, et l'autre reculera à hauteur de l'homme de droite du second peloton; le chef du second peloton fera à son tour commencer le feu. Quand le chef du troisième aura commandé *fixe*, le jalonneur placé devant la file de droite de ce peloton se retirera de même au commandement de

feu de deux rangs, et le guide de gauche reculera à hauteur de l'homme de droite du troisième : ainsi de suite.

Dans toutes les formations successives, on observera les mêmes principes pour faire exécuter le feu de deux rangs.

Colonne à distance entière en avant en bataille.

1. *En avant en bataille.*
2. *Par peloton demi à gauche.*
3. MARCHE.
4. *En avant.*
5. MARCHE.
6. *Guide à droite.*
7. *Guides* — A VOS PLACES.

Au sixième commandement, le guide de droite du second peloton qui est le plus près de la ligne de bataille se dirigera droit devant lui ; celui de chacun des autres pelotons suivra la file qui se trouvera devant lui dans le peloton qui précède le sien au moment où on cessera de converser.

Le second peloton ayant été arrêté à trois pas de la ligne de bataille, le guide de gauche se placera sur la ligne de manière à correspondre à l'une des trois files de gauche du peloton.

Au moment où le guide du second peloton tournera à droite, celui du troisième, cessant de suivre la file qui est devant lui, se dirigera droit en avant jusqu'à ce que le chef de peloton fasse tourner son peloton ; le guide de gauche exécutera ce qui a été dit pour celui du second peloton.

Les guides de chacun des autres pelotons exécuteront ce qui a été prescrit pour ceux du troisième.

Le guide de chaque peloton doit avoir soin de tourner de manière que son peloton arrive carrément sur la ligne de bataille.

Si, pendant l'exécution du mouvement, un peloton rencontrait un obstacle, son chef le ferait marcher par le flanc, et le guide continuerait à suivre la file derrière laquelle il se trouve, se maintenant exactement à la même distance du peloton qui précède le sien.

Mêmes principes la gauche en tête.

Mêmes prescriptions quand ce mouvement se fait sans arrêter la colonne.

Colonne à distance entière face en arrière en bataille.

1. *Face en arrière en bataille.*
2. *Bataillon*—A DROITE.
3. MARCHE.
4. *Guides*—A VOS PLACES.

Au commandement de *marche*, les pelotons se mettront en mouvement; le guide de gauche du second peloton se détachera vivement pour aller jalonner la ligne de bataille; il s'y placera comme il a été prescrit ci-dessus pour les formations successives, et indiquera ainsi au chef de son peloton le point où il devra traverser la ligne de bataille.

Les guides de gauche des pelotons suivants se détacheront assez tôt pour devancer leurs pelotons de quinze ou vingt pas sur la ligne; ils s'y placeront de manière à correspondre à l'une des trois files de gauche de leur peloton en bataille.

Mêmes principes, la gauche en tête.

Mêmes prescriptions quand le mouvement se fait sans arrêter la colonne.

Formation rapide en bataille d'une colonne par peloton en marche et à demi-distance.

1. *Par la queue de la colonne à gauche* (ou *à droite*) *en bataille.*
2. Marche.

Au premier commandement, le guide général se portera rapidement en avant, un peu au-delà du point où devra arriver la tête de la colonne, et se placera sur le prolongement des guides.

Au second commandement, le guide du huitième peloton s'arrêtera court.

Au commandement de *marche* fait en temps opportun par le chef du septième peloton, le guide de gauche s'arrêtera court, et faisant face en arrière, se placera sur la direction.

Dans les autres pelotons les guides de gauche se conformeront à ce qui vient d'être prescrit pour la septième.

Le guide de la tête marchera bien sur le prolongement de la ligne de bataille, et se dirigera sur le guide général de droite.

Déploiement des colonnes serrées.

Toutes les fois qu'une subdivision doit se former sur la ligne de bataille, le guide qui doit jalonner est toujours celui qui se trouve le plus éloigné du point de direction, celui enfin qui se trouve du côté opposé où se portera le chef de la subdivision pour aligner. Si les guides se pénètrent bien de ce principe, ils ne

seront jamais embarrassés, soit que l'on manœuvre dans l'ordre direct, l'ordre inverse ou par le deuxième rang, tandis que très souvent, par exemple, le guide de droite sort sur la ligne quand ce devrait être celui de gauche, et il arrive quelquefois que, dans l'incertitude où ils se trouvent, ni l'un ni l'autre ne sort pour jalonner, et que l'adjudant-major ou l'adjudant est obligé d'appeler. Il n'y a qu'une exception à cette règle, c'est celle du mouvement qui précède. Lorsqu'un guide se portera devant sa subdivision pour jalonner la direction, il aura la plus grande attention de se placer de manière à correspondre à l'une des trois files extérieures de la subdivision alignée.

On entend par point d'appui, le point vers lequel les hommes doivent appuyer le coude pour s'aligner.

1. *Sur la première division déployez la colonne.*
2. *Bataillon*—A GAUCHE.
3. MARCHE.
4. *Guides*—A VOS PLACES.

Les deux jalonneurs étant placés devant la première division, le guide général de gauche se portera sur la ligne de bataille un peu au-delà du point où doit appuyer la gauche du bataillon déployé, et s'y placera correctement sur le prolongement des jalonneurs établis devant la première division, sur l'ordre du chef de bataillon et avant de commencer le mouvement.

Au second commandement, le sous-officier de remplacement de chaque peloton pair se portera au premier rang.

Au troisième commandement, le guide de gauche de la seconde division se dirigera parallèlement à la ligne de bataille; ceux des troisième et quatrième divisions marcheront à sa hauteur, chacun d'eux conservera six pas entre lui et le guide de la division qui précède la sienne dans la colonne.

La seconde division ayant été arrêtée, les guides de gauche des deux pelotons se porteront sur la ligne de bataille, feront face à droite, et se placeront sur la direction des jalonneurs établis devant la première division, à hauteur de l'une des trois files de gauche de leurs pelotons.

Les deux guides de droite des troisième et quatrième divisions, en conduisant leur division sur la ligne, auront soin de se diriger de manière à arriver à côté de l'homme de gauche du peloton qui les précède.

Les deux guides de chaque division se porteront sur la ligne au moment où chaque division de gauche sera arrêtée de nouveau à trois pas de la ligne de bataille.

Quand ce mouvement se fait sans arrêter la colonne, les prescriptions sont les mêmes pour la deuxième division; c'est toujours quand on l'arrête que les guides de gauche se portent sur la ligne.

Si on déploie sur la quatrième division, ce sera le guide général de droite qu'on enverra se placer au-delà du point où doit s'appuyer la droite du bataillon déployé.

1. *Sur la quatrième division, déployez la colonne.*
2. *Bataillon*—A DROITE.
3. MARCHE.
4. *Guides*—A VOS PLACES.

Au second commandement, le remplacement du peloton pair passe au premier rang.

Au troisième commandement, les trois divisions de droite se mettent en marche : le guide de la première se dirige de manière à passer à trois pas en dedans du guide général de droite.

Au commandement de *halte* fait par les chefs de division à mesure que chacune des trois divisions de droite arrive sur la ligne, le guide de droite de la division et le remplacement du peloton pair se placent sur cette ligne face à gauche, et sur la direction des jalonneurs établis devant la quatrième division.

Remarquer que les deuxième et première divisions sont alignées sans qu'on ait besoin de les porter en avant.

Au quatrième commandement, les guides reprennent leurs places et les jalonneurs se retirent.

Mêmes prescriptions quand ce mouvement se fait sans arrêter la colonne.

Lorsqu'on déploie sur une division de l'intérieur, de pied ferme ou en marchant, les deux guides généraux se portent un peu au-delà du point d'appui des deux ailes. Dans les divisions qui font à droite, les guides de droite jalonnent face à gauche ; les guides de gauche jalonnent face à droite. Cette règle est

générale pour tous les déploiements, que la colonne ait la droite ou la gauche en tête.

Remarquer que dans les divisions qui déploient par le flanc gauche, c'est toujours le guide de gauche de chaque peloton qui doit se porter sur la ligne de bataille pour jalonner la direction ; dans les divisions qui déploient par le flanc droit, c'est le guide de droite.

Si on déploie sur la division de la tête, c'est toujours le guide général placé à la queue de la colonne qui doit prolonger la ligne de bataille ; et, si l'on déploie sur la division de la queue, c'est toujours le guide général qui se trouve en tête de la colonne.

Remarquer que le guide général de droite se porte toujours vers la droite et celui de gauche vers la gauche.

Si le mouvement a lieu sur une division du centre, les deux guides généraux se détacheront.

Marche en bataille en avant.

Lorsque l'adjudant-major est établi sur la direction, à cinquante pas en avant du porte-drapeau, celui-ci prend deux points à terre dans la ligne droite qui, partant de lui, va passer entre les talons de l'adjudant-major ; le premier de ces points est pris à quinze ou vingt pas du porte-drapeau.

1. *Bataillon en avant.*

2. MARCHE.

Au premier commandement, le premier rang de la garde du drapeau se portera à six pas en avant ; les caporaux du second rang se placeront au premier et

seront remplacés par ceux qui se trouvent sur l'alignement des serre-files.

Les deux guides généraux se porteront à hauteur du porte-drapeau, celui de droite vis-à-vis le chef du peloton de droite, celui de gauche vis-à-vis le sergent qui ferme la gauche du bataillon.

Le sous-officier de remplacement du cinquième peloton passera au premier rang à la place du chef de peloton, et le sergent qui est à la gauche du bataillon reculera au second rang.

Au second commandement, le bataillon se mettra en marche.

Le porte-drapeau chargé du pas et de la direction observera scrupuleusement la longueur et la cadence du pas, marchera sur le prolongement des deux points qu'il aura pris à terre entre lui et l'adjudant-major, et en prendra successivement d'autres à mesure qu'il avancera par les meyens prescrits à l'École de peloton, No 87. Les deux caporaux placés à sa droite et à sa gauche marcheront le même pas que lui sans tourner la tête ni les épaules.

Les deux guides généraux marcheront le même pas que le rang du porte-drapeau, et se maintiendront à hauteur de ce rang ou à peu près, sans s'occuper l'un de l'autre.

Les trois caporaux du second rang de la garde du drapeau, placés au centre du bataillon, marcheront bien alignés, coude à coude, la tête droite et sans déranger la ligne de leurs épaules; celui qui est au centre suivra exactement la trace du porte-drapeau et conservera le même pas que lui, sans jamais l'allonger ni le raccourcir que sur l'avertissement du

chef de bataillon ou de l'adjudant-major, quand même il se trouverait à plus ou à moins de six pas du rang du porte-drapeau.

Ces trois caporaux avec les chefs des quatrième et cinquième pelotons formeront la base de l'alignement du bataillon.

Le sous-officier de remplacement du cinquième peloton marchera coude à coude et sur la même ligne que les trois caporaux du centre, il aura la tête directe.

Point de direction plus à droite (ou à gauche).

A ce commandement, l'adjudant se portera à trente ou quarante pas en avant, et se placera sur la direction que le chef de bataillon lui indiquera ; le caporal, placé au centre du bataillon, se dirigera ensuite vers l'adjudant à l'avertissement du chef de bataillon, en avançant à cet effet l'épaule opposée ; les deux caporaux placés à sa droite et à sa gauche se conformeront à sa direction.

Le porte-drapeau se dirigera aussi vers l'adjudant en avançant l'épaule opposée ; l'adjudant le fera appuyer à droite ou à gauche jusqu'à ce qu'il lui couvre le caporal de sa file ; le porte-drapeau prendra alors deux points à terre sur cette nouvelle direction.

Les deux guides généraux se conformeront à la nouvelle direction du rang du porte-drapeau.

Si le point de direction est plus à gauche, le mouvement se fait de la même manière, en avançant l'épaule droite.

Faire marcher toutes les subdivisions du bataillon par le flanc, sans altérer la direction primitive de la ligne de bataille.

1o *Le bataillon étant de pied ferme.*

Le chef de bataillon préviendra l'adjudant-major de se porter en avant, devant le chef du cinquième peloton, ou devant la file de gauche du quatrième peloton, suivant que le mouvement devra s'exécuter par le flanc droit ou le flanc gauche.

1. *Marche en avant par le flanc droit* (*ou le flanc gauche*) *des pelotons.*
2. *Bataillon à droite (ou à gauche).*
3. *Par peloton par file à gauche* (*ou par file à droite*).
4. MARCHE.

Au premier commandement, le porte-drapeau et sa garde se porteront comme il a été indiqué; le chef de bataillon et l'adjudant-major le placeront sur la perpendiculaire, et, aussitôt qu'il y sera établi, il prendra des points à terre pour assurer sa direction; les deux guides généraux se porteront en avant des ailes, à hauteur du porte-drapeau.

Au même commandement, les sous-officiers de remplacement passeront au premier rang.

Au deuxième commandement, les sous-officiers de remplacement se placeront comme dans la marche de flanc.

Au quatrième commandement, le sous-officier de remplacement du cinquième peloton marchera exactement dans les traces du porte-drapeau, et se maintiendra toujours à six pas de lui.

2o Le bataillon marchant en bataille.

1. *Bataillon par le flanc droit (ou gauche) par peloton par file à gauche (ou à droite).*
2. MARCHE.

Au premier commandement, les sous-officiers de remplacement passeront au premier rang.

Au deuxième commandement, chaque sous-officier placé devant la première file se dirigera droit devant lui ; le drapeau et les guides généraux resteront devant le front,

Le sous-officier de remplacement du cinquième peloton suivra exactement les traces du drapeau ; à cet effet, l'adjudant se portera promptement à trente pas, en avant, fera face en arrière, se placera sur la direction, et fera appuyer légèrement ce sous officier à droite ou à gauche, si c'est nécessaire.

Reformer le bataillon en bataille.

1. *Pelotons en ligne.*
2. MARCHE.

L'adjudant se conformera à ce qui a été prescrit pour prendre des points de direction plus à droite ou à gauche, si cela est nécessaire, pour replacer le caporal qui est au centre du bataillon sur la ligne que suit le drapeau.

Si ce mouvement se fait par le flanc gauche des pelotons, le guide de gauche se portera vivement devant la file de gauche pour la conduire ; le guide de gauche du quatrième peloton suivra exactement les traces du porte-drapeau.

Le bataillon se reformera en bataille par les mêmes principes que lorsque le mouvement s'exécute par le flanc droit, mais par les moyens inverses.

Marcher en bataille en formant chaque division en colonne.

De pied ferme.

1. *Marche en bataille par le flanc droit par colonne de division.*
2. *Peloton pairs*—A DROITE.
3. MARCHE.
4. *Bataillon en avant.*
5. MARCHE.

Au premier commandement, la direction sera prise sur le prolongement de la file formée par le chef du cinquième peloton et de son sous-officier de remplacement qui auront soin d'avoir les épaules bien carrément.

Au second commandement, les sous-officiers de remplacement des pelotons pairs se placeront comme dans la marche de flanc.

Au troisième commandement, le mouvement s'exécutera : les pelotons pairs du demi-bataillon de droite seront alignés à gauche, et ceux du demi-bataillon de gauche à droite. Le drapeau et sa garde suivront le mouvement du peloton auquel ils appartiennent ; les guides des pelotons impairs se porteront en même temps à leurs places de colonne.

Au quatrième commandement, l'adjudant, qui

devra être chargé de remplacer dans ce cas le porte-drapeau, se portera à six pas en avant du sous-officier de remplacement du cinquième peloton, il sera assuré sur la direction par l'adjudant-major; l'adjudant prendra aussitôt des points à terre, et se conformera à ce qui a été prescrit pour le porte-drapeau; les deux guides généraux se porteront également à six pas en avant des aile du bataillon.

Dans le demi-bataillon de droite les guides de droite et dans le demi-bataillon de gauche les guides de gauche se placeront au deuxième rang derrière leur chef de peloton.

Au cinquième commandement, le sous-officier de remplacement du cinquième peloton suivra exactement les traces de l'adjudant placé à six pas devant lui; les guides des pelotons conserveront leurs intervalles du côté du centre; les guides des pelotons impairs se conformeront aux principes de la marche en bataille; les pelotons pairs marcheront à distance entière, en arrière des pelotons impairs de leurs divisions respectives, et se conformeront aux principes de la marche en colonne; l'adjudant-major assurera la marche du sous-officier de remplacement du cinquième peloton.

En marche.

1. *Par le flanc droit, formez les colonnes de division.*
2. Marche.

Au deuxième commandement, le drapeau et sa garde rentreront à la gauche du peloton dont ils

font partie ; les guides généraux resteront devant le front.

L'adjudant se portera à six pas en avant du guide placé à la droite du cinquième peloton, et sera assuré sur la direction qu'il devra suivre par le chef de bataillon et l'adjudant-major ; l'adjudant prendra des points à terre pour régler sa marche ; la direction et les intervalles se conserveront du côté du centre.

Faire rentrer les pelotons pairs en ligne.

1o *De pied ferme.*

1. *Pelotons pairs en avant en ligne.*
2. MARCHE.

2o *En marche.*

Mêmes commandements.

Le porte-drapeau se portera légèrement à six pas en avant du bataillon et sera assuré de nouveau sur la direction.

Ce mouvement de former les colonnes de division pour continuer la marche en bataille pourra s'exécuter également en formant les colonnes la gauche en tête ; dans ce cas, les pelotons impairs se porteraient en arrière des pelotons pairs de leurs divisions, d'après les mêmes principes et par les moyens inverses. Mais, dans cette supposition, le drapeau resterait devant le front et continuerait à donner la direction ; le chef de bataillon commanderait :

1. *Par le flanc gauche, formez les colonnes de division.*
2. MARCHE.

Observations relatives à la marche en bataille en avant.

Si, dans les exercices de détail, les sous-officiers n'ont pas été bien affermis dans les principes de la position du corps, ainsi que dans la longueur et la cadence du pas, la marche du bataillon sera flottante, incertaine et sans ensemble.

Si le porte-drapeau, au lieu de marcher perpendiculairement en avant, suivait une direction oblique, le bataillon écharperait, il surviendrait des poussées dans une aile, de l'ouverture entre les files de l'aile opposée, et ces défectuosités, d'autant plus sensibles que la direction s'éloignerait davantage de la perpendiculaire, commenceraient près du centre.

Si, par exemple, le porte-drapeau, avançant l'épaule gauche, suivait une direction plus ou moins oblique à droite de la perpendiculaire, l'aile droite du bataillon serait obligée de raccourcir le pas et l'aile gauche de l'allonger ; l'alignement se perdrait, il surviendrait des poussées dans le demi-bataillon de droite, et de l'ouverture entre les files du demi-bataillon de gauche; les mêmes effets auraient lieu dans le sens contraire, si le porte-drapeau, avançant l'épaule droite suivait une direction oblique qui fût à gauche de la perpendiculaire.

Il est donc de la plus grande importance que le porte-drapeau se dirige perpendiculairement en avant.

Les guides généraux ont pour objet dans la marche en bataille d'indiquer aux pelotons des ailes le pas que marche le centre du bataillon, et de procurer plus de facilité pour rétablir les ailes sur la direc-

tion du centre, si elles étaient trop en arrière ; il est donc nécessaire qu'ils conservent le même pas et marchent à même hauteur ou à peu près que le rang du porte-drapeau, ce qui leur sera facile, en jetant de temps en temps un coup-d'œil sur ce rang.

Le porte-drapeau et le caporal placés au centre doivent obliquer d'un mouvement égal, et maintenir les épaules carrément ; le porte-drapeau n'obliquera ni plus ni moins que le caporal ; l'adjudant y veillera.

Lorsqu'on reprendra la marche directe, le porte-drapeau prendra aussitôt deux points à terre entre lui et l'adjudant qui se sera porté à trente pas en avant.

Arrêter le bataillon marchant en bataille et l'aligner.

1. *Bataillon.*
2. HALTE.

Au commandement de *halte*, le rang du porte-drapeau et les guides généraux resteront devant le front.

Si le chef de bataillon ne veut pas faire reprendre immédiatement la marche en bataille, ni donner un alignement général, il commandera :

Drapeau et guides généraux—A VOS PLACES.

A ce commandement, le drapeau et les guides généraux reprendront leurs places de bataille.

Le bataillon étant arrêté, si le chef de bataillon veut donner un alignement général, il se portera à quelques pas en dehors du guide général de l'une ou de l'autre aile (on suppose que ce soit à l'aile droite), le guide général de droite et le porte-drapeau lui feront face, et il les établira promptement sur la direction

qu'il voudra donner au bataillon; cela fait, le guide général de gauche se portera sur leur direction et l'adjudant l'y assurera.

Le porte-drapeau portera son drapeau perpendiculairement entre les yeux; les deux guides généraux auront soin d'élever l'arme entre les yeux, verticalement, et la crosse en l'air. Ce principe sera général pour ces sous-officiers toutes les fois qu'ils serviront à indiquer une direction.

Les deux caporaux du rang du porte-drapeau rentreront à leurs places de bataille au moment où ce dernier se portera sur la ligne.

Cette disposition étant faite, le chef de bataillon commandera:

1. *Guides sur la ligne.*
2. *Sur le centre*—ALIGNEMENT.
3. *Drapeau et guides*—A VOS PLACES.

Au premier commandement, le guide de droite de chacun des pelotons du demi-bataillon de droite, et les guides de gauche de chacun des pelotons du demi-bataillon de gauche se porteront sur la direction du porte-drapeau et des deux guides généraux, feront face au porte-drapeau, et se placeront chacun en arrière du guide qui est immédiatement devant lui, à une distance égale au front de leurs pelotons; ils s'aligneront sur le porte-drapeau et le guide général placé en avant d'eux.

Le bataillon étant aligné, le drapeau et les guides reprendront leurs places de bataille au troisième commandement.

Les guides généraux en se portant sur la ligne auront toujours soin de se placer un peu en dehors des ailes du bataillon.

Lorsque le chef de bataillon voudra faire prendre un alignement général et que le drapeau et les guides généraux ne seront pas sur la ligne, il commandera :

Drapeau et guides généraux—SUR LA LIGNE.

A ce commandement, le porte-drapeau et les guides généraux se porteront sur la ligne et se conformeront à ce qui vient de leur être prescrit.

Changement de direction en marchant en bataille.

1. *Changement de direction à droite.*

2. MARCHE.

Le rang du porte-drapeau marchera le pas d'un pied et se dirigera circulairement à droite en observant de n'avancer qu'insensiblement l'épaule gauche.

L'adjudant se placera devant le porte-drapeau, lui fera face et en dirigera la marche de manière à lui faire décrire un arc de cercle qui ne soit ni trop grand ni trop petit; il veillera aussi à ce qu'il fasse exactement le pas de 33 centimètres (1 pied).

Le guide général de droite ne fera que pivoter ; le guide général de gauche marchera circulairement le pas de deux pieds, et s'alignera sur le porte-drapeau et le guide général de droite.

Le caporal, placé au centre du bataillon, fera le pas d'un pied et conversera à droite en avançant insensiblement l'épaule gauche.

1. *En avant.*

2. MARCHE.

Le bataillon reprendra la marche directe ; l'adjudant s'étant porté à trente ou quarante pas en avant sur la perpendiculaire que devra suivre le caporal placé au centre du bataillon, placera le porte-drapeau vis-à-vis sa file ; le porte-drapeau prendra aussitôt deux points à terre entre lui et l'adjudant.

Marcher en bataille en retraite.

Le bataillon étant arrêté, si le chef de bataillon veut faire marcher en retraite, il commandera :

1. *Face en arrière.*

2. *Bataillon, demi-tour*—A DROITE.

Au second commandement, le rang du porte-drapeau et les guides généraux, s'ils sont devant le front, reprendront leurs places de bataille ; le porte-drapeau passera au deuxième rang devenu le premier ; le caporal de sa file s'effacera pour le laisser passer et reculera au premier rang.

3. *Bataillon en avant.*

4. MARCHE (ou *pas ordinaire*)—MARCHE.

A ce commandement, le porte-drapeau se portera à six pas en avant du rang des serre-files, accompagné de deux des caporaux de sa garde qui sont sur ce rang, celui du milieu s'effacera pour le laisser passer ; les deux serre-files les plus près du centre du bataillon se réuniront à ce caporal derrière le rang du drapeau pour servir de base d'alignement au rang des serre-files ; le caporal du second rang de la garde

du drapeau prendra sa place au premier rang. Les deux guides généraux se porteront à hauteur du rang du porte-drapeau ; les sous-officiers de remplacement sur le rang des serre-files.

On marchera en retraite d'après les mêmes principes que par le premier rang. Le serre-file qui se trouve derrière le porte-drapeau suivra exactement sa trace.

Si c'est un bataillon de direction, le porte-drapeau se dirigera sur les jalonneurs ; si c'est un bataillon subordonné, il se maintiendra sur la perpendiculaire, au moyen des points qu'il prendra à terre.

La marche en bataille en retraite pourra être exécutée par le flanc des subdivisions, mais en faisant au préalable face par le deuxième rang. Un bataillon marchant en retraite pourra former les colonnes de division d'après les mêmes principes que dans la marche en avant ; les pelotons impairs doubleront par le flanc droit derrière les pelotons pairs, ou les pelotons pairs par le flanc gauche derrière les pelotons impairs ; les serre-files marcheront devant le deuxième rang ; les chefs de pelotons derrière leurs pelotons ; de cette manière, lorsqu'on remettra le bataillon face en tête, les colonnes de division se trouveront dans un ordre régulier, la droite ou la gauche en tête.

Le bataillon marchant en bataille par le premier rang, lorsque le chef de bataillon voudra le faire marcher en retraite sans l'arrêter d'abord, il commandera :

1. *Bataillon demi-tour à droite.*

2. MARCHE.

Au second commandement, le bataillon fera demi-tour à droite et repartira par le deuxième rang ; on se conformera aux principes prescrits pour la marche en bataille en retraite.

Si le chef de bataillon veut marcher de nouveau en avant, le mouvement s'exécutera par les mêmes commandements et les mêmes principes.

1. *Bataillon.*
2. HALTE.
3. *Face en tête.*
4. *Bataillon, demi-tour*—A DROITE.

Au quatrième commandement, le rang du porte-drapeau, les guides généraux et les sous-officiers de remplacement reprendront leurs places de bataille ; le porte-drapeau passera au premier rang.

Changement de direction en marchant en retraite.

Un bataillon marchant en bataille en retraite changera de direction par les moyens indiqués, quand il marche par le premier rang; les trois serre-files, réunis au centre du bataillon, se conformeront au mouvement du rang du porte-drapeau, et converseront comme ce rang; celui des serre-files qui se trouve au centre fera le pas d'un pied, et se maintiendra toujours à la même distance du porte-drapeau. Le rang des serre-files se conformera au mouvement du centre.

Passage d'obstacle en marchant en avant et en retraite.

Les pelotons se ploient en arrière en colonne à distance entière en arrière du peloton le plus voisin du côté du drapeau.

1. *Troisième peloton, obstacle.*

Le peloton fera à gauche en marchant au commandement de son chef, les deux files de gauche déboîteront promptement en arrière et le peloton accélérera le pas ; le guide de gauche, se plaçant à la tête du premier rang, le conduira en se dirigeant parallèlement au peloton derrière lequel il va se former en colonne.

Le peloton fera à droite en marchant, prenant le guide à droite. Ce guide accélérera le pas jusqu'à ce que le chef de peloton ait commandé *au pas*, il prendra alors le pas du bataillon, et marchera dans les traces du chef de peloton derrière lequel il se trouve.

Aussitôt que le troisième peloton aura fait à gauche, le guide de gauche du second se portera à la gauche du premier rang de son peloton, et maintiendra, entre lui et la droite du quatrième, l'intervalle nécessaire pour que le troisième puisse rentrer en ligne.

2. *Troisième peloton en avant en ligne.*

Le peloton se formera en ligne d'après les principes prescrits pour la formation *en avant en bataille.*

Mêmes principes et moyens inverses pour faire exécuter le passage d'obstacle à un peloton du demi-bataillon de gauche. Ainsi, c'est le guide de droite qui conduit le peloton. Son intervalle est maintenue par le guide de droite du peloton placé immédiatement à sa gauche dans l'ordre de bataille.

On suppose que l'obstacle couvre plusieurs pelo-

tons contigus (les trois pelotons de droite, par exemple).

1. *Trois pelotons de droite, obstacle.*

2. *Par le flanc gauche, en arrière en colonne.*

3. Marche.

Au commandement de *marche*, les guides de gauche se placeront en tête du premier rang et accéléreront le pas. Les chefs de peloton les conduiront.

Mêmes principes pour faire exécuter les passages d'obstacle en marchant en retraite qu'en marchant par le premier rang.

Lorsque le peloton dont la garde du drapeau fait partie sera obligé d'exécuter le passage d'obstacle, le rang du porte-drapeau rentrera au moment où le peloton fera à gauche ou à droite ; l'adjudant se placera à six pas devant l'extrémité du peloton derrière lequel marche celui du drapeau pour donner le pas et la direction ; il prendra lui-même le pas du bataillon.

Aussitôt que le peloton du drapeau sera rentré en ligne, le premier rang de la garde du drapeau se portera légèrement à six pas en avant du premier rang et prendra le pas de l'adjudant ; celui-ci se portera aussitôt à vingt-cinq ou trente pas en avant du porte-drapeau, se placera sur la perpendiculaire, et le porte-drapeau prendra sur le champ deux points à terre entre lui et l'adjudant.

On a prescrit comme règle générale que les pelotons du demi-bataillon de droite doivent exécuter le passage d'obstacle par le flanc gauche et ceux du demi-bataillon de gauche par le flanc droit ; mais, si

l'obstacle couvre à la fois plusieurs pelotons du centre, chacun de ces pelotons se ploiera derrière celui dont il sera le plus près dans le demi-bataillon auquel il appartient.

Passer le défilé en retraite par l'aile droite ou par l'aile gauche.

En arrière par l'aile droite passez le défilé.

Le chef du premier peloton ayant commencé le mouvement, le guide de droite, après avoir dépassé de quatre pas la ligne des serre-files, et ayant tourné de nouveau à droite, se dirigera vers l'aile gauche ; et, lorsque le chef de peloton fera former par section en ligne, ce guide qui sera en tête de la colonne se dirigera vers le jalonneur qu'on aura placé à quinze ou vingt pas des serre-files, au point où les subdivisions devront changer de direction pour entrer dans le défilé.

Les autres pelotons suivent le mouvement, de manière à se trouver à distance voulue dans la marche de flanc jusqu'à la formation des sections, sans cependant s'astreindre à prendre le pas du peloton qui les précède.

Mêmes principes et moyens inverses pour passer le défilé par l'aile gauche.

Si le peu de largeur du défilé ne permet pas de le passer par section, on le traversera par le flanc ; les serre-files veilleront à ce que les files serrent en marchant.

Marcher par le flanc.

1. *Bataillon par le flanc droit (ou le flanc gauche).*
2. A DROITE (OU A GAUCHE).
3. *Bataillon en avant.*
4. MARCHE (ou *pas ordinaire*— MARCHE).

Au deuxième commandement, les sous-officiers de remplacement se placeront comme il a été prescrit à l'Ecole de peloton Nos 136 et 141.

Le sergent qui ferme la gauche du bataillon se placera comme les chefs de peloton, et à côté du dernier homme de son peloton.

Dans la marche par le flanc gauche, le sergent qui ferme la gauche du bataillon se placera comme les sous-officiers de remplacement. Le sous-officier de remplacement du premier peloton se placera à la droite de l'homme du premier rang de la première file.

Au commandement de *marche*, le bataillon s'ébranlera vivement; le sous-officier, placé devant la première file de droite ou de gauche, aura soin de conserver exactement la longueur et la cadence du pas, et de se diriger droit en avant, de manière à ne pas serpenter; à cet effet il prendra des points à terre.

Soit que le bataillon marche par le flanc droit ou par le flanc gauche, l'adjudant se placera à hauteur du drapeau du côté du premier rang et à environ huit pas du bataillon.

L'adjudant marchera toujours le pas de l'adjudant-major; ils donneront ainsi le pas au bataillon.

Les serre-files veilleront à ce que les files ne s'ouvrent ni se serrent, et à ce qu'elles ne prennent qu'insensiblement leurs distances si elles venaient à les perdre.

On conversera par file en se conformant aux principes prescrits à l'Ecole de peloton, No 143.

On arrêtera et on fera front d'après ce qui est indiqué No 146 de l'Ecole de peloton.

Former le bataillon sur la droite ou sur la gauche par file en bataille.

Le guide de droite ou de gauche de chaque peloton (selon la formation) hors celui du peloton qui se trouvera en tête, se placera sur la direction des jalonneurs vis-à-vis la première ou la dernière file à l'instant où cette file arrivera sur la ligne.

Changement de front.

1. *Changement de front en avant sur le premier peloton.*
2. *Par peloton demi-à-droite.*
3. MARCHE.
4. *En avant.*
5. MARCHE.
6. *Guide à droite.*
7. *Guide*—A VOS PLACES.

Au troisième commandement, les guides de gauche se porteront à la gauche de leurs pelotons aussitôt qu'ils pourront passer.

Au cinquième commandement, le guide de droite du second peloton marchera droit devant lui jusqu'au moment où ce peloton devra tourner à droite, le

guide de droite de chacun des autres pelotons suivra la file qui, au moment où on cessera de converser, se trouvera vis-à-vis de lui dans le peloton qui précède le sien, et marchera dans la trace de cette file jusqu'à ce que le peloton dont elle fait partie tourne à droite pour se porter sur la ligne ; ce guide se dirigera alors droit devant lui.

Chaque guide de droite en tournant sur la ligne se dirigera de manière à y arriver carrément.

Chaque peloton sera arrêté à trois pas de la ligne de bataille, et au même instant son guide de gauche se portera sur la ligne.

Si l'on change de front en avant sur le huitième peloton, les guides de gauche exécutent ce qui a été prescrit pour les guides de droite et réciproquement. Les guides font face à gauche en jalonnant la ligne.

1. *Changement de front en arrière sur le premier peloton.*
2. *Bataillon demi-tour*—A DROITE.
3. *Par peloton, demi-à-gauche.*
4. MARCHE.
5. *En avant.*
6. MARCHE.
7. *Guide à gauche.*

Au quatrième commandement, les guides de gauche, aussitôt qu'ils pourront passer, se porteront au deuxième rang de leurs pelotons à la gauche devenue droite.

Au septième commandement, le guide de chaque peloton, placé à l'aile droite devenue l'aile gauche, se conforme à ce qui est prescrit dans les change-

ments en avant sur le premier peloton pour les guides de droite.

Le second peloton étant arrivé à hauteur de la gauche du premier tournera à gauche ; le guide se dirigera de manière à arriver carrément sur la ligne de bataille.

Au commandement de *halte*, le guide de gauche du deuxième peloton se porte sur la ligne et se place face à droite sur la direction des jalonneurs.

Dans les autres pelotons, les guides exécutent successivement ce qui vient d'être indiqué pour ceux du deuxième

Si l'on change de front en arrière sur le huitième peloton, les guides de droite exécutent ce qui vient d'être prescrit pour les guides de gauche, et réciproquement.

1. *Changement de front sur le cinquième peloton, l'aile gauche en avant.*
2. *Pelotons de droite demi-tour*—A DROITE.
3. *Par peloton, demi-à-droite.*
4. MARCHE.
5. *En avant.*
6. MARCHE.
7. *Guide à droite.*

Au quatrième commandement, les pelotons du demi-bataillon de droite se conformeront à ce qui a été prescrit pour les changements de front en arrière, et les pelotons du demi-bataillon de gauche pour les changements de front en avant.

L'adjudant assurera la direction des guides des pelotons de gauche à mesure qu'ils se porteront sur la ligne.

Ployer le bataillon en colonne double sur le centre.

1. *Colonne double à distance de peloton.*
2. *Bataillon*—A GAUCHE ET A DROITE.
3. MARCHE.

Au premier commandement, les sous-officiers de remplacement se porteront au premier rang.

Au deuxième commandement, le guide de gauche de chacun des pelotons de droite et le guide de droite de chacun des pelotons de gauche se placeront en tête du premier rang de leurs pelotons.

Le guide de gauche du cinquième peloton se portera à la gauche de la division au premier rang aussitôt qu'il pourra passer.

Chaque peloton étant entré dans la colonne et ayant fait *front*, chaque guide de gauche des pelotons de droite se portera en serre-file.

Les guides de droite auront soin de se placer correctement sur la direction et de prendre leur distance avant que les chefs des divisions aient commandé *à droite alignement.*

Le bataillon étant en marche, le ployer en colonne double sans l'arrêter.

1. *Colonne double à distance de peloton.*
2. *Bataillon par le flanc gauche et le flanc droit.*
3. MARCHE.

Au premier commandement, les sous-officiers de remplacement se porteront au premier rang.

Au commandement de *marche*, le guide de gauche du cinquième peloton se portera à la gauche de la division, au premier rang; le drapeau et les guides

généraux rentreront à leurs places; les guides de gauche dans les pelotons de droite, les guides de droite dans les pelotons de gauche se placeront en tête du premier rang de leurs pelotons.

La colonne double prendra habituellement le guide à droite, mais elle pourra le prendre à gauche ou au centre; les divisions prendront les dénominations de 1re, 2me, 3me et 4me division, selon le rang qu'elles occuperont dans la colonne.

Déploiement de la colonne double, face en avant.

Le chef de bataillon fera porter les deux guides, généraux sur l'alignement des jalonneurs, un peu au-delà des points où doivent arriver la droite et la gauche du bataillon.

Pour les déploiements de la colonne double face en avant, les fonctions des guides sont les mêmes que dans les déploiements d'une colonne ordinaire sur le peloton de la tête, en faisant attention à ce qui suit : cette colonne est appelée double parce qu'elle se compose de deux colonnes distinctes : l'une formée des 4 pelotons de droite ployés *la gauche en tête* sur le 4e peloton; l'autre formée des 4 pelotons de gauche ployés *la droite en tête* sur le 5e peloton. En conséquence le déploiement face en avant doit avoir lieu dans chaque demi-bataillon en ayant égard à cette formation.

Même mouvement en marchant.

Les fonctions des guides sont les mêmes.

Former la colonne double en bataille face à droite ou face à gauche.

1. *A droite en bataille, pelotons de gauche sur la droite en bataille.*

2. *Bataillon, guide à droite.*

3. MARCHE.

Au deuxième commandement, le guide de gauche du quatrième peloton se portera vivement sur la direction des guides de droite, la colonne leur faisant face, et se plaçant de manière à correspondre à l'une des drois dernières files de son peloton en bataille.

Pour le reste, les fonctions des guides sont les mêmes que dans les mouvements de à droite en bataille et sur la droite en bataille.

Si l'on se formait face à gauche, ce serait le guide de droite du cinquième peloton qui se porterait sur la direction des guides de gauche de la colonne, et les autres guides se conformeraient aux prescriptions des mouvements de à gauche en bataille et de sur la gauche en bataille.

Si la colonne est en marche à distance de peloton elle pourra être formée en bataille sans l'arrêter, face au flanc droit ou au flanc gauche, par les mêmes commandements et les mêmes principes que si elle était de pied ferme.

Au commandement de *marche*, les guides des pelotons qui doivent se former à gauche ou à droite en bataille s'arrêteront court; les guides des autres pelotons se conformeront aux prescriptions des mouvements de sur la gauche ou sur la droite en bataille.

Dispositions contre la cavalerie pour les bataillons formés à huit pelotons.

Bataillon en colonne par division, à distance entière et la droite en tête, former le carré.

1. *Pour former le carré.*
2. *A distance de peloton serrez la colonne.*
3. MARCHE.

Au troisième commandement, le guide de la deuxième division serrera à distance de peloton sur la première, plus deux pas.

Au moment où la quatrième division s'arrêtera, les serre-files de cette division passant par les flancs extérieurs des pelotons se porteront rapidement à deux pas en avant du premier rang, vis-à-vis leurs places de bataille, et feront face vers la tête de la colonne.

Au premier commandement, l'adjudant se portera au flanc droit de la colonne, à hauteur de la première division.

1. *Formez le carré.*
2. MARCHE.
3. *Guides*—A VOS PLACES.

Au premier commandement, l'adjudant-major faisant face aux guides de gauche et l'adjudant faisant face aux guides de droite, les aligneront sur ceux de la quatrième division qui ne bougeront pas et porteront leurs armes verticalement et la crosse en l'air, vis-à-vis le milieu du corps ; en se plaçant sur la direction ils prendront exactement leurs distances.

Le porte-drapeau reculera sur l'alignement des serre-files et sera remplacé par le caporal du second rang de sa file au premier rang. Celui-ci sera rem-

placé au second rang par le caporal du troisième rang de la garde du drapeau.

Au deuxième commandement, la quatrième division marchera pour former le carré; les deux guides porteront les armes, et, lorsqu'elle aura serré, son chef l'arrêtera, lui fera faire un demi-tour à droite et l'alignera par le deuxième rang sur les guides qui resteront à cet effet face en tête. Le sous-officier de remplacement placé dans le créneau passera au premier rang devenu deuxième; tous les serre-files serreront en même temps à un pas.

Au troisième commandement, les guides rentreront dans le carré.

Le guide de gauche du peloton qui s'est formé à droite en bataille se placera derrière son chef à la gauche, au second rang, le sous-officier de remplacement passera en serre-file. Dans la première section du cinquième peloton, le sous-officier de remplacement au lieu de se placer en serre-file, se portera à la gauche de la section et au second rang. Dans la deuxième section du sixième peloton qui s'est formée à gauche en bataille, le guide de gauche viendra se placer à la droite au deuxième rang.

L'adjudant entrera dans le carré et se placera derrière la droite de la première division.

Dans une colonne la gauche en tête, ces divers mouvements s'exécuteront d'après les mêmes principes et les moyens inverses.

Le bataillon étant en carré, former la colonne pour marcher en avant.

1. *Formez la colonne.*
2. **Marche.**

Les serre-files de la quatrième division resteront devant le premier rang.

La colonne se mettant en marche, les guides de droite conserveront exactement leurs distances, comme les guides de gauche.

Former le carré sans arrêter au préalable la colonne.

1. *Formez la carré.*
2. MARCHE.

Au deuxième commandement, les guides de droite et de gauche des première, deuxième et troisième divisions s'arrêteront court.

La colonne étant formée, faire faire demi-tour pour marcher en retraite.

1. *Face en arrière.*
2. *Bataillon demi-tour*—A DROITE.

Au second commandement, le bataillon ayant fait demi-tour, les guides se porteront à hauteur du deuxième rang devenu premier; les serre-files ne bougeront pas.

Le bataillon étant en carré, changer de position sans former la colonne.

1. *Carré en avant par telle face.*
2. MARCHE.

On suppose que ce soit par la première; au premier commandement, la deuxième face ayant fait à gauche, les guides remplaceront au premier rang les chefs de subdivision; la troisième face ayant fait à droite, les sous-officiers de remplacement se placeront au premier rang.

1. *Rompez le carré.*
2. MARCHE.

Ce mouvement s'exécutera comme pour former la colonne, mais les serre-files de la quatrième face se porteront derrière le deuxième rang au moment où elle fera demi-tour à droite; l'adjudant et le porte-drapeau reprendront leurs places de colonne. Lorsqu'on mettra la colonne en marche, les deux dernières divisions marqueront le pas jusqu'à ce qu'elles aient la même distance que les deux premières divisions.

Bataillon déployé devant former le carré.

Soit que l'on ploie le bataillon en colonne simple, ou en colonne double, on exécutera les dispositions particulières à la formation des carrés concernant les serre-files de la quatrième division, l'adjudant, le porte-drapeau. Aussitôt que la division qui doit être placée à la queue du carré sera alignée, l'adjudant rectifiera la position des guides du côté opposé à la direction.

En cas pressé, faire former le carré à une colonne par peloton sans former les divisions.

On exécutera ce mouvement par les commandements et les moyens indiqués précédemment, plus:

1o. *La colonne étant à distance entière.*

Les serre-files du septième peloton qui est peloton de réserve serreront à un pas du deuxième rang, au commandement de *marche* fait par le chef de bataillon.

Dès que les demi-sections extérieures commence-

ront à se porter en arrière, le troisième et le quatrième sergent se placeront à la gauche et à la droite des demi-sections intérieures, au premier rang; le troisième sergent suivra exactement la file du sixième peloton derrière laquelle il se trouvera, et servira ainsi de guide au peloton; le premier et le deuxième sergent placés aux ailes des demi-sections extérieures y resteront; les chefs de demi-section qui ont doublé se tiendront à leurs places habituelles derrière le second rang.

2o *La colonne étant à demi-distance.*

Le mouvement du peloton de réserve se fera sur place et on se conformera à ce qui vient d'être dit pour les quatre sergents dans le cas précédent.

3o *La colonne étant serrée en masse.*

Aussitôt qu'on le pourra, les quatre sergents se conformeront à ce qui leur a été prescrit dans la colonne à distance entière. Une colonne par peloton, la gauche en tête sera disposée pour former le carré, d'après les mêmes commandements et les mêmes principes; seulement, ce sera le deuxième peloton qui formera la réserve, et on lui appliquera ce qui a été dit pour le septième.

Bataillon en carré par peloton former la colonne.

Mêmes commandements, mêmes principes.

La colonne, ainsi formée par pelotons, marchera en avant, en arrière, et reformera le carré comme il a été expliqué pour une colonne par division.

Un carré par peloton devant changer de position, sans former la colonne, marchera par une de ses faces,

comme il a été prescrit. Seulement, quand on marchera par la première ou la quatrième, ce sera le caporal qui marquera la droite de la deuxième section du premier ou du huitième peloton qui servira de guide.

Le chef de bataillon fera rompre le carré comme il est indiqué, et le mouvement s'exécutera comme il est prescrit; les serre-files du huitième peloton se porteront derrière le deuxième rang au moment où ce peloton fera demi-tour.

Dispositions contre la cavalerie pour les bataillons formés à six pelotons.

Lorsque les bataillons seront formés à six pelotons, les carrés s'exécuteront d'après les mêmes principes que pour les bataillons à huit pelotons; seulement le carré sera formé habituellement par peloton, le carré par division deviendra l'exception, et il pourra être formé avec ou sans réserve.

Bataillon en colonne par peloton à distance entière et la droite en tête, former le carré.

1. *Pour former le carré.*
2. *A distance de section, serrez la colonne.*
3. MARCHE.

Ces commandements seront exécutés ainsi qu'il a été prescrit précédemment; le cinquième peloton, qui doit former la réserve, serrera à quatre pas du second rang du quatrième peloton, et on lui appliquera tout ce qui a été dit pour le septième; le sixième peloton serrera à distance de section du quatrième. Dès que le sixième peloton s'arrêtera, les serre-files,

passant par les flancs extérieurs, se porteront à un pas devant le premier rang. L'adjudant se conformera à ce qui a été prescrit.

1, *Formez le carré.*

2. MARCHE.

Au premier commandement, le porte-drapeau exécutera ce qui est indiqué.

Au commandement de *guides à vos places*, fait par le chef de bataillon, les guides rentreront dans le carré; les guides des faces latérales se placeront au deuxième rang, à la gauche ou à la droite de leurs pelotons.

La colonne étant à demi-distance.

1. *Formez le carré.*

2. MARCHE.

Au premier commandement, on exécutera les dispositions prescrites pour l'adjudant, le porte-drapeau et les guides. Dans le peloton de réserve, aussitôt qu'ils pourront passer, les troisième et quatrième sergents se placeront à la droite et à la gauche, au premier rang des demi-sections qui sont restées de front.

Au deuxième commandement, le carré se formera; le peloton de réserve se portera en avant l'étendue du front d'un peloton moins six pas.

Si la colonne est serrée en masse, il n'y a rien de particulier à dire de plus que ce qui a été dit.

Dans une colonne, la gauche en tête, ces divers mouvements seront exécutés d'après les mêmes prin-

cipes, mais par les moyens inverses ; le deuxième peloton formera la réserve.

1. *Formez la colonne.*
2. MARCHE.

Au second commandement, les deux guides du premier peloton se porteront aux ailes dès qu'ils pourront passer. Les serre-files de la quatrième face resteront devant le premier rang.

Dans la marche en colonne, les guides de droite conserveront leurs distances comme les guides de gauche.

Quand on fera faire demi-tour au bataillon, les guides se porteront à hauteur du deuxième rang devenu premier et les serre-files ne bougeront pas.

Quand on marchera par la première ou la quatrième face, la direction au centre sera marquée par le caporal qui est à la droite de la deuxième section.

1. *Rompez le carré.*
2. MARCHE.

Ce mouvement s'exécutera comme il a été indiqué ; les serre-files de la quatrième face se porteront derrière le second rang, au moment où elle fera demi-tour à droite ; l'adjudant et le porte-drapeau reprendront leurs places de colonne.

Bataillon déployé devant former le carré.

Il n'y a rien à ajouter à ce qui a été dit pour les bataillons à huit pelotons, si ce n'est que le peloton de réserve devra faire former les demi-sections extérieures en arrière des demi-sections intérieures aussitôt qu'il aura pris rang dans la colonne.

Les carrés par division dans un bataillon composé de six pelotons, et tous les mouvements qui s'y rapportent, seront exécutés de la même manière que dans les bataillons à huit pelotons. On appliquera à la deuxième division ce qui a été prescrit pour la troisième, et à la troisième ce qui a été prescrit pour la quatrième.

Si l'on veut former le carré par division sans conserver une réserve, l'énoncé du commandement le fera connaître. Exemple : au lieu de commander *à distance de section, serrez la colonne*, on commandera :

A distance de peloton, serrez la colonne.

Observations relatives à la formation des carrés.

Une colonne disposée pour former le carré, étant en marche, changera de direction comme une colonne à demi-distance, mais seulement par les conversions.

Un bataillon en carré ne fera jamais d'autre feu que les feux de deux rangs, ou le feu par rang. Le drapeau se trouvant sur l'alignement des serre-files, sa garde ne reculera pas ; elle tirera comme les soldats du peloton dont elle fait partie.

Colonne contre la cavalerie.

Colonne serrée en masse devant former le carré et n'ayant pas le temps de prendre distance de peloton ou de section.

1. *Colonne contre la cavalerie.*
2. MARCHE.

Au premier commandement, les serre-files de la subdivision passeront aussitôt en avant du premier rang.

Au second commandement, les guides des divisions se porteront en serre-files.

Mêmes dispositions si la colonne est en marche.

Refermer la colonne dans son ordre habituel.

1. *Formez la colonne.*
2. MARCHE.

Au commandement de *marche*, les serre-files de la dernière subdivision se reporteront derrière le second rang et les guide reprendront leurs places.

Ralliement.

Le bataillon étant éparpillé, lorsque le chef de bataillon voudra le rallier en bataille, il fera battre *au drapeau*, et placera en même temps deux jalonneurs et le porte-drapeau dans la direction qu'il voudra donner au bataillon.

Le peloton du drapeau sera promptement établi contre les jalonneurs ; chacun des autres pelotons sera ralié à environ six pas en arrière de la place qu'il devra occuper sur la ligne de bataille, il sera ensuite porté sur l'alignement du peloton du drapeau, et y sera établi d'après les principes prescrits.

Si le bataillon doit être rallié en colonne, on fera battre *l'assemblée* ; deux jalonneurs seront placés devant l'emplacement que doit occuper le premier peloton, le chef de ce peloton le ralliera derrière les jalonneurs, et le chef de chacun des autres pelotons

le ralliera à distance de section en arrière de celui qui doit le précéder dans l'ordre en colonne.

Règles pour les manœuvres par le deuxième rang.

Le bataillon étant par le premier rang, lorsque le chef de bataillon voudra le mettre face par le deuxième rang, il commandera :

1. *Face par le deuxième rang.*
2. *Bataillon.*
3. *Demi-tour* — A DROITE.

Si le bataillon est déployé, ce mouvement s'exécutera comme il a été indiqué pour les feux par le deuxième rang.

Si le bataillon est en colonne par peloton ou par section, la gauche ou la droite en tête, les chefs de subdivision, pour prendre leur nouvelle place de colonne, passeront par le flanc gauche de leurs subdivisions et les serre-files par le flanc droit ; les guides se placeront au deuxième rang.

Si la colonne est formée par divisions, les chefs de division passeront par le créneau qui est au centre de la division et les serre-files par les flancs extérieurs de leurs pelotons respectifs. Le chef de peloton pair passera au deuxième rang et son sous-officier de remplacement se portera derrière lui au premier rang.

Les pelotons et divisions conserveront les mêmes dénominations que par le premier rang.

On remettra la colonne face par le premier rang par les moyens prescrits ci-dessus.

Si la colonne est formée par pelotons ou par sections, les chefs des subdivisions pour prendre leurs nouvelles places de colonne passeront par la gauche des subdivisions devenue droite et les serre-files par la droite devenue gauche.

PRINCIPES GÉNÉRAUX OU DÉDUITS DE L'ORDONNANCE.

Qu'entend-on par formations successives?

Toutes les formations où les diverses subdivisions d'une colonne arrivent l'une après l'autre sur la ligne de bataille : telles sont les formations sur la droite, sur la gauche, en avant et face en arrière en bataille, ainsi que le déploiement des colonnes serrées.

Toutes les fois qu'une subdivision d'une colonne marchera en avant pour aller s'établir la première contre deux jalonneurs placés d'avance, comment doit se diriger le guide chargé de la direction dans cette subdivision ?

Il doit se diriger de manière que l'homme placé à côté de lui corresponde au jalonneur qui est placé de son côté.

Dans tous les autres pelotons qui arrivent successivement sur la ligne de bataille, quel est le guide qui doit se porter sur cette ligne au commandement de *halte* du chef de chacun de ces pelotons?

Ce sera le guide de gauche si le point d'appui est à droite et le guide de droite si le point d'appui est à gauche.

Qu'entend-on par point d'appui ?

Le point vers lequel les hommes doivent appuyer pour s'aligner.

Où doit faire face un jalonneur toutes les fois qu'il se porte sur la ligne de bataille ?

Au point d'appui.

Toutes les fois qu'on manœuvre par divisions et qu'une division arrive sur la ligne de bataille, combien doit-il sortir de guides dans cette division, pour jalonner au commandement de *halte* de son chef ?

Il y en aura toujours deux, savoir : un pour chaque peloton de la division, et ce sera, dans chacun de ces pelotons, le guide du côté opposé au point d'appui.

Lorsqu'il y a des drapeaux établis sur une ligne de bataille, les guides, en se portant sur cette ligne pour jalonner, doivent-ils couvrir sur les guides particuliers qui sont devant eux ?

Non : toutes les fois qu'il y a des drapeaux sur la ligne, ils doivent couvrir sur les bâtons des drapeaux qui sont devant eux sans s'occuper des guides particuliers.

Comment le porte-drapeau doit-il porter son drapeau lorsqu'il s'établit sur une ligne de bataille ou qu'il doit marcher en se prolongeant sur cette ligne ?

Il devra porter son drapeau vis-à-vis le milieu du corps.

Quand les guides généraux s'établissent sur une ligne de bataille, comment doivent-ils porter leur arme ?

Ils doivent élever la crosse en l'air, vis-à-vis le

milieu du corps et la sous-garde en avant afin de présenter une ligne droite verticale aux guides.

Dans une formation successive, si le chef de bataillon veut faire commencer le feu, pendant l'exécution du mouvement, que doivent faire les jalonneurs pour ne pas gêner le feu ?

Lorsque le chef d'un peloton commandera *feu de deux rangs*, le jalonneur de ce peloton reculera à hauteur du premier homme du peloton suivant, il se portera ensuite en serre-file lorsque le chef de ce dernier peloton commandera *fixe*.

Dans quels cas les guides d'une colonne doivent-ils passer du premier au deuxième rang ?

Lorsque le chef de bataillon commande *face par le deuxième rang* et en second lieu lorsqu'il commande : *bataillon demi-tour à droite*, sans que ce commandement soit précédé d'aucune autre indication, plus dans les carrés.

Dans tous les autres cas, ils resteront au premier rang, soit que la colonne ait fait face en arrière ou face en tête.

Lorsque plusieurs bataillons marchent en colonne à distance entière les uns à la suite des autres, quelle est la distance qui doit exister entre la dernière subdivision d'un bataillon et la première du bataillon qui le suit ?

Une distance égale au front d'une subdivision plus les 24 pas qui doivent séparer les bataillons lorsqu'ils sont formés en bataille.

Lorsque la colonne sera à demi-distance, quelle

distance devra-t-il exister entre ces deux mêmes divisions ?

Une distance égale au front d'une subdivision.

Lorsque les bataillons seront serrés en masse, quelle sera cette distance ?

Elle sera alors de neuf pas d'un guide à l'autre.

Que doit observer le porte-drapeau de chaque bataillon, lorsque plusieurs bataillons en colonne exécutent une formation successive ?

Il doit se porter sur la ligne pour jalonner à l'instant où la subdivision dont il fait partie s'établit sur cette ligne.

Dans une ligne de plusieurs bataillons, quand les drapeaux établis sur une ligne de bataille doivent-ils rentrer à leurs places ?

Au commandement de *drapeaux à vos places* fait par le commandant en chef.

Dans la marche en échelons (en bataille) que doit faire le serre-file désigné d'avance pour aider à la conservation des intervalles ?

Si c'est par la droite que l'intervalle doit être conservé, il se placera vis-à-vis la file de gauche de l'échelon qui précède et marchera exactement dans la trace de cette file en se maintenant à hauteur de son bataillon.

Si c'est par la gauche que l'intervalle doit être conservé, il se placera vis-à-vis la file de droite de l'échelon qui précède, et se conformera à ce qui est prescrit ci-dessus.

Que doit faire ce serre-file si les échelons sont composés de bataillons en colonne ?

Si le mouvement se fait par la droite, le serre-file désigné pour aider à la conservation de la distance se placera sur le prolongement des guides de droite du bataillon qui précède le sien et marchera exactement dans la trace de ces guides.

Si le mouvement se fait par la gauche, le serre-file se placera sur le prolongement des guides de gauche du bataillon qui précède le sien, et marchera dans leurs traces.

Dans l'un et l'autre cas, il se maintiendra à hauteur de la première division de son bataillon.

Fin de l'École des Guides et de Bataillon.

EXTRAIT DU RÉGLEMENT

SUR LE

SERVICE DES PLACES

DES TROUPES D'INFANTERIE.

Du service des gardes dans leurs postes.

Art. 1er D.— Lorsque la nouvelle garde approchera du poste qu'elle devra relever, que devra faire l'officier ou le sous-officier qui la commande ?

R.— Il lui fera porter les armes, et ordonnera au tambour ou au clairon de battre ou de sonner *la marche*.

2. D.— Que devront faire les officiers ou sous-officiers qui commanderont l'ancienne garde ?

R.— Ils lui feront prendre aussitôt les armes et la feront ranger de manière qu'elle laisse sur la gauche le terrain nécessaire pour que la nouvelle garde puisse s'y former ; le poste portera les armes, les tambours ou clairons battront ou sonneront *la marche*.

3. D.— Quels sont les honneurs que la garde descendante devra rendre à la garde montante ?

R.— Les mêmes honneurs qu'elle a reçus de la garde montante.

4. D.— Sur combien de rangs la nouvelle garde devra-t-elle être formée ?

R.— Les gardes qui ne seront composées que de six hommes se mettront sur un rang; celles qui seront composées de douze se formeront sur deux rangs; celles de dix-huit et au-dessus, sur trois rangs.

5. D.—Comment la garde doit-elle être partagée?

R.— De quelque nombre d'hommes que soit composée une garde, elle sera toujours partagée en deux ou quatre divisions, afin que, si les circonstances exigent qu'une garde tire, elle ne se dégarnisse pas à la fois de tout son feu.

6. D.— Comment le commandant du poste devra-t-il placer sa garde, quand elle devra prendre les armes?

R.— Le commandant du poste, s'il est officier, se placera toujours devant le centre de sa garde, à deux pas en avant du premier rang; tout sous-officier commandant un poste se placera à la droite du premier rang, contre l'homme de droite, et les caporaux à la gauche de ce même rang et en serre-file, et s'il y a un tambour ou clairon, il se placera à la droite de la garde, à la hauteur et à deux pas du premier rang.

7. D.— Le même ordre devra-t-il être observé toutes les fois que les gardes prennent les armes, ou se montrent hors du corps-de-garde?

R.— Oui.

8. D.— Quand le terrain ne permet pas à la nouvelle garde de se placer à la gauche de l'ancienne, que doit-on faire?

R.—Si le terrain ne permet pas à la nouvelle garde de se former à la gauche de l'ancienne, celle-ci se placera en avant du corps-de-garde, en y faisant face, à quelque distance, pour laisser la place à la

nouvelle de se former entre elle et ledit corps-de-garde.

9. D.—Que font alors les commandants des deux gardes?

R.— Ils s'avancent les uns vers les autres, et ceux de la garde descendante donnent la consigne à ceux de la garde montante.

10. D.— Qu'ordonne ensuite le commandant de la nouvelle garde?

R.— Il ordonne au premier caporal d'aller prendre possession du corps-de-garde.

11. D.— Comment sera nommé ce caporal?

R.—Caporal de consigne du poste.

12. D.— Qu'est le caporal qui commande un petit-poste?

R.—Il est commandant du poste, et en même temps caporal de consigne.

13. D.—Que doivent faire les caporaux de consigne des deux gardes?

R.— Ils se feront la remise du mobilier, en vérifieront l'inventaire, et, dans le cas où quelques-uns de ces objets manqueraient ou auraient été dégradés, le caporal de consigne de la garde montante en dressera l'état en présence de celui de l'ancienne garde, et il en sera rendu compte au commandant de la place pour faire réparer les dégradations et payer les objets manquans, aux hommes de la garde descendante.

14. D.— Qui en sont responsables?

R.— Les chefs de poste.

15. D.— Qu'est-il fait aux caporaux de consigne

par le manque de surveillance desquels il sera fait des dégradations aux objets qui leur sont confiés ?

R.—Ils seront punis sévèrement.

16. D.— Que fera le commandant de la nouvelle garde pendant que les caporaux de consigne visiteront les corps-de-garde ?

R.— Il fera l'inspection des armes.

17. D.— Comment se règle le service des caporaux d'un même poste ?

R.— Les caporaux d'un poste partagent entre eux le temps de leur garde, en sorte qu'ils aient un service égal à faire, soit de jour, soit de nuit.

18. D.— Comme se règle le service des soldats ?

R.— Ils règlent pareillement le temps de la garde des soldats, de manière qu'ils aient autant d'heures de faction à faire les uns que les autres ; et, lorsque ce partage ne pourra se faire exactement, le sort en décidera.

19. D.— Comment s'appelle le caporal chargé de poser les sentinelles ?

R.—Pendant le temps que le caporal remplira cette fonction, il s'appellera caporal de pose. Il prendra la consigne de celui qui aura fait la pose précédente, et ils iront ensemble relever les anciennes sentinelles et poser les nouvelles.

20. D.— Un caporal, commandant un petit poste, pourra-t-il se faire aider pour poser et relever les sentinelles ?

R.— Oui, par l'appointé ou par le plus ancien soldat.

21. D.— Après que la visite du poste aura éte faite par les caporaux de consigne de la nouvelle et de l'ancienne garde, et qu'ils les auront rejointes, que fait le commandant de la garde montante ?

R.— Il désigne les sentinelles de la première pose, après quoi il fait le commandement, *première pose en avant.*

22. D.— A ce commandement, que fait le caporal et les soldats de la première pose ?

R.— Ils se forment sur un rang en avant de la garde, et le caporal les numérote.

23. D.— Le commandant de la garde ayant ordonné au caporal de pose d'aller relever les sentinelles, que fera ce caporal ?

R.— Ce caporal, et celui de la garde descendante, iront ensemble relever lesdites sentinelles dans l'ordre prescrit par les art. 48 et suivants du présent titre.

24. D.— Comment seront fournies les sentinelles des différentes poses ?

R.— Sur toutes les divisions.

25. D.—Pendant qu'on relève les sentinelles, que font les commandants des deux gardes ?

R.— Ils visitent ensemble les avenues du poste, et celui qui relève prend de l'autre tous les éclaircissements nécessaires sur toutes les consignes et sur le service de son poste.

26. D.— Que feront les sergents et caporaux qui auront été détachés d'une garde ?

R.— Ils la rejoindront dès qu'ils auront été relevés.

27. D.— A leur retour, à qui rendront-ils compte?

R.— A l'officier commandant la dite garde, et feront devant lui l'appel des soldats qui auront été détachés avec eux.

28. D.— Que fera le commandant de l'ancienne garde après avoir rassemblé tous les petits postes et les sentinelles ?

R.— Il les fera rentrer dans les rangs, leur fera porter les armes, et se mettra en marche; le tambour ou clairon de sa garde battra ou sonnera *la marche*, ainsi que celui de la nouvelle garde.

29. D.— Lorsqu'il sera à environ cinquante pas du poste que fera-t-il ?

R.— Il fera les commandements nécessaires pour remettre la bayonnette et porter l'arme au bras ; et il ordonnera au plus ancien sergent de ramener la garde au quartier du régiment. Les tambours ou clairons ne battront ni ne sonneront.

30. D.— Les sous-officiers ou caporaux commandants des petits postes qui descendront la garde, par qui et comment ramèneront-ils leur détachement ?

R.— Ils les ramèneront eux-mêmes et dans le même ordre au quartier.

31. D.— Quelle punition sera infligée à tout sous-officier qui ne conduit pas les détachements dans le meilleur ordre et dans le plus grand silence ?

R.— Il sera mis en prison.

32. D.— Après le départ de l'ancienne garde, que fait le commandant de la nouvelle ?

R — Il fait faire *demi-tour à droite*, *présenter* et *haut les armes*, *rompre les rangs*, et ensuite placer les

fusils des soldats, par ordre de numéro, au râtelier des armes du corps-de-garde.

33. D.— Aussitôt que la garde est rentrée, que fait le commandant d'un poste ?

R.— Il va visiter ses sentinelles, lit avec soin les consignes générales et particulières de son postes ; il instruit ensuite les sergents et caporaux de tout ce qu'ils ont à faire.

34. D.— Lorsque la garde est réunie au poste, que doivent faire les caporaux de consigne ?

R.— Ils envoient chercher, par des soldats de la garde, le bois, le charbon et les chandelles qui doivent être fournies pour les corps-de-garde.

35. D.— Comment ce service sera-t-il fait par les soldats ?

R.— Les soldats tireront entre eux pour cette corvée ; ceux à qui le sort sera échu le feront en veste et en bonnet, conservant leur giberne pour marque de service ; mais ils ne porteront jamais le bois ou le charbon sur leurs épaules, devant y avoir toujours dans chaque poste un brancard, brouette ou panier destiné à cet usage.

36. D.— Le commandant d'une garde peut-il donner à boire ou à manger dans son poste ?

R.— Non, à qui que ce soit, si ce n'est à ceux qui sont de garde avec lui.

37. D.— Peut-il jouer ou laisser jouer dans son poste ?

R.— Non.

38. D.— Sur qui tout commandant de poste doit-il veiller pendant la durée de sa garde ?

R.— Sur les soldats de son poste, pour leur faire

remplir tous leurs devoirs; il se promène souvent au dehors de son poste, afin de mieux voir ce qui s'y passe.

39. D.— Quand fait-il faire l'appel de sa garde ?

R.— Toutes les fois qu'on relève les sentinelles, et plus souvent s'il le juge à propos.

40. D.— Quand et comment fera-t-il sortir sa garde ?

R.— Il la fera sortir aussi souvent qu'il le jugera nécessaire, avec armes ou sans armes, pour habituer les soldats à se former promptement, et il punira les plus paresseux.

41. D.— Dans quel ordre sa garde sera-t-elle contenue toutes les fois qu'elle sera sous les armes ?

R.— Dans le plus grand ordre et le plus grand silence.

42. D.— Peut il permettre aux soldats de sa garde de s'écarter du poste ?

R.— Non, les vivres leur étant apportés au poste par leurs camarades.

43.— D. Quelles sont les punitions qu'il peut infliger aux soldats qui méritent d'être punis ?

R.— Il les condamne, pour les fautes ordinaires, à faire les corvées de la garde; et, dans les cas graves, le commandant du poste les fera arrêter, et en rendra compte au commandant de la place.

44. D.— Un soldat de garde peut-il être arrêté sans la participation du commandant du poste ?

R.— Non.

45. D.— Combien de temps les sentinelles doivent-elles rester en faction ?

R.— Les sentinelles doivent être relevées de deux heures en deux heures.

46. D.—Et pendant les fortes gelées?

R.—Elles seront relevées d'heure en heure, mais le major de la place en avertira à l'ordre.

47. D.— Avant que les sentinelles partent d'un poste, que fait le caporal du poste?

R.— Il les présente au commandant du poste, qui les fera mettre sur un rang, et s'assurera si les capsules sont bien assujetties sur la cheminée.

48. D.— Que fera le commandant du poste avant le départ des sentinelles?

R.— Il réglera les lieux où chacune d'elle devra être posée; les plus vieux soldats seront mis en faction devant les armes et aux postes avancés, et les soldats de recrue, dans les postes voisins de la garde, afin que les officiers et les sous-officiers soient à portée de les instruire de leur devoir

49. D.— Comment le caporal de pose doit-il porter son arme en allant relever ses sentinelles et dans quel ordre doivent-elles le suivre?

R.— Le caporal de pose allant relever, portera l'arme dans le bras droit; toutes les sentinelles le suivront ayant l'arme au bras, sans qu'aucune puisse prendre un chemin plus court pour aller attendre le dit caporal aux endroits où elle saurait devoir être placée: la pose marchera sur un rang.

50. D.—Par quelle sentinelle devra-t-il commencer la pose?

R.— Par la sentinelle de devant les armes, qui seule ne sera pas tenue de le suivre après avoir été relevée, il ira ensuite relever les sentinelles les plus

éloignées, qui, après l'avoir été, le suivront dans l'ordre prescrit par l'article précédent.

31. D.— Que feront les sentinelles en se relevant?

R.— Se porter et se présenter les armes l'une à l'autre aux commandements du caporal de pose, et elles se donneront la consigne en présence dudit caporal, qui s'avancera seul pour l'entendre donner; les sentinelles qui ne seront pas encore posées, ou celles qui seront déjà relevées, s'arrêteront à six pas derrière lui.

52. D.— La consigne étant donnée, que fera le caporal de pose?

R.— Il commandera de porter les armes et de mettre l'arme au bras. Il ira ensuite, avec l'ancienne sentinelle, rejoindre les autres pour continuer la pose, si elle n'est pas finie, ou pour retourner au poste en cas qu'elle le soit.

53. D.— Que devra examiner le caporal de pose en posant les sentinelles?

R.— Il examinera, si dans les guérites ou à côté, il n'aura pas été mis des pierres pour s'asseoir, et si les fenêtres des guérites ne sont pas bouchées, auquel cas il fera ôter lesdites pierres, déboucher les fenêtres, et en rendra compte au commandant du poste, afin que la sentiuelle trouvée en faute soit punie.

54. D.— En arrivant de sa pose, que fait le caporal du poste?

R.— Il rendra toujours compte, en arrivant de sa pose, au commandant du poste, et lui présentera les anciennes sentinelles.

55. D.—Par qui les sentinelles doivent-elles être relevées, et de qui reçoivent-elles les consignes?

R.— Jamais elles ne se laisseront relever ou donner de nouvelles consignes que par le caporal de pose de leur poste.

56. D.— Les sentinelles en faction doivent-elles avoir leur bayonnette au fusil ?

R.— Oui, toujours, et sans qu'aucune partie de l'arme soit couverte, elles porteront l'arme au bras ou se reposeront dessus.

57. D.— Qu'est-il défendu aux sentinelles étant en faction ?

R.— Elles ne pourront jamais quitter leurs armes, pas même dans leur guérite, ni s'asseoir, lire, chanter, siffler ou parler à personne sans nécessité, ni, en se promenant, s'écarter de leur poste à plus de trente pas.

58. D.— Qu'est-ce qu'elles ne doivent pas souffrir ?

R.— Qu'il se fasse aucune ordure ou dégradation aux environs du poste.

59. D.— Que sera-t-il fait à une sentinelle qui sera trouvée en contravention sur quelqu'un de ces objets ou qui manquera à sa consigne ?

R.-- Elle sera punie rigoureusement suivant l'exigence du cas.

60. D.— Lorsqu'il passera à portée des sentinelles, soit une troupe, soit des officiers, de tels régiments qu'ils soient, que doivent faire les sentinelles ?

R.— Elles s'arrêteront, feront *face en tête*, et *porteront* les armes ; elles *présenteront* les armes pour les officiers généraux, pour le commandant et le major de la place, et pour les officiers supérieurs de leur régiment, pour les évêques, les intendants et

les sous-intendants militaires, et pour les officiers supérieurs de toutes les armes ; elles les porteront seulement pour les autres grades et emplois militaires (Décret du 24 messidor, an XII).

61. D. — Que feront les sentinelles posées sur les remparts ?

R.— Elles feront *face* aux personnes qui passeront près d'elles ; elles s'arrêteront, *porteront* ou *présenteront* les armes dans cette position.

62. D.— Et pendant la nuit ?

R.— Elles *présentent* les armes quand les rondes ou patrouilles passent, et quand elles croient devoir se mettre en état de défense.

63. D.— Avec quelle arme les sentinelles posées aux magasins à poudre font-elles faction ?

R.— Avec une hallebarde et posent leur fusil dans la guérite.

64. D.— A quoi sont tenues les sentinelles étant en faction ?

R.— A se tenir alertes à observer, du plus loin qu'elles peuvent, tout ce qui se passera à portée de leur poste.

65. D.— Quand une sentinelle voit où entend quelqu'un se quereller auprès de son poste, que devra-t-elle faire ?

R.— Elle devra crier *à la garde* ; cet avertissement passera de sentinelle en sentinelle jusqu'au poste qui enverra plusieurs soldats, aux ordres d'un sous-officier, pour arrêter les querelleurs.

66. D.— Si les sentinelles aperçoivent quelque incendie, que font-elles ?

R.— Elles crient *au feu*; cet avertissement passe de sentinelle en sentinelle jusqu'au poste.

67. D.— Quel est le devoir des sentinelles posées devant les armes?

R.— Elles avertiront promptement lorsqu'elles apercevront un officier général, le commandant de la place ou autre pour lequel la garde doit prendre les armes.

68. D.— Et quand la garde devra prendre les armes?

R.— La sentinelle crie *aux armes*; et, quand la garde devra sortir sans armes, la sentinelle criera *hors la garde*; alors les soldats sortiront promptement du corps-de-garde.

69. D.— Quelle est la consigne des sentinelles qui gardent un magasin, quel qu'il soit?

R.— De n'y laisser entrer personne, qu'après en avoir averti le caporal de garde et qu'après que le commandant du poste aura examiné si les personnes qui demandent à y entrer sont réellement chargées d'en prendre soin.

70. D.— Pendant la nuit, les sentinelles se laisseront-elles approcher?

R.— Par qui que ce soit, elles ne se laisseront jamais approcher, et particulièrement pendant la nuit.

71. D.— A quelle heure les sentinelles doivent-elles crier qui vive?

R.— Lorsque la nuit sera arrivée, elles crient d'une voix forte : *qui vive?* et elles ne laissent passer personne qui ne leur ait été répondu de façon à se faire connaître.

72. D.— Si, après avoir crié trois fois *qui vive?* on continue de s'approcher d'elle sans répondre, que devra-t-elle faire ?

R.— Elle criera *halte-là!* et avertira en même temps qu'elle va tirer; et si malgré cet avertissement, on continue de s'avancer pour vouloir la forcer, elle tirera et appellera la garde.

73. D.—Pendant la nuit, que feront les sentinelles placées sur les remparts ?

R.—Elles n'y laisseront passer absolument que les rondes et les patrouilles.

74. D.— Quand la sentinelle d'un poste aperçoit une ronde ou une patrouille, que fait-elle ?

R.— Elle crie *qui vive?* et lorsque cette ronde ou patrouille ce sera annoncée, elle criera : *caporal*, *hors la garde*, *ronde* ou *patrouille*.

75. D.— Que fait alors le caporal ?

R.— Il sort du corps-de-garde, se fait éclairer par un soldat, s'avance à la sentinelle qui est devant les armes, et crie *qui vive?* Lorsqu'on lui aura répondu, et qu'il aura reconnu la ronde ou patrouille, il criera *avance qui a l'ordre*, présentera ses armes pour se mettre en défense contre celui qui s'avance, et recevra le mot, et, si c'est celui qui a été donné à l'ordre de la place, il laissera passer la ronde ou patrouille.

76. D. Lorsqu'une sentinelle aura commis quelque faute qui méritera d'être punie, que fera le commandant du poste ?

R.— Si la faute est grave, le chef du poste la fera relever sur-le-champ, et en rendra compte de suite au commandant de la place; pour une faute plus légère, elle serait punie à la descente de la garde.

77. D.— S'il arrivait qu'un bourgeois ou habitant insultât ou frappât une sentinelle, que ferait le commandant du poste ?

R.— Le commandant du poste le ferait arrêter et en rendrait compte au commandant de la place.

78. D.— Quels sont les soldats que les commandants de poste doivent employer pour les ordonnances, rapports ou reconnaissances ?

R.— Toujours les soldats les plus intelligents de la garde.

79. D.— Quels sont les soldats que les commandants de garde aux portes laisseront entrer ?

R.— Ceux de la garnison ; aucun autre soldat, sans s'être fait représenter son congé ; il feront arrêter tous ceux qui se présentent sans en être munis, et ils en rendent compte sur-le-champ au commandant de la place.

80. D.— Les commandants de poste laissent-ils entrer des étrangers dans la place ?

R.—Non, sans qu'ils aient été interrogés.

81. D.— Où et par qui ces étrangers seront-ils conduits ?

R.— A l'officier de garde de la place, par un ou deux soldats.

82. D.— Que fera la sentinelle de l'avancée dès qu'elle découvrira une troupe ?

R.— Elle appellera la garde, qui prendra les armes sur-le-champ, et fermera la première barrière.

83. D.— Lorsque ladite troupe sera environ à trois cents pas du glacis ou de la barrière, que fera le commandant du poste ?

R.— Il l'enverra reconnaître par quatre soldats, avec un sous-officier qui s'avance jusqu'à trente pas en avant de la sentinelle.

84. D.— Si le commandant du poste n'a pas l'ordre de faire entrer cette troupe?

R.—Le sous-officier s'avance seul pour la reconnaître encore de plus près, ne devant se fixer à cet égard ni à l'uniforme, ni aux autres marques distinctives, et amène le commandant de ladite troupe au commandant de son poste, lequel examine alors lui-même ledit officier, le garde à son poste, et rend compte par écrit au commandant de la place.

85. D.—Pendant ce temps, que fait la troupe arrivante?

R.—Elle reste toujours arrêtée en dehors de la barrière, jusqu'à ce que le commandant de la place ait envoyé un adjudant de la place, ou un ordre par ecrit, pour la faire entrer.

86. D.—Si, aux portes de l'avancée, il se présente des tambours ou trompettes venant des ennemis, que fera le commandant du poste?

R.—Il les fera entrer sur-le-champ dans le corps-de-garde de l'avançée, et en rendra compte au commandant de la place.

87. D.—Et lorsqu'il se présente des deserteurs des troupes des puissances voisines ou ennemies?

R.—Le commandant du poste ne souffrira point qu'ils parlent à personne, et ils seront conduits aussitôt chez le commandant de la place; en temps de guerre et dans les places frontières de l'ennemi, les

déserteurs seront toujours désarmés avant d'être introduits dans la place.

88. D.—Quand il se présente des voitures couvertes pour entrer dans la places, et qu'elles paraissent suspectes ?

R.—Si elles arrivent en trop grand nombre, il les fera rester à la première barrière, et enverra avertir sur-le-champ le commandant de la place.

89. D.—Et si elles arrivent en trop grand nombre ?

R.—Elles seront visitées pour examiner si elles ne renferment rien qui tende à surprise.

90. D.—Avant de laisser entrer aucune voiture, que devra faire la sentinelle de la barrière ?

R.—Elle criera : *arrête là-bas*, ce qui sera répété de sentinelle en sentinelle jusqu'à celle de la porte de la place ; cette dernière sentinelle empêchera alors toute voiture de sortir, et, s'il n'y en a point entre les portes, elle criera : *marche*.

91. D.—Si quelques chariots venaient à casser sur les ponts, que ferait le commandant du poste ?

R.—Il fera aussitôt lever les autres ponts et prendre les armes à sa garde jusqu'à ce que ledit chariot ait été retiré.

92. D.—Que doivent faire les sentinelles s'il s'arrête des voitures entre les portes, les ponts-levis, grilles ou herses ?

R.—Elles ne le permettent à aucune, et elles les empêchent aussi de trotter ou de galoper sur les ponts-levis.

93. D.—Que fait la sentinelle de la porte pendant que les voitures du dehors entrent ?

R.—Elle fait ranger les voitures qui se présenteront pour sortir, de manière qu'elles n'embarrassent point le passage.

94. D.—Où envoie-t-on les étrangers, gens sans aveu et les soldats ou habitants faisant du désordre ?

R.—A la garde de la place d'armes, qui est principalement chargée de la police de la place.

95. D.—Dès que les portes auront été fermées, que font les caporaux de pose ?

R.—Ils posent des sentinelles d'augmentation pour la nuit dans les postes qui leur auront été marqués. Ils les instruisent avec exactitude de ce qu'ils ont à faire, et visitent les autres sentinelles pour leur faire répéter leur consigne.

96. D.—Après la fermeture des portes, que font les commandants des postes de l'intérieur ?

R.—Ils envoient immédiatement chercher le mot d'ordre au poste de la place, par un sous-officier, si le poste est commandé par un officier ; par un caporal s'il est commandé par un sous-officier, et enfin par un soldat intelligent s'il est commandé par un caporal.

97. D.—Que doivent faire les commandants de poste pendant la nuit ?

R.—Redoubler de surveillance, pour que les postes, patrouilles et factions soient faites avec exactitude.

98. D.—Que doivent faire les caporaux de pose aussitôt que les portes seront ouvertes ?

R.—Ils retirent les sentinelles d'augmentation qu'ils ont posées pendant la nuit, et font nettoyer et balayer le corps-de-garde, le dessous des portes, les

ponts et les environs de leur poste ; ces corvées seront faites par les soldats qui tirent au sort à cet égard.

99. D.— Et les caporaux de consigne ?

R.—A neuf heures du matin, les caporaux de consigne de tous les postes portent à la place les registres et les boîtes des rondes et patrouilles, avec le rapport par écrit, signé du commandant du poste, de tout ce qui est arrivé pendant la nuit.

100. D.—Que font-ils ensuite quand lesdits registres ont été vérifiés?

R.— Ils les portent au corps-de-garde de la place d'armes, les remettent au caporal de consigne de cette garde, et rentrent à leur poste.

101. D.—Avant que les gardes défilent, que font les commandants des gardes ?

R.— Une heure avant le défilé, ils envoient sur la place d'armes un soldat d'ordonnance pour conduire le nouveau détachement qui devra relever leur poste.

102. D.—En cas d'alarme, que font les gardes ?

R.—Elles prennent toutes les armes ; si c'est pendant le jour, les officiers ou sous-officiers de garde aux portes font fermer sur-le-champ les barrières et lever les ponts-levis de l'avancée.

103. D.—En cas d'incendie, que font les commandants de poste ?

R.— Le commandant du premier poste où l'on s'en aperçoit envoie sur-le-champ un caporal et deux soldats, pour voir si le feu est dangereux ; et, s'il paraît

tel au caporal, il l'envoie dire sur-le-champ au commandant du poste, qui y envoie un autre caporal et plusieurs hommes, suivant la force de son poste, pour empêcher le désordre et faciliter les premiers secours ; ils n'en laisseront approcher que ceux qui porteront des seaux, des pompes, des échelles, des crocs ou autres instruments pour éteindre.

104. D.— Que fait ensuite le commandant du poste ?

R.— Il fait immédiatement avertir le commandant de la place ; le commandant de la garde de la place d'armes, qui y enverra sur-le-champ un détachement plus ou moins considérable, suivant la force de son poste.

105. D.— Quelles sont les précautions à prendre lors des processions ?

R.— La moitié des gardes se tient sous les armes alternativement.

106. D.— Et les jours de foire et marchés ?

R.— Les mêmes précautions, et chacune des gardes fera faire des patrouilles continuelles dans les rues voisines de leur poste.

De l'ouverture et de la fermeture des portes.

Art. 1er. D.— A quelle heure le tambour de garde monte-t-il sur le parapet du rempart pour y battre la retraite ?

R.—Une heure avant la fermeture des portes.

2. D.—A quelle heure le commandant de la garde envoie-t-il chercher les clés chez le commandant de la place et par qui ?

R.— Une demi heure après que le beffroi aura sonné, par deux soldats de chacune des deux gardes aux postes, et les portiers vont les chercher.

3. D.— Lorsqu'il les auront reçues que font-ils ?

R.—Ils retournent sans perdre de temps à leur poste, faisant marcher entre eux le portier chargé des clés.

4. D.—Et dans les places où il n'y aura point de portier ?

R.—Un de ces deux soldats est sans armes, et, après qu'il a reçu les clés, il retourne sans perdre de temps, escorté par l'autre soldat armé.

5. D.—En même temps qu'on envoie chercher les clés, qu'ordonnera le commandant de la garde avancée ?

R.— Il détachera un sous-officier et quatre fusiliers pour se placer à la première barrière, avec ordre d'examiner encore plus soigneusement que dans le reste du jour les personnes qui pourraient s'y présenter ; si le poste de l'avancée n'est pas assez considérable pour fournir un petit détachement ce sera la garde de la porte qui le fournira.

6. D.— A l'arrivée des clés aux portes que fera le commandant de la garde ?

R.— Il fera prendre les armes à sa garde, et attendra, pour fermer les portes, l'arrivée de l'adjudant de place.

7. D.— Et lorsque l'adjudant sera arrivé ?

R.— Le commandant portera sa garde, près de la porte, la partagera en double haie, fera presenter les armes, et fera avancer deux soldats jusque sur le pont-levis.

8. D.— Quelle escorte sera donnée ensuite à l'adjudant de place ?

R.— Le commandant du poste donnera deux autres soldats pour l'escorte des clés.

9. D.— Par qui et quand le mot devra-t-il être donné ?

R.— Par l'adjudant de place quand il passera à portée des commandants de poste ainsi qu'aux ordonnances des postes les plus éloignés, qui devront se trouver sur son chemin pour le recevoir.

10. D.— Que fermera-t-il ensuite ?

R.— Il fermera ensuite les autres portes et barrières, et fera lever les ponts-levis.

11. D.— Dans ces diverses opérations, de quoi sera chargé le caporal de consigne ?

R.—D'éclairer avec un falot celui qui fermera les portes.

Il sera détaché de la garde de la porte ou des avancees des soldats avec leur fusil en bandoulière, pour aider aux manœuvres nécessaires.

12. D.— De quoi devront s'assurer les commandants des gardes à qui les portes seront confiés ?

R.— Ils s'assureront, à mesure qu'on les fermera, si les verroux, serrures et cadenas sont bien fermés.

13. D.— Pendant tout le temps que durera la fermeture des portes que fera le tambour de garde.

R.— Il battra *aux champs* sur le parapet du rempart.

Si cependant on ouvre la porte pendant la nuit, il ne battra point ; toute batterie devant cesser depuis la retraite jusqu'au jour, hors les cas d'alarme.

14. D.— Les portes étant fermées que fera-t-on des clés ?

R.— Elles seront raportées chez le commandant de la place dans le même ordre qu'on les aura été chercher.

15. D.— A qui seront-elles remises ?

R.—Elles seront remises et gardées par les deux soldats qui les auront escortées, lesquels seront relevés par ceux qui escorteront les clés d'une autre porte, et successivement jusqu'à ce que toutes les clés étant arrivées, l'adjudant de place chargé de les rassembler, les fasse renfermer, après avoir vérifié s'il n'en manque point.

16. D.—S'il est besoin d'ouvrir les portes pendant la nuit, en présence de qui devra-t-on les ouvrir ?

R.—On ne les ouvrira qu'en présence de l'adjudant de place, et en prenant les précautions prescrites ci-après pour l'ouverture des portes ?

17. D.— Au point du jour que feront les tambours de garde aux portes ?

R.— Au point du jour, tous les tambours de garde aux portes monteront sur le parapet et y battront *la diane.*

18. D.— A quelle heure ira-t-on chercher les clés ?

R.— Une demi-heure avant l'ouverture des portes, et, en attendant leur arrivée, la garde prendra les

armes, et se placera de la même manière qu'il a été prescrit pour la fermeture des portes.

19. D.—Que devra faire ensuite le commandant de la garde ?

R.— Il fera monter des sous-officiers ou caporaux sur le rempart, pour écouter et découvrir s'il ne se passe rien au dehors de la place.

20. D.— Quel est l'ordre suivi pour ouvrir les portes et fermer les barrières ?

R.—A mesure que l'adjudant de place passera les ponts-levis et barrières pour arriver à la plus avancée, on relèvera les ponts-levis, et on fermera les barrières derrière lui.

21. D.—Lorsqu'il n'y aura pas de garde de nuit dans les ouvrages avancés, que fera le commandant du poste de la porte ?

R.—Il enverra un petit détachement avec l'adjudant de place.

22. D.—Si lors de la première ouverture des portes, il se présente des habitants ou autres personnes pour sortir, leur sera-t-il permis de le faire ?

R.—Non, on ne leur permettra que sur un ordre par écrit du commandant de la place, et on les fera retirer en dedans à trente pas du corps-de-garde. On obligera de même ceux qui se présenteront à la barrière pour entrer, de s'en éloigner à cent pas en dehors, jusqu'à ce que les portes soient entièrement ouvertes.

De l'Ordre et du Mot.

DE L'ORDRE.

Art. 1. D.—Où donnera-t-on l'ordre, et à quelle heure ?

R.—On donnera l'ordre tous les jours sur la place d'armes, immédiatement après que la garde aura défilé, et le mot se donnera le soir, une demi-heure avant la retraite.

2. D.—Comment se compose le mot ?

R.—Le mot se compose de deux noms : le premier qu'on nomme *le mot d'ordre*, doit être le nom d'un grand homme, d'un guerrier célèbre ; et le second, *le mot de ralliement*, doit présenter le nom d'une bataille, d'une ville, etc. (Art. 54 de l'ordonnance du 3 mai 1832.)

3. D.—A quelle heure et par qui le mot est-il distribué aux postes ?

R.—Une heure avant la fermeture des portes, le major et les adjudants de la place se rendront chez le commandant de la place ; le major prendra d'abord le mot de ralliement, qu'il distribuera sur-le-champ aux adjudants de place chargés de la fermeture des portes, afin qu'ils le rendent aux postes extérieurs lors de cette fermeture.

4. D.—De qui le major prendra-t-il ensuite le mot ?

R.—Le major prendra ensuite le mot de l'ordre général pour le donner sur la place d'armes aux sous-officiers de service dans l'intérieur de la place.

5. D.—Le major de la place s'étant rendu sur la place d'armes, qu'ordonnera-t-il aux tambours?

R.—De battre *à l'ordre.*

A ce signal, le cercle se formera par grade, et dans chaque grade par rang d'ancienneté de régiment.

6. D.—Lorsque le cercle se formera, que fera le commandant du poste de la place d'armes?

R.—Il enverra un caporal et six soldats, qui se placeront à quatre pas à l'entour du cercle, et présenteront les armes en dehors.

7. D.—Que doit faire alors le major de la place, ou à son défaut, un adjudant de place pour donner le mot?

R.—Il entrera dans le cercle, précédé du caporal de consigne de la garde de la place d'armes, qui portera un falot pour l'éclairer; il appellera ensuite à l'ordre, ôtera son chapeau, et donnera le mot aux sergents et aux caporaux, en commençant par le sous-officier du plus ancien régiment, qui le donnera au sous-officier qui sera à sa gauche, celui-ci au troisième, ainsi de suite jusqu'au dernier, qui le rendra au major de la place.

8. D.—Que doivent faire les sous-officiers et caporaux en recevant le mot?

R.—Ils porteront la main gauche au shako, et, lorsque ce mot aura été rendu au major de la place s'il trouve qu'il ait été changé, il le donnera une seconde fois dans la même forme, ce qui sera répété autant de fois qu'il sera nécessaire.

9. D.— Le mot étant donné, que commandera le major de la place ?

R.— Il commandera : *rompez le cercle* ; à ce commandement, tous les sous-officiers et caporaux retourneront à leur poste porter le mot au commandant de leur poste.

10. D.— Etant de retour à leur poste, comment les sous-officiers et caporaux donneront-ils le mot ?

R.— En portant la main au shako ; le chef de poste le recevra de même.

De la retraite et des patrouilles de police.

1. D.— A quelle heure la ratraite de la garnison sera-t-elle battue ?

R.— En tout temps à l'heure ordonnée par la place, et une demi-heure après le mo t donné.

2. D.— Quels sont les quartiers affectés aux tambours pour battre la retraite ?

R.— Les commandants des places pourront affecter aux tambours des différents régiments des quartiers particuliers pour y battre ; auquel cas ils partiront ensemble de la place d'armes et se sépareront ensuite pour aller, chaque troupe, au quartier qui lui sera désigné.

3. D.—A quelle heure est la retraite des bourgecis?

R.— A 10 heures ; une heure après, les sentinelles ne laisseront passer personne dans les rues sans crier : *qui vive ?*

4. D.— Par qui sont commandées les patrouilles nécessaires pour parcourir les rues de la place ?

R.— Le major de la place commande tous les soirs, à l'ordre des postes, les patrouilles nécessaires pour parcourir les rues depuis le commencement de la nuit jusqu'au jour.

5. D.— Par qui sera réglé le nombre de ces patrouilles ?

R.— Par le commandant de la place, qui leur prescrira le chemin qu'elles auront à parcourir.

6. D. — D'où ces patrouilles seront-elles tirées ?

R.— Des postes intérieurs de la place.

7. D.— Quel est le moyen de s'assurer que ces patrouilles sont exactement faites ?

R.— Dans chaque poste, il y aura une feuille de rapport sur laquelle ces patrouilles seront inscrites, ainsi que le nom, le grade et le numéro du régiment de leur chef, et l'heure de leur passage à chaque poste.

8. D.— Pour cet effet, quel soin devra avoir le chef du poste ?

R.— De ne pas laisser mettre d'intervalle entre les inscriptions et les signatures des chefs de patrouilles.

9. D.— Par qui et à quelle heure on devra faire porter ladite feuille ?

R.— Par le caporal de consigne, tous les matins à l'heure indiquée, chez le major de la place, pour vérifier, au moyen de la feuille de rapport, si ces patrouilles ont été faites exactement, et ce caporal rendra compte au commandant de la place de celles qui n'auraient pas été faites, afin que les chefs desdites patrouilles soient punis.

10. D.— Qu'y aura-t-il en outre dans certains postes ?

R.— Il y aura des boîtes destinées à recevoir des marrons (pièces en cuivre ou en fer blanc) sur lesquels sont inscrits les numéros et l'heure des patrouilles ; ces marrons, distribués à la garde montante, sont déposés dans des boîtes par les chefs de patrouilles à leur passage dans les postes, et les boîtes portées tous les matins avec la feuille de rapport, à l'état-major de la place.

11. D.— Ces patrouilles arrêteront-elles toutes personnes qui pourraient avoir quelques débats ou querelles ?

R.— Oui, elles les conduiront au poste de la place d'armes.

12. D.— Qui arrêteront-elles pareillement et conduiront-elles au même poste ?

R.— Tous les soldats qui feront du désordre, ou qui, après la retraite battue, se trouveront dans les rues ou dans les cabarets, sans même y faire du bruit, pour être punis le lendemain.

13. D.— Qu'observent les commandants de patrouilles, tant en allant qu'en revenant ?

R.— La vigilance des sentinelles postées sur le chemin qu'ils auront à parcourir, et ils informeront sur-le-champ le commandant du poste, et le lendemain le major de la place, de toutes celles qu'ils auront trouvées en faute.

14. D.— Lorsque deux patrouilles se rencontreront, comment se donneront-elles le mot ?

R.— La première qui découvrira l'autre criera : *qui vive?* l'autre répondra patrouille, et de quel régiment, la première s'annoncera ensuite, et, si leur chemin est de se joindre, les deux chefs s'approcheront,

et l'officier et le sous-officier du grade inférieur, et, à grade égal, celui du moins ancien régiment, donnera le mot à l'autre.

Des Rondes.

ART. 1er D.— Par qui seront réglés le nombre et l'espèce de rondes?

R.— Par le commandant de la place.

2. D.— Où prendront le mot les officiers et sergents commandés pour faire la ronde?

R.— Au poste d'où il devront partir pour la commencer.

3. D.— Qui désignera ce poste?

R.— Le commandant de la place.

4. D. —Lorsque les commandants de place ordonneront qu'il soit fait une ronde de sergent en même temps qu'une ronde d'officier, quels chemins devront prendre ces deux rondes?

R.— Ces deux rondes prendront les deux chemins opposés, pour se croiser au milieu de celui qu'elles auront à parcourir.

5. D.— Les commandants de place pouvant aussi faire faire des contre-rondes, par qui devront-elles être faites?

R.— Par des officiers ou des sergents, qu'ils feront partir des postes intermédiaires.

6. D.— Dans quelles circonstances ces doubles rondes et contre-rondes auront-elles lieu?

R.— Elles n'auront lieu qu'en temps de guerre, ou dans des circonstances extraordinaires.

7. D.— A quoi sont tenus les sergents de ronde?

R.— De signer leur nom sur un registre ou sur

une feuille de rapport uniquement destinés à cet usage.

8. D.—Que devront-ils observer en signant sur la feuille ?

R.—De ne pas laisser d'invervalle entre leur nom et les noms de ceux qui auront déjà signé, et d'ajouter l'heure de leur ronde.

9. D.— N'existe-t-il pas d'autres corps-de-gardes où leur signature est suffisante ?

R.— Si, et dans ceux-là ils laisseront un marron.

10. D.—Dans chaque corps-de-garde ou autres lieux désignés pour recevoir les marrons des rondes, qu'y aura-t-il ?

R.—Des boîtes semblables à celles dont on a parlé pour les patrouilles.

11. D.— A quelle heure et par qui les boîtes, les registres ou les feuilles seront-ils portés ?

R.—Tous les matins, par le caporal de consigne de chaque poste.

12. D.—A qui seront-ils portés ?

R.— Au major de la place.

13. D.— A quoi sera tenu tout officier de ronde ?

R.— A faire porter un falot devant lui.

14. D.— Qui pourra-t-il prendre à cet effet ?

R.—Un soldat du premier poste où il commencera sa ronde.

15. D.—A quoi seront obligés les sergents de ronde ?

R.— A porter un falot, qui leur sera fourni dans le poste où ils devront commencer à faire leur ronde, et qu'ils seront tenus d'y rapporter lorsqu'èlle sera finie.

16. D.— A quoi seront tenus les sergents de ronde ?

R.— Les sergents de ronde suivront exactement le parapet des ouvrages dans lesquels ils passeront; ils examineront si les sentinelles sont bien exactes à leur faction, s'il n'y en a point d'endormies, et s'il n'en manque point.

17. D.— S'ils découvrent quelque chose qui intéresse la sûreté de la place, que devront-ils faire ?

R.— Ils en avertiront sur-le-champ les postes voisins, et se rendront tout de suite chez le commandant de la place pour l'en informer.

18. D.— Que feront les chefs de ronde lorsqu'ils auront surpris des sentinelles en faute ou négligence ?

R.— Ils en avertiront les commandants des postes auquel elles appartiennent.

19. D.— Que feront les officiers de ronde lorsqu'ils devront donner ou recevoir le mot ?

R.— Ils mettront la main sur la garde de leur épée.

RECONNAISSANCE DES RONDES.

20. D.— Que devront faire les officiers ou sous-officiers de ronde lorsqu'ils se rencontreront ?

R.— La première qui découvrira l'autre criera : *qui vive ?* l'autre répondra : *ronde* en désignant de quelle espèce; la première s'annoncera ensuite, et, lorsqu'elles se rejoindront, l'officier du grade inférieur, ou si le grade est égal, l'officier ou le sergent du moins ancien régiment donnera le mot.

RONDE DE GENERAL DE DIVISION, DE GENERAL DE BRIGADE ET DE COMMANDANT DE PLACE.

21. D.— Quand le général de division, le général de brigade et le commandant de la place jugeront à propos de faire leur ronde, par qui seront-ils escortés ?

R.— Ils seront escortés par un caporal et quatre soldats de la garde de la place d'armes, et ils auront avec eux un soldat de la même garde portant un falot ; cette escorte sera relevée successivement de poste en poste.

22. D.— Lorsqu'en faisant cette ronde, le général ou le commandant de place approcheront d'un poste, que fera la sentinelle ?

R.— La sentinelle criera : *qui vive?* et lui ayant été répondu : *ronde de général* ou *ronde de commandant*, elle criera : *halte-là ! caporal, hors la garde, ronde* (de général ou de commandant.)

23. D.— Que fera alors le caporal de consigne ?

R.— Le caporal de consigne en avertira aussitôt le chef du poste ; ce caporal sortira ensuite du corps de garde escorté d'un homme sans armes, qui l'éclairera avec le falot, s'avancera près de la sentinelle, apprêtera son arme et criera : *qui vive ?* lui ayant été répondu : *ronde de général* ou *de commandant*, il criera : *chef de poste, venez reconnaître ronde de général* ou *de commandant.*

24. D.— Pendant la reconnaissance du caporal de consigne, que fera le chef du poste ?

R.— Il fera prendre promptement les armes à sa garde, la fera sortir, la rangera en bataille, et la fera reposer sur les armes ; il se portera ensuite à dix pas en avant, escorté de quatre hommes armés, qui marchéront à deux pas derrière lui, après avoir apprêté les armes, et criera ensuite : *avance à l'ordre.*

25. D.— Que fera ensuite le chef du poste ?

R.— Le général ou le commandant de place s'étant avancé, le commandant du poste lui donnera le mot d'ordre, le général ou le commandant de place donnera à son tour le mot de ralliement au chef de poste. Celui-ci rendra compte au général ou au commandant de la place de ce qu'il y aura de nouveau dans son poste.

26. D.— Quelle escorte sera fournie au général ou au commandant de place ?

R.— Le chef du poste fournira un caporal et quatre soldats armés pour son escorte, et un cinquième soldat, sans armes, qui portera le falot : ces six hommes seront relevés au prochain poste. (1).

(1.) L'art. 30 de l'ordonnance de 1768 ne dit pas que l'officiér général ou autre donnera le mot de ralliement au chef de poste après avoir reçu le mot d'ordre, mais cette manière de donner le mot de ralliement après avoir reçu le mot d'ordre, se pratique presque généralement, notamment dans la place de Paris, car, le chef de poste donnant le mot d'ordre sans recevoir celui de ralliement, il pourrait s'en suivre qu'un individu qui voudrait surprendre le mot d'ordre pourrait l'avoir en se présentant comme *ronde de genéral, de commandant de place ou de major*, sous cet uniforme, puisqu'il n'aurait pas le mot de ralliement à donner.

RONDE DE MAJOR DE LA PLACE.

27. D.—Comment reconnaît-on la ronde major ?

R.—Tout ce qui a été prescrit ci-dessus pour la reconnaissance de la ronde de général de division, de général de brigade et de commandant de place, s'observera pour reconnaître la ronde major, excepté :

1o Qu'à l'expression de ronde de général ou de commandant, on substituera celle de *ronde major ;*

2o Que le chef de poste s'avance à quatre pas en avant de sa garde ;

3o Qu'il sera escorté de deux soldats armés ;

4o Qu'il sera donné au major de la place deux soldats armés pour son escorte, et un troisième sans armes, qui l'éclairera avec son falot.

28. D.—Quand le major de la place aura fait sa première ronde, comment la seconde sera-t-elle reçue ?

R.—La seconde ronde ne sera reçue que comme simple ronde.

RONDE D'OFFICIER SUPÉRIEUR.

29. D.—Comment les rondes d'officiers supérieurs seront-elles reconnues ?

R.—Elles seront reçues par les postes comme le major de la place, à sa première ronde.

RONDE SIMPLE.

30. D.— Comment reconnaît-on les rondes simples ? (1)

R.— Lorsque la sentinelle a annoncé une ronde de

(1.) Les capitaines, lieutenants, sous-lieutenants et sergents,

cette espèce, le caporal de pose sortira du corps-de-garde, se faisant éclairer par un soldat sans armes, et criera: *qui vive?* lorsqu'on lui aura répondu *ronde* (en désignant l'espèce), il criera: *avance qui a l'ordre.* L'officier ou le sergent de ronde s'avancera seul vers le caporal qui présentera son arme pour se mettre en défense, l'officier ou le sergent donnera le mot d'ordre au caporal.

32. D.—Que fera alors l'officier ou le sergent de ronde?

R.—Il déposera un marron dans la boîte ou signera sur le registre ou la feuille du rapport destiné à cet usage, en observant de ne pas laisser d'intervalle entre sa signature et celle qui la précède, et d'indiquer exactement l'heure de son passage où il se trouve.

32. D.—Que devra faire toute sentinelle éloignée de son poste?

R.—Toute sentinelle éloignée de son poste devra également arrêter toutes les rondes ou patrouilles, et les reconnaître. A cet effet, et lorsqu'il s'en présentera, elle criera: *qui vive?* lorsqu'il lui aura été répondu: *ronde* ou *patrouille*, elle criera: *avance qui a le mot de ralliement!* croisera la bayonnette pour le recevoir, ne le donnera jamais, et, si le mot est celui qu'elle aura reçu de son caporal de pose, elle laissera passer la ronde ou patrouille, après lui avoir rendu compte de tout ce qu'elle aura remarqué (1).

(1). Quoique l'ordonnance de 1768 ne contienne rien de ce qui concerne les sentinelles isolées pour la reconnaissance des rondes ou patrouilles; cette manière de les reconnaître étant suivie dans la place de Paris comme dans beaucoup de villes de province, nous avons pensé bien faire de l'intercaler ici.

SERVICE DES ARMÉES
EN CAMPAGNE.

BASES DU SERVICE INTERIEUR EN CAMPAGNE.

Fixation des heures de service.

D.— Par qui sont fixées, dans un camp, les heures du réveil, des rapports, des appels, de la garde, de la soupe, du service des chevaux, des distributions et des corvées de propreté, etc?

R.— Par l'officier général ou supérieur qui commande les troupes du camp.

D.— Par qui est donné le signal du réveil dans un camp?

R.— Par le tambour de la garde de police du régiment qui est campé à la droite de la première ligne.

D.— Par qui est surveillée la corvée de propreté du camp?

R.— Par le lieutenant de la garde de police.

D.— Par qui est faite cette corvée?

R.— Par des hommes pris dans les compagnies, sous la surveillance des caporaux de semaine.

D.—Que doivent faire exécuter les caporaux de semaine?

R.—Ils font balayer les rues du camp et le front de bandière, jusqu'à quarante pas en avant des faisceaux.

D.— A l'assemblée que doivent faire les sergents de semaine?

R.— Ils réunissent sur le front de bandière, les caporaux et soldats commandés de garde et de piquet, et les présentent à l'inspection des officiers de semaine.

D.—Au rappel pour la garde montante, où se réunissent les gardes et le piquet?

R.— Au centre du régiment.

D.— A combien de pas en avant des faisceaux réunit-on la garde?

R.— A vingt-cinq pas.

D.— A combien de pas en arrière de la garde est réuni le piquet?

R.— A douze pas.

D.— Par qui est donné le signal de la retraite?

R.— Comme pour le réveil, par le tambour du régiment placé à la droite.

D.— Combien est-il fait d'appels par jour?

R.— Trois.

D.— A quelles heures se font-ils?

R.— Le premier est fait une demi-heure après le réveil, le deuxième à midi, et le troisième une demi-heure après la retraite.

D.— Où se forment les compagnies?

R.— Sur le front de bandière.

D.— Aux appels du matin et du soir, comment se présentent les hommes?

R.— Sans armes.

D.— A celui de midi, comment se présentent les hommes?

R.— En armes et sac au dos.

D.— Après l'appel du matin, que doivent faire les sous-officiers et soldats ?

R.—Ils doivent prendre leurs armes aux faisceaux, les essuyer, les mettre en état, et les remplacer sitôt après.

D.— Après l'appel de midi, que commandent les sergents-majors.

R.—Le service pour le lendemain.

D.—A l'appel du soir, que doivent faire les sergents de semaine ?

R.—Ils visitent les faisceaux et font rentrer les armes dans les baraques, si l'ordre en est donné par le chef de bataillon de semaine.

D.—Comment ont lieu les rassemblements pour la cavalerie ?

R.—Par escadron dans les grandes rues du camp.

D.— Quand se fait l'appel du pansage ?

R.— Le pansage se fait habituellement une heure après le déjeûner des chevaux.

D.— Comment les cavaliers se rendent-ils à l'appel de l'après-midi ?

R.— En armes.

D.— Lorsque les troupes séjournent dans un camp, y a-t-il plusieurs pansages ?

R.— Le général de brigade en ordonne un second, s'il le juge nécessaire. (Art. 26.)

Formation des ordinaires.

D.— Comment se forment les ordinaires et de combien d'hommes sont-ils composés ?

R.— Par escouade, suivant l'effectif de la compagnie et de manière à ce que chacun d'eux comprenne au moins de 12 à 16 hommes.

D.—Lorsqu'il est défendu aux cuisiniers d'aller à l'eau isolément, que doivent faire les sergents de semaine ?

R.—Ils les réunissent et les y conduisent en ordre (Art. 26).

Punitions.

D.— Dans un camp, où sont déposés les hommes punis pour faute de simple discipline ?

R.—Au poste avancé de la garde de police, qui sert alors de salle de police.

D.— Où sont envoyés les hommes susceptibles de passer en jugement ?

R.— A la prison du quartier-général et remis à la gendarmerie. (Art. 31.)

DES CAMPS ET DES CANTONNEMENTS.

Camp.

D.— Qu'entend-on par camp ?

R.— On entend par camp les lieux où les troupes sont établies sous la tente, dans des baraques ou au bivouac.

Cantonnement.

D.— Qu'entend-on par cantonnement ?

R.— On entend par cantonnement l'ensemble des lieux habités par la troupe, quand elle n'est pas casernée.

Campement.

D.— Qu'entend-on par campement ?

R.— La réunion des individus chargés de préparer soit un camp, soit un cantonnement.

D.— De quoi se compose le campement d'un régiment ?

R.— Il se compose d'un adjudant-major, d'un adjudant, et, par compagnie, du fourrier, d'un caporal et de deux soldats.

D.— Les équipages et chevaux de main peuvent-ils marcher avec le campement ?

R.— Non. (Art. 32.)

Guides et sauvegardes.

D.— Que doivent faire les officiers de campement à l'arrivée des troupes ?

R.— Ils envoient au-devant des troupes, si cela est nécessaire, des fourriers, des caporaux ou des soldats avec des guides du pays.

L'officier commandant le campement ou l'avant-garde fait placer des sauvegardes dans les hameaux, maisons ou magasins à proximité du camp, et, si la rareté de l'eau l'exige, des sentinelles aux puits et fontaines. Ces sauvegardes sont relevées à l'arrivée des régiments par des hommes désignés pour ce service.

Ordre donné avant l'établissement du camp.

D.— En arrivant au camp, et pour les rassemblements, où se forme la troupe ?

R.—Sur le front de bandière.

D.— Après que l'ordre est donné au cercle, que font les capitaines et les sergents-majors ?

R.— Les capitaines donnent à haute voix l'ordre à leur compagnie, en y ajoutant les explications nécessaires ; les sergents-majors commandent ensuite les hommes de service. (Art. 38).

Entrée dans le camp.

D.— Après que le service est commandé, où place-t-on le drapeau ou l'étendard ?

R.— Le drapeau est placé au centre du bataillon avec lequel il marche.

Dans les troupes à cheval, l'étendard est confié provisoirement à la garde de police.

D.— Que font alors les compagnies, et à quoi s'occupent les hommes ?

R.— Les compagnies forment les faisceaux, les deux hommes de corvée établissent les chevalets, sous la direction d'un sergent qui, ensuite, y place les armes. Les hommes qui ne sont pas de service ni de corvée construisent les baraques.

D.— Où sont réunies les corvées pour les vivres, le bois, les fourrages et les détachements pour les travaux ?

R.—Les corvées et les détachements sont réunis en arrière des faisceaux.

D.— Si l'on est à portée de l'ennemi, que fait le piquet ?

R.— Il reste sous les armes jusqu'à la rentrée des corvées ; il est au besoin renforcé par un certain nombre d'hommes de chaque compagnie.

Dans la cavalerie, chaque division se porte un peu en arrière de l'emplacement où doivent être attachés ses chevaux, et s'y forme sur un rang. On met alors pied à terre : des cavaliers sont désignés pour tenir les chevaux; les autres, après avoir placé leurs armes en faisceaux, plantent les piquets et y fixent les cordes ; on ne s'occupe des baraques que losque les chevaux sont attachés et qu'il a été pourvu à leurs besoins. Les baraques étant construites, chaque homme pose, contre le côté le moins exposé à la pluie, son fusil, son mousqueton ou sa lance ; il y suspend son sabre et la bride de son cheval.

L'étendard est ensuite porté à la baraque du colonel. (Art. 39.)

Instruction pour le tracé du camp.

D.— Comment sont mesurées les dimensions pour le tracé du camp.

R.— En pas de deux pieds; trois de ces pas équivalent à deux mètres.

D.— A quoi est égale l'étendue d'un camp ?

R.— Au front de la troupe qui doit l'occuper (un pas pour chaque file).

D.— Lorsque la troupe est baraquée, combien d'hommes doivent contenir les grandes baraques ?

R.— De seize à vingt hommes.

D.— Quelles sont leurs dimensions ?

R.— Elles ont dix pas de long sur sept de large.

D.— Lorsque les baraques ne doivent contenir que huit hommes, quelles sont leurs dimensions ?

R.— Huit pas de long sur quatre de large.

D.— Comment sont disposées les baraques ?

R.— Par files et par rangs.

Camp d'Infanterie.

D. Combien chaque compagnie a-t-elle de files de baraques ?

R.— Deux.

D.— Par quoi sont-elles séparées ?

R.— Par un intervalle appelé Grand'Rue.

D.— Quelle est, au moins, la largeur de cette rue ?

R.— De cinq pas.

D.— Comment appelle-t-on l'intervalle d'une compagnie à une autre

R.— Petite-Rue.

D.— Quelle est sa largeur ?

R.— Deux pas.

D.— Lorsque les baraques sont grandes, dans quel sens se trouve le grand côté ?

R.— Perpendiculairement au front de bandière.

D.— De quel côté place-t-on l'ouverture ?

R.— Sur le petit côté, tourné vers le front de bandière.

D.— Lorsque les baraques sont pour huit hommes, dans quel sens se trouve le grand côté ?

R.— Il est placé alors parallèlement au front de bandière.

D.— L'ouverture de la baraque, où se trouve-t-elle ?

R.— Sur la Grand'Rue.

D.— A combien de pas les chevalets des armes sont-ils placés en avant du premier rang des baraques.

R.— A quinze pas.

D.— Combien chaque compagnie doit-elle avoir de chevalets ?

R.— Deux qui sont placés devant son centre.

D.— Où est placé le drapeau ?

R.— Sur la même ligne que les chevalets.

D.— A combien de pas du dernier rang des baraques des soldats sont placées les cuisines ?

R.— A vingt pas.

D.— A combien de pas des cuisines sont placées les baraques des officiers des compagnies ?

R.— A vingt pas.

D.— A combien de pas, celles de l'état-major ?

R.— A vingt pas de celles des officiers des compagnies.

D.— Où est placée la baraque du capitaine et celles du lieutenant et du sous-lieutenant ?

R.— Derrière le centre de la compagnie, celle du capitaine à droite, celles des autres officiers à gauche.

D.— Où est placée la baraque du chef de bataillon, celles de l'adjudant-major et celle du chirurgien ?

R.— La baraque du chef de bataillon est placée derrière le quatrième peloton de son bataillon, celle de l'adjudant-major derrière le deuxième peloton de son bataillon, et celle du chirurgien derrière le cinquième peloton du bataillon dont il fait partie.

D.— Où sont placées la baraque du colonel et celle du lieutenant-colonel ?

R.— Derrière le centre du régiment, de manière toutefois à ne point occuper l'intervalle qui sépare les bataillons.

D.— Où se place l officier-payeur et le porte-drapeau ?

R.— A portée du colonel, et sur le même alignement.

D.— Où est établie la garde de police d'un régiment ?

R.— Sur l'alignement des baraques du petit état-major, au centre du deuxième bataillon, dans un régiment à trois bataillons, et derrière la droite du deuxième bataillon, dans un régiment à deux bataillons.

D.— La garde de police est-elle baraquée ?

R.— Non, elle a seulement un abri ouvert du côté du front de bandière.

D.— Où se tiennent les officiers ?

R.— Dans un abri plus petit, construit à la droite de celui de la garde de police.

D.— Où est placé le chevalet pour les armes de la garde de police ?

R.— A gauche, à hauteur du devant de l'abri.

D.— Où est placé le chevalet pour les armes du piquet.

R.— A quatre pas en arrière de celui de la garde de police.

D.— A combien de pas en avant des chevalets des compagnies est placé le poste avancé de la garde de police ?

R.— A 200 pas environ, vis-à-vis du centre du régiment.

D.— Ce poste est-il baraqué ?

R.— Non, il a un abri proportionné à sa force.

D.— Où est placée la baraque destinée aux prisonniers ?

R.— A 4 pas en arrière de l'abri du poste avancé.

D.— Dans un régiment qui campe en deuxième ligne, où est placé le poste avancé de la garde de police ?

R.— A 200 pas en arrière des baraques des officiers supérieurs.

D.— Où sont placés les chevaux des officiers de l'état-major et ceux des équipages ?

R.— A 25 pas en arrière des baraques de l'état-major.

D.— Où sont parquées les voitures ?

R.— Sur le même alignement que les chevaux des équipages.

D.—Où campent l'officier d'armement, les maîtres-ouvriers et les ouvriers ?

R.— Auprès des voitures.

D.— A combien de pas en avant du centre de chaque bataillon sont placées les latrines des soldats ?

R.— A 150 pas.

D.—A combien de pas des baraques de l'état-major sont placées les latrines des officiers ?

R.— A 100 pas.

D.— De quoi sont-elles entourées ?

R.— D'une feuillée. (Art. 41).

Camp de Cavalerie.

D.— Combien chaque escadron a-t-il de files de baraques ?

R.— Deux, dont une par division.

D.— Où est le grand côté et l'ouverture des baraques ?

R.—Les baraques, quelle que soit leur dimension, ont leur grand côté parallèle au front de bandière, et leur ouverture sur la rue, à gauche de chaque file de baraques.

D.— Comment sont places les chevaux de chaque division ?

R.— Sur une seule rangée, faisant face à l'ouverture des baraques.

D.— Comment sont-ils attachés ?

R.— Par des cordes à des piquets fortement plantés en terre.

D.— A quelle distance ?

R.— De trois à six pas de la file des baraques de la division.

D.— Par quoi sont-elles séparées ?

R.— Par une rue.

D.— De quel intervalle doivent être les rues ?

R.— L'intervalle doit être tel que, le régiment étant rangé en colonne par division, chaque division de la colonne soit sur l'alignement de l'emplacement où doivent être attachés ses chevaux ; chaque intervalle forme une rue perpendiculaire.

D.— De quelle largeur est la deuxième rue ?

R.— La deuxième rue de chaque escadron est plus large que la première de tout l'intervalle qui doit séparer les escadrons en bataille, cet intervalle reste toujours libre dans toute la profondeur du camp.

D.— Comment sont placés les chevaux de la troupe ?

R.— Les chevaux du premier rang sont plaeés

comme il est expliqué ci-dessus, ceux du deuxième rang sont à la gauche de leur chef de file.

D.— Et ceux des officiers ?

R.—Ceux des lieutenants et sous-lieutenants sont à la droite des pelotons ; ceux du capitaine en second à la droite de la 2e division.

D.— Quel espace occupe un cheval ?

R. — Environ deux pas et et demi (cinq pieds)

D.— Par quel nombre et comment sont placés les chevaux ?

R.—Le nombre à placer dans une rangée détermine la profondeur du camp de la troupe, et la distance entre les rangs des baraques.

D.— Où se placent les fourrages ?

R.— Entre les rangs.

D.— Où sont placées les cuisines ?

R.— A vingt pas en avant de chaque file de baraques.

D.— Où sont placés les sous-officiers des escadrons ?

R. — Dans les baraques du premier rang.

D.— Et les baraques du petit état-major, des ouvriers, des conducteurs des équipages, des cantiniers et des blanchisseuses ?

R.— Elles forment le dernier rang du camp de la troupe.

D.— La garde de police est-elle baraquée ?

R.— Non, elle a seulement un abri établi sur le même rang, vers le centre du régiment ; ses armes sont posées contre cet abri.

D.— Comment sont placées les baraques des officiers ?

R.— Sur deux lignes, leur grand côté perpendiculairement au front des bandières, en arrière et sur le prolongement des files de baraques de la troupe.

D.— A quelle distance sont les baraques des officiers d'escadron ?

R.— A trente pas.

D. — Et celle des officiers d'état-major ?

R.— A trente pas plus en arrière.

D.— Où campent les officiers du régiment ?

R.— Les capitaines à la droite de leur escadron.

Les lieutenants et sous-lieutenants à la gauche.

Les chefs d'escadron derrière l'escadron qu'ils commandent.

Le colonel derrière le centre du régiment.

Le lieutenant-colonel à la droite du colonel.

Les adjudants-majors ensemble, à la gauche du colonel.

L'adjoint au trésorier et le porte-étendard, derrière un des escadrons de droite.

D.— Où sont placés les chevaux des officiers de l'état-major.

R.— Près de leurs baraques, sur le même alignement que ceux des escadrons.

D.— Et ceux de l'infirmerie ?

R.—Sur une rangée à la droite ou à la gauche du régiment.

D.— Où sont établis les hommes qui en prennent soin ?

R.— Dans des baraques formant une file particulière.

D.— Où campent l'artiste vétérinaire et ses aides ?

R.— La dernière baraque sur le rang de celles du petit état-major.

D.— Où sont parquées les forges et autres voitures ?

R.— En arrière de l'infirmerie.

D.— Et les chevaux des équipages et des cantiniers ?

R.— A la hauteur des baraques de l'état-major et sur l'alignement de ceux de l'escadron de gauche ou de l'escadron de droite.

D.— Où est placé le poste avancé de la garde de police ?

R.— A deux cents pas environ en avant du premier rang des baraques, vis-à-vis du centre du régiment.

D.— Comment sont placés les chevaux de la garde de police ?

R.— Sur une ou deux rangées.

D.— Où sont placées les latrines ?

R — Pour les officiers, à cent pas en arrière de la ligne des baraques de l'état-major et, pour la troupe, à cent cinqnante pas en avant du premier rang des baraques.

D.— De quoi les unes et les autres sont-elles entourées ?

R.— D'une feuillée. (Art. 42).

DU MOT D'ORDRE.

D.— Qu'est-ce que le mot d'ordre ?

R.— C'est une expression qui varie tous les jours, et qui chaque jour aussi est communiquée aux patrouilles, rondes, reconnaissances, découvertes, postes et détachements, comme moyens de se reconnaître entre eux et d'éviter les surprises.

D—. De combien de noms se compose le mot?

R.— De deux, le premier qu'on appelle mot d'ordre, doit être le nom d'un grand homme, d'un général célèbre ou d'un brave mort au champ d'honneur; le second qui est appelé mot de ralliement, doit présenter le nom d'une bataille, d'une ville, ou d'une vertu civile ou guerrière. (Art. 51.)

Comment le mot d'ordre est donné aux postes.

D.— Le sergent ou le caporal, commandant un poste, de qui reçoit-il le mot, et comment?

R.— Il le reçoit verbalement du commandant de la grand'garde de laquelle il est détaché. (Art. 55).

Perte du mot d'ordre.

D.— Quand le mot se perd à un avant-poste, ou qu'une désertion donne à craindre qu'il ne soit livré à l'ennemi, que fait le commandant de ce poste?

R.— Il en donne connaissance de suite au commandant de la grand'-garde à laquelle il appartient: celui-ci s'empresse d'en donner un autre, et d'avertir sur-le-champ les corps et les postes voisins, ainsi que les généraux. (Art. 56).

De l'ordre à observer pour commander le service.

D.— Combien y a-t-il de tours de services?

R.— Trois.

D.— Que comprend le premier tour.

R.— Le premier tour comprend:

1o Les grand'gardes et autres postes extérieurs;
2o Les gardes d'honneur;
3o Les gardes intérieures;
4o Le service d'ordonnance;
5o La garde de police.

D.— Que comprend le deuxième tour?

R.— Le deuxième tour comprend:

1o Les travaux de guerre tels que les ouvrages de campagne et les ouvertures de communication:

2o Les détachements nécessaires à la protection de ces travaux.

3o Les détachements chargés de protéger les différentes corvées.

D.— Que comprend le troisième tour?

R.— Il comprend:

1o Les corvées, non armées, au dedans et au dehors du camp;

2o Les détachements qui assistent aux executions.

D — Dans les trois tours, comment marchent les sous-officiers et soldats commandés de service?

R.— Ils marchent dans l'ordre déterminé ci-dessus par chacun de ces tours. (Art. 58).

Ordre dans lequel le service est commandé.

D.— Dans quel ordre commande-t-on le service?

R.— Les sergents, caporaux et soldats sont commandés pour trois tours de service, d'après les règles établies dans les ordonnances sur le service interieur, et sur le service des places.

D.— Comment marchent les hommes?

R.— Sac au dos, pour tous les services du premier tour, et, à moins d'ordres contraires, il se rendent,

avec armes et bagages, aux travaux qui se font hors du camp.

Dans la cavallerie, les chevaux sont chargés pour tout service à cheval. (Art. 59).

Sous-officiers et soldats malades.

D.— Lorsqu'un sous-officier, commandé pour un service quelconque, est hors d'état de faire ce service, ou ne se trouve pas au camp au moment de marcher, par qui est-il remplacé?

R. Par le premier à marcher après lui.

D.—Dès que la garde a dépassé l'enceinte du camp, ou si c'est une garde interieure, dès qu'elle est arrivee à son poste, le sous-officier qui aurait dû marcher peut-il en prendre le commandement, ou en faire partie?

R.— Non, il prend alors le tour de celui qui a marché pour lui.

D.—Lorsqu'un sous-officier ou un caporal se trouve, par maladie, dans l'impossibilité de faire le service pour lequel il est commandé, son tour est-il réputé passé?

R.— Oui. (Art. 60).

Service censé fait.

D.— Quand les services du premier et du deuxième tour sont-ils censés faits?

R.— Lorsque les gardes ou détachements ont dépassé l'enceinte dn camp ou du cantonnement, et, s'il s'agit d'uue garde intérieure, lorsque cette garde est arrivée à son poste.

D.— Quand les corvées sont-elles censées faites ?
R.— Lorsque les détachements qui en sont chargés ont dépassé l'enceinte du camp ou du cantonnement, et, s'il s'agit d'une corvée dans le camp, lorsque cette corvée a commencé. (Art. 61).

Tours de service à reprendre.

D.— Le sous-officier ou soldat marchant, ou le premier à marcher, pour un service du premier tour, reprend-il les services des deux autres tours qui lui sont échus pendant ce tour ?
R.—Oui, à moins qu'il n'ait marché pour un détachement de plus de 24 heures.

D.— Les grenadiers et voltigeurs fournissent-ils aux services et du premier et du deuxième tour, dans la même proportion que les fusiliers ?
R.—Oui, mais autant que possible, on leur assigne des postes particuliers qui sont commandés par des officiers et des sous-officiers d'élite.
D.— Quelles corvées font les compagnies d'élite ?
R.— Celles de leurs compagnies.

D.— Comment est commandé le service des sergents, caporaux et tambours des compagnies d'élite.
R.— D'après un contrôle séparé.

Service à pied dans la cavalerie.

D.—Dans les troupes à cheval, quels sont les cavaliers commandés de préférence pour le service à pied ?
R.— Ceux démontés, ou dont les chevaux ne sont pas disponibles ; les cavaliers montés et dans les rangs

ne sont employés à ce service que dans le cas où les premiers ne se trouvent pas en nombre suffisant.

D.— Que doit faire tout brigadier ou cavalier commandé pour le service à pied de pose.

R.—Il doit, avant de partir, et en présence du maréchal-des-logis de semaine, ou à défaut de celui-ci, en présence du maréchal-des-logis du peloton, avoir ses effets de harnachement et son porte-manteau prêts à être chargés.

D.—Que doit faire le maréchal-des-logis en cas d'alerte ?

R.— Faire conduire les chevaux des cavaliers de service à pied au lieu indiqué. (Art. 63).

DE LA GARDE DE POLICE.

D.— Quelle est la composition de la garde de police ?

R.— La garde de police est composée de deux sergents, de quatre caporaux, de deux tambours et d'un nombre de soldats suffisant pour fournir les sentinelles et faire les patrouilles que les localités et les circonstances rendent nécessaires.

D.— Où sont pris les soldats ?

R.— Dans les compagnies et autant que possible, en nombre égal dans chacune.

D.—Par qui est commandée la garde de police d'un régiment ?

R.— Par un capitaine, ayant sous ses ordres un lieutenant ou un sous-lieutenant.

D.—Quel est son service ?

R.— C'est d'assurer l'ordre et de faire observer les règles de police.

D.— D'où est tiré le poste avancé ?
R.— De la garde de police.

D.—Quelle est sa composition ?

R.—Le poste avancé est composé d'un sergent, de deux caporaux, d'un tambour et d'un nombre de soldats les premiers à marcher, suffisant à l'entretien du nombre de sentinelles nécessaires à la garde des hommes punis pour faute de simple discipline.

D.— Lorsqu'un régiment a ses quatre bataillons, combien est-il formé de gardes de police ?

R.— Deux, l'une pour les deux bataillons de droite, l'autre pour les deux bataillons de gauche.

D.— Par qui est alors commandée chaque garde ?
R.— Par un lieutenant ou un sous-lieutenant, et les deux par un capitaine qui se tient habituellement au poste de la garde de police des bataillons de droite, et y passe la nuit.

D.— Que détache chaque garde de police ?
R.— Un poste avancé.

D.—Lorsqu'un bataillon est détaché, comment est composée la garde de police ?
R. De deux sergents, trois caporaux, deux tambours et le nombre de soldats nécessaire.

D.— Par qui est-elle commandée ?

R.— Par un lieutenant ou sous-lieutenant.

D.— Comment est composé le poste qu'elle détache ?
R.— D'un sergent, un caporal, un tambour et douze fusilliers.

D.— Quels sont les devoirs du commandant de la garde de police ?

R.— Il est responsable du maintien de l'ordre et de la propreté du camp ; il fait faire, par le tambour de garde, les batteries et les signaux nécessaires ; il reçoit les appels des compagnies ; il dresse et porte au colonel le billet général d'appel du soir ; il en fait rendre compte verbalement, par l'adjudant de semaine, au lieutenant-colonel et au chef de bataillon de semaine.

D.— La garde de police et le poste avancé rendent-ils les mêmes honneurs que les autres gardes ?

R.— Oui, ils prennent les armes lorsqu'une troupe armée s'approche.

D.— Combien fournit de sentinelles la garde de police d'un régiment de deux bataillons ?

R.— Dix sentinelles.

D.— Où sont-elles placées ?

R.— Une devant les armes, une à la baraque du colonel, trois devant le front de bandière, dont une près du drapeau, trois à cinquante pas en arrière des baraques des officiers supérieurs, une sur chaque flanc du régiment, dans l'intervalle qui le sépare des deux régiments voisins.

D.— Si le régiment se trouve à la droite ou à la gauche de la ligne, place-t-on une sentinelle de plus ?

R.— Oui, sur le flanc qui n'est pas couvert.

D.— Les régiments de trois bataillons ne fournissent-ils pas un plus grand nombre de sentinelles ?

R.— Ils en fournissent quatre en plus, savoir : deux sur le front de bandière, et deux derrière les baraques des officiers supérieurs.

D.— Quelle est la consigne de la sentinelle placée devant le drapeau ?

R.— De n'en permettre le déplacement qu'en présence d'un détachement, de n'y laisser toucher que le porte-drapeau ou le sergent de la garde de police lorsqu'il se présentera avec deux hommes armés.

D.— Quelle est la consigne de la sentinelle placée devant la baraque du chef du corps ?

R.— De l'avertir, le jour comme la nuit, de tout mouvement extraordinaire dans le camp et hors du camp.

D.— A quoi veillent les sentinelles placés sur le front, sur les flancs et en arrière du camp ?

R. — A ce qu'aucun soldat ne sorte du camp, avec un cheval ou un fusil, sans être conduit par un sous-officier ou un caporal ; elles empêchent les sous-officiers ou soldats de sortir pendant la nuit, si ce n'est pour aller aux latrines ; elles arrêtent de jour les individus suspects qui rôdent autour du camp, et, la nuit, quiconque cherche à s'y introduire, même les soldats des autres corps.

D.— Où sont conduits les individus arrêtés ?

R.— Devant le capitaine de police qui les interroge et les envoie, s'il y a lieu, à l'officier supérieur de semaine. (Art. 68.)

Garde de police d'un régiment de cavalerie.

D.— Quel est le nombre des officiers, brigadiers et cavaliers de la garde de police d'un régiment de cavalerie ?

R.—Le même que celle d'un bataillon.

D.— Aux ordres de qui est cette garde ?
R.— Aux ordres de l'adjudant-major de semaine, à moins que le colonel n'en juge autrement.

D.— Les cavaliers, de service à la garde de la police, peuvent-ils être employés à un autre service?
R.— Oui, une partie est successivement envoyée à panser les chevaux.

D.— Quels sont les cavaliers qui doivent être employés, de préférence aux postes avancés?
R.— Les hommes montés. (Art. 68.)

Gardes d'écurie

D.— Quelle est la composition de la garde d'écurie ?
R.— Un brigadier et des cavaliers en nombre suffisant pour se relever de deux heures en deux heures.
D.— A quelle heure commence et finit ce service?
R.— Il commence à la retraite et finit au déjeûner des chevaux. Le brigadier les appelle successivement dans leurs baraques.
D.— A l'heure de la retraite, que fait le brigadier pour arrêter les chevaux lâchés?
R.— Il fait barrer avec des cordes les rues du camp. (Art. 69.)

Devoirs du commandant de la garde de police.

D.— A la retraite, que fait le sergent de garde de police.
R.— Accompagné de deux soldats armés, il plie le drapeau et le couche sur les chevalets plantés pour cet usage, un peu en arrière des faisceaux.

D.— A l'appel du soir, où passe-t-il ?

R.—Chez les cantiniers, en fait sortir les sous-officiers et soldats qu'il y trouve, et exige que les feux des cuisines soient éteints.

D.— Où sont conduits les hommes trouvés chez les cantiniers après l'appel du soir, ainsi que les cantiniers ?

R.— Ils sont conduits au poste avancé de la garde de police : les cantiniers sont sévèrement punis.

D.— Au réveil, lorsque la garde de police a pris les armes, que fait le sergent de cette garde ?

R.— Il replante le drapeau à sa place habituelle. (Art. 70.)

Service du poste avancé de la garde de police.

D.— Les hommes du poste avancé de la garde de police peuvent-ils s'absenter ?

R.—Non, ils ne peuvent s'éloigner sous aucun prétexte ; la soupe leur est portée au poste. (Art. 70.)

Sentinelles ; leur consigne.

D.— Dans un régiment de deux bataillons, combien le poste avancé fournit-il de sentinelles le jour?

R.— Quatre.

D.— Où sont-elles placées ?

R.— Trois à quelques pas en avant du poste, vis-à-vis de la droite, de la gauche et du centre du régiment, et la quatrième devant les armes.

D.— Pour un régiment de trois bataillons, combien est-il fourni de sentinelles ?

R.— Cinq.

D.— Comment sont-elles établies ?

R.— De manière à pouvoir découvrir, en avant d'elles, à la plus grande distance possible.

D.— Quelle est leur consigne ?

R.— De ne laisser dépasser la ligne par aucun sous-officier ou soldat, d'avertir le commandant du poste de la marche de toute troupe qui se dirige sur le camp, et d'arrêter les personnes suspectes qui cherchent à y entrer.

D.— Où le sergent du poste fait-il conduire les personnes arrêtées ?

R.— Au commandant de la garde de police.

D.— Que doit-il faire lorsqu'une troupe armée s'approche du camp ?

R.— Il doit en prévenir sur-le-champ le commandant de la garde de police.

D.— Quelle est la consigne de la sentinelle placée devant les armes ?

R.— Elle surveille les prisonniers, et ne les perd jamais de vue : elle ne les laisse aller aux latrines qu'individuellement, et sous l'escorte d'un soldat en armes. (Art. 71).

Service du poste avancé de la garde de police.

D.— A la retraite, que fait le poste avancé ?

R.— Il prend les armes.

D.— Que doit faire le caporal ?

R.— Il va placer sur le front du régiment des sentinelles d'augmentation.

D.— Si pendant la nuit, le capitaine de la garde de police fait conduire quelqu'un au poste avancé

pour dépasser les sentinelles, que doit faire le sergent commandant ce poste?

R.— Il fait accompagner cette personne par un caporal jusqu'en dehors de la ligne.

D.— Au réveil que fait le poste avancé ?

R.— Il prend les armes.

D.— Que doit faire le caporal de consigne?

R.— Il retire les sentinelles d'augmentation.

D.— Que doit faire le sergent?

R.— Il fait son rapport au lieutenant de la garde de police lorsque celui-ci vient inspecter le poste.

D.— Dans un bataillon détaché, combien le poste avancé fournit-il de sentinelles?

R.— Trois.

D.— Où sont-elles placées?

R.— Deux devant le front du bataillon, et la troisième devant les armes.

D.— La nuit, ce poste fournit-il des sentinelles d'augmentation?

R.— Non (Art. 73).

Cas de marche.

D.— Quand le régiment se met en marche, le poste avancé doit-il rentrer dans les compagnies?

R.— Non.

D.— Où marche-t-il?

R.— Il marche avec le régiment, entre le premier et le deuxième bataillon.

D.— Comment sont disposés les hommes?

R.— Sur deux rangs, la bayonnette au canon.

D.— Qui escortent-ils?

R.— Les hommes punis de la prison. (Art. 75).

Hommes punis de la prison.

D.— S'il y a des criminels qu'il n'ait pas été possible d'envoyer à la prison du quartier-général, quelle mesure prend le sergent ?

R.— Il les fait attacher et garder particulièrement, et fait marcher un caporal derrière eux.

D.— En arrivant au camp, à qui le sergent consigne-t-il les prisonniers ?

R.— Au poste avancé de la nouvelle garde de police. (Art. 76.)

Du piquet.

D.— Comment se forme habituellement le piquet?

R.— De la réunion des officiers, sous-officiers et soldats qui doivent marcher le lendemain pour le service du premier tour.

D.— Quelle est sa destination ?

R.— Il est destiné à fournir les détachements et les gardes qui peuvent être commandés extraordinairement pendant les vingt-quatre heures.

D.— Comment le service pour le piquet est-il commandé chaque jour.

R.— A la suite des hommes de garde.

D.— Comment est composé le service du piquet à ceux qui ont marché pour un détachement, ou une garde qui passe la nuit au bivouac ?

R.— Comme service du premier tour.

D.— Comment doivent être les officiers, sous-officiers et soldats du piquet ?

R.—Toujours habillés, équipés et les sacs prêts à être chargés. (Art. 77.)

Composition du piquet.

D.— Comment se composent les détachements et les gardes que fournit le piquet ?

R.— Des officiers, sous-officiers, caporaux et soldats, les premiers à marcher ; les soldats sont autant que possible, pris en nombre égal dans chaque compagnie ?

D.— Les sous-officiers, caporaux et soldats du piquet, qui marchent avant la retraite, sont-ils remplacés ?

R.— Oui.

D.— Que fait-on pour ceux qui marchent après la retraite ?

R.— Ils ne sont pas remplacés, à moins d'un ordre spécial.

D.— Combien de sous-officiers, caporaux, soldats et tambours chaque bataillon fournit-il pour le piquet du régiment ?

R.— Deux sergents, quatre caporaux, un tambour et quarante soldats.

D.— Par qui est commandé le piquet d'un régiment ?

R.— Par un capitaine, qui a sous ses ordres un lieutenant ou un sous-lieutenant dans les régiments de deux bataillons, et deux officiers dans les régiments de trois bataillons.

D.— Dans un bataillon détaché, par qui ce piquet est-il commandé ?

R.— Par un lieutenant ou un sous-lieutenant.

D.— De quel nombre est composé le piquet d'un régiment de cavalerie ?

R.— De dix cavaliers par escadron.

D.— Par qui est-il commandé?

R.— Par un capitaine qui a sous ses ordres deux lieutenants ou sous-lieutenants, quatre maréchaux-de-logis, huit brigadiers et deux trompettes.

D.— Quand le régiment est divisé, de quel nombre est composé le piquet ?

R.— Chaque fraction fournit un piquet proportionné au service qu'elle doit faire.

Dans un escadron détaché, le piquet est commandé par un lieutenant ou sous-lieutenant. (Art. 78.)

Réunion du piquet.

D.— Par qui est réuni le piquet?

R.— Par l'adjudant, en même temps que les gardes.

D.— Où est-il placé, et comment est-il partagé ?

R.— A douze pas en arrière des gardes, et partagé en deux ou trois pelotons.

D.— Le piquet doit-il défiler ?

R.— Non.

D.— Lorsque les gardes ont défilé, où le commandant du piquet le conduit-il ?

R.— A la gauche de la garde de police, et lui fait mettre ses armes au chevalet qui lui est destiné.

D.—A qui sont consignées les armes ?

R.—A la sentinelle de la garde de police.

D.—Lorsque le piquet prend les armes, où se forme-t-il ?

R.— A la gauche de la garde de police.

D.—Pour rassembler le piquet, que bat le tambour de la garde de police ?

R.— Il bat un rappel suivi de trois coups de baguettes.

D.— Aux appels et prises d'armes de piquet, les soldats doivent-ils avoir le sac au dos ?

R.— Oui.

D.— A la retraite, que doit faire le piquet ?

R.— Il se réunit, et le capitaine en fait faire l'appel et passe l'inspection des armes.

D.— Comment doivent coucher les hommes de piquet ?

R.— Habillés.

D.— Lorsque le piquet doit prendre les armes pendant la nuit et marcher, qui doit prévenir les officiers ?

R.— L'adjudant-major et l'adjudant de semaine.

D.— Que font alors ceux-ci ?

R.— Ils éveillent les sous-officiers, sans bruit ni batterie de caisse ; les sous-officiers éveillent les soldats.

D.— Lorsque le régiment prend les armes, pour des revues, des manœuvres, des marches ou des actions de guerre, que doit faire le piquet ?

R.— Les hommes rentrent dans leurs compagnies.

La nuit, le piquet de cavalerie se réunit à cheval. (Art. 79.)

DES GRAND'GARDES ET AUTRES POSTES EXTERIEURS.

D.— Qu'entend-on par grand'gardes ?

R.— Les grand'gardes sont les postes avancés d'un camp, ou d'un cantonnement, ou d'un corps détaché.

D.— Quel en est le but ?

R.— Celui d'en couvrir les approches.

D.— Par qui sont réglés le nombre, la force et le placement des grand'gardes ?

R.— Par l'officier qui commande la troupe.

D.— Par qui est commandée la grand'garde d'un régiment et même d'un bataillon ?

R.— Par un capitaine.

D.— Quelle est sa composition ?

R.— Elle est composée d'un nombre d'officiers, de sous-officiers et de soldats, fixé en raison de son objet, de la force du corps qui la fournit, et aussi du principe que quatre hommes sont nécessaires pour entretenir sans trop de fatigue une sentinelle. (Art. 81.)

Réunion et départ des grand'gardes.

D.— Comment a lieu la réunion et le départ des grand'gardes ?

R.— Habituellement les grand'gardes montent avec les autres gardes.

D.— Y a-t-il des circonstances où cet ordre n'est pas observé ?

R.— Oui, le commandant d'un corps détaché peut, lorsqu'il croit indispensable de doubler les postes pendant les premières heures, les faire monter à la pointe du jour ; alors les grand'gardes s'assemblent et partent sans bruit.

D.— Quelles précautions observent-elles pendant leur marche ?

R.— Elles se font éclairer et fouillent le pays pendant leur marche ; elles observent les mêmes précau-

tions de jour, lors de leur premier établissement, ou quand d'autres circonstances l'exigent.

D.— Doit-on recourir souvent à cette mesure de doubler les gardes ?

R.— On doit n'y recourir que très-rarement, et jamais quand on se prépare à marcher ou à combattre, pour éviter d'affaiblir les corps et de les fatiguer.

D.— Le commandant d'un poste peut-il se laisser relever par une garde plus faible, ou dont le chef est d'un grade inférieur au sien ?

R.— Oui.

D.— Peut-il se laisser relever par une garde qui n'est pas du régiment ou de la brigade ?

R.— Non, il ne se laisse relever qu'autant que cette garde lui a été annoncée, ou si elle a un ordre écrit.

D — Si la troupe lui est absolument inconnue, que fait-il ?

R.— Il ne la laisse pas approcher de son poste qu'il n'en ait reçu l'ordre de son chef direct. (Art 83.)

Placement des grand'gardes.

D.— Où sont établies les grand'gardes ?

R.— Autant que les circonstances et les localités le permettent, au centre du terrain qu'elles doivent observer, dans quelque endroit couvert, élevé même s'il est possible, afin que l'ennemi ne puisse pas juger de leur force, et cependant soit aperçu de loin.

D.— Lorsque les grand'gardes ont été placées de jour, très près, ou en vue de l'ennemi, leur assigne-t-on la nuit un poste plus en arrière ?

R.— Oui, et elles en prennent possession à la chute du jour.

D.— Si le pays est fourré, coupé, ou montagneux, quelle attention doit-on encore prendre ?

R.— On doit les rapprocher des bivouacs, des camps ou des cantonnements.

D.— Mais si l'on juge à propos de les tenir éloignées, que fait-on alors ?

R.— On établit des postes intermédiaires qui lient les grand'gardes à ces derniers. (Art. 84.)

Petits postes.

D.— Les grand'gardes sont-elles ordinairement retranchées ?

R.— Non, elles ne peuvent l'être que sur l'ordre du général.

D.— Si l'on est en plaine et exposé aux attaques de la cavalerie, quelles précautions prennent-elles pour s'en garantir ?

R.— Elles peuvent se barricader, creuser un fossé en forme circulaire, ou se couvrir par des abattis.

D.— Lorsqu'une grand'garde est placée, quel est le premier soin de celui qui la commande ?

R.— C'est d'avoir des nouvelles de l'ennemi, puis de reconnaître sa position, les chemins, les débouchés, les défilés, les ponts et les gués par lesquels il peut arriver, et ceux par où il est possible d'arriver à lui.

D.— Par qui sont commandés les postes avancés ou petits postes détachés de la grand'garde ?

R.— Par des officiers, des sous-officiers et caporaux, selon leur degré d'importance.

D.— De qui ces chefs de postes reçoivent-ils leurs instructions ?

R.— Du commandant de la grand'garde, qui leur donne des instructions détaillées sur le service et la surveillance qu'exige leur position, et sur les dispositions qu'ils auraient à prendre pour la défense et la retraite.

D.— Lorsque les petits postes doivent, pour la nuit, changer leur position, quand quittent-ils leur emplacement du jour ?

R.— Après que la grand'garde est établie dans le sien, et que l'obscurité empêche l'ennemi d'apercevoir leur mouvement. Il sè retirent alors sans bruit et avec célérité.

D.— Lorsqu'un corps est détaché, quelle attention a-t-on dans la composition des petits postes ?

R.— Celle de les composer d'hommes intelligents ; ces postes sont, en outre, à la nuit, poussés au loin sur les chemins par lesquels l'ennemi peut arriver pour surprendre la position, pour la tourner ou couper la retraite. Ils sont placés de préférence sur l'embranchement de ces chemins ; ils restent sans feu, se tiennent cachés et changent fréquemment de position ; ils ne sont pas liés entre eux.

D.— Que doivent faire ces postes lorsqu'ils s'aperçoivent de l'approche de l'ennemi ?

R.— L'annoncer au moyen de signaux, dont ils sont pourvus, ou, à ce défaut, au moyen d'indices dont il a été convenu. Ils se retirent sur des points qui leur ont été indiqués, et par des chemins qu'ils ont reconnus à l'avance. Au jour ils rentrent à la grand'garde. (Art. 85.)

Mot d'ordre dans les grand'gardes.

D.— Comment le commandant d'une grand'garde reçoit-il les mots d'ordre et de ralliement ?

R.— Tous les soirs il envoie un caporal ou un ancien soldat à l'adjudant-major de semaine, pour recevoir le billet contenant les deux mots ; il les fait passer aux petits postes avant la nuit.

D.— Si le mot d'ordre est égaré, ou s'il a été surpris par l'ennemi, que fait le commandant de la grand'garde ?

R.— Il s'empresse d'en donner un autre, qu'il fait immédiatement connaître aux corps et aux postes voisins, ainsi qu'aux officiers généraux. (Art. 86.)

Consignes.

D.— Les grand'gardes n'ont-elles pas des consignes qui leur sont particulières, et d'autres qui sont générales ?

R.— Oui, elles en ont qui sont relatives aux motifs particuliers pour lesquels elles sont placées ; mais elles ont en tout temps une consigne qui leur est commune.

D.— En quoi consiste cette dernière ?

R.— Elle consiste : 1o A informer les postes voisins, le régiment et le général de la marche et des mouvements de l'ennemi, ainsi que des attaques qu'elles ont à craindre, et qu'elles sont occupées à soutenir ;

2o A examiner les personnes passant près d'elles, et particulièrement celles qui viennent du dehors, à arrêter les individus qui n'ont pas de passeport d'un

général connu, et les soldats, cantiniers ou domestiques qui cherchent à dépasser les avant-postes;

3o Enfin, à faire conduire devant le général, à moins qu'elles n'aient reçu l'ordre exprès d'en agir autrement, les paysans qui se présentent au camp, même pour y apporter des vivres.

D.— Que doit faire, pendant la nuit, toute garde extérieure, lorsqu'une patrouille ou une ronde approche près d'elle ?

R.— Elle prend les armes, après que la sentinelle l'a reconnue.

D.— Dans quels cas les postes avancés doivent-ils prendre les armes, pour rendre les honneurs ou pour être inspectées ?

R.— Lorsqu'ils ne risquent point d'être aperçus par l'ennemi. (Art. 87.)

Sentinelles et vedettes.

D.— Quelle attention doit on avoir en plaçant des sentinelles et vedettes?

R.— 1o De les placer sur des hauteurs, d'où elles puissent découvrir de loin sans être aperçues de l'ennemi;

2o D'être liées entre elles et avec leurs postes;

3o D'éviter de les placer près de quelque lieu couvert, où l'ennemi puisse se glisser pour les surprendre.

D.— Que doit faire, pendant la nuit, une sentinelle?

R.— Elle doit toujours être sur ses gardes, prêter la plus grande attention à tout ce qui se passe, en avant et autour d'elle, et être prête à faire feu. Les

vedettes ont le mousqueton haut ou le pistolet à la main; cependant, pour ne pas s'exposer à donner une fausse alerte, une sentinelle ou une vedette ne tire que lorsqu'elle aperçoit très distinctement l'ennemi. Elle doit, alors même que toute défense de sa part serait inutile, tirer vivement pour avertir. Le salut du poste peut en dépendre.

Elle doit faire feu sur quiconque passe à l'ennemi.

D.— Lorsqu'on est forcé de placer une sentinelle à une distance telle qu'elle ne puisse communiquer avec le poste, que fait alors le chef de ce poste ?

R.— Il détache alors, pour la soutenir, un caporal et quatre hommes. Dans ce cas aussi, les sentinelles peuvent être doublées, afin que l'une vienne prévenir, pendant que l'autre reste en observation. On peut encore suppléer, pendant le jour, à cette disposition par des signaux convenus d'avance pour annoncer l'ennemi.

D.— Pendant la nuit, où place-t-on, de préference les sentinelles?

R.— Dans les lieux bas, pour mieux distinguer ce qui vient d'en haut.

D. Pour alléger le service des rondes et tenir pendant la nuit plus de monde sur pied, qnelle précaution prend-on ?

R.— Celle de relever les sentinelles toutes les heures.

D.— Pour éviter que les sentinelles soient surprises, que fait-on ?

R.— On remplace quelquefois par des signaux convenus d'avance le mot de ralliement, ou on l'en fait précéder.

D.— Lorsque, pendant la nuit, une sentinelle entend quelqu'un s'approcher d'elle, que doit-elle faire ?
R.— Elle arme son fusil et crie : Halte-là.

D.— Si l'on ne s'arrête pas, après qu'elle a crié une deuxième fois, que fait elle ?
R.— Elle fait feu, et se replie sur le poste.
D.— Si l'on s'arrête que crie-t-elle ?
R.— Qui vive.
D.— Lorsqu'il lui a été répondu : Ronde ou patrouille, que crie-t-elle de nouveau ?
R.— Avance au ralliement.

D.— Si le chef de ronde ou de patrouille ne s'avance pas seul, s'il ne fait pas le signal convenu, ou s'il ne donne pas le mot, que fait la sentinelle ?
R.— Elle fait feu, et se replie sur le poste.

D.— Lorsque la sentinelle est placée devant les armes, et qu'il a été répondu au qui-vive, que crie-t-elle ?
R.— Aux armes ; la garde se forme aussitôt, et le caporal va reconnaître.

D.— Pendant la nuit, peut-on remplacer le qui-vive par des signaux ?
R.— Oui, dans ce cas les sentinelles font les premières un signal ; il leur est répondu par le signal convenu.
D.— N'est-il pas utile parfois de doubler les sentinelles, et d'en établir dites volantes ?
R.— On double les sentinelles pour qu'elles puissent se partager la surveillance de l'horizon ou bien lorsqu'il doit y avoir un avis à faire parvenir, un individu à arrêter, etc.

Dans ce cas, l'une des deux se détache, et la chaîne n'est pas interrompue. Cette mesure est nécessaire dans un terrain coupé, fourré, d'un aspect inégal, et durant les nuits obscures et orageuses qui favorisent les surprises; pendant qu'une sentinelle observe, l'autre parcourt les sinuosités, les replis du terrain, les escarpements des chemins creux.

Ces sentinelles mobiles sont appelées volantes. (Art. 88.)

Vigilance pendant la nuit.

D.—Pendant la nuit, que doit faire tout commandant de grand'garde.

R.— Il visite souvent les sentinelles, les déplace ou en place de nouvelles, selon qu'il le juge convenable ; il leur fait répéter leur consigne, leur apprend dans quelles circonstances et à quels signaux elles doivent se retirer, et leur recommande de ne pas se replier directement sur les petits postes si elles se trouvent poursuivies, mais de n'arriver que par un circuit, afin d'en tenir l'ennemi éloigné plus longtemps.

D.— Pendant la nuit, quelle précaution doit prendre tout commandant de grand'garde pour éviter les attaques imprévues et les surprises.

R.— Il exige que la moitié des hommes qui la composent veillent armés pendant que les autres reposent, ayant leurs armes à côté d'eux : les chevaux des grand'gardes de cavalerie restent bridés; les cavaliers ont la bride dans le bras, et ne doivent pas dormir.

Lorsqu'une grand'garde de cavalerie est établie dans un lieu dont l'accès du côté de l'ennemi est difficile,

le général peut l'autoriser à faire manger ses chevaux pendant la nuit, en l'astreignant néanmoins à n'en débrider qu'un petit nombre ; les cavaliers dont les chevaux sont débridés redoublent de surveillance pour les empêcher de s'échapper. Une heure avant le jour, il fait mettre toute sa garde sous les armes. Celle de cavalerie monte à cheval. Dans les postes avancés, il doit veiller à ce qu'une partie des hommes reste pendant toute la nuit sous les armes où à cheval. (Art. 89).

Patrouilles, découvertes, rondes.

D.—Sur quoi le commandant d'une grand'garde règle-t-il le nombre, les heures et la marche des patrouilles et des rondes ?

R.— Sur la force de sa troupe et le besoin de multiplier les précautions.

D.— Quelle attention doit avoir le commandant d'une grand'garde, relativement aux chemins que doivent parcourir les patrouilles et les rondes pendant la nuit ?

R.— Il reconnaît lui-même, accompagné de ceux qui doivent conduire les rondes et les patrouilles de nuit, le chemin que celles-ci doivent parcourir.

D.— Comment doivent marcher les patrouilles, et quelle attention doivent-elles avoir ?

R.—Les patrouilles marchent lentement, et avec précaution, sans bruit ; elles font de fréquentes haltes pour écouter ; elles observent avec soin le chemin qu'elles explorent.

D.— De qui sont accompagnés les officiers et sous-officiers chargés de faire les rondes ?

R.— Ils se font accompagner de deux ou trois hommes ; ils marchent comme les patrouilles, avec lenteur et précaution et observent tout ce qui peut intéresser les postes.

D.— Au point du jour ne doit-on pas augmenter les patrouilles ?

R.— Oui, elles doivent être plus fréquentes, et ne plus se restreindre à parcourir les environs du poste ; elles marchent à la découverte, bien qu'avec toutes les précautions possibles, pour reconnaître les chemins creux et les inégalités de terrain favorables aux rassemblements ; elles ne négligent rien pour éviter d'être coupées ou de s'engager dans une lutte inégale. Si elles sont attaquées, ou seulement rencontrées par l'ennemi, elles font feu et cherchent à arrêter sa marche.

D.— Pendant l'absence des patrouilles, que doivent faire les postes ?

R.— Ils sont sous les armes et à cheval, les patrouilles et les découvertes de cavalerie devant se porter au loin et fouiller le pays avec soin, avertissent les postes d'infanterie, dans l'intérêt de leur sûreté commune, de ce qu'elles ont observé ; ce n'est qu'à leur retour que les sentinelles de nuit sont retirées, et les postes reprennent leur position de jour.

D.— A leur retour, que doivent faire les chefs de patrouilles ?

R.— Ils rendent un compte exact de la configuration du terrain qu'ils ont observé.

D.— A qui le commandant de la grand'garde envoie-t-il son rapport ?

R.— A l'officier supérieur de semaine. (Art. 90).

D.— Par qui les postes peuvent-ils être mis en mouvement ?

R.— Par les généraux et leurs chefs d'état-major, qui peuvent seuls, en dépassant les avant-postes, les déplacer et les employer. (Art. 91).

Feux.

D.— Quelle précaution doit prendre toute grand' garde relativement à ses feux ?

R.— Lorsqu'elle n'a pu les placer de manière à les masquer à l'ennemi, elles les allume dans des trous creusés à cet effet : on établit, en outre à une certaine distance, des feux apparents qu'entretiennent des sentinelles volantes, on en établit encore, s'il est nécessaire, sur les passages que le défaut de monde, empêche d'occuper. Enfin, on défend aux petits postes d'en allumer si l'on a lieu de craindre que ces feux ne contribuent à les faire surprendre.

D.— Si, pendant la nuit, une troupe se présente à un poste pour entrer au camp sans avoir été annoncee, que fait le chef du poste ?

R.— Il ne la laisse passer que lorsque l'officier qui la commande est connu de lui, ou bien est porteur d'un ordre écrit ; dans le cas contraire, il empêche la troupe de l'approcher, et il envoie le commandant sous escorte, à l'officier supérieur de semaine ; il fait avertir les chefs des siens de se tenir sur leurs gardes. (Art. 92.)

Chevaux menés à l'abreuvoir.

D.— Quand les chevaux sont-ils conduits à l'abreuvoir ?

R.— Avant d'aller prendre le poste de jour et en prenant le poste de nuit.

D.— Et dans les grandes chaleurs ?

R.— Ils y sont conduits successivement pendant la journée. Si on juge à propos de ne pas les débrider pour les faire boire, on leur lâche la gourmette et la muserolle, et, pendant qu'une partie de la grand' garde est à l'abreuvoir, l'autre partie reste à cheval.

D.— Quand la grand'garde a mis pied à terre, qu'ordonne le commandant ?

R.— De faire manger les chevaux ; mais successivement et de manière que pendant qu'un certain nombre mange, les autres restent bridés.

D.— Et les petits postes ?

R.— Les petits postes ne font boire qu'après être rentrés à la grand'garde. (Art. 93.)

Troupes se présentant aux avant-postes ; parlementaires.

D.— Que doit faire tout chef de grand'garde, lorsque des trompettes et parlementaires ennemis se présentent à ses sentinelles ?

R.—Il doit empêcher qu'elles ne dépassent jamais les premières sentinelles, il les fait tourner du côté opposé au poste et à l'armée, leur fait bander les yeux, s'il en est besoin, et place un sous-officier auprès d'eux, pour exiger que ces dispositions soient observées, pour tâcher de tromper leur curiosité par

des réponses adroites, et prévenir l'indiscrétion des sentinelles.

D.— Qui donne reçu des dépêches apportées par le parlementaire, et à qui sont-elles expédiées?

R.— Le commandant de la grand'garde en donne reçu et les expédie immédiatement au général de la brigade ou au chef de la troupe sous les ordres duquel il se trouve, et congédie ensuite le parlementaire.

D.— Y a-t-il des cas où le parlementaire doit être retenu temporairement?

R.— Oui, quand il a pu recueillir des renseignements qu'il importe de tenir cachés à l'ennemi, ou qu'il a surpris l'armée dans l'exécution de quelque mouvement. Il est quelquefois utile, sans affectation de simuler à l'approche des parlementaires des mouvements propres à les induire en erreur. (Art. 94.)

Déserteurs; Gens suspects.

D.— Que doit faire le chef d'un poste lorsqu'il s'y présente des déserteurs?

R.— Il doit après les avoir fait désarmer, les faire conduire au commandant de la grand'garde, qui les interroge sur tout ce qui peut intéresser la sûreté de son poste.

D.— S'il s'en présente la nuit, en assez grand nombre, que fait-il?

R.— Il ne les laisse approcher que successivement et avec précaution.

D.— Que doit faire commandant de la grand' garde, auquel ils sont conduits, ou qui les fait prendre à la garde avancée.

R.— Il leur assigne une place à quelque distance de son poste, et les fait surveiller.

D.— Au jour, que fait-il de ces déserteurs ?

R.—Il les envoie au commandant du camp, ou cantonnement le plus voisin. (Art. 95).

Conduite en cas d'attaque par l'ennemi.

D.—Que doit faire le commandant d'une grand' garde qui est attaquée ou menacée de l'être ?

R.— Il doit de suite prévenir le général de la brigade et le chef du corps dont il depend ; dès que l'ennemi marche pour l'attaquer, il doit le prévenir, s'il n'est pas trop en force, s'il ne risque pas de se compromettre, si sa troupe n'est pas dans un poste fermé, ou sur un défilé qu'il ait ordre de défendre ; dans les cas contraires, il doit prendre les dispositions et exécuter les mouvements les plus propres à retarder la marche de l'ennemi ; il combat et place son monde selon les localités ou l'espèce de troupe qui l'attaque ; enfin, il rentre avec sa troupe à son corps, dès qu'il est en ligne, ou que les renforts lui sont arrivés en nombre suffisant, sur le terrain qu'il défend. (Art. 96.)

Postes retranchés

D.— Que doit faire tout commandant d'un poste retranché ?

R.— Il doit d'abord bien se pénétrer des instructions qu'il a reçues pour la défense de son poste ; après en avoir reconnu l'intérieur et l'extérieur qu'il a réparti le service et le terrain entre les officiers et les sous-officiers, et formé une réserve, il donne les instructions nécessaires, et dispose sa troupe pour la défense afin de la préparer à soutenir un choc rêel, soit de nuit, soit de jour.

D.— Dans les temps de brouillards, quelle attention a-t-il ?

R.—Il doit redoubler de surveillance, il change les heures et les directions des patrouilles et des rondes.

D.— A qui doit-il refuser l'entrée de son poste ?

R.— Aux parlementaires, aux déserteurs et aux étrangers ; s'il doit laisser passer un parlementaire à portée, il lui fait bander les yeux.

D.— Lorsqu'il doit être relevé, quelle précaution doit-il prendre envers la troupe qui doit le remplacer ?

R.— Il ne laisse pénétrer la garde qui doit le relever ou toute autre troupe, qu'après l'avoir fait soigneusement reconnaître, hors de son poste.

D.—Dès qu'un poste retranché est attaqué, que doit faire le commandant ?

R.— Il doit agir de lui-même, sans attendre d'ordre ni tenir conseil.

D.— Lorsqu'un commandant d'un poste retranché a épuisé tout moyen de défense, et qu'il est forcé de l'abandonner, que doit-il faire ?

R.— Lorsqu'après après avoir épuisé ses munitions, soit de guerre, soit de bouche, et avoir perdu la majeure partie de sa troupe, si le commandant d'un poste retranché se voit dans l'impossibilité de prolonger sa défense, il encloue les canons, et cherche à regagner l'armée, en surprenant de vive force les postes ennemis.

D.— A quoi est-il obligé à son retour à l'armée ?

R.— A justifier de sa défense et de la nécessité de sa retraite. Le général en chef convoque, s'il y a lieu, un conseil d'enquête. (Art. 97).

D.— Lorsqu'un détachement est réuni, de qui le commandant reçoit-il ses instructions ?

R.— Du généraì ou du chef qui a ordonné la réunion du détachement. (Art. 98).

Composition des détachements.

D.— Comment compose-t-on, de préférence, les détachements ?

R.— De fractions constituées, telles que bataillons, escadrons, compagnies, pelotons, sections, etc.

D.— Pour fournir les détachements, comment établit-on le tour du service ?

R.— Il est établi entre les régiments d'une brigade, les bataillons d'un régiment et les compagnies d'un bataillon.

D.— Les compagnies d'élite peuvent-elles être employées à un détachement de plus de vingt-quatre heures ?

R.— Non, à moins d'un ordre exprès du général commandant la division.

D.— Y a-t-il une exception ?

R.— Oui, lorsqu'elles doivent marcher avec leur bataillon.

D.— Les sous-officiers, faisant partie d'une fraction constituée, commandée pour un détachement, doivent-ils marcher avec cette fraction ?

R.— Oui.

D.— Les sous-officiers et soldats appelés à faire partie d'un détachement, au moment où ils sont employés à un autre service, doivent-ils être relevés,

s'ils peuvent être rentrés au camp ou cantonnement avant le départ du détachement?

R.— Oui. (Art. 99.)

DES RECONNAISSANCES.

D.— Quel est l'objet des reconnaissances?

R.— C'est de s'assurer si, à la faveur de terrains couverts, coupés, montueux, ou d'autres circonstances de localités, propres à favoriser un mouvement offensif, ou une embuscade, l'ennemi ne peut préparer une surprise, si ses avant-postes n'ont été ni augmentés, ni mis en mouvement, et si, dans son camp ou bivouac, il ne se passe rien qui annonce des préparatifs de marche ou d'action. (Art. 104).

Composition des reconnaisances journalières.

D.— Dans les reconnaissances et découvertes journalières, doit-on employer beaucoup de monde?

R.— Non, elles doivent être composées selon la nature du pays et la situation respective des forces opposées. Leur force et le moment de leur sortie dépendent principalement de la nature des localités, de la distance et de la position de l'ennemi.

D.— En général, doit-on prodiguer les reconnaissances, et quelle attention a-t-on en les faisant?

D.— On ne doit pas prodiguer les reconnaissances, et surtout ne pas les recommencer aux mêmes heures, ni sur la même route.

D.— En plaine, qui est chargé spécialement des reconnaissances?

R.— La cavalerie.

D.— Dans les lieux couverts, montueux et boisés, qui en charge-t-on ?

R.— L'infanterie.

Lorsque le pays est varié, ne doit-on pas faire marcher conjointement les deux armes ?

R.— Oui, alors la cavalerie protège en plaine la retraite de l'infanterie, et celle-ci assure, par l'occupation d'un défilé ou d'un point culminant, la retraite de la cavalrerie. (Art. 107).

Précautions à observer.

D.— Quelles précautions doit observer et prendre tout commandant d'une reconnaissance ?

R. 1o—Il place des postes ou des ordonnances échelonnées, afin de transmettre promptement les nouvelles aux grand'gardes, qui les font parvenir au camp.

2o Il évite de compromettre sa troupe et marche avec précaution.

3o Il se fait précéder, à environ 200 pas, par une avant-garde d'une force proportionnée à sa troupe ;

4o Il fait précéder son avant-garde par des éclaireurs choisis parmi les cavaliers les mieux montés et les plus propres à ce genre de service, et, autant que possible, parlant la langue du pays; ces éclaireurs flanquent la reconnaissance et ne la perdent jamais de vue ;

5o Avant le jour, l'avant-garde et les éclaireurs doivent être rapprochés. Le commandant ordonne alors de marcher lentement et en silence ; il fait arrêter pour écouter, défend de fumer et fait placer en arrière les chevaux qui hennissent.

D. Quelles précautions doivent prendre les reconnaissances avant de s'engager dans les villages, vallées, ravins, gorges ou bois ?

R.— Elles ne doivent s'y engager qu'après que les éclaireurs les ont exactement fouillés et qu'ils ont pris les renseignements nécessaires, même au besoin, des ôtages parmi les habitants. Elles remarquent les chemins de jonction avec celui qu'elles parcourent et ceux qui lui sont parallèles; elles s'informent d'où partent ces chemins et où ils conduisent ; elles questionnent les habitants sur ce qui concerne l'ennemi ; elles font rester en arrière, sans exception, les individus qui marchent dans la même direction qu'elles, et arrêtent ceux qui leur paraissent suspects. Le commandant de la reconnaissance doit se retourner de temps en temps pour juger de l'ensemble, des détails du terrain, et en reconnaître les points les plus importants, ceux surtout qui peuvent lui être utiles en cas de retraite.

D.— Le commandant d'une reconnaissance peut-il, dans certains cas, suivre, pour revenir au camp, un autre chemin que celui par lequel il est parti ?

R.— Oui, afin de battre le plus de terrain possible, et pour faire perdre à l'ennemi sa trace. (Art. 108.)

Rencontre de l'ennemi.

D.— S'il rencontre l'ennemi, quand se décide-t-il à le combattre?

R.— S'il rencontre l'ennemi en mouvement, il faut qu'il l'observe et le suive, sans se laisser apercevoir, s'il est possible ; le but étant de découvrir ses forces

et ses projets. Il ne doit le combattre que lorsqu'il y est forcé, et que, faute de pouvoir obtenir autrement des renseignement, on est dans la nécessité de faire des prisonniers.. Il doit éviter avec soin de s'en laisser faire.

D.— Si la reconnaissance rencontre l'ennemi marchant sur le camp ou le cantonnement, que doit faire le commandant ?

R.— Il ne doit pas hésiter à le combattre s'il a l'espoir de retarder sa marche, sans trop se compromettre. (Art. 109.)

Reconnaissances spéciales.

D.— Quelle attention doit-il avoir pour avertir le commandant du camp ou du cantonnement de la marche de l'ennemi ?

R.— Indépendamment des ordonnances qu'il a dû expédier, pour avertir de la marche de l'ennemi, il annonce sa retraite par l'incendie de quelques cabanes, ou de quelques meules de paille, ou par des signaux convenus d'avance. (Art. 110.)

Guides et espions.

D.— Quelle attention doit avoir le commandant d'une reconnaissance ou d'un détachement, dans le choix des guides ou des espions ?

R.— C'est de les prendre intelligents, et parmi les chasseurs, les braconniers, les bergers, les bûcherons, les gardes-champêtres ou forestiers, qui sont plus à même de lui donner les renseignements dont il peut avoir besoin.

D.— Quand on n'a qu'un guide, où le fait-on marcher ?

R.— A l'avant-garde : on le place entre deux hommes chargés de le surveiller, et au besoin d'user contre lui de rigueur ; quelquefois même on l'attache. (Art. 117.)

Prises.

D.— Les prises faites par les détachements leur appartiennent-elles ?

R.— Oui, lorsqu'elles ne se composent que d'objets enlevés à l'ennemi.

D.— Comment sont réparties les parts de prises ?

R.— Les officiers supérieurs ont chacun 5 parts.

Les capitaines.	4
Les lieutenants et sous-lieutenants	3
Les sous-officiers.	2
Les caporaux et soldats.	1

Le commandant de l'expédition en a 6, en plus de celles que lui donne son grade. (Art. 119.)

DES MARCHES.

Batteries et sonneries pour le départ.

D.— Quelles sont les batteries à faire en cas de marche d'une armée ?

R.—Lorsque l'armée doit se mettre en marche, on bat le premier, c'est-à-dire aux champs, une heure avant le départ ; chaque régiment ne bat le rappel qu'au moment précis de se mettre en route, et de prendre rang dans la colonne. Dans la cavalerie, le *boute-charge* précède ordinairement d'une heure la sonnerie *à cheval.*

D.—Lorsqu'un régiment doit partir seul, quelle est la marche qu'il doit battre ?

R.— Celle qui est particulière au régiment. Les régiments de cavalerie conviennent entre eux de signaux particuliers qu'ils ajoutent aux sonneries habituelles.

D.— Entre le premier et le rappel, à quoi doivent veiller les officiers et sous-officiers ?

R.— A ce que les ustensiles de cuisine et les outils soient rassemblés et remis à ceux qui doivent les porter ;

A ce que les équipages soient chargés et conduits au lieu désigné pour leur réunion ; afin de ne point donner lieu à l'ennemi d'observer les mouvements de la troupe, ils ordonnent d'éteindre le feu des cuisines ; ils empêchent qu'on ne brûle la paille et les baraques.

Dans la cavalerie, les officiers font ramasser et ficeler le fourage. (Art. 122).

La générale.

D.— Lorsqu'une troupe doit prendre subitement les armes pour marcher à l'ennemi, que fait battre le chef qui la commande ?

R.— La générale, et dans la cavalerie la sonnerie à cheval. A cette batterie et sonnerie la troupe se forme rapidement en avant de son camp ou de son cantonnement.

D.—Où marchent les caissons de cartouches d'infanterie et les caissons d'ambulance ?

R.— A la queue de la colonne.

D.— Où marchent les équipages ?

R. — Après ces derniers, sous l'escorte de l'arrière-garde. (Art. 123).

Marche de la cavalerie.

D.—L'infanterie et la cavalerie marchent-elles ensemble ?

R.— Rien ne détruisant plus la cavalerie que la nécessité de se conformer au pas de l'infanterie, et l'allongement des colonnes traversant au défilé, ils ne marchent ensemble que quand la proximité de l'ennemi l'exige.

D.— Que fait chaque régiment lorsqu'il est isolé et loin de l'ennemi.

R.— Autant que possible, chaque escadron fait tête de colonne, afin que l'allure se maintienne égale de la tête à la queue et qu'on puisse trotter chaque fois que le terrain le permet. Cette disposition hâtant le trajet, la cavalerie doit se presser moins de partir de ses quartiers, afin de donner plus de repos aux chevaux et de soins au fourage et au harnachement.

D.— A quel moment bride-t-on les chevaux ?

R.— Au moment de se mettre en route. (Art. 124).

Inspection pendant la marche.

D.—Pendant la marche, quelle attention doivent avoir les officiers ?

R.— Ils doivent faire leur inspection ; à la première halte, ils doivent faire rectifier toutes les parties de l'habillement et de l'équipement qui se trouvent défectueuses ; ils doivent faire jeter les effets qui ne sont pas d'uniforme et qui ne sont pas nécessaires. Dans la cavalerie les commandants de peloten et les sous-officiers veillent personnellement à la régularité

du paquetage. A la première halte, on replace les couvertes, on ressangle les chevaux, etc.

D.— Que font les officiers lorsqu'ils font la visite des porte-manteaux ?

R.— Ils font jeter les effets qui ne sont pas d'uniforme ou qui dépassent le nombre déterminé.

D.— Dans les marches de nuit et dans les mauvais pas, quelles précautions doit prendre le commandant de la troupe ?

R.—Il doit faire jalonner la route et les endroits difficiles par des sous-officiers et des caporaux intelligents, qui sont relevés successivement, de bataillon en bataillon. (Art. 125.)

Police dans les marches.

D.— Dans les marches, que défend-on aux sous-officiers et soldats ?

R.— De tirer des armes à feu, et de faire aucun cri de *halte* ou de *marche.*

D.— Lorsque l'on rencontre des puits et des ruisseaux, que doit-on empêcher ?

R.— On doit laisser le moins possible les soldats s'y arrêter individuellement.

D.— Quand une troupe traverse un village, à quoi doivent veiller les officiers et sous-officiers ?

R.— A ce que les soldats ne quittent pas leur rang.

D.— Indépendamment de l'arrière-garde, que laisse-t-on en arrière pour faire rejoindre les trainards ?

R.— Un sous-officier par compagnie; ils marchent réunis, à quelque distance de l'arrière-garde.

Dans la cavalerie on évite de laisser des chevaux en arrière pour le ferrage.

D.— Où sont réunis les chevaux déferrés ?

R.— Autant que possible à la même forge et confiés à la surveillance d'un sous-officier.

D.— Pendant la nuit que laisse-t-on à la queue de chaque bataillon ?

R.— Un tambour, pour rappeler, quand l'obscurité ou la difficulté des chemins arrête la marche. Dans la cavalerie, un trompette est placé à la queue de chaque escadron ; les rappels sont répétés jusqu'à la tête du régiment. (Art. 130.)

Malades ; chevaux de selle ; équipages.

D.— Où marchent les malades ?

R.— Avec les équipages.

D.— Où marchent les équipages ?

R.— Les équipages d'un régiment, sous les ordres d'un vaguemestre, ne marchent jamais avec les colonnes ; excepté que ce soit par ordre du général, et dans ce cas, il indique le rang qu'ils doivent prendre.

D.— En quoi consiste le service du vaguemestre en campagne ?

R.— Le vaguemestre d'un régiment fait le service de la poste aux lettres ; il est chargé de réunir tous les moyens de transport ; les chevaux des équipages, l'entretien des voitures et des harnais sont sous sa surveillance spéciale. Il maintien le bon ordre parmi les équipages, tant au parc qu'en marche ; les sous-officiers et soldats, cantiniers ou domestiques qui s'y trouvent, n'importe à quel titre sont sous son autorité. (Art. 132.)

DEVOIRS DES OFFICIERS ET SOUS-OFFICIERS PENDANT LE COMBAT.

D.— Quels sont les devoirs des officiers et sous-officiers pendant le combat ?

R.— 1o. Ils doivent retenir dans leurs rangs, par tous les moyens en leur pouvoir, les militaires sous leurs ordres :

2o. Ils ne souffrent pas que les soldats quittent les rangs pour fouiller et dépouiller les morts, ni pour transporter les blessés, à moins d'une permission expresse, qui ne peut être donnée qu'après la décision de l'affaire. Le premier intérêt, comme le premier devoir, est d'assurer la victoire qui seule peut garantir aux blessés les soins nécessaires ;

3o. Ils doivent rappeler aux soldats que la générosité honore le courage ; en conséquence, les prisoniers de guerre ne sont jamais dépouillés, chacun d'eux est traité avec les égards dûs à son rang. (Art. 135.)

SERVICE DE L'INFANTERIE DANS LES SIEGES.

D.— Dans les siéges. combien d'espèces de services a l'infanterie ?

R.— Deux, savoir : la garde de tranchée et le travail de tranchée. (Art. 201.)

Gardes et travailleurs de tranchée.

D.— Comment se monte la garde de tranchée ?

R.— Elle se monte par jour et par bataillon.

D.— Comment se fait le service des travailleurs ?

R.— Par compagnie.

D.— Combien dure leur travail ?

R.— Habituellement douze heures.

D.— Comment est-il réglé?

R.— Il est réglé de manière à ce que tous les régimens y concourent, soit simultanément, soit successivement.

D. — Quelle est la force des détachements de travailleurs de tranchée à fournir par un régiment?

R.— Ces détachements ne doivent jamais être moindres d'une compagnie.

D.— Lorsque deux régiments doivent fournir chacun une demi-compagnie pour le service de la tranchée, que fait-on?

R.— Chaque régiment fournit alors, alternativement, le détachement nécessaire.

D.— Si le nombre d'hommes demandés n'est pas en rapport exact avec celui d'une compagnie ou de plusieurs compagnies, comment est fourni ou complété le détachement des travailleurs de tranchée.

R.—Il est fourni ou complété par une ou plusieurs fractions constituées de la compagnie qui doit marcher après la dernière commandée.

D.— Lorsqu'un bataillon doit monter la garde de tranchée, doit-il fournir des travailleurs?

R.— Non, vingt-quatre heures ou douze heures au moins avant, on doit éviter d'en commander.

D.—Les compagnies qui ont monté la garde de tranchée, après quel repos peuvent-elles être appelées aux travaux de la tranchée?

R.— Elle n'y vont qu'après un repos de vingt-quatre-heures, s'il est possible, ou de douze heures au moins.

D.— Comment sont pris les travailleurs qui sont demandés pour des travaux autres que ceux de la tranchée ?

R.— Ils sont pris au deuxième tour du service de campagne, dans les bataillons et compagnies non employés à la tranchée.

D.— Les bataillons les premiers à marcher pour la garde de tranchée, et les compagnies les premières à marcher pour les travaux, doivent-ils fournir des hommes de service?

R.— Non, ces bataillons et ces compagnies sont commandés alors de piquet, pour être prêts à marcher au premier ordre du major de tranchée.

D.— Les grenadiers et les voltigeurs marchent-ils avec leur bataillon pour la garde de tranchée ?

R. — Oui, les grenadiers forment habituellement la réserve; les voltigeurs sont employés de préférence au service des avant-postes et comme tirailleurs de tranchée. Lorsque cela est jugé nécessaire, on ajoute aux grenadiers et aux voltigeurs des compagnies, ou des fractions constituées de compagnies de fusiliers.

D.— Les compagnies d'élite concourent-elles, avec celles des fusiliers aux travaux de tranchée ?

R.— Oui, à moins que les circonstances ne déterminent le général commandant le siége à les charger d'un service particulier ; si cela est, il prescrit l'ordre dans lequel elles doivent marcher. (Art. 202).

Dépôts des outils, gabions, etc.

D.— Par qui sont fournis les matériaux de siége, tels que fascines, gabions, claies, piquets, etc.?

R.— Par les divers corps employés au siége, dans

la proportion réglée par le général commandant.

D.— Lorsque ces objets doivent être payés, comment le sont-ils?

R.— Ils le sont à la pièce où à la journée, d'après les prix déterminés par le général, sur la proposition des commandants du génie et de l'artillerie.

D.— Lorsque l'artillerie et le génie ont besoin d'auxiliaires pour les travaux de mine, de sape ou de construction de qui les reçoivent-ils ?

R.— De l'infanterie ; les hommes sont payés sur le même pied que leurs propres travailleurs.

D.— Comment les bataillons de garde et les travailleurs allant à la tranchée se rendent-ils au lieu de rassemblement ?

R.— Ils s'y rendent sans bruit de caisse ni musique.

D.— Le jour de l'ouverture de la tranchée, que doit-on éviter ?

R.— Tout ce qui pourrait attirer l'attention de l'ennemi. Le général commandant le siége peut, dans ce but, varier les heures de relever.

D.— Comment sont placées les troupes de garde dans la tranchée ?

R.—Elles le sont suivant leur ordre de bataille, de façon que les corps ou détachements de la droite montent à la droite des attaques, et que ceux de la gauche montent à la gauche.

D.— Comment sont commandés les bataillons pour la tranchée?

R.— Ils le sont la veille; ils ne fournissent aucun autre service pendant qu'ils sont de tranchée.

D.— Si un bataillon est seul de son régiment, que laisse-t-il à son camp en partant pour la tranchée?

R.—Il ne doit laisser que sa garde de police, composée des hommes malingres.

D.— Autant que possible comment place-t-on les compagnies de travailleurs à la tranchée?

R.— Elles sont placées d'après le rang de bataille de leur régiment.

D.— Comment les travailleurs marchent-ils à la tranchée?

R.— Ils y vont avec leur fusil et leur giberne, qu'ils déposent près d'eux pendant leur travail, laissant leur sac et leur sabre au camp.

D.— Comment les gardes entrent-elles dans la tranchée?

R.— Les armes descendues.

D.— Comment y entrent les travailleurs?

R.— Comme les gardes, à moins qu'ils ne soient chargés des matériaux de siége ou d'outils; dans ce cas ils ont le fusil en bandoulière.

D.— Les troupes qui doivent relever celles qui sont de garde à la tranchée et de travail, comment sont-elles conduites aux postes qu'elles doivent occuper?

R.— Par des caporaux d'ordonnance qui ont été envoyés à la queue de la tranchée, pour les différen-

tes gardes et les différents détachements de travailleurs ; ceux-ci leur servent de guides.

D.— Comment marchent les troupes qui descendent de la tranchée ?

R.— Par le flanc, la gauche en tête, à moins que leur droite ne soit plus près du point par lequel elles doivent sortir ; elles ont les armes descendues.

D.— A quoi servent les bataillons de garde à la tranchée ?

R.— A protéger les travailleurs et à défendre les batteries.

D.— Que fait-on pour couvrir les sentinelles de la tranchée ?

R.— On place des sacs à terre sur l'épaulement de la tranchée, formant des créneaux. On établit un plus grand nombre de ces créneaux qu'ils n'est nécessaire, afin que l'ennemi ne puisse connaître exactement la position des sentinelles.

D.— Lorsque des détachements sont placés en avant de la tranchée pour couvrir les travailleurs, comment dispose-t-on les hommes ?

R.— Les hommes doivent se tenir assis ou couchés, selon le terrain, et de la manière qui les dérobe le mieux à l'ennemi. Ils doivent toujours avoir le fusil à la main. Les sentinelles mettent souvent l'oreille près de terre, surtout pendant la nuit, afin d'être averties, par le bruit, de ce qui sort de la place.

Pour éviter toute surprise, on fait connaître aux travailleurs quelles sont les troupes qui les couvrent.

D.— De quoi sont munis les détachements qui couvrent les travailleurs ?

R.— De bidons pour aller chercher l'eau qui est nécessaire aux travailleurs.

D.— Est-il rendu des honneurs dans la tranchée ?

R.—Non ; seulement quand le général commandant le siége la visite, les troupes de garde se placent derrière la banquette, reposées sur leurs armes.

D.— Un régiment de service à la tranchée doit-il amener son drapeau ?

R.— Il ne doit l'apporter que quand il marche en totalité, pour repousser les sorties ou pour donner l'assaut. Dans ce cas même il n'est déployé qu'à l'instant où le général commandant le siége en donne l'ordre formel.

D.— En cas de sortie de la place, où se portent les troupes de garde à la tranchée ?

R.— Elles se portent rapidement aux lieux qui leur ont été désignées d'avance par le général de tranchée et qui offrent le plus de moyens pour défendre soit la tête des travaux, soit les batteries, pour protéger les communications et les flancs des attaques, pour prendre la sortie elle-même en flanc ou à revers.

Après avoir garni les banquettes pour fusiller l'ennemi, les troupes se forment sur le derrière de la tranchée pour le recevoir. (Art. 203.)

Cas de sortie de l'ennemi.

D.—Que doivent faire les travailleurs en cas de sortie de l'ennemi ?

Ils prennent leurs armes soit pour rester de pied ferme, si cela leur est ordonné, soit pour se retirer en emportant leurs outils.

Les officiers commandant les détachements de travailleurs feront exécuter ces mouvements avec ordre et promptitude, de manière à prévenir tout encombrement de communications.

D.— Que doivent faire les troupes chargées de repousser l'ennemi ?

R.— Lorsqu'elles l'ont repoussé hors de la tranchée, elles ne doivent pas se livrer à sa poursuite. Le général de tranchée a le soin de les faire rentrer à leur poste avant que la rentrée des assiégés permette à l'artillerie de la place d'agir librement contre elles. Les travailleurs sont ramenés à la tranchée, les officiers et sous-officiers des détachements font l'appel de leurs hommes pendant le travail qui est repris sans perdre de temps.

D.— En cas d'assaut, quelles sont les troupes qui sont destinées à y monter ?

R.— Les compagnies d'élites qui, dès l'entrée dans la place, sont destinées à protéger les propriétés et les personnes, et empêcher partout le pillage et la violence ; les officiers doivent faire tous leurs efforts pour contenir leurs troupes. (Art. 205.)

Service de la cavalerie.

D.— Lorsque des circonstances exigent qu'on emploie à pied des troupes de cavalerie au service de tranchée, où sont-elles placées ?

R.—Autant que possible dans les parties de la tran-

chée la plus voisine de leur camp, et intercalées dans les détachements de l'infanterie.

D.— Dans les assauts, à quoi peuvent être employées les troupes à cheval ?

R.— A porter des fascines et autres matériaux pour combler des fossés et former des passages. (Art. 206.)

Cantiniers.

D.— De qui les cantiniers doivent-ils recevoir des patentes pour exercer cet état ?

R.— Des conseils d'administration.

D.— Par qui doivent-elles être visées ?

R.— Par le prévôt de la division à laquelle appartient leur régiment.

D.— A quoi sont-ils tenus ?

R.— A porter d'une manière ostensible une plaque sur laquelle est écrit *Cantinier*, et d'en avoir une autre à leurs voitures, portant leur nom, le numéro de leur patente et l'indication du régiment auquel ils appartiennent.

FIN.

Imprimerie de L. Marchand, rue Jefferson, 35. Nlle-Orl.